

MAURICE
ÉVALUATION DE NIVEAU NATIONAL

Rapport de synthèse

Volume III: Matrice d'information

Novembre 2006

Evaluation pour le compte de la Commission Européenne





Cette Evaluation a été réalisée à la demande de:

l'Unité d'Evaluation commune à:

l'Office de la Coopération EuropeAid
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction des Relations Extérieures

Cette évaluation a été réalisée par EGEVAL

L'évaluation a été gérée par l'Unité d'Evaluation, laquelle a également présidé le groupe de référence composé des membres des services EuropeAid, DG Développement et la Délégation de la CE à Maurice

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission Européenne ou celles des autorités de Maurice

Rapport de synthèse

Volume 1 Rapport principal

Volume 2 Annexes

Volume 3 Matrice d'information

Volume II – Matrice d'information

Maurice

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Pertinence			
QE 1 Dans quelle mesure les stratégies développées par l'aide programmable de la CE - en particulier en ce qui concerne le choix des bénéficiaires et des secteurs de concentration et les modalités de participation des parties prenantes - ont-elles été adaptées pour (i) répondre aux priorités exprimées par le Gouvernement et (ii) répondre aux besoins du pays et de ses différentes entités géographiques ?			
Justification et couverture de la question : Les stratégies de coopération doivent être élaborées sur la base d'une identification précise des besoins du pays, des politiques du gouvernement ainsi que des interventions des autres bailleurs. Cette identification doit guider le choix des secteurs d'interventions et des bénéficiaires dans la perspective d'atteindre des objectifs particuliers. Cette question d'évaluation porte sur la phase de programmation et vise (i) à apprécier dans quelle mesure la stratégie communautaire correspond aux besoins du pays - en particulier tels que reflétés dans les documents de politique économique et sectorielle - et (ii) si ses objectifs sont traduits de manière appropriée dans le choix des bénéficiaires et de la répartition sectorielle des interventions. Ce dernier aspect est particulièrement important en ce qui concerne la stratégie communautaire dans la mesure où les stratégies pays 7, 8 et 9 ^{ème} FED sont fortement différenciées.			
Réponse à la question : Les stratégies développées par l'aide programmable de la CE ont effectivement répondu aux sollicitations du gouvernement en s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques. Elles ont ainsi couvert successivement les contraintes principales à la préservation des acquis de la croissance économique (largement soutenus par les gains à l'exportation liés au Protocole sucre) des années 80 et 90. Elles sont cependant restées en retrait par rapport aux secteurs qui se sont avérés les plus porteurs, généralement du fait de la faiblesse de la capacité prospective du dispositif de préparation des programmes communautaires. Cette adéquation par rapport aux priorités exprimées par le gouvernement est également cohérente avec les besoins du pays tels qu'analysés par les organismes internationaux (FMI, OCDE, Banque mondiale). Le développement des interventions à Rodrigues a été particulièrement important pour prendre en compte les besoins d'une population dans une situation très différente de celle de l'île de Maurice.			
CJ 1.1 Le choix des secteurs d'intervention inscrits dans les stratégies communautaires, ainsi que la sélection des bénéficiaires visés par ces stratégies, couvrent les principales contraintes en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté.			Programmation et interventions
Sur l'ensemble de la période, l'inscription sectorielle des interventions de la CE a évolué pour accompagner les politiques publiques conçues par le gouvernement pour conserver les avancées économiques des années 80. Les interventions de la CE ont ainsi couvert les besoins exprimés par le Gouvernement et, dans une large mesure, les besoins identifiés par les observateurs. Une part importante des interventions a été liée au soutien de la croissance économique, mais la dimension de lutte contre la pauvreté a été conservée tout au long de la période soit comme une composante (diversification agricole au bénéfice des petits producteurs), soit comme l'objet principal du projet (coopération décentralisée à Rodrigues, assainissement de quartiers de déplacés). Le revers de cette politique d'accompagnement des politiques publiques est d'avoir maintenu les interventions de la CE à l'écart de l'appui des secteurs qui ont constitué la partie la plus dynamique à moyen terme de l'économie. Outre la nature partenariale de la programmation, cette caractéristique est a priori liée à la faiblesse des capacités prospectives des travaux préparatoires de la			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
programmation communautaire.			
I 1.1.1 Degré de couverture par les stratégies communautaires des principaux facteurs de croissance économique et de réduction de la pauvreté identifiés par la communauté des bailleurs de fonds.	Programmation Interventions	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN, CF) avec les études de cas et la programmation des autres bailleurs de fonds	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; études de cas ou thématiques
<p>Sur l'ensemble de la période, les interventions de la CE ont couvert les principaux secteurs de croissance économique, en accompagnant les évolutions positives et les politiques du gouvernement. Cette démarche s'est affirmée dès le 6^{ème} FED avec l'appui à l'industrie, puis a été poursuivie pendant les périodes suivantes de programmation : agriculture (irrigation et diversification agricole) pour le 7^{ème} FED, appui aux PME et à l'assainissement pour le 8^{ème} FED. Le 9^{ème} FED est positionné différemment puisqu'il se concentre pratiquement sur l'assainissement et non en appui à un secteur d'activité. La logique est de contribuer à un développement soutenable de l'activité économique et de l'urbanisation. La contrepartie est que les interventions récentes de la CE l'éloignent du dialogue macro-économique et donc d'un partenariat de haut niveau avec le gouvernement.</p> <p>Cette logique de l'aide programmable coexiste avec les avantages financiers pour Maurice des accords préférentiels sur le sucre, qui ont été un élément permissif stratégique pour la réussite économique de Maurice.</p> <p>Les interventions de la CE directement ciblées sur la réduction de la pauvreté ont été rares (assainissement des quartiers, micro-réalisations avec le projet ANDE). La pauvreté a d'ailleurs à Maurice une dimension particulière puisque le pays jouit d'un IDH élevé. Il n'aurait pas été pertinent de mobiliser des moyens importants alors que la question s'est longtemps limitée à des situations particulières d'exclusion qui appellent plus une amélioration des procédures publiques d'action sociale (mieux ciblées, plus efficaces) que les importants volumes financiers inhérents aux programmes de la CE. Le gouvernement a mis en place dès 1995 une structure publique de lutte contre l'exclusion (actuellement le Trust Fund for the Vulnerable).</p> <p>L'importance croissante du chômage dans un contexte où les restructurations sectorielles (sucre, textile, éventuellement à moyen terme tourisme) s'imposent nécessite de nouvelles modalités d'appui que doit définir le programme d'appui aux acteurs de la société civile en cours sur financement 9^{ème} FED.</p> <p>Le degré de couverture a donc été adapté en considérant l'ensemble de la période, mais s'est considérablement réduit avec la très forte concentration du 9^{ème} FED sur l'aide budgétaire au secteur de l'assainissement. Le programme de coopération décentralisée est progressivement élargi dans ses domaines d'intervention pour répondre aux besoins à plus court terme pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique (appui aux PMME).</p>			
I 1.1.2 Degré de correspondance entre les besoins des bénéficiaires visés par les stratégies communautaires et ceux identifiés comme prioritaires dans les analyses du pays produites par les autres bailleurs de fonds et le Gouvernement.	Programmation Interventions	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN, CF) avec les diagnostics et la programmation produits par les autres bailleurs de fonds	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ; études de cas ou thématiques
<p>Les stratégies communautaires ont accompagné les politiques gouvernementales, d'autant mieux que les structures publiques mauriciennes ont démontré leur capacité de dialogue au plus haut niveau avec les bailleurs de fonds. Cette correspondance a été renforcée par la capacité des administrations et du gouvernement à produire des documents stratégiques et à y adapter leur cadre réglementaire et institutionnel. Cette grande flexibilité a permis d'entretenir le dialogue avec la CE et de positionner les interventions communautaires en adéquation avec les besoins des</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>bénéficiaires du point de vue du gouvernement. La concentration de l'aide communautaire sur un seul secteur (impératif dicté par le siège, du fait du faible montant global que représente le PIN Maurice) a affaibli cette correspondance, comme le démontre le refus d'ouvrir un second secteur de concentration (appui PMME) pendant la revue mi-parcours.</p> <p>Par rapport aux analyses de la communauté internationale, il apparaît que les interventions de la CE sont restées cantonnées dans l'accompagnement des politiques publiques, éventuellement avec un temps de retard par rapport aux besoins du moment des secteurs les plus dynamiques et sans contribuer à faire avancer les politiques publiques dans le sens d'une meilleure adaptation ou d'une anticipation par rapport aux bonnes pratiques internationales. Les interventions de la CE ont ainsi été absentes (ou négligeables) dans le tourisme, les services financiers, les NTIC, l'éducation et la formation professionnelle. Elle est par contre intervenue en faveur de 3 des 4 défis qui conditionnent la poursuite du développement de Maurice : la compétitivité de son tissu de PME, l'assainissement et la lutte contre l'exclusion. Seul le secteur de l'éducation n'a pas fait l'objet d'appuis de la CE.</p>			
<p>CJ 1.2 Les objectifs des stratégies communautaires reflètent les priorités exprimées par le gouvernement dans le cadre de ses documents-programme de lutte contre la pauvreté.</p>			<p>Programmation et interventions</p>
<p>Le Plan d'action de lutte contre la pauvreté est trop récent pour avoir fait l'objet des interventions de la CE. La pièce maîtresse de la stratégie de développement de Maurice est les « Economic Agenda » et les documents de politiques sectorielles. Les objectifs retenus par les stratégies communautaires ont repris systématiquement les orientations de la politique générale ou sectorielle du gouvernement. Seule l'intervention sur l'assainissement du 9^{ème} FED introduit, avec l'aide budgétaire, une dimension plus directive, mais dans le cadre général des priorités gouvernementales.</p>			
<p>I 1.2.1 Degré de couverture par les stratégies communautaires des principales priorités identifiées dans les plans nationaux de développement et/ou de lutte contre la pauvreté.</p>	<p>Programmation</p>	<p>Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN) avec documents-programmes nationaux de portée générale</p>	<p>Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; documents de programmation nationaux ; études de cas ou thématiques</p>
<p>La qualité de la gestion publique à Maurice sur l'ensemble de la période implique une correspondance étroite entre les priorités sectorielles (cf. CJ 1.1) et les politiques sectorielles et nationales (cf. 1.1.1).</p> <p>La programmation 8^{ème} FED a réservé 15% de l'enveloppe A pour un programme orienté spécifiquement à la lutte contre la pauvreté. Les contours de ce programme ont uniquement été identifiés après que des « participatory poverty assessments » ont été réalisés pour mieux identifier la nature et l'étendue du phénomène de la pauvreté à Maurice et l'élaboration du « Action Plan for Poverty Alleviation ». Le PMR fut alors planifié « dans l'esprit de la coopération décentralisée »</p>			
<p>I 1.2.1 Existence de références aux objectifs et stratégies nationaux dans les DSP et documents communautaires de programmation</p>	<p>Programmation Interventions</p>	<p>Comparaison des documents communautaires de programmation (PIN, CF) avec documents-programmes nationaux de portée sectorielle</p>	<p>Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ;</p>
<p>Les DSP couvrent les 8 et 9^{ème} FED. La structure imposée de ces documents implique des références aux stratégies nationales et sectorielles. Il en va de même pour les propositions et conventions de financement. Les interventions de type projet retenues dans les PIN 7 et 8^{ème} FED s'intègrent dans les politiques publiques en ciblant des actions spécifiques (création d'une décharge, réhabilitation de 5 lotissements) ou des zones d'intervention particulières (plaines du Nord pour l'irrigation, par exemple). Les documents de stratégie présentent la logique de l'articulation et</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>prévoient les engagements du gouvernement qui accompagnent la mobilisation des ressources communautaires. Les documents du 9^{ème} FED adoptent la même organisation pour la politique de l'assainissement, mais les mesures à prendre par le gouvernement ne sont pas strictement présentées comme un engagement de nature contractuelle. Le choix ultérieur de l'aide budgétaire implique par contre des engagements précis des autorités et leur suivi par les bailleurs de fonds, ce qui aurait pu compenser ce manque.</p>			
<p>CJ 1.3 Les objectifs des stratégies communautaires ont été définis en impliquant les parties prenantes, directement ou indirectement (documents nationaux ayant eux-mêmes impliqué les parties prenantes)</p>			<p>Programmation et interventions</p>
<p>La programmation du 9^{ème} FED a fait l'objet d'une procédure de mobilisation des parties prenantes. Pour les périodes de programmation précédente, le dialogue de politique et d'identification des projets a été privilégié.</p>			
<p>I 1.3.1 Éléments de procédure d'élaboration indiquant que les documents communautaires de programmation ont été présentés et discutés avec parties prenantes pendant leur de préparation</p>	<p>Programmation Interventions</p>	<p>Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents communautaires de programmation – entretiens avec les responsables en Délégation et consultation des TDR et rapports des études de préparation</p>	<p>Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement</p>
<p>Les documents de programmation de niveau national font état d'un dialogue avec les autorités. Ce dialogue est réel mais ne répond pas à une procédure explicitée pour les documents de programmation 7 et 8^{ème} FED. Le 9^{ème} FED marque un tournant en termes de mobilisation d'une expertise spécifique pour sa programmation et d'une démarche plus construite de consultation avec les parties prenantes.</p> <p>Selon les dispositions de l'Accord de Cotonou, le dialogue politique dans le cadre de l'élaboration du DSP et PIN 9^{ème} FED implique également la participation de la société civile et du secteur privé dans le processus de discussion et conception. Dans ce cadre-là 3 rencontres avec les parties prenantes (stakeholders) ont été organisées en octobre et novembre 2001 et avril 2002 pendant lesquels le DSP a été présenté et discuté. L'appréciation de l'ouverture de ces rencontres (information, restitution, concertation) a été variable selon les acteurs rencontrés, ce qui n'est pas anormal en soi mais suggère la nécessité d'une amélioration de la communication. La Délégation a constitué un groupe de référence rassemblant les responsables sectoriels et les représentants des principales parties prenantes autour de l'ON pour entretenir des relations de travail autour de la programmation. Les rapports annuels conjoints sont perçus par la Délégation comme un outil non seulement de suivi, mais aussi de dialogue sur la stratégie communautaire.</p> <p>Si le dialogue avec le gouvernement est attesté, la capacité de ce dernier à alimenter le dialogue avec des propositions qui lui soient propres et corresponde à un programme crédible ou une approche sectorielle viable (inspirée par ex. des bonnes pratiques internationales et adaptée au contexte mauricien) est faible à inexistante. La position par rapport aux propositions du bailleur de fonds est d'une grande flexibilité, quitte, une fois le financement assuré, à trouver des moyens (inertie dans la mise en œuvre) pour revenir en arrière sur les points difficiles à résoudre du fait du contexte mauricien (par ex. l'adéquation profil/poste dans un contexte où beaucoup de nominations à un poste public sont influencées par le patronage politique, communautariste ou personnel, l'application effective du recouvrement des coûts a contrario des répercussions politiques).</p> <p>Il n'est pas fait mention de la procédure de concertation avec les parties prenantes dans les documents de projet, hormis pour les programmes de coopération décentralisée et autres formes d'appui à la société civile. La concertation indirecte, menée par les responsables ou homologues sectoriels avant ou pendant la préparation des projets et reprise à son compte par la programmation des interventions communautaires.</p> <p>Il est à noter que les directives relatives à la prise en compte formelle des parties prenantes ne sont apparues que récemment, et donc n'ont concerné que le 9^{ème} FED.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>I 1.3.2 Éléments indiquant que les documents communautaires de programmation ont utilisé des documents préparés par le Gouvernement qui ont été présentés et discutés avec parties prenantes pendant leur de préparation</p>	<p>Programmation Interventions</p>	<p>Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents programmes nationaux de portée générale ou sectorielle – entretiens auprès des responsables sectoriels et des parties prenantes</p>	<p>Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ;</p>
<p>Les documents de programmation de l'aide communautaire font systématiquement référence aux documents nationaux de politique générale ou sectorielle, des programmes pluriannuels d'investissements et des schémas directeurs. Le gouvernement mauricien produit, souvent avec des financements extérieurs (notamment communautaires pour l'assainissement), ce type de document de programmation et a une facilité certaine à les mettre en œuvre, au moins pour les aspects réglementaires et institutionnels.</p> <p>Le degré de participation des parties prenantes est assuré soit par une implication directe dans la préparation des politiques, soit par des études de préparation, soit enfin par l'intermédiaire des médias qui offrent une couverture complète et diversifiée des politiques publiques (tradition anglo-saxonne). Enfin, la taille du pays, et le nombre restreint de personnalités influentes et de leaders d'opinion rendent inévitables des formes non institutionnalisées de dialogue et de négociations entre responsables qui se connaissent bien.</p>			
<p>CJ 1.4 Les stratégies communautaires sont basées sur une identification détaillée des principales contraintes affectant le processus de développement du pays et des ensembles géographiques (îles) qui le constituent.</p>			<p>Pratiques</p>
<p>Les DSP et PIN ne témoignent pas d'une identification détaillée et argumentée des contraintes de Maurice et surtout de Rodrigues, faite spécifiquement pour préparer les interventions de la CE. Ils reprennent des données largement disponibles et des analyses existantes, généralement celles du gouvernement et n'introduisent pas une distance critique qui serait porteuse d'une vision communautaire du sens à donner au partenariat avec Maurice.</p> <p>De la même manière, il ne ressort pas fortement les enseignements tirés des expériences communautaires passées ou en cours sur les dimensions stratégiques à prendre en compte dans la logique d'intervention à développer et aux pratiques à mettre en œuvre pour s'adapter aux spécificités du pays (très fortes, comme dans tout milieu insulaire). Cette absence complète de référence à un historique pourtant déjà lourd gomme les aspects d'efficacité et d'efficacé de la programmation. Elle relève, au vu de l'évaluation même sommaire de l'efficacité des programmes sous revue, d'une forme d'autocensure du système de suivi - programmation. Elle diminue fortement le potentiel d'atteinte des objectifs spécifiques des programmes proposés. Elle ne participe pas à instaurer un dialogue ouvert avec les autorités mauriciennes.</p> <p>Dans une certaine mesure, les éléments de présentation du contexte retenus contribuent systématiquement à la justification de la pertinence de la programmation alors que la connaissance même sommaire du contexte et de la documentation acquise pendant le présent exercice amène à la mettre en doute, notamment pour les secteurs de concentration 7 et 8^{ème} FED. La justification des interventions et/ou de la logique d'intervention se fait sur la pertinence sans proposer une analyse de la contribution à la réduction de la pauvreté ou de la croissance économique qui pourrait permettre d'identifier des indicateurs (de performance, voir d'impact).</p> <p>Ces faiblesses inhérentes à la programmation communautaire pose un double problème de crédibilité dans le dialogue avec le partenaire et de garantie pour la bonne mise en œuvre (efficacité, efficacité) et la durabilité (appropriation, réplcation) des interventions de la CE.</p>			
<p>I 1.4.1 Existence et qualité des ressources et matériaux (statistiques, études) utilisés lors du processus d'identification des stratégies et degré de prise en compte de ces ressources et</p>	<p>Pratiques</p>	<p>Analyse des sources d'information mentionnées dans les documents de programmation et mise en correspondance de ces données avec</p>	<p>Documents communautaires de programmation;</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
matériaux dans les documents de programmation.		la programmation retenues des actions.	
<p>Les DSP du 8^{ème} et du 9^{ème} FED brossent un tableau du contexte national et identifient des contraintes. L'appréciation d'ensemble est que les développements manquent de contenu et que les analyses sont conventionnelles, avec un aspect répétitif d'un document à l'autre. Comparés aux documents de la Banque mondiale, tant au niveau des stratégies-pays que des documents de projet, les documents-programmes de la CE n'ont pas un caractère convaincant et n'apportent pas de contributions décisives à l'amélioration des politiques macroéconomiques ou sectorielles. La production documentaire stratégique est affectée par un formalisme certain.</p> <p>Les contraintes de format et longueur (25 pages) des documents de stratégie expliquent seulement pour une part cette faiblesse de l'argumentaire. L'absence d'annexes conséquentes et de renvois à des documents plus argumentés associés à la programmation réduit considérablement la visibilité et la crédibilité de la stratégie vis-à-vis des partenaires. La CE ne met pas en place les moyens pour construire sa vision à moyen et long terme du développement à Maurice et affaiblit d'autant sa capacité de dialogue au plus haut niveau.</p> <p>Parmi les moyens figurent naturellement les capacités internes à la Délégation sur place. Il est utile de rappeler que sur l'ensemble de la période couverte par cette évaluation (jusqu'à la revue mi-parcours de 2003-2004), la délégation n'était pas déconcentrée et que son personnel se limitait à 5 personnes, dont un assistant et un jeune expert. Elle a couvert sur la période Maurice et les Seychelles, et les Comores à partir de 2000.</p> <p>Enfin, la programmation de niveau nationale est considérée certes comme un temps fort des missions de la Délégation, mais elle doit s'insérer dans le calendrier quotidien des tâches administratives et de suivi opérationnel des projets, sans moyens spécifiques pour le 7 et 8^{ème} FED.</p> <p>Il n'est pas fait mention explicite de ressources spécifiques et de matériaux traités dans la perspective de produire une contribution à un dialogue de politique ou de gestion sectorielle. Ce dernier est géré (ex. actuel des mesures d'accompagnement des modifications du Protocole sucre) sur la base des capacités et des connaissances acquises du personnel mobilisé en Délégation. Les possibilités de mobiliser rapidement (procédures) et en suffisance (montant et flexibilité de la TCF) une expertise ponctuelle jugée en principe utile sinon nécessaire sont nulles ou repoussées parce que trop consommatrice d'un temps de travail qui ne serait pas mobilisé directement sur le dossier à traiter.</p> <p>La gestion des programmes ou d'une approche sectorielle prévue dans le PIN mobilise des moyens proportionnés en études de préparation, diagnostics, documents sectoriels. Le problème réside plus dans la mobilisation rapide d'expertises ponctuelles et ciblées, à la demande, et visant soit à qualifier les prises de position de la Délégation, soit même à alléger la charge de travail du personnel pour leur permettre de se focaliser sur les priorités.</p>			
I 1.4.2 Éléments indiquant que la programmation des stratégies communautaires s'appuie sur une analyse de la situation politique, sociale et économique du pays et des ensembles géographiques qui le constituent.	Pratiques	Analyse du contenu des documents de programmation et mise en correspondance de la programmation retenues des actions avec les éléments de contexte politiques, économiques et sociaux.	Documents communautaires de programmation;
<p>Les DSP brossent, dans le tableau d'ensemble, une présentation de la situation politique, sociale et économique. L'articulation entre cette présentation et la programmation n'est pas mise en valeur. Il en ressort une impression de collage des projets sur une description formelle de la situation, avec parfois le sentiment d'une manipulation de l'information pour établir une correspondance relative factice entre les faits retenus et la nature des choix retenus. La place du secteur de l'assainissement dans la politique générale de développement en est un bon exemple.</p> <p>Le caractère bref et général des DSP ne permet pas de développer l'analyse des particularités d'ensembles géographiques spécifiques. Les</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>spécificités de l'île de Rodrigues, particulièrement, n'est jamais analysée à ce niveau. Les documents de stratégie recourent ainsi fréquemment à des attendus implicites qui en réduisent l'accessibilité et les réservent aux techniciens. Ils ne renvoient pas à des annexes présentant des développements pourtant nécessaire à la clarté de l'argumentation sur laquelle se fonde le dialogue avec le gouvernement et les parties prenantes.</p> <p>Au niveau des documents de programmation des projets, les analyses du contexte spécifique aux interventions sont naturellement plus approfondies. La phase de terrain permettra d'apprécier la qualité des informations utilisées et de l'analyse des articulations verticales et horizontales qui sont présentées.</p>			
<p>I 1.4.3 Éléments indiquant que la programmation des stratégies repose sur une analyse de la contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté des interventions à mettre en œuvre.</p>	Pratiques	Analyse des documents de programmation et mise en évidence des correspondances établies entre résultats attendus et contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté	Documents communautaires de programmation;
<p>En dehors de généralités mentionnées de manière relativement formelle (remplissage d'une table des matières type, reprise des développements précédemment élaborés), les documents de programmation de niveau national ne présentent pas une analyse à proprement parlé de la contribution des interventions retenues à la croissance économique ou/et à la réduction de la pauvreté. De manière générale, la présentation se limite à démontrer la pertinence des interventions programmées, mais ne propose pas d'indicateurs visant à mesurer l'impact des programmes à ce niveau.</p> <p>Seul le DSP – PIN 9^{ème} FED présente un cadre logique, celui relatif à l'assainissement. L'indicateur retenu pour l'objectif global n'est pas une mesure de la contribution du programme à la croissance ou à la réduction de la pauvreté.</p> <p>Dans le cadre du PMR 8^{ème} FED la programmation avait prévu une contribution au programme gouvernemental pour la réduction de la pauvreté. Les contours d'un appui de la CE ont été définis après la réalisation des études diagnostiques et participatives sur le profil et les contraintes de la pauvreté et à la suite de l'élaboration du programme de réduction de la pauvreté (PIN 8^{ème} FED). Pour la définition du PMR des « participatory poverty assessments » ont été réalisés (proposition de financement PMR, cf. I.1.2.1). Le 8MAS9 PPMR a été jugé très pertinent par le Gouvernement dans le cadre de lutte contre le problème du chômage (évaluation finale, p.30)</p>			
<p>CJ 1.5 L'élaboration des stratégies communautaires a fait l'objet d'une coordination avec les principaux bailleurs de fonds et avec les États-membres ; les stratégies ont assuré la cohérence et la complémentarité avec les interventions des autres bailleurs de fonds.</p>			Coordination, complémentarité
<p>Les stratégies communautaires présentent systématiquement, même si c'est très brièvement, les interventions des autres bailleurs de fonds. Les logiques d'intervention de ces derniers n'est pas présentée dans les documents-programme, ni la nature des procédures mises au point pour garantir la bonne articulation des stratégies d'appui au gouvernement. En règle générale, les principaux bailleurs de fonds établissent des liens à différents niveaux, principalement au niveau opérationnel et parfois sectoriel (comme pour l'assainissement 9^{ème} FED), mais l'efficacité de ces relations devra être évaluée pendant la mission de terrain.</p>			
<p>I 1.4.1 Nature des mécanismes de coordination utilisés par la CE dans le processus d'élaboration de ses stratégies de coopération et appréciation de leur efficacité par les parties prenantes.</p>	Programmation	Description des modalités de concertation entre bailleurs de fonds (forme, organisation, leadership, périodicité, contenu, modalités de suivi, implication du gouvernement) – consultation des documents de préparation, des comptes-rendus, mise	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; documents de programmation nationaux ; entretien avec les responsables au sein des différentes structures

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
		en correspondance avec les documents communautaires de programmation + entretiens avec les autres bailleurs de fonds sur cette correspondance	
<p>Maurice attire un nombre important de bailleurs de fonds (par ex. la Wastewater Management Authority mobilise les fonds de 11 sources extérieures différentes). La capacité d'absorption du pays étant limitée par sa taille et la structure de son économie, la coordination entre bailleurs de fonds est particulièrement importante pour maximiser l'impact de leurs interventions. L'approche sectorielle de l'assainissement est le seul cas notable de coordination organisée qui n'apparaît pas dans la préparation des programmes précédents. Des convergences émergent (comme par exemple avec le FIDA qui a pris la suite de la CE pour la diversification agricole, la BAD pour l'irrigation, le PNUD pour la coopération décentralisée, la BEI pour l'accès au crédit des PME), mais plus sur la base d'initiatives du gouvernement que d'une coordination entre bailleurs de fonds (avec des gaps potentiels en termes d'approche ou de logique d'intervention et des pertes de connaissances capitalisées sur le contexte mauricien).</p> <p>La coordination avec les autres bailleurs de fonds est marquée par le fait que seule la CE a une représentation permanente à Maurice. Il n'y a donc pas, au niveau de la stratégie, de possibilité de mettre en place des mécanismes périodiques de coordination. Cette dernière se fait en fonction des missions sur place des autres bailleurs de fonds, particulièrement pour les bailleurs multilatéraux. De ce point de vue, de bonnes habitudes se sont mises en place, favorisées par l'importance des financements mobilisés par la CE et la connaissance du terrain que suppose une représentation permanente.</p> <p>Le même type de coordination peu formalisée existe avec la BEI, à un degré plus poussé cependant ; la Délégation peut être amenée à représenter la BEI ou exprimé ses avis. Il n'y a cependant pas de lien entre la programmation ou les besoins de la gestion des projets FED et les initiatives analysées par la BEI.</p>			
I 1.4.2 Existence de références aux interventions des États-membres et des principaux bailleurs de fonds dans les documents de programmation de la CE.	Programmation Interventions	Analyse des documents de programmation et mise en évidence des références aux interventions des États-membres et des principaux bailleurs de fonds – effectivité de la prise en compte des positionnements dans la conception de la stratégie et des interventions	Documents communautaires de programmation;
<p>Les documents de programmation 9^{ème} FED présentent très succinctement (10 lignes + un tableau) les interventions des principaux bailleurs de fonds ; ceux des 7 et 8^{ème} FED en font l'économie. L'articulation entre les interventions n'est pas présentée au même titre que les modalités de concertation pendant la préparation du document-programme de niveau national. Par la suite, et pour l'assainissement en particulier, la coordination avec les bailleurs de fonds a été approfondie (cf. ci-après).</p> <p>Les États-membres (Royaume-Uni et France) n'ont en pratique que très peu d'intervention, du fait de contraintes financières, dans la coopération au développement. Il manque ce simple constat dans les documents de programmation pour clarifier cet indicateur.</p>			
I 1.4.3 Autres éléments indiquant que les stratégies communautaires ont été élaborées dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les autres intervenants.	Programmation Interventions	Analyse de l'effectivité de la prise en compte des positionnements des États-membres et des principaux bailleurs de fonds dans la conception de la stratégie et des interventions au	Documents communautaires de programmation ; entretien avec les responsables au sein des différentes structures

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
		travers d'entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires des interventions (focus groupes)	
<p>Les documents de projet et de stratégie de la Banque mondiale font mention d'une coordination avec les responsables de la CE à Maurice et font état d'une réelle collaboration.</p> <p>Les évaluations disponibles ne font pas état de contradictions ou de contraintes liées à des duplications des interventions entre bailleurs de fonds. Il est cependant fait mention que le gouvernement n'avait pas encore pleinement investi son rôle de leadership dans la coordination des interventions des bailleurs de fonds, ce qui s'est avéré très variable selon les secteurs (et faux par exemple dans le cadre de l'aide budgétaire à l'assainissement).</p> <p>La coordination est par ailleurs devenue un passage obligé pour tous les bailleurs de fonds et particulièrement entre la CE et les États-membres (du moins dans le sens CE vis-à-vis des coopérations bilatérales).</p>			
Efficacité, impact et durabilité			
<p>QE 2 Dans quelle mesure les interventions de la CE dans le domaine de l'assainissement ont contribué à l'adoption (i) d'une approche sectorielle, (ii) d'un dispositif institutionnel permettant la bonne réalisation des infrastructures et la bonne opération des équipements, (iii) de modalités de recouvrement des coûts correspondant aux coûts de fonctionnement et de renouvellement des infrastructures et équipements et (iv) ont augmenté le volume des eaux usées collectées et traitées ? (SF)</p>			
<p>Le traitement avant rejet dans le milieu naturel des eaux usées est une condition d'amélioration de la situation sanitaire dans les zones urbanisées, de protection des ressources en eau douce et de maîtrise de la pollution des eaux littorales. Il conditionne le maintien de l'attractivité de Maurice, le développement des grandes structures hôtelières permettant la rentabilisation de l'activité touristique et est un élément déterminant pour la santé publique. Au niveau de développement économique atteint par Maurice, une politique d'assainissement efficace et durable est nécessaire pour permettre la poursuite de la densification de l'urbanisation et l'émergence d'activités industrielles nouvelles tout en minimisant leurs impacts environnementaux. Les composantes de cette politique sectorielle sont la réglementation (et son application), l'efficacité du dispositif institutionnel et une structure tarifaire qui garantit un usage rationnel et socialement équitable. Cette question vise à apprécier (i) si les contributions de la Commission dans ce secteur ont contribué significativement à l'atteinte de ces objectifs et (ii) si la mise en œuvre de l'appui budgétaire a apporté une valeur ajoutée par rapport aux dispositifs et modalités d'intervention précédents.</p>			
<p>Oui on peut dire que les interventions de la CE à travers le 8^{ème} et le 9^{ème} FED ont contribué à l'adoption d'une approche sectorielle dans le domaine de l'assainissement et que la concertation avec les parties prenantes a été réelle même si son efficacité se mesure à des degrés divers selon les catégories d'interlocuteurs.</p> <p>En effet, il a pu être vérifié que pour les 3 projets considérés, les objectifs cadrent bien avec les politiques sectorielles nationales, dont la base est le Sewerage Masterplan 1994 (qui fonde le « National Sewerage Programme » et le « Sector Policy Letter »), D'une manière générale, on a pu noter un bon support du gouvernement mauricien, malgré le fait que certains projets (de loi notamment, comme le « Public Procurement Act ») qui devaient être mis en place comme condition de réussite aux projets financés par l'UE sous le WSPSP se font avec des délais, ce qui a fatalement causé préjudice au respect des calendrier de mise en oeuvre des projets.</p> <p>Les points clés qui permettront de donner les moyens au secteur assainissement de se développer dans un cadre réglementaire et organisationnel optimal ont été identifiés, mais leur mise en place a pris un certain retard du notamment à un manque de capacité très marqué qui prévaut au sein</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>de la WMA. Quant aux aspects procéduraux, il est clair que des enseignements sont tirés de chaque projet, dont les évaluations permettent de rendre compte des défaillances et de fournir des recommandations pour les projets à venir afin d' éviter les mêmes dysfonctionnements</p> <p>Sur le plan de la concertation, on peut dire clairement que l'approche sectorielle trouve sa réussite en grande partie grâce au processus de consultation très organisé existant entre bailleurs de fond et gouvernement mauricien, notamment avec la tenue du Joint Donors Meeting sur une base régulière. Cependant au niveau des consultations en amont des projets auprès des communautés et plus généralement des bénéficiaires, il a été noté que certaines hypothèses auraient pu être vérifiées avec plus de fondement qu'il ne fut le cas dans certains projets (cf. St Martin WWTP, Grand Baie Sewerage project, Plaines Wilhems House connections).</p> <p>On peut donc dire que la contribution des projets CE ainsi que sa stratégie notamment dans le 9^{ème} FED dans la démarche sectorielle, consultative et intégrée se révèle fortement significative pour le secteur assainissement à Maurice.</p>			
<p>CJ 2.1 : Les interventions de la CE ont contribué à l'adoption d'une approche sectorielle (SWAP) et à une démarche de concertation avec les parties prenantes</p>			<p>Interventions</p>
<p>Oui on peut dire que les interventions de la CE à travers le 8^{ème} et le 9^{ème} FED ont contribué à l'adoption d'une approche sectorielle dans le domaine de l'assainissement et que la concertation avec les parties prenantes a été réelle même si son efficacité se mesure à des degrés divers selon les catégories d'interlocuteurs.</p> <p>En effet, il a pu être vérifié que pour les 3 projets considérés, les objectifs cadrent bien avec les politiques sectorielles nationales, dont la base est le Sewerage Masterplan 1994 (qui fonde le « National Sewerage Programme » et le « Sector Policy Letter »), D'une manière générale, on a pu noter un bon support du gouvernement mauricien, malgré le fait que certains projets (de loi notamment, comme le « Public Procurement Act ») qui devaient être mis en place comme condition de réussite aux projets financés par l'UE sous le WSPSP se font avec des délais, ce qui a fatalement causé préjudice au respect des calendriers de mise en oeuvre des projets.</p> <p>Les points clés qui permettront de donner les moyens au secteur assainissement de se développer dans un cadre réglementaire et organisationnel optimal ont été identifiés, mais leur mise en place a pris un certain retard du notamment à un manque de capacité très marqué qui prévaut au sein de la WMA. Quant aux aspects procéduraux, il est clair que des enseignements sont tirés de chaque projet, dont les évaluations permettent de rendre compte des défaillances et de fournir des recommandations pour les projets à venir afin d' éviter les mêmes dysfonctionnements</p> <p>Sur le plan de la concertation, on peut dire clairement que l'approche sectorielle trouve sa réussite en grande partie grâce au processus de consultation très organisé existant entre bailleurs de fond et gouvernement mauricien, notamment avec la tenue du Joint Donors Meeting sur une base régulière. Cependant au niveau des consultations en amont des projets auprès des communautés et plus généralement des bénéficiaires, il a été noté que certaines hypothèses auraient pu être vérifiées avec plus de fondement qu'il ne fut le cas dans certains projets (cf. St Martin WWTP, Grand Baie Sewerage project, Plaines Wilhems House connections).</p> <p>On peut donc dire que la contribution des projets CE ainsi que sa stratégie notamment dans le 9^{ème} FED dans la démarche sectorielle, consultative et intégrée se révèle fortement significative pour le secteur assainissement à Maurice.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
I 2.1.1 Existence d'un document de stratégie sectorielle ; adéquation avec les problèmes et contraintes identifiées dans le diagnostic ; cohérence avec les bonnes pratiques internationales	Interventions / efficacité	Analyse de la cohérence interne du document de stratégie et d'adéquation avec les acquis de l'expérience internationale en matière d'approche sectorielle pour l'assainissement	Documents-programmes sectoriels ; documents sectoriels d'orientation des principaux bailleurs de fonds, dont la CE ; entretiens avec les responsables sectoriels
<p>Le gouvernement mauricien dispose effectivement d'un document de stratégie sectoriel initial « National Sewerage Masterplan 1994 » préparé par des consultants européens, qui a servi de référence pour les différents programmes du secteur, mis en place depuis cette date. La mise en adéquation de cette stratégie avec l'évolution des besoins s'est faite au travers de documents de stratégie plus spécifiques tels que le National Sewerage Programme, le Sector Policy Letter et le Medium Term Expenditure Framework.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Le programme est conforme aux objectifs nationaux et aux objectifs globaux de développement de l'UE définis dans la Convention de Lomé IV et au travers des accords de Cotonou L'extension de la station était définie comme un projet prioritaire dans le <i>Sewerage Masterplan 1994</i> La station a été construite selon les normes (de conception et de construction) internationales (elle s'est basée par exemple sur la directive CE sur la Qualité des Eaux de baignade) Le choix de la technologie de traitement est adaptée aux objectifs de traitement et reste appropriée au contexte, malgré le fait que c'est de la technologie importée (elle a fait ses preuves partout dans le monde) La stratégie adoptée est cohérente, complémentaire et appropriée Certains dysfonctionnement mineurs dans le process sont analysés (optimisation des cycles et des mouvements de matière) et méritent la mise en oeuvre d'actions correctives La valorisation des boues n'est pas encore acquise</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates La construction a été effectuée dans les règles de l'art (travail d'équipe de la part du consultant et du contracteur de bonne facture) Ce projet est en totale conformité avec le document sectoriel de stratégie politique du gouvernement qui a entre autres pour objectifs de réduire la pollution causée par les eaux usées sur l'île et ses zones côtières et d'améliorer les conditions de santé et d'hygiène de la population</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme Les règlements en vigueur à Maurice ont été établis à partir du cadre réglementaire établi par l'OMS et l'UE Le Sector Policy 1998 de même que le Master Plan a servi de base aux bailleurs de fond dans leur action de réorganisation du secteur L'acceptation de la « <i>Sector Policy Letter</i> » (SPL) par le gouvernement qui constitue le document de référence pour la mise en application de la législation, la mise en place du programme et la révision du système tarifaire apporte un caractère officiel aux actions menées sous le programme et contribue à leur réalisation. Le <i>Medium-Term Expenditure Framework</i> (MTEF) est cohérent avec le WSPSP, même si certains indicateurs de performance diffèrent</p>			
I 2.1.2 Les projets de la CE ont bénéficié de l'appui du gouvernement.		Analyse de l'adéquation des textes réglementaire avec les acquis de	Compilation des textes réglementaires ; budgets de l'État et du

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Mécanisme de consultation des autres parties prenantes (public, municipalités, communauté des planteurs etc.) avant, pendant et après la mise en place des projets. Coordination avec les projets d'autres secteurs		l'expérience internationale en matière d'approche sectorielle pour l'assainissement	service ; rapports d'audits et d'évaluation
<p>Le gouvernement mauricien est par définition en appui aux projets de la CE ; cependant le fonctionnement souvent peu efficace des institutions gouvernementales concernées ne permet pas toujours l'avancement prévu des projets entrepris dans le secteur. Le mécanisme de consultation nécessaire à tous les stades du cycle de projet a parfois été défaillant (surtout au niveau de la définition des projets) mais on peut noter un réel effort de dialogue et de sensibilisation dans le projet CHA qui s'est d'ailleurs révélé payant pour le bon déroulement des travaux.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Un accord a finalement été conclu entre le WMA et l'Irrigation Authority (IA) concernant la vente des eaux usées après traitement (tertiaire) 1 an après la mise en opération de la station L'établissement du cadre logique du projet est le résultat d'un processus de consultation des différentes parties prenantes Il y a eu un manque de coordination entre les projets du WMA dont les résultats pouvaient interagir : la station de St martin ne peut trouver toute son efficacité tant que le raccordement au réseau des populations concernées des Plaines Wilhems ne sera pas complété</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Le projet a été bien géré dans l'ensemble avec une bonne coordination entre les différentes parties prenantes (équipe responsable des travaux, WMA, Ministères, Municipalités, District Councils, Bénéficiaires) L'exercice de relations publiques (auprès des occupants des logements des CHA), notamment les relations existant entre l'ingénieur supervisant les travaux (représentant le client), l'entrepreneur et les résidents a été bien mené et a amené de l'efficacité dans le contrôle et la conduite du projet ce qui a permis d'atteindre un excellent niveau de résultat final. Sur le même plan il convient de souligner l'utilité d'avoir eu une approche au cas par cas avec une certaine flexibilité qui a assuré un meilleur niveau d'acceptation de la part du public Encouragement d'une politique de « bon voisinage » entre Forces Vives et les autres groupes communautaires pour empêcher des développements (constructions illégales) de particuliers qui ont un impact négatif sur le reste de la communauté et le nouveau système d'égout mis en place Des programmes de sensibilisation des ménages doivent être mis en place pour assurer la bonne utilisation du système et pour les aider dans l'acceptation des facturations à venir (mise en place de la facturation + révision des tarifs)</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme L'effort du gouvernement dans la mise en place du programme et dans le respect des conditionnalités a été reconnu même si insuffisant. Les consultations initiales entre l'UE et les parties prenantes ont été capitales pour la définition du programme ; cependant le choix des indicateurs de performance aurait pu être effectué de manière plus consensuelle et approfondie. Les leçons doivent être tirées des difficultés rencontrées précédemment à cause d'un manque de processus de consultations : hôtels pour le projet de Grand Baie, communautés de planteurs pour le projet de St Martin, municipalités et public pour les Plaines Wilhems etc... Il y a un constat de manque de communication/information (et de consultation) avec les bénéficiaires</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Il faut prendre en compte les plans d'urbanisation (NPDP), vérifier les changements en termes de développement urbain survenus depuis la conception et le design du projet dans le cas où la mise en place du projet a pris du retard (ex. plaines Wilhems) ; ce n'est pas le cas avec le NPDP avec lequel les incohérences s'accumulent du aux changements de priorité par rapport à ce qui était prévu dans le NSMP de 1994</p>			
<p>I 2.1.2 Existence d'une révision du cadre réglementaire en adéquation avec les besoins des parties prenantes, ainsi qu'en termes de mobilisation des ressources financières adéquates, de transparence de la gestion (rapports, audits), de suivi et d'évaluation des opérations</p>	<p>Interventions / efficacité et durabilité</p>	<p>Analyse des modalités de prise en compte des besoins en termes d'assainissement et de prise en compte des capacités d'assainissement dans la programmation des autres actions publiques</p>	
<p>Il a été demandé au gouvernement de préparer un projet de réforme du code des marchés publics (Public Procurement Act) de même que la programmation à moyen terme des engagements de dépenses budgétaires (MTEF) pour le secteur, conditions jugées nécessaires pour que la WMA puisse mettre en oeuvre plus efficacement les investissements prévus. Ce document est en voie de finalisation. Les projets mis en place sous le 8^{ème} FED ont été gérés dans des conditions satisfaisantes et leur évaluation finale comportait des recommandations pertinentes contribuant ainsi à assurer la durabilité de la phase opérationnelle.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Le gouvernement a démontré son engagement sur le projet notamment en finançant 60% des coûts du projet incluant les dépassements de budget et en initiant d'autres projets dans le secteur</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Le fait de sélectionner le même consultant pour la phase conception technique/préparation appels d'offres et la supervision des travaux permettrait d'obtenir une meilleure efficacité dans la phase de construction</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme Le GoM s'est mobilisé concernant les conditionnalités liées à l'attribution des marchés et au MTEF, même si la mise en place du Public Procurement Act a pris du retard (2 ans environ) Ce texte devrait être prêt avant la fin de cette année.</p>			
<p>I 2.1.4 Existence des mécanismes de coordination intersectorielle et entre bailleurs de fonds.</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse des modalités de prise en compte des besoins en termes d'assainissement et de prise en compte des capacités d'assainissement dans la programmation des autres actions publiques ; analyse des procédures de coordination des bailleurs de fonds (cf. 3C)</p>	<p>Entretiens avec les responsables sectoriels ; entretiens avec les chargés géographiques et thématiques des principaux bailleurs de fonds</p>
<p>Les mécanismes de coordination entre bailleurs de fond et gouvernement mauricien sont bien établis et la réunion conjointe annuelle est une garantie pour une action basée sur une approche holistique et engageante par les différentes parties prenantes. Par contre, il y a un manque flagrant de concertation entre secteurs qui se fait d'ailleurs ressentir tant en amont des projets que pendant la phase opérationnelle des infrastructures mises en place.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Le SMWWTP n'opère qu'à 60% de ses capacités nominales (69,000m3/jr) à cause du retard pris dans le projet de réseau de collecte des eaux usées de Plaine Wilhems ainsi que le programme de raccords des ménages. Les hypothèses acceptées en amont du projet ont été trop optimistes, du moins dans les délais espérés pour leur mise en œuvre</p> <p>La valorisation des boues n'est pas encore rendue possible par manque de coordination et d'accord préalable à la mise en place du projet entre la WMA et les parties concernées (Communauté des planteurs, Medine Sugar Estates, AREU, MSIRI)</p> <p>La vente des effluents traités à l'Irrigation Authority a pris presque un an de retard dans sa concrétisation</p> <p>Il n'est pas toujours réaliste d'envisager que des projets complémentaires peuvent se réaliser concurremment étant donné que chaque projet a son propre calendrier de mise en œuvre souvent dépendant des capacités à obtenir les sources de financement nécessaires</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Bonne coordination entre les nombreux organismes concernés par ce projet (Municipalités, CWA, Ministère du Logement et des Terres, Ministère de l'Environnement etc.) du fait principalement de son implication auprès de ménages dans des quartiers défavorisés (cf squat à Vallée Pitot)</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme La coordination entre bailleurs de fonds est très forte et efficace dans ce secteur ; l'organisation sur une base régulière du Joint Donors Meeting est très appropriée (annuelle pour la réunion ministérielle et depuis cette année bi-annuelle pour la réunion technique)</p> <p>Il a été recommandé d'harmoniser la définition des indicateurs et les objectifs du NSP, MTEF, WSPSP et le rapport annuel</p> <p>La coordination entre ministères dans le cadre du programme a été d'un niveau moyen</p>			
CJ 2.2 L'intervention de la CE a contribué à la mise en place du dispositif institutionnel permettant la bonne réalisation des infrastructures et la bonne opération des équipements.			Interventions
<p>Non on ne peut pas encore dire que l'intervention de la CE a contribué, en tout cas significativement, à l'amélioration du dispositif institutionnel.</p> <p>Même si la WMA opère sous une législation qui lui confère un rôle clairement défini d'agence d'exécution, le cadre institutionnel dans lequel elle agit ne lui donne pas les coudées franches pour être complètement efficace. D'une part, dans la gestion des contrats en cours et d'autre part dans la définition des stratégies, la WMA se voit tributaire d'un pouvoir de décision et de contrôle qui est détenu au niveau des instances ministérielles. Ainsi certains retards dans l'exécution des contrats peuvent être imputés au fait que la validation de certains aspects opérationnels et/ou financiers ne peut s'effectuer en interne et multiplie donc les processus de décision contribuant ainsi à l'inefficacité dans la mise en place de projets (cf. le projet de SMWWTP). Il serait aussi bénéfique pour un meilleur développement du secteur que le gouvernement prenne ses responsabilités au niveau des actions stratégiques et que le Ministère de tutelle se donne les moyens de contrôler la mise en œuvre de la programmation qu'elle définit. Par ailleurs les interactions avec les autres ministères, notamment dans le cadre de la mise en place d'un système de monitoring des impacts, n'atteignent pas non plus un niveau d'efficacité satisfaisant.</p> <p>Le niveau de compétences du WMA requiert encore que l'on y accorde une importance prioritaire. En effet, malgré les actions prises dans le sens</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>d'un renforcement du personnel au travers d'un important exercice de recrutement, de transferts de compétences et de programmes de formation (cf assistance technique sous le 9^{ème} FED), les constats sur les besoins de cette structure au statut nouvellement acquis sont éloquentes (on parle même de situation de crise). Ainsi, les difficultés à maintenir le staff (technique et administratif) au sein de la structure, le manque de personnel qualifié, un management déficient, un dysfonctionnement organisationnel (cf le manque de coordination entre staff technique et staff administratif/financier) sont autant de points qui ont été relevés dans les nombreux rapports de consultants comme étant la cause du niveau largement déficitaire du WMA en termes de capacités.</p> <p>Le respect des délais dans la mise en oeuvre de projets se trouve forcément compromis par ce manque de capacités et les dysfonctionnements notés dans le dispositif institutionnel. Ainsi les retards notés dans les projets de St Martin et de la réhabilitation des CHA sont en partie imputables aux carences mentionnées plus haut. Cependant il convient aussi de noter que l'indisponibilité d'instruments légaux appropriés joue aussi en défaveur de la mise en place de projets dans les temps initialement prévus. (cf. la promulgation du Public Procurement Act.)</p> <p>Un suivi des indicateurs de performance est prévu pour les projets de St Martin et du WSPSP. De tels indicateurs de suivi de performance n'ont pas été suffisamment considérés pour le projet CHA, et le rapport d'évaluation final met clairement en avant les conditions indispensables à la viabilité du projet dans la durée. L'aspect durabilité des programmes financés par la CE repose également sur une nécessaire consolidation de l'agence d'exécution.</p> <p>On peut donc conclure que la CE se donne les moyens au travers de son approche sectorielle du 9^{ème} FED d'apporter les outils pour l'amélioration du dispositif institutionnel mais que les résultats ne sont pas encore mesurables. Les recommandations faites dans les rapports d'évaluation pour les projets de St Martin et de la réhabilitation des CHA rejoignent cette démarche de renforcement institutionnel.</p>			
I 2.2.1 Degré de flexibilité du cadre institutionnel (rôle et pouvoir de l'agence, relations avec les autres corps gouvernementaux et para-étatiques)	Interventions / efficacité	Analyse qualitative de la capacité de la structure à assurer le bon fonctionnement du service ; réactivité dans son environnement institutionnel	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets
<p>Les décrets de loi déclinant les instruments qui établissent les prérogatives de la WMA n'ont pas réussi à définir clairement les rôles et responsabilités des principales parties concernées, à savoir la WMA et le Ministère de tutelle. Ceci a eu pour effet d'accentuer les difficultés de mise en oeuvre de la politique du secteur. L'instrument légal n'est pas suffisant et les bailleurs de fond parviennent progressivement à obtenir l'engagement du gouvernement à mettre en place les dispositifs nécessaires pour pallier à ce manque.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>Les procédures UE ont rendu difficile les exercices d'allocation de contrats (sous-traitants) dans le cadre du projet. Avec l'appui sectoriel (support budgétaire) les règlements en vigueur (en cours de révision) à Maurice seront applicables</p> <p>Le WMA ne dispose pas de suffisamment d'autonomie pour assurer une efficacité optimale dans la gestion de ses projets en général et le SMWWTP en particulier</p> <p>Des règlements ont été introduits concernant l'obligation faite aux industries de pré traiter leurs effluents avant de le rejeter dans le réseau (Effluent Discharge Permit Regulations 2003), mais des mesures financières devraient être appliquées pour augmenter l'efficacité de ces</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>instruments légaux</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Les règlements concernant les constructions sur l'emprise de services publics existent et doivent être appliquées dans les cas de constructions illégales bloquant les accès aux services Le WMA devrait être en mesure de s'appuyer sur le « Compulsory House Connection Law (2004) » pour convaincre certains habitants récalcitrants à abandonner leur système de décharge en fosse septique pour se raccorder au réseau installé.</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme Le WMA malgré le fait que son rôle d'agence d'exécution soit clairement défini, ne se trouve pas clairement dans une position de décideur quant à la gestion de la programmation et de la « vision d'avenir » pour le secteur. Le gouvernement joue un rôle de contrôle sur la WMA, ce qui empêche ce dernier d'accéder à un développement auquel pourrait aspirer un « corporate body ». Jusqu'à présent le gouvernement ne s'est pas donné les moyens pour avoir un rôle de guide stratégique pour la WMA qui serait largement plus efficace La mise en place du cadre légal et de la loi, ainsi que l'organisation du secteur a été encadrée par l'intervention des bailleurs de fond, mais l'appropriation de cadre réglementaire, notamment les relations entre le Ministère des Utilités Publiques (MPU) et le WMA sont insuffisants. Il est prévu que la recherche d'autonomie pour le WMA (au travers par exemple du transfert des infrastructures, ou du rapprochement avec la CWA) soit étudiée dans le moyen/long terme L'interaction entre la WMA et les autres corps gouvernementaux n'est pas efficace et contribue aux difficultés rencontrées pour la mise en place des projets (incluant les phases d'appels d'offre)</p>			
I 2.2.2 Évolution du niveau de compétences au sein de l'institution	Interventions / impact	Analyse statistique par catégorie de personnel	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets
<p>Le manque de compétences au sein de l'institution a été reconnu et de multiples mesures pour y remédier ont été entreprises mais ces actions restent largement insuffisantes par rapport aux besoins. Il est intéressant de noter que désormais l'évolution des capacités de la WMA ne va plus se mesurer à l'aide d'indicateurs tels que le recrutement du personnel; A la place, la capacité à mettre en oeuvre des projets (nombre de contrats alloués) sera mesuré, permettant ainsi de mieux apprécier des résultats effectifs.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Les capacités du WWMA,notamment en expertise Opérations et Maintenance (O&M) sont limités et contribuent à la baisse de viabilité du projet ; Le contrat actuel d'O&M (durée de 3 ans) ne prévoit pas de transfert de compétences et la politique avouée du WMA est de sous-traiter les contrats d'O&M de ses différentes unités de traitement (incluant les stations de pompage) Le WMA doit faire respecter la réglementation concernant le contrôle des eaux industrielles déversées dans le réseau. Pour cela il faudrait que sa section « Pollution Control Unit » (PCU) soit sérieusement renforcé et formé (activité prévu sous l'AT du WSPSP)</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Les relations de travail entre l'ingénieur supervisant les travaux (représentant le client) et l'entrepreneur étaient bonnes et d'un niveau</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>professionnel très satisfaisant, incluant les relevés concernant la communication, et ont contribué au succès de ce projet complexe (notamment l'accès aux sites habités)</p> <p>Le suivi du chantier, notamment au travers des « as-built drawings » jugés primordial pour la pérennité de ce type de projet, s'est effectué de manière satisfaisante</p> <p>La bonne coordination entre les différentes parties prenantes (Ministères, Municipalités, District Councils, Bénéficiaires) effectuée par la WMA a été soulignée et il est recommandé que la WMA continue à servir d'agent de liaison pour les projets à venir</p> <p>Les études en amont de la mise en place des projets est primordiale pour éviter les retards et dépassements de budget (par exemple, la question de délimitations de propriétés doit être clarifiée avant le début des travaux)</p> <p>Il semblerait que ce projet qui relève de pratiques plus « classiques » (moins innovants) pour le WMA a été bien géré dans sa globalité par ce dernier. Cependant il convient de noter que la service de maintenance est tout de même en partie sous-traité au secteur privé.</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p> <p>Les capacités du WMA sont encore insuffisantes concernant la mise en place des projets et l'efficacité sur le terrain</p> <p>Des postes clés (top management et personnel technique avec des spécialités précises) sont encore à pourvoir malgré les efforts répétés du WMA pour recruter les personnes adéquates et les engagements successifs de ses dirigeants (cf la déclaration du chairman à la réunion des bailleurs de fonds en Décembre 2005)</p> <p>Les départs de personnel du WMA sont nombreux : 60 de Jan.03-Sept.05. Les principales raisons seraient : le manque d'organisation des relations internes et un management inefficace, personnel avec des statuts de contractuels, pas d'incitation financière (pas de rémunération sur résultats possibles car les politiques salariales sont régies par la réglementation du service public, donc très peu de flexibilité à part pour les contractuels), personnel en fin de congé sans solde des Ministères ou autres corps para-étatiques,</p> <p>Les aspects suivants devraient être prise en charge dans l'assistance technique : amélioration des procédures de travail et de comportement, élargir l'approche concernant les contrats, promouvoir le concept de « projet » incluant les contrats, la consultation des parties prenantes, sensibilisation du public, appropriation des projets etc..</p> <p>L'assistance technique devrait faciliter la phase transitoire à la fin du contrat d'Opérations et Maintenance à St Martin ; améliorer le système de contrôle des eaux usées industrielles (PCU)</p>			
<p>I 2.2.3. Évolution des délais de mise en œuvre des projets et disponibilité des manuels de procédures</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse statistique par catégorie de projet</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets</p>
<p>Les délais de mise en oeuvre des projets reste un problème majeur dans ce secteur, les calendriers d'exécution sont difficilement respectés. Ces délais sont dus au manque de capacités de la WMA, mais aussi à des facteurs externes tels que le manque d'autonomie par rapport au Ministère de tutelle et l'absence d'un cadre réglementaire approprié. Il a été demandé au gouvernement de finaliser le projet de réforme du code des marchés, condition liée inscrite dans les 4eme et 5eme tranches fixes du WSPSP. Il est attendu que la mise en place de cette réforme permette de mettre en oeuvre plus rapidement les projets.</p>			
<p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>La mise en opération de la station n'a pas été significativement retardée, mais son fonctionnement optimal ne sera possible que lorsque le réseau d'assainissement et les connexions domestiques des Plaines Wilhems aura progressé (retard estimé de 5 ans)</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>La finalisation de l'accord concernant la vente des eaux traitées à l'IA a été retardé de presqu'un an, rendant le traitement tertiaire de la station surnuméraire (coût non recouvré) puisque l'eau traitée était déchargée directement en mer.</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Le projet a connu un certain retard par rapport au planning initial mais les nombreuses et diverses raisons ayant causé ces retards ont été légitimées Une des raisons ayant contribué à ces retards réside dans le fait que les plans de construction (pour les connections) n'étaient pas suffisamment détaillés et ont nécessité des changements dans la phase préparatoire de la construction</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme Les difficultés pour atteindre les résultats attendus (indicateurs de performance) sont dues en grande partie à un système d'attribution de marchés long et inefficace (new PPA pas encore opérationnel). Il convient de noter que dans le but de limiter les retards pris dans l'allocations de contrats, des « Finance and Tender Committee » et un « Staff Committee » ont été institués, mais cela n'a pas empêché que de nouveaux cas de contestation de la part de soumissionnaires soient émis contre le WMA. Concernant la récurrence dans les retards pris dans le mise en place des projets, la principale préoccupation en terme d'efficience du WMA réside dans la gestion des contrats notamment les retards concernant l'attribution de contrats, les réclamations de paiement et la gestion des avenants au contrat Il n'est pas évident de montrer que les nouvelles attributions du WMA (maîtrise d'ouvrage déléguée et délégation de service) ont amélioré les procédures de mise en place des infrastructures (travaux) ou l'efficacité des opérations Les projets sous le NSP ont été mis en oeuvre avec beaucoup de retard et avec des dépassement de budget (retard estimé à au moins 3 ans et 40% d'augmentation de budget initial) Les projets de raccordement au réseau des ménages de même que le programme de contrôle des déversements d'effluents industriels dans le système n'ont pas atteint les objectifs de départ La fusion de la CWA et du WMA pourrait contribuer à réduire les délais dans l'attribution des marchés (incluant la préparation des appels d'offres) et la mise en oeuvre des projets</p>			
I 2.2.4 Existence d'un dispositif de suivi des indicateurs de performance	Interventions / efficacité	Analyse de la cohérence des indicateurs et des modalités de mise à jour et de traitement	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables du service
<p>Un dispositif de suivi des indicateurs de performance existe bien, mais jusqu'à très récemment il était fragmentaire. Depuis cette année, un comité inter-ministériel mené par le Ministère de l'Environnement a mis en place un système de monitoring intégrant les informations des différents ministères pour mesurer les impacts résultant du traitement des eaux usées et du déversement des eaux traitées en milieu naturel, notamment en connection avec la station de St Martin. Le WSPSP possède un ensemble d'indicateurs complet qui est efficacement revu et amendé au vu des résultats et des discussions menées avec les parties concernées sur une base régulière (cf Avenant No 3),.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Des tests de performances sont effectués régulièrement</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Le suivi de la qualité des boues n'a été mis en place que tardivement (projet actuellement sous étude par l'AREU pour la faisabilité d'une transformation à des fins agricoles), ce qui ajoute des délais dans la recherche de leur éventuelle valorisation.</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates</p> <p>Il n'existe pas d'indicateurs fiables et mesurables pour ce projet et il convient de mettre en place un système de monitoring (statistiques et analyses) de certains paramètres tels que: le nombre de plaintes des habitants, intrusion de matières indésirables dans le réseau, nombre d'obstruction des canalisations, taux d'atteinte de la population au péril bactérien/fécal,</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p> <p>Le WSPSP dispose d'un dispositif de suivi des indicateurs de performance</p> <p>Les indicateurs de performance sélectionnés pour le WSPSP sont appropriés pour surveiller la progression et l'efficacité du programme dans son ensemble (indicateurs tenant compte de la viabilité des résultats), cependant ils ne permettent pas le suivi de l'efficacité de la gestion au quotidien</p> <p>De la même manière, les difficultés dues aux blocages institutionnels, financiers et organisationnels n'ont pas été pris en compte dans le choix initial des indicateurs</p> <p>Certains indicateurs ont été changés au niveau du WMA à l'insu de l'UE (cf indicateur lié au raccordement des ménages)</p> <p>Il est recommandé que certains indicateurs soient changés et soient communs à toutes les parties prenantes (Ministères) et les indicateurs à effet cumulatif (ex. connections) à des indicateurs incrémentaux</p> <p>L'objectif d'un système de monitoring adéquat n'est que partiellement atteint</p>			
<p>I 2.2.5 Existence de mesures destinées à assurer la durabilité des impacts du projet</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de la cohérence des indicateurs et des modalités de mise à jour et de traitement</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables du service</p>
<p>Les mesures destinées à assurer la durabilité des impacts du projet n'ont pas été réellement prises en compte dans la définition des projets de St Martin et des CHA ; par contre les rapports d'évaluation pour ces 2 projets font bien ressortir les mesures à mettre en place pour assurer leur viabilité pendant la phase opérationnelle. Quant au WSPSP, il a été conçu à la base avec un objectif de durabilité pour le secteur tant en termes de ressources humaines que de viabilité financière sur le long terme.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>Afin d'assurer la durabilité du projet, le WWMA devrait s'assurer qu'il possède les moyens pour reprendre la responsabilité de l'opération et de la maintenance de la station à la fin du présent contrat.</p> <p>Il convient de noter que le présent contrat d'O&M (initial, 3 ans) ne prévoit pas de « capacity building » pour le personnel du WMA et que dans ces conditions, il est difficile d'envisager une reprise de ce service par le WMA. Par ailleurs, il est aussi étonnant que le WMA ne possède pas d'ingénieur « process » dans son O&M Unit.</p> <p>Il faut rappeler que la position du WMA est actuellement de sous-traiter la majorité de ses services O&M et il est intéressant de noter que le contrat de service O&M à St Martin coûterait environ 6M MRU (150,000 euros) mensuellement en tenant compte du facteur « price</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>escalation » (offre soumis en 2000)</p>			
<p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates</p>			
<p>Il conviendrait de disposer de programmes et des littératures associées pour rehausser le niveau d'information et de relations publiques avec les bénéficiaires afin de s'assurer que ces derniers soient conscients de l'utilisation appropriée du système</p> <p>Il a été souligné que la viabilité du projet ne pourra être assurée si une attention particulière n'est pas accordée au fait que la bonne opération et la maintenance du système sont rendues difficiles voire impossible par les extensions des maisons et limites de propriétés qui empêchent l'accès aux regards (manholes), chambres d'inspection et autres couloirs de services.</p> <p>Il est également essentiel dans un souci de durabilité des infrastructures mises en place qu'un Plan de Maintenance soit établi pour s'assurer d'un programme régulier de visites d'inspection pour vérifier la bonne utilisation et fonctionnement du système</p> <p>Des changements ultérieurs concernant le développement démographique des ménages dans les CHA devront être suivis afin de s'assurer que le dimensionnement du système reste adéquat</p> <p>La WMA doit absolument trouver les moyens pour s'assurer de l'archivage « sure » des plans de construction fournis à la fin de la construction (as-built drawings) ; ces dessins pouvant être fort utiles en cas de litige pour des constructions illégales obstruant l'accès aux services, de même que pour des extensions éventuelles futures.</p>			
<p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p>			
<p>Ce projet est par définition même un instrument qui a pour objectif de mettre en place de manière durable les mécanismes qui permettront d'assurer la bonne opération du secteur assainissement ; entres autres résultats attendus : renforcement de la WMA et viabilité financière</p> <p>Un des aspects les plus importants concernant la durabilité de ce projet repose sur la viabilité financière du WMA qui doit s'assurer de développer des compétences internes dans ce domaine. Il faut noter qu'une étude sur le système de tarification a récemment été confiée à des consultants indépendants.</p> <p>Le gouvernement est tenu de préparer le MTEF dans un souci de durabilité dans sa capacité à gérer son plan d'investissement pour le secteur d'assainissement</p>			
<p>CJ 2.3 L'intervention de la CE a contribué au développement de modalités de recouvrement des coûts correspondant aux coûts de fonctionnement et de renouvellement des infrastructures et des équipements</p>			<p>Interventions</p>
<p>L'intervention de la CE s'est mobilisée sur la question de la viabilité financière des projets du secteur en incluant dans le WSPSP, l'objectif de renforcement des capacités de la WMA en matière de recouvrement des coûts.</p>			
<p>A ce jour, il est clair que le secteur est loin d'avoir atteint une autonomie financière (objectif final), ce qui est somme toute « normale » pour un secteur où des investissements, qui par ailleurs sont récents, présentent rarement des retours sur le court terme. Néanmoins, il convient de définir une grille tarifaire réaliste qui ne pourra dans tous les cas couvrir à la fois les coûts d'opération et les dépenses en investissement. Dans le proche avenir, et du fait de la mise en place d'un système de traitement « haut de gamme » et des raccordements des ménages gratuits pour les bénéficiaires, il ne serait même pas raisonnable de rechercher le recouvrement des coûts d'opération seuls. Le seuil de rentabilité, si on ne tient compte que des coûts d'opération, ne pourra de toute façon être atteint que dans une perspective d'horizon 2008-2009</p>			
<p>Concernant les coûts d'investissement, il n'est pas envisageable de les recouvrir, même partiellement, au travers des redevances prélevées sur les factures de la CWA. A titre d'exemple, on ne parviendrait pas à recouvrir ne serait-ce que le coût de raccordement au réseau si on faisait payer 0.2</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>euros le m3 pour des factures moyennes de 5 euros sur toute la durée d'espérance de vie du système.</p> <p>Un premier draft du Medium Term Expenditure Framework (MTEF) du secteur assainissement, (son élaboration est une condition selon la convention de financement du WSPSP) a été établi pour accompagner le budget 2005-2006. Il devrait permettre de mieux prévoir les implications de coûts des projets investissants du NSP et pourrait ainsi servir de base pour la mise en place d'une analyse complète des dépenses afin de pouvoir revoir les possibilités de recouvrement de coûts au travers d'un système tarifaire raisonnable.</p> <p>La mise en place de la facturation pour le service de collecte et traitement des eaux usées à Maurice a rencontré une forte réticence qui a non seulement causé du retard à l'introduction de cette nouvelle redevance, mais a aussi pour conséquence des factures impayées, donc des arrérages qui freinent la démarche de recouvrement des coûts de la WMA. Les tarifs actuels sont établis de façon à ce que les dépenses combinées pour l'eau et l'assainissement ne dépassent pas 4 % des revenus moyens des ménages, mais il faudra prévoir une augmentation progressive dans les années à venir. On peut considérer que ce critère assure l'accès à des tarifs abordables pour toutes les couches de la population ; Par ailleurs le fait que les tarifs soient basés sur la consommation d'eau va dans le sens d'un encouragement des « petits consommateurs » dont la consommation en eau n'augmente, en théorie, qu'en fonction de l'amélioration du niveau de vie.</p> <p>En conclusion, on peut dire que la viabilité financière du dispositif de gestion du secteur est loin d'être acquise à ce jour, mais devrait progressivement augmenter avec l'approche d'appui sectoriel du 9^{ème} FED dans lequel cet objectif de viabilité financière est fortement inscrite.</p>			
<p>I 2.3.1 Adéquation des modalités et niveaux de recouvrement de coûts</p>	<p>Interventions / efficacité et durabilité</p>	<p>Quantification du recouvrement par rapport aux besoins de fonctionnement et de renouvellement ; analyse de la structure tarifaire et de son adéquation à moyen terme avec les besoins de fonctionnement et d'investissement</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents internes</p>
<p>Le niveau de recouvrement des coûts est loin d'être atteint et demeure la principale préoccupation des bailleurs de fond. Lors de la réunion conjointe, ceux-ci ont d'ailleurs demandé au gouvernement de s'engager à lancer une étude tarifaire indépendante et de prendre en compte les résultats de cette étude dans la nouvelle lettre de la politique sectorielle qui devrait être approuvée en 2007.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>Les réglementations ont été introduites pour que les eaux usées d'origine industrielles soient prétraitées avant d'être admises dans le réseau (Effluent Discharge Permit Regulations 2003)</p> <p>Les niveaux de recouvrement qui ont été calculés dans l'analyse économique originelle devront être revus étant donné le dépassement de budget pour les travaux (40%) et les frais de consultants (30%), le retard dans le programme de raccordement des ménages (Plaines Wilhems notamment), l'incapacité à ce jour de vendre les boues</p> <p>Difficultés concernant l'acceptabilité et les capacités pour les planteurs de payer l'eau traitée et des changements qui interviennent actuellement dans l'usage des terres</p> <p>La vente des boues aux planteurs était considérée comme un des éléments contribuant à la viabilité financière du projet, mais les négociations avec les différentes parties concernées n'ont pas abouti encore</p> <p>Par ailleurs, le transport des boues pour le CET de Mare-Chicose comporte aussi un élément coût non négligeable (300,000MRU/mois), ajouté</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>aux besoins de séchage supplémentaire exigé pour l'acceptation au CET</p> <p>La capacité de recouvrement totale des coûts est mise en doute, mais il est à noter que les bénéfices environnementaux ne sont pas tous mesurables</p> <p>Il convient d'orienter les prises de décisions concernant la continuation de sous-traitance des services d'O&M au secteur privé vers des considérations d'ordre financier (1.8M euros/an pour St Martin),</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates</p> <p>Les nombreux retards rencontrés pour les différents projets ont amené des coûts additionnels qui ne sont pas recouverts</p> <p>Un programme de sensibilisation doit se mettre en place afin de s'assurer de l'acceptation par les bénéficiaires (population à faible revenus) des facturations en place et à venir.</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p> <p>Il n'est pas réaliste d'espérer un recouvrement des coûts sur du court terme pour les infrastructures dans le secteur des eaux usées</p> <p>Le système de facturation double (CWA et WMA) a réduit les coûts mais l'acceptation par les bénéficiaires n'est pas acquise</p> <p>La possibilité d'association avec la CWA pourrait considérablement aider à réduire les coûts d'opérations</p> <p>Le niveau de redevances mensuelles d'un ménage moyen est d'environ 180Rps (5 euros), en prenant comme base tarifaire 7Rps par m3, ce qui au bout de 30 ans (durée de vie probable de l'investissement) produirait un revenu d'environ 1800 euros, somme à peine suffisante pour compenser le coût de raccordement de ce ménage au réseau (2000euros)</p> <p>L'objectif que s'est fixé le gouvernement (SPL 2005-2010) en terme de recouvrement des coûts comprend les coûts d'O&M, la dépréciation et le paiement des intérêts.</p>			
<p>I 2.3.2 Existence d'un outil permettant une analyse financière complète des dépenses (d'investissement et de fonctionnement) pour le moyen terme et d'une étude tarifaire appropriée</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse des outputs de l'outil de modélisation ; adéquation avec les perspectives à moyens termes</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents internes</p>
<p>Ces deux outils n'existent pas et sont jugés comme indispensables pour la viabilité financière du secteur. Ils sont prévus dans le WSPSP.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>Une étude tarifaire appropriée n'a pas été établie en amont du projet</p> <p>Le retard pris dans la vente des boues met en cause le recouvrement des coûts opérationnels de la station</p> <p>L'analyse financière effectuée en amont du projet doit être révisé étant donné les nombreux changements qui sont intervenus dans les données de base</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates</p> <p>L'étude tarifaire incluant la composante "affordability" est particulièrement pertinente pour ce projet touchant les populations défavorisées.</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p> <p>Le MTEF est prévu (conditionnalité) dans ce projet</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
I 2.3.3. Prise en compte du seuil d'acceptabilité des tarifs (objectif d'accès des couches les plus défavorisées au service d'assainissement)	Interventions / efficacité	Analyse de l'effet sur les plus démunis de la structure tarifaire	Rapports et enquêtes sur les revenus ; statistiques nationales ; Rapports de l'organisation chargée du service et des documents internes
<p>Avant que d'établir le seuil d'acceptabilité des tarifs de la WMA, il faudrait une importante campagne d'information et de sensibilisation démontrant aux usagers (domestiques et industriels) les bénéfices du système de collecte et de traitement et expliquant le rationnel du principe du « pollueur payeur » et du « paiement pour service rendu ». A partir de la, le seuil d'acceptabilité, calculé sur la base du ratio par rapport aux revenus moyens. sera plus facilement légitimé.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Dans sa Letter of Sector Policy, le Gouvernement a défini les principes d'une structure tarifaire Le niveau de recouvrement des coûts espéré pourrait être compromis du fait de la non acceptabilité (prix –défini dans l'étude initiale- non abordable) par les usagers domestiques Il semblerait qu'il y ait aussi des réticences au niveau des industriels pour se plier aux exigences de la loi concernant les effluents industriels</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates Il faudra développer un système tarifaire qui apparaisse juste aux yeux des ménages Les tarifs sont calculés de manière à ne pas excéder 4% du revenu moyen des ménages</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme La grille tarifaire favorisera la communauté des « petits consommateurs » qui par extrapolation peut être assimilé aux couches les plus défavorisées Le gouvernement envisage de mettre en place un « environmental levy » qui appliquerait le « principe de pollueur payeur » à la partie de la population qui ne serait pas raccordée au réseau de tout-à-l'égout (régions dépourvues d'infrastructures, rurales et non touristiques principalement). Le tarif serait acceptable mais il conviendra de mettre en place une campagne de sensibilisation efficace avant que d'initier le prélèvement de cette taxe (éviter les mêmes erreurs qu'avec la redevance due par les ménages connectés au réseau)</p>			
CJ 2.4 L'intervention de la CE a contribué à la réduction du niveau de pollution liée au rejet des eaux usées dans le milieu naturel			Interventions
<p>Il est indéniable que les projets de la CE dans le secteur d'assainissement ont contribué à la réduction du niveau de pollution liée au rejet des eaux usées dans le milieu naturel. Cependant il n'est pas possible d'en mesurer l'ampleur réelle étant donné que seuls des systèmes de monitoring partiels ont présenté des résultats jusqu'à présent et ce par différents ministères et sans effort de concertation. Par ailleurs, il convient de noter qu'on ne dispose pas d'un état des lieux initial. Toutefois, il semblerait que le Ministère de l'Environnement est actuellement en train de finaliser un projet qui va dans le sens de la recherche de centralisation et de renforcement des différents programmes de monitoring menés par les différentes parties concernées.</p> <p>Si le projet de St Martin de par la nature de son activité permet de mesurer simplement des indicateurs d'amélioration de la qualité de l'eau traitée (DBO, DCO, MS etc.), pour celui de la réhabilitation des CHA, le suivi des indicateurs de performance ne comprend pas la mesure des variations de la qualité des eaux des nappes phréatiques avoisinantes ou encore des réserves d'eau potable de la CWA depuis la mise en place du projet.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Concernant le projet de St Martin, il n'est pas suffisant de noter l'amélioration de la qualité des eaux traitées pour conclure que le projet présente des impacts environnementaux globalement positifs. Il convient de souligner que ce projet vient de conclure un accord pour la vente des eaux traitées au bénéfice de l'irrigation agricole (avec 1 an de retard) et rencontre des difficultés dans la recherche pour la valorisation en amendement de sols et engrais des boues sortant de la station.</p> <p>Quant à l'enfouissement des boues au CET de Mare Chicose, même s'il s'effectue de manière contrôlée, une analyse cycle de vie permettrait sans doute de démontrer un bilan environnemental favorable pour l'utilisation des boues dans les champs avoisinants comme prévu initialement.</p> <p>Les impacts environnementaux positifs associés au WSPSP sont multiples et évidents, mais les systèmes de monitoring intégrant les capacités et secteurs de compétences des différentes instances gouvernementales (et éventuellement paraétatiques ou privées) tardent à se mettre en place. Ceci a pour conséquence que toute affirmation liée au fait que l'intervention CE contribue à la préservation de l'environnement ne repose sur aucun paramètre mesurable, alors que l'objectif environnemental est à la base même du choix de ce secteur comme étant prioritaire dans les 8^{ème} et 9^{ème} FED.</p> <p>Néanmoins, nous pouvons malgré tout répondre positivement que la réduction du niveau de pollution liée au rejet des eaux usées dans le milieu naturel est bel et bien effective avec la mise en place des 3 projets financés sous les 8^{ème} et 9^{ème} FED.</p>			
<p>I 2.4.1 Existence d'un système de monitoring des impacts liés au secteur et d'un état des lieux initial</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse descriptive du tableau de bord d'indicateurs de suivi ; analyse de cohérence avec les objectifs de la structure ; adéquation des données de référence</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents internes</p>
<p>Des indicateurs de paramètres individuels concernant la qualité des eaux (traités et eau de mer à l'endroit du rejet) ont été mis en place de manière isolée par différents ministères pour le projet de St Martin, mais il semblerait que des mesures de l'impact global n'ont pas été prévues (ex. qualité des eaux de baignade inspiré des directives UE, suivi sédimentologique, réseau d'indicateurs biologiques). Le projet CHA ne contient aucun système de monitoring d'impacts environnementaux. Le WSPSP ne propose pas d'indicateurs permettant de mesurer directement les impacts liés au secteur. Par ailleurs, à notre connaissance il n'existe pas d'étude explicitant l'état des lieux initial.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension Les boues qui devaient être utilisées dans les activités agricoles sont actuellement envoyées à Mare Chicose, pour un traitement contrôlé Une réduction des odeurs a été notée en proximité de la station Augmentation du niveau de trafic et de bruit Présence à l'état de trace de métaux lourds dans les boues, fluctuation prévisible de la composition des boues due aux effluents industriels Un système de monitoring environnemental existe mais n'est pas encore consolidé : des normes ont été établis et les différents paramètres sont contrôlés par des organisations différentes (qualité des eaux de baignade par la pêche, données statistiques sur la santé par le ministère de tutelle, eaux dans les canaux par le IA) et il est recommandé d'encourager le SM intégré mis en place par le Ministère de l'Environnement qui impliquerait les différents ministères/organismes concernés</p> <p>Rehabilitation of Sewerage Network in CHA Housing Estates</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>L'objectif global du projet qui était d'améliorer la qualité de vie des habitants des CHA et de réduire les nuisances à l'environnement a été atteint même si ces paramètres ne sont pas mesurables, notamment pour l'environnement où les effets se feront mieux sentir dans le long terme. Aucun système de monitoring des effets du nouveau système d'égout n'a été mis en place et il conviendrait que soit mis en place un tel système : par exemple le suivi de la qualité des eaux de distribution CWA (mesures chimiques et bactériologiques), de la pollution des aquifères par les eaux usées etc..</p> <p>Il est important de prévoir la création d'une base de données qui compilerait les plaintes et actions d'urgence à des fins d'information pouvant servir non seulement pour définir de nouveaux projets (état initial), mais également pour être en mesure d'apprécier l'impact du projet en terme d'amélioration des conditions sanitaires</p> <p>Wastewater Sector Policy Support Programme</p> <p>Le programme a apporté une amélioration notable des conditions sanitaires auprès des nouveaux bénéficiaires (ménages nouvellement connectés), mesurables par la baisse du nombre de plaintes ; cependant le retard pris dans le programme de connections domestiques va priver pour encore quelques temps un certain nombre de ménages des bénéfices que le programme est censé leur apporter</p> <p>L'objectif d'amélioration des conditions sanitaires n'a été atteint que partiellement avec moins de la moitié des connections complétées</p> <p>Le Ministère de l'Environnement devrait accélérer la mise en place de son programme «Environment Information System»</p>			
<p>I 2.4.2 Évolution des indicateurs permettant de mesurer la qualité des eaux dans le milieu naturel et la part de l'amélioration du traitement des eaux usées dans ces évolutions</p>	<p>Interventions / impact</p>	<p>Analyse de statistiques disponibles</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents internes ; entretien avec les bénéficiaires</p>
<p>Comme mentionné plus haut, des indicateurs existent pour mesurer la qualité de l'eau dans le milieu naturel et l'amélioration du traitement des eaux usées pour le projet de St Martin. Concernant la réhabilitation des CHA, il est espéré que les recommandations préconisées dans le rapport d'évaluation finale seront mises en application par les autorités concernées afin d'assurer la pérennité du système mis en place.</p> <p>St Martin Waste Water Treatment Plant extension</p> <p>L'objectif du programme est de contribuer à la préservation de l'environnement de l'île et d'améliorer les conditions sanitaires des populations concernées et cet objectif global a été atteint. Les impacts positifs sont difficilement mesurables mais s'inscrivent dans la longue durée.</p> <p>Des tests de performance sur les paramètres de traitement ont donné des résultats conformes à 100% (excepté sur la couleur) aux norme de qualité en vigueur, notamment concernant les paramètres suivants : DBO, DCO et matières en suspension</p> <p>Le taux de réduction de la DBO dépasse les 95% (alors qu'il était de 25 à 40 % avant la mise en opération de la nouvelle station)</p> <p>Le rejet en mer (Pointe Moyenne) s'effectue toujours du fait du retard pris dans la mise en place de l'accord de vente des effluents à l'IA, mais la qualité de l'eau est indéniablement améliorée par rapport à l'état initial ; cependant aucun indicateur ne permet de le mesurer ni en terme de qualité du flux ni en termes d'impacts sur le milieu (sédiments, populations algales, faune marine)</p>			
<p>QE 3 Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles contribué à (i) renforcer le tissu de PME et à (ii) relever le niveau des qualifications et compétences professionnelles de manière à soutenir la diversification des activités et le dynamisme du secteur privé ? (JB)</p>			
<p>Le secteur privé Mauricien est dynamique et dispose d'un cadre réglementaire et financier porteur, mais il s'est positionné dans des secteurs dont l'avenir à moyen terme est compromis par les évolutions du commerce international (concurrence internationale accrue, préférences commerciales réduites). Le repositionnement des PME sur de nouveaux créneaux est un enjeu stratégique pour envisager la poursuite de la croissance économique et la condition du maintien des acquis an</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>matière de services sociaux. Cette question vise à apprécier si les interventions de la CE ont contribué (i) à renforcer le niveau de qualification et de compétence de la main-œuvre locale dans le sens du positionnement sur des marchés à haute valeur ajoutée, (ii) à créer un dispositif d'appui technique porteur pour la création de PME ou le repositionnement de celles-ci sur ces nouveaux marchés et (iii) à promouvoir l'accès à des lignes de crédit adaptées (notamment sur financement BEI).</p>			
<p><u>Informations Générales :</u></p>			
<p>7e FED : Convention de financement « Appui au centre de ressources humaines. (CRH à Rodrigues, 1995 : 660.000 (dont Construction, Fourniture et équipement : 360.000, Formation du personnel 70.000, AT 165.000, Divers 65.000) + 440.000 GOM = 1.1m€</p>			
<p>Achèvement du centre en 1996 ; ne concerne pas cet exercice d'évaluation.</p>			
<p>7th EDF : Financing Agreement Training of Police cadre, 1998: 550.000</p>			
<p>7th EDF : Financing Agreement Aids Programme, 1994: 423.000</p>			
<p>7th EDF : Financing Agreement Technology Development in private firms, 1998</p>			
<p>2.900.000 ECU (including 2.200.000 for Grants for private enterprises, 400.000 for AT)</p>			
<p>Objectif: Apporter un soutien au développement économique et social et favoriser l'intégration de l'économie nationale dans le contexte mondial en accroissant la compétitivité du secteur privé.. Le projet doit stimuler et encourager les entreprise à accroître leurs compétences en matière de conception, formation professionnelle, conduites de process et systèmes qualité. La cible concerne environ 200 entreprises. Le projet est censée apporter des fonds aux entreprises sur une base partagée 50/50 et les aider à se pourvoir en prestations extérieures pour des actions de formation, d'amélioration de la qualité et des process.</p>			
<p>NIP 8th EDF :</p>			
<p>Le principal problème auquel les entreprises cibles doivent faire face est celui de l'érosion progressive de leur compétitivité à l'export sur les créneaux traditionnels du textile et du sucre. La solution invoquée est le développement de secteurs et branches d'activités dotés de personnels mieux formés notamment en termes de technologies avancées.</p>			
<p><u>Le second domaine de concentration</u> concerne le secteur privé et le développement des ressources humaines (30%)</p>			
<p>Objectif:: Procurer une formation adaptée à la main d'oeuvre cible de telle sorte qu'une plus grande productivité soit atteinte en tenant compte de l'intégration de technologies avancées qui requièrent une base scientifique et technique</p>			
<p>Apporter un support technique aux PME et TPE pour l'identification des produits et filières de production, segments de marché à l'export , et partenariats orientés export y compris pour des partenariats financiers. Des lignes de crédits seront rendues disponibles pour l'assistance aux PME en termes de modernisation des systèmes de production (études et diagnostics) dans les activités propres aux EPZ, seront aussi concernées les activités qui ne relèvent pas des EPZ et l'artisanat</p>			
<p>La BEI apporte 30 M€ pour des lignes de credit générales, dédiées aux infrastructures de production, et sous forme de credits directs aux entreprises.</p>			
<p>Cooération régionale:</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Secteurs de concentration:			
Développement des ressources humaines (DRH) et Développement économique et social (DES), sous le DRH sont compris la création d'une Université de l'Océan indien, une action de coopération dans le secteur des télécommunications, des échanges dans les champs de l'éducation et de la culture.			
8ème FED : Financing Agreement "Support to the clothing technology centre", 1999:			
1.365.000,€ don't 1.000.000 € pour de l'assistance technique (AT) ;et 200.000 € en Equipements			
Problématique affrontée: Baisse de la compétitivité du secteur textile			
Objectif poursuivi : Augmenter la compétitivité de ce secteur grace à une meilleure utilisation des ressources, l'apport de technologies adaptées et le renforcement de la capacité de production, le projet incluse aussi des actions de formation et de gestion de la formation professionnelle.			
Durée: 4 à 5 ans (1999-2003)			
Assistance technique et formation: Gestion de projet; TAU (Technology Application Unit)			
Développement de la production : Gestion de projet;;RDU (Research and Development Unit)			
8ème FED : Convention de financement « Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises », 2000:			
7 M€ (+ 1.M€ du Gouvernement), sur 4 ans			
Objectif global : Favoriser l'intégration de Maurice dans l'économie mondiale et régionale, pour garantir un développement socio-économique durable.			
Objectif spécifique : Développer la compétitivité des PME du secteur de l'industrie et des services, au moyen d'un renforcement des services destinés à ces PME.			
Résultats attendus :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration professionnelle et représentative des PME, par secteur/filière et à l'échelon national ▪ Renforcement et développement des services destinés aux PME : formation/conseil et financiers. ▪ Amélioration de la gestion d'environ 200 PME (150 à Maurice, 50 à Rodrigues) ▪ Augmentation de la productivité dans environ 450 PME (400 à Maurice et 50 à Rodrigues) ▪ Renforcement de la capitalisation d'environ 100 PME 			
Deux grandes composantes :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ (i) Développement des savoir-faire et appui à la structuration professionnelle, ▪ (ii) Accès au crédit 			
Développement des savoirs faire : La Cellule de Gestion du Projet n'effectuera pas d'intervention directe dans les entreprises mais aura un rôle de			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>lien entre les PME et les services de formation/conseil du secteur privé. La composante « Accès au crédit » sera exécutée par la Development Bank of Mauritius (DBM) et le State Investment Corporation (SIC) qui formeront le 'Fund Management Company' FMC.</p>			
<p>(i) Développement des savoir-faire et appui à la structuration professionnelle,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier d'analyse des besoins pour les PME intéressées - Diagnostic rapide de 3/4 jours au niveau d'une entreprise (subventionné de 100%) par des consultants locaux - Appui technique directe (subventionné de 50%) : Organisation, maintenance, gestion, qualité de produits, design, diversification... - Formation (partiellement prise en charge par le projet) - Appui à la structuration : groupements professionnelles, structure de représentation des PME/PMI 			
<p>(ii) Accès au crédit : PME ne reçoivent que 0.6% du total du crédit ; les Banques ont une « surliquidité ». Les problèmes sont les risques jugés excessifs et le manque des ressources propres des PME pour satisfaire les ratios habituellement pratiqués (capacité d'endettement).</p>			
<p>Evaluation à mi-Parcours du projet Amélioration de la compétitivité des PME SMETECH-SMEFIN, juin 2003 : Projet non opérationnel</p>			
<p>CSP / NIP, 9ème FED: Après discussion entre le GoM, la CE, les Autres bailleurs et les représentants du secteur privé et de la société civile, il a été entendu que l'insertion des activités des entreprises dans leur environnement économique était une priorité (85%), de fait, l'activité dominante du secteur textile et habillement est orientée à l'export (80%) alors que 65% des exports se font vers la zone UE.</p>			
<p>Nécessité d'un contexte juridique adapté en matière de droit du travail.</p>			
<p>Les unions et les associations professionnelles jouent un rôle actif au travers de séminaires et de sessions de travail afin de former et d'éduquer les travailleurs et de former des représentants.</p>			
<p>Le GoM est en cours d'étudier la mise en place d'un outil durable de concertation afin de favoriser les relations inter industrielles et le dialogue social.</p>			
<p>La BEI contribue à financer des projets dans le secteur du Traitement des eaux usées.</p>			
<p>Equilibre des genres: Pratiquement toutes les jeunes filles ont acquis un niveau scolaire primaire, 63% d'entre elles passent le cap d'une éducation secondaire mais seulement 32% sont économiquement active au vue des statistiques en 2000. En règle générale il est acquis que les jeunes femmes et les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes de la même cmlasse d'âge. Le GoM a donc lancé un vaste programme d'encouragement par discrimination positive pour cette classe de la population, programme qui est etayée par un plan national d'action en faveur des populations discriminées..</p>			
<p>le rapport conclue aussi sur le fait qu'en règle générale les projets finacés par la CE à Maurice ont atteint lleurs objectifs</p>			
<p>Il est important de noter que les micro réalisations emportent plus de succes que les projets à caractère généraliste, ce qui est probablement du au</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>caractère spécifique et participatif des approches projets. Cependant, la large gamme de thématiques et la dispersion des cibles nuit à produire un impact mesurable sur l'économie nationale.</p> <p>Parallèlement à ces engagements le CDE en partenariat avec la CCI est censé apporter une aide aux entreprises mauriciennes qui en formulent la demande. Néanmoins en dehors des appuis au secteur textile et habillement, le vecteur d'aide du CDE est à ce jour très peu pragmatique et concentré sur la normalisation qualité (ISO 14000) ce qui ne séduit que très peu de candidats.</p> <p>BEI: seuls 30 M€ ont été annoncés pour le 8ème FED alors que 63 M€ ont été approuvés, les principaux projets bénéficiaires sont la zone aéroportuaire (18 M€); la collecte des eaux usées (35 M€); et 10 M€ pour la construction d'une station de production électrique or aucune de ces thématiques ne concerne les PME.</p> <p>La BEI va se concentrer sur trois types de financement orientés selon les besoins ; des projets d'envergure importante, des projets d'infrastructures « lourdes » et assurer un rôle d'intermédiaire financier auprès des PME par la mise à disposition de prêts de mise de fonds en capital et capital risque et de garanties en haut de bilan.</p> <p>Le programme indicatif s'articule comme suit : Financing agreement on a Technical Cooperation Facility 500.000 € 400.000 € for short and middle term consultants for the implementation of the NIP ; secondly: Training Support for projects and programmes: 30.000 €; thirdly: Conferences and seminars: 20.000 €; Rest for audits, evaluation, contingencies.</p> <p>Il faut noter que les études préalables aux engagements financiers ne prévoient pas de prendre en compte les aspects de genre, alors que ces critères devraient être inclus dans la formulation des projets et leur évaluation (CSP/NIP) de plus des études d'impact environnementales doivent être programmées autant que de besoin dans le contexte des approches stratégiques.</p>			
<p><u>Réponse à la question évaluative :</u></p> <p>La situation documentaire ne permet pas de répondre clairement à la question d'évaluation. Néanmoins, ce qui ressort de l'analyse des rapports d'évaluation et des documents de projet nous indique manifestement que les projets de petite envergure issus dans le secteur de la formation ont eu un réel succès sans avoir eu cependant un impact mesurable sur le secteur privé. Il apparaît aussi que le projet le plus important d'une enveloppe de 7.M€ a dû être arrêté avant sa phase opérationnelle. Dans la même veine, les projets d'appui par transfert de technologie d'une envergure moyenne semblent avoir réussi, mais avec un impact également limité. Les textes analysés ne donnent pas de détails concernant l'impact qui devait être observé au niveau de ces deux projets. Le projet « Support to the Clothing Technology Centre » (CTC) a un groupe cible mieux identifié que les autres puisqu'il s'agit spécifiquement des entreprises du secteur de la production de textiles et de l'habillement. Une meilleure appropriation de la cible pourrait être une des raisons de la réussite de ces projets du fait que l'opérateur et les bénéficiaires sont en phase quant à la définition des besoins et des réponses à apporter,</p> <p>Par contre, les offres de services et d'aides du projet « Appui aux petites et moyennes entreprises » (PME) était moins identifiables et les entreprises semblent avoir rencontré des difficultés pour reconnaître et apprécier les bénéfices de ce projet. De plus le fait que les lignes de crédits qui constituaient une partie de l'offre de ce projet n'aient pas été pleinement déployées concurrent à son insuccès. ainsi, il apparaît avec évidence que seuls parmi les services disponibles « flash diagnostics » furent demandés. Le peu d'appétence des entreprises pour les services proposés se remarque aussi au niveau des propositions d'assistance technique et des formations qui connurent une demande quasi nulle. Au titre des explications on pourrait invoquer le fait quea contrepartie demandée aux entreprises leur semblait trop importante en regard des bénéfices attendus</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>ou en comparaison avec la qualité du service proposé. On doit aussi s'interroger sur le fait de savoir si ce programme n'était pas surchargé en termes thématiques ce qui revient à un manque certain de ciblage qui ne permet une adéquation entre les besoins exprimés et les offres proposées.</p> <p>Fondamentalement il est légitime de s'interroger sur la valeur des programmes généraux comparée à celles des projets d'appuis spécifiques (branches et sous secteurs d'activité)</p> <p>Sur un plan global la situation des PME ne semble pas s'être significativement amélioré. Les statistiques et les informations analysées tendraient plutôt à confirmer une détérioration de l'activité économique imputable à ces catégories d'entreprises.</p> <p>En dehors du fait qu'on peut s'orienter sur le nécessaire recentrage de cette formule d'assistance vers des objectifs plus ciblés, articulés sur des sous secteurs et branches prioritaires, il n'en reste pas moins que l'assistance technique à produire trouverait sans doute plus d'efficacité à être redéfinie en termes de formation professionnelle élargie à l'acquisition de conduites individuelles plus productives et autonomes. Il faudrait s'engager sur la voie de la flexibilité, en tant que support à l'introduction de technologies innovantes ou de lignes de production nouvelles pour des produits non traditionnels. Or ces comportements d'adaptation rapide au changement ne sont envisageables que dans la mesure où les personnels d'encadrement technique, les opérateurs et ouvriers spécialisés sont préparés depuis les acquis de l'éducation secondaire. Cependant, le secteur éducatif mauricien n'envisage pas de doter les candidats s'insérant dans le monde ouvrier d'une culture de l'adaptation individuelle aux changements. Le schéma qui prévaut correspond plutôt à une stratégie éliminatoire qui conduit la classe de population n'ayant pas réussi son parcours scolaire à aboutir dans le monde ouvrier sans autre préparation que les acquis minimum d'un enseignement général de faible niveau. Les institutions qui proposent une offre en formation professionnelle (TIC, tourisme, hôtellerie, métiers du bâtiment) sont volontaires et restent sectorielles et ne constituent pas un corps éducatif structuré pour construire une culture de l'engagement professionnel technique. Cette absence de culture fondée sur les savoir faire techniques se remarque aussi dans la très faible activité voire l'inexistence des organismes de représentation professionnelle, il s'agit là d'un problème de fonds que les actions d'assistance technique ponctuelles ne peuvent affronter.</p> <p>C'est sous cet éclairage qu'il faut s'interroger sur l'opportunité de conduire ou reconduire les actions d'assistance aux PME mauriciennes dans un programme de coopération décentralisé.</p>			
<p>CJ 3.1 - L'appui de la CE au développement du secteur privé a contribué significativement à l'expansion du secteur privé, et en particulier à la création de PME et d'initiatives économiques locales individuelles ou groupées pour favoriser la diversification des activités économiques.</p>			<p>Interventions</p>
<p>Au niveau du 7^e FED, deux projets ont concerné le secteur privé à travers un appui à la formation, à savoir un projet d'appui à la création d'un « Centre des Ressources Humaines » à Rodrigues (660.000 €) et un projet d'appui au « Industrial and Vocational Training Board » (163.975 €). Les deux projets ont atteint leurs objectifs malgré une mise en œuvre laborieuse. Leur contribution au développement du secteur privé n'est pas facile à pondérer, même s'il apparaît qu'une amélioration de la situation locale autour des centres soit avérée, surtout pour ce qui concerne Rodrigues. Un troisième projet a appuyé les entreprises dans le développement des technologies.</p> <p>Au niveau du 8^e FED deux projets sont dans le portfolio, dont un, le « projet d'appui aux petites et moyennes entreprises » (PME) n'a manifestement pas atteint ses objectifs et a été arrêté. Suite à cette interruption du projet, les reliquats de moyens financiers (plus de 5. M€ issus des 7.M€ prévus) ont été transférés au 9^e FED pour augmenter le budget du projet « Coopération décentralisée ». L'autre projet, le « Clothing Technology Centre » (CTC) peut être considéré comme une réussite dans la mesure où non seulement il a fait l'objet d'une</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>demande intense de la part des opérateurs du secteur concerné, mais aussi car il a su s'orienter sur une thématique bien ciblée, correspondant à un besoin réel de la cible, à savoir l'apport et l'insertion de technologies améliorées dans les processus de production. Tous ces projets, réussis ou non, avaient comme ambition de renforcer l'existant et non pas de créer de nouvelles activités économiques opérées par des PME. En ce sens on ne peut pas conclure à un accroissement quantitatif des opérateurs ni dans les secteurs visés ni en terme de diversification d'activité. Par contre ces projets ont permis notamment dans le secteur textile et habillement d'engager les prémisses d'une diversification de la production.</p>			
<p>I 3.1.1 Évolution du nombre et importance des entreprises bénéficiaires par rapport à l'ensemble du secteur privé (% de la valeur ajoutée du secteur).</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse du poids des appuis par rapport aux besoins ou aux dynamiques du secteur</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires</p>
<p><u>7^e FED : Centre des Ressources Humaines » à Rodrigues :</u> Les activités de formation qui se déroulent dans le centre ne se concernent pas des entreprises mais des individus qui cherchent à augmenter leurs capacités.</p> <p><u>7^e FED: Appui au « Industrial and Vocational Training Board »:</u> De la même manière les centres de formation professionnelle forment des jeunes qui se présentent ensuite sur marché de travail et non pas pour intégrer ou réintégrer une entreprise en particulier. Le principe de la formation en alternance existe mais n'est pas fonctionnel.</p> <p><u>7^e FED : Projet Développement des Technologies au niveau des entreprises privés</u> Cette action a été très lente à se mettre en place ; L'évaluation à mi-parcours était cependant positive bien que des « mauvaises pratiques » imputées de l'Unité de Gestion du Projet soient en cours d'examen.</p> <p><u>8^e FED : Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises (7.M€) :</u> Prévu : Amélioration de la gestion : 150 PME à Maurice ; 50 à Rodrigues Augmentation de la productivité : 400 à Maurice ; 50 à Rodrigues Renforcement de la capitalisation : 100 Le total des PME visées à Maurice n'est pas indiqué Réalisé : 370 demandes de Flash diagnostics, la plupart, 236 dans le secteur de l'industrie ; 105 demandes rejetées ; 100 en cours d'analyse ; 176 approuvées : 55 en cours et 121 achevées au 30 avril 2003 Peu d'appui en matière de conseil (1 seul en avril 2003), formation (1 à Rodrigues) ; aucun appui financier délivré (non fonctionnement de la composante financière) Manifestement l'objectif n'est pas atteint du fait d'un dispositif non opérationnel et de procédures trop lourdes ; Pas d'impact observé faute d'indicateurs ; le projet a été arrêté sans avoir atteint ses objectifs ; les moyens financiers (> 5.M€) ont été transférés au 9^e FED : Coopération décentralisée</p> <p><u>8^e FED, Clothing Technology Centre :</u></p>			
<p>I 3.1.2 Importance relative de l'investissement financé par rapport à</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse du poids des appuis par rapport aux besoins ou aux dynamiques du secteur</p>	<p>Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; Rapports de l'organisation chargée du service et</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
l'investissement privé global.			des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
8e FED : Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises : Aucune action en apports de fonds propres ou d'aides à l'investissement Informations non disponibles pour les autres projets.			
I 3.1.3 Nombre d'emplois concernés par rapport à l'emploi privé global.	Interventions / impact	Analyse du dynamisme de la création d'entreprises en relation avec le programme et après. La pérennité des PME créées est difficile à quantifier et doit être analysée par interview auprès des responsables sectoriels et économiques	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
Informations non disponibles			
I 3.1.4 Évolution de l'investissement privé global avant, pendant et après projet	Interventions / impact et durabilité	Analyse statistique	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ;
Informations non disponibles			
I 3.1.5 Évolution de l'emploi global dans le secteur privé avant, pendant et après projet	Interventions / impact et durabilité	Analyse statistique	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ;
Augmentation des chiffres de chômage, fermeture de certaines PME dans la Zone de production pour l'exportation (Export Processing Zone – EPZ) dû à la perte de compétitivité du secteur de textile			
I 3.1.6 Évolution des encours des prêts au secteur privé et en particulier aux PME-PMI.	Interventions / efficacité	Analyse de la capacité des PME a absorbé les apports des interventions de la CE ; appréciation indirecte de la correspondance entre les apports et les besoins et opportunités	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
Informations non disponibles			
I 3.1.7 Nombre et nature des PME (artisanat, transformation locale des produits, groupements de production...) créées sur la période (milieu urbain, milieu rural).	Interventions / efficacité et impact	Analyse statistique	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Informations non disponibles			
I 3.1.8 Nombre et montant des micro crédits accordés aux PME et activités à vocation économique.	Interventions / efficacité	Analyse statistique	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
Informations non disponibles			
I 3.1.9 Évolution de la répartition sectorielle des PME (en %)	Interventions / impact	Analyse statistique sur la base des données disponibles	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné
Informations non disponibles			
CJ 3.2 - Les financements accordés ont permis aux entreprises bénéficiaires de développer leur activité de manière durable et rentable.			Interventions
<p>Dans le cadre du projet « Clothing Technology Centre » (CTC), il est très probable que les appuis prodigués aux entreprises (et non pas les financements !) ont aidé à développer leur activité de manière durable et rentable. D'une certaine manière le projet « Développement des technologies au niveau des entreprises privés » a partiellement réussi à augmenter la pérennité de leur activité mais faute d'indicateurs viables il est impossible de pondérer ces bénéfices..</p> <p>On ne peut que se prononcer qu'en théorie, sur la base du fait que l'accroissement des compétences et de la productivité individuelle est généralement accrue du fait que les actions de formation sont mieux construites, surtout quant la main d'oeuvre ciblée est caractérisée par un niveau très faible d'autonomie et d'adaptation technologique</p> <p>Globalement, les financements engagés et procurés dans les trois projets issus du 7^e FED sur la formation et le développement des technologies ainsi que le financement affecté au 8^e FED à l'adresse du CTC ont pu contribuer au but de rendre les activités économiques plus durables et rentables, alors que le cinquième projet (Appui aux PME) n'a pas pu contribuer.</p>			
I 3.2. 1 Évolution de l'investissement, programmes d'investissement, projets de développement.	Interventions / impact		Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
8e FED : Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises : Informations non disponibles aucun investissement réalisé			
I 3.2.2 Évolution de l'environnement réglementaire et macroéconomique encadrant les activités des PME	Interventions / impact et durabilité	Analyse de la mise en adéquation du cadre macroéconomique et réglementaire avec le développement des activités des entreprises privées	Compilation des textes réglementaires ; rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
8e FED : Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises : Cadre global favorable, mais lentur dans la mise en place des textes réglementaires et des structures d'exécution du projet ; le cadre macroéconomique s'est globalement détérioré			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
I 3.2.3 Correspondance entre les bénéficiaires ciblés par la programmation et les bénéficiaires atteints	Interventions / efficacité	Analyse de la répartition des soutiens dispensés par rapport aux principes retenus dans la programmation	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Informations non disponibles			
I 3.2.4 Comptes des entreprises bénéficiaires : évolution du chiffre d'affaires, des résultats, de l'activité, de la rentabilité... et pérennité	Interventions / impact	Analyse statistique sur la base des données disponibles complétée éventuellement par des entretiens auprès des gestionnaires des lignes de crédits et de responsables économiques	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ;
Informations non disponibles			
I 3.2.5 Estimation de la pérennité/fragilité de l'activité de l'entreprise (survie au-delà de deux ans après appui)	Interventions / impact et durabilité	Analyse en liaisons avec la précédente et enrichie par des entretiens avec les bénéficiaires et leurs structures de représentation	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les bénéficiaires et les structures représentatives des PME
Vu la situation macroéconomique, la situation des PME reste fragile			
I 3.2.6 Taux d'utilisation des lignes de crédit, taux de remboursement et de défaillance	Interventions / efficacité	Analyse statistique sur la base des données disponibles	Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ;
8e FED : Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises : pas de crédits octroyés			
I 3.2.7 Évolution de la part du PIB correspondant au secteur secondaire et aux services	Intervention / impact et durabilité	Analyse statistique sur la base des données disponibles	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné
Augmentation			
QE 4			
Dans quelle mesure les interventions de la CE dans le domaine de l'agriculture et de gestion des ressources naturelles ont-elles contribué à l'amélioration des systèmes de production agricole (productivité, production, diversification) et à la conservation/durabilité des ressources naturelles ?			
Cette question a pour but d'apprécier dans quelle mesure les interventions de la Commission dans le domaine de l'agriculture ont contribué (i) à améliorer l'efficacité des systèmes d'exploitation agricoles, (ii) à accroître les productions sur la base des ressources naturelles restaurées et conservées et (iii) à optimiser les retombées économiques locales.			
Le contexte à la question évaluative :			
Sur le plan national, la contribution du secteur agricole à la création des revenus et des nouveaux emplois est plutôt restreinte. Le secteur sucrier ne contribue que 4 % au PIB. La productivité agricole à Maurice dans les années 90 subissait la concurrence frontale du développement du secteur manufacturier. Pour maintenir les actifs dans le secteur rural et, incidemment, continuer à bénéficier des accords commerciaux sur le sucre avec un niveau de subvention réduite, il était important d'augmenter la productivité du secteur agricole (irrigation, petite mécanisation, encadrement, vulgarisation) et d'améliorer par là les conditions de vie des agriculteurs. L'irrigation, dans un milieu où les ressources en eau ne sont pas			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
---	-----------------	---------	-----------------------

abondantes supposait une rationalisation de son usage et donc une intervention sur la structure tarifaire. A Maurice, les objectifs des interventions dans le secteur agricole visaient donc une production de sucre plus rationnelle et une diversification des cultures.

A Rodrigues, le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles occupent une priorité beaucoup plus importante qu'à Maurice. L'économie est rurale avec un petit secteur artisanal et un secteur de plus en plus important touristique. Les interventions de la CE étaient plus centrées sur la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles combinée avec l'amélioration des systèmes de production.

Le support de la CE dans le secteur agriculture et gestion des ressources naturelles était un domaine de concentration au 7^e FED quand il y avait quatre programmes majeures. Au 8^e FED il n'y avait qu'un seul projet à Rodrigues. Le 9^e FED prévoit encore quelques activités agricole/GRN dans le cadre du programme Coopération Décentralisée. Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des programmes exécutés ::

Projets dans les secteurs d'agriculture et de gestion des ressources naturelles

Programme	Période	Budget engagé
7 MAS 05 Programme de contrôle des mouches fruitières	1994 - 1999	1,597 M€
7 MAS 12 Projet d'irrigation de la côte occidentale		4,059 M€
7 MAS 32 Projet d'irrigation des plaines du nord/ Conduite A5/Irrigation block 3	1997-12/2004	8,835 M€
7 MAS 04 Gestion des ressources naturelles et agricoles Rodrigues		1,938 M€
8 MAS 03 Programme de lutte contre l'érosion à Rodrigues	Juin 1999 à juin 2003 et prolongé à juin 2004	3,051 M€

Le **Programme Irrigation des Plaines du Nord (NPIP)** a visé l'amélioration de l'approvisionnement en eau d'irrigation et l'extension de la superficie irriguée dans les Plaines du Nord pour rationaliser la production de sucre et pour diversifier les cultures agricoles. Le projet a envisagé une contribution à l'amélioration du bien-être des petits exploitants, la réduction des importations de fruits et légumes ainsi que l'amélioration de la balance des paiements. Le programme a amélioré la disponibilité en eau sur 3.500 ha par la construction des conduites M1 (100 % FED) et A5 (50% FED).

Le **Programme d'Irrigation de la Côte Occidentale** a eu comme objectif d'améliorer la quantité d'eau disponible et la fiabilité de l'approvisionnement pour permettre aussi une diversification des cultures. Avec les travaux du Programme, la réhabilitation sur 1.492 ha et l'extension par 552 ha à un total de 2.044 ha irrigués a été planifié. Sur la nouvelle superficie de 552 ha, il a été prévu d'installer des systèmes d'irrigation goutte à goutte pour des petits et moyen exploitants. L'irrigation en sillon a été prévue sur 371 ha. En dehors des travaux de réhabilitation et construction, d'autres mesures de renforcement des capacités ou de formation n'ont pas été prévues selon la CF.

Le **Programme de Contrôle des Mouches des Fruits** a visé l'augmentation de la quantité et qualité des fruits, l'amélioration des revenus, de l'environnement et de la santé et l'ouverture des possibilités d'initiatives privées. Les résultats attendus ont été la réduction des populations de

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>mouches de fruit, l'augmentation de la consommation et de l'exportation des fruits. Le projet a prévu d'augmenter les revenus de 54.000 producteurs par 1.380 RS (~40 €) par an. Les techniques de contrôle utilisées visaient à diminuer l'application des pesticides.</p> <p>Le projet Gestion des Ressources Naturelles et Agricoles Rodrigues a eu comme objectif de protéger, restaurer et organiser la gestion des ressources naturelles et agricoles de Rodrigues à travers un appui à l'agriculture et la petite hydraulique, à la gestion des ressources pastorales et forestières, la protection de trois réserves et du lagon et des lacs et à la formation des ressources humaines. Il a été prévu d'aménager 37 ha agricoles dans quatre vallées, d'aménager 400 ha de terres sylvo-pastorales y inclus le captage de 10 sources et la construction de 4 retenues, la plantation de 40 ha de mangroves et l'aménagement de 35 ha de réserve. Une piste de 5,7 km devrait désenclaver une zone agricole. Les coûts du projet ont été calculés à 4,46 M€ (CE 1,96 ; Maurice 2,5 M€). La rentabilité financière a été estimée à 8,6% et la rentabilité économique à 11,1%.¹</p> <p>Le projet Gestion des Ressources Naturelles et Agricoles Rodrigues a été suivi du Programme de Lutte Contre l'Erosion à Rodrigues financé sur 8^e FED. Ce Programme envisageait à améliorer de façon durable les conditions de vie de Rodriguais en favorisant l'équilibre entre le développement économique et l'utilisation des ressources naturelles de l'île en luttant contre l'érosion. Il a été prévu de mettre en place l'ensemble des mesures physiques, humaines et légales pour diminuer la dégradation des sols. Le programme visait des nouvelles mesures antiérosives sur 100 ha et la restauration des mesures sur 1.000 ha, la protection des infrastructures routières et hydro-agricoles, l'augmentation de la production agricole en appliquant des méthodes culturales conservatrices. Le programme devrait améliorer la gestion des ressources forestières et la maîtrise de l'élevage, élaborer un plan cadastral et un système foncier et conscientiser et impliquer la population dans la gestion des ressources naturelles.²</p>			
<p>Réponse à la question évaluative :</p> <p><i>Les contributions à la rentabilité et durabilité des systèmes de production agricole</i></p> <p>Les interventions de la CE sur <u>l'île Maurice</u> ont contribué à une augmentation de la productivité et de la production notamment de la canne à sucre par la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et l'extension des superficies irriguées par les projets Irrigation des Plaines du Nord (NPIP) et Irrigation de la Côte Occidentale (cf. <u>14.1.2</u>). En dehors de leur production, les petits exploitants ont bénéficié d'une structuration en groupement. Le secteur sucre a profité au même temps des prix préférentiels des accords sucre dont une réduction de 36 % est prévue à partir de 2007 (voir aussi QE 10). Les bénéficiaires du NPIP ont été des petits exploitants qui occupent environ la moitié des superficies dans la plaine du Nord en cultivant pour la plupart la canne à sucre. L'autre moitié des bénéficiaires par rapport aux superficies ont été les grands propriétaires terriens qui occupent aussi environ 50 % des superficies. La viabilité économique et ainsi la durabilité future des investissements dans l'irrigation dépendront du niveau de prise en charge de coûts réels par les producteurs notamment de la canne et de la capacité du secteur d'adapter les coûts de production aux prix réduits du sucre offert par l'UE. Actuellement, le prix de l'eau reste fortement subventionné.</p> <p>Seulement une petite partie des superficies irriguées a été attribuée à la diversification du secteur (cultures maraîchères et fruitières, production de semences) pour réduire la dépendance du sucre. La diversification agricole reste un volet important pour substituer une partie des importations et pour développer quelques portes de découlement vers l'extérieur. Elle offre une option supplémentaire pour le secteur agricole mais d'envergure</p>			

¹ Convention 09 (1993), annexe 2

² Convention 6084/MS annexe

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>réduite n'ayant pas la capacité de remplacer la canne à sucre. L'objectif de diversification dans l'intervention de la CE a été bien fondé mais insuffisamment analysé dans son contexte avec peu de résultats dans la réalisation. Peu d'information est disponible sur l'ampleur de la demande des produits non-sucre pour le marché national ou international. Selon les réponses de terrain, la demande locale en produits maraichers sera rapidement saturée si quelques producteurs se mettaient à intensifier et éteindre leur production. Pour les marchés (de niche) internationaux, la Maurice semble avoir certains potentiels. Les « microprojets » réalisés par le NPIP servent aujourd'hui comme projets de démonstrations. Une réplification d'un nombre de microprojets n'est pourtant pas évidente pour des petits exploitants puisqu'ils demandent trop d'investissements. Néanmoins, l'AREU qui a été le partenaire étatique local pour la diversification confirme d'avoir beaucoup bénéficié du NPIP par rapport à son niveau professionnel et l'application de nouvelles méthodes. Il semble que la contribution majeure du NPIP à la diversification a été le renforcement des institutions non-sucre, l'attribution de plus d'importance au sujet de diversification dans la discussion nationale et le démarrage d'une réflexion plus approfondie sur les possibilités de diversification.</p>			
<p>La production fruitière, qui visent aussi la diversification du secteur agricole et la promotion des exportations a été renforcée en améliorant l'environnement phytosanitaire et en appliquant des méthodes efficaces et écologiquement soutenables. Sans avoir des chiffres exacts sur la production fruitière, on peut supposer qu'elle a augmenté puisque le Programme Mouche Fruitière a couvert toute île de Maurice et Rodrigues avec des mesures phytosanitaires efficaces. En dehors des producteurs de fruits, le Programme Mouche Fruitière a bénéficié à un groupe-cible très important (54.000) de petits propriétaires de fruits de case.</p>			
<p>A <u>Rodrigues</u>, la CE a mené des programmes agricoles/GRN depuis les années 80. Les derniers programmes du secteur ont été financés par le 7^e FED (7 MAS 04 Gestion des Ressources Naturelles et Agricoles à Rodrigues, 1,9 M€) et le 8^e FED (8 MAS 03 Programme de Lutte contre l'Erosion à Rodrigues - AEP, 3,1 M€). Sous les 9^e FED il n'y a plus de programmes dans le secteur mais quelques activités agricoles peuvent être proposées dans le cadre du Programme de Coopération Décentralisée qui inclut une composante gestion de ressources naturelles à Rodrigues subventionnée avec 1,7 M€.</p>			
<p>Les programmes de la CE à Rodrigues ont contribué au renforcement du secteur agricole par le perfectionnement des capacités des services agricoles/élevage, forestiers, environnementaux et de cadastre) améliorant les bases de planification (SIG, banques de données) et les connaissances méthodologiques. La production agricole a été renforcée et diversifiée par l'extension de l'irrigation, l'introduction des variétés améliorées, résistantes contre la sécheresse, des techniques de conservation des terres (bandes enherbées, plantation en courbe de niveau, réhabilitation des terrasses, aménagements des bassins versants) et d'amélioration de la fertilité (compostage) et des pâturages. Les ressources naturelles ont été améliorées par des mises en défens, des reboisements et l'application des mesures de conservation des eaux et des sols (CES). Les différentes mesures CES contribuent aussi à la recharge des nappes phréatiques et donc à une meilleure disponibilité d'eau qui constitue un problème majeur à Rodrigues.</p>			
<p>L'accès aux habitations a été amélioré par des pistes d'accès (track roads). Un nombre de techniques innovateurs de production a été introduits (serres, bassins de rétention) sous forme de microprojet qui permettent mais nécessitent aussi des adaptations aux conditions locales par une réduction des coûts d'investissement et la substitution des matériaux importés. L'utilisation des matériaux importés et l'importance des investissements ne permet ni la viabilité économique ni la durabilité d'une partie des mesures (p.e. clôtures en fer, serre importé, bassin de rétention avec matériaux importés). Par exemple la réparation des bâches en plastiques dans les bassins de rétention d'eau sera difficile puisqu'il n'a pas de matériaux de réserve.</p>			
<p>L'approche participative utilisée par les projets a eu peu de succès (cf. <u>I 4.1.1</u>). Le principe à participer aux actions a été peu connu par les</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>bénéficiaires et la volonté à s'investir dans des actions d'intérêt commun a été limitée. Finalement le projet a été obligé de rémunérer les bénéficiaires pour leur travail. Les groupes d'intérêt économiques créés continuent à exister et à mener des activités communes mais leurs cotisations ne suffiront pas pour prendre en charge et amortir les investissements.</p>			
<p>Le programme Lutte Contre l'Erosion a été très diversifié, ce qui a d'un côté renforcé la collaboration entre les services techniques de la Commission Régionale à Rodrigues mais a de l'autre côté compliqué la gestion des activités et limité leur impact. La composante « Aménagement des bassins versants » a été plus centrée sur l'évacuation contrôlée des eaux (construction des digues, renforcement des fossés) que sur l'infiltration des eaux de surface sur les terres (par exemple par des reboisements, cordons, diguettes, bandes enherbées ou haies vives).</p>			
<p><i>Les contributions à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles</i></p>			
<p>Les deux programmes de gestion des ressources naturelles ont contribué à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles à Rodrigues (cf. CJ 4.2). Ils ont amélioré les capacités de gestion des services compétents de l'état et ont aussi sensibilisé la population ciblée sur les effets de la dégradation des ressources naturelles. Environ 10 à 15% des superficies de Rodrigues ont été touchés par des mesures.</p>			
<p>Tous les projets dans le secteur agricole/GRN à Maurice et à Rodrigues ont souffert de la durée limitée qui favorise une concentration sur des investissements intensifs en capitaux (travaux génie civile/rurale) et augmentent les coûts de transfert des services. La durée disponible ne suffit pas pour sensibiliser les groupes cible, analyser leurs contraintes, introduire des méthodes, faire la formation des bénéficiaires, adapter les méthodes et les diffuser à large échelle. Les activités des programmes s'arrêtent souvent après la phase d'introduction pendant laquelle ils ont emmenés des idées parfois innovatrices et prometteuses. Leur adaptation, consolidation et la diffusion à large échelle qui sont nécessaires pour avoir des impacts importants ne sont pourtant plus possible avant la clôture. L'aspect de rentabilité qui détermine finalement le taux d'adoption et de multiplication ainsi que la durabilité n'est pas assez pris en compte.</p>			
<p>Les approches participatives (groupes de recherche-actions, groupes d'intérêt, comité de gestion) ont eu peu de succès (cf. I.4.1.1). D'un côté la participation ne semble pas encore être un élément central dans la réalisation des activités. De l'autre côté c'est une approche qui a besoin de temps. Par conséquent, les groupes créés ne sont pas arrivés à un niveau de maturité permettant leur propre prise en charge.</p>			
<p>Conclusions :</p>			
<p>Conclusion QE 4.1 : En général, la contribution du secteur agricole à la création des revenus et des nouveaux emplois est plutôt restreinte. Le secteur sucrier ne contribue que 4 % au PIB. Un certain potentiel existe pour des cultures non-sucre qui peuvent d'un côté substituer une partie des importations et de l'autre côté développer des marchés extérieurs. Cependant, une substitution de la canne à sucre par d'autres cultures agricoles n'est pas possible vu leur demande réduite du marché national.</p>			
<p>Conclusion QE 4.2 : Les programmes de la CE dans le secteur agricole ont contribué à l'amélioration des systèmes de production mais pas au degré espéré. A l'île Maurice, la CE a bien identifié la diversification comme aspect important pour réduire la dépendance de la monoculture du sucre qui fait face à une réduction de prix à cause de l'expiration du protocole sucre. Pourtant les programmes d'irrigation ont finalement surtout promu la production sucrière aussi bien des petits que grands planteurs ainsi qu'une certaine structuration des petits planteurs. L'appui au secteur sucre a causé une double-subsidation par (i) le protocole sucre et (ii) les budgets du 7e FED. La viabilité des investissements n'est pas encore assurée</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>puisque le prix de l'eau reste fortement subventionné.</p>			
<p>La composante diversification a pu introduire quelques approches et techniques innovatrices ponctuelle qui servent aujourd'hui pour la démonstration sans avoir eu des effets plus large au niveau de la production. Pour une partie des microprojets pilotes la rentabilité économique n'est pas évidente ce qui empêche leur réplication directe sans adaptations aux conditions locales. Le projet Mouche Fruitière avec son objectif très ciblé a amélioré la production fruitière de nombreux petits producteurs fruitiers et aussi des plantations fruitières (cf. recommandation 4.1).</p>			
<p>Conclusion QE 4.3 : A Rodrigues, le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles occupent une priorité beaucoup plus importante qu'à Maurice. L'économie est rurale avec un petit secteur artisanal et un secteur de plus en plus important touristique. Les programmes CE du secteur agricole et gestion des ressources naturelles du 7^e et 8^e FED ont continué à renforcer le secteur agricole/GRN de Rodrigues faisant suite à des interventions dans le secteur depuis les années 80. Un nombre d'innovations a été introduites et des améliorations ponctuelles de la production agricole et des ressources naturelles ont été atteintes.</p>			
<p>Les deux programmes ont partiellement répondu au problème majeur de Rodrigues qui est la disponibilité d'eau de consommation (ménages, micro-entreprises, tourisme) et d'irrigation. Pourtant, les effets des reboisements et des mesures de rétention d'eau ont été trop ponctuels pour offrir une solution globale à ce problème qui n'a pas été au centre des deux derniers programmes de la CE.</p>			
<p>Des innovations testées avec les producteurs sont restées au niveau de test mais sans adaptation aux conditions locales. La réplication, l'extension et le renouvellement de quelques mesures intéressantes restent donc limités sinon impossibles. L'intégration des mesures agricoles dans le Programme de Coopération Décentralisation offre des possibilités de poursuivre et approfondir quelques initiatives. Une augmentation, diversification et professionnalisation de la production agricole de Rodrigues ainsi que la conservation des eaux demandent pourtant des interventions plus pointues (cf. recommandation 4.1).</p>			
<p>Conclusion QE 4.4 : En général à Maurice et Rodrigues, la durée des projets a été trop courte ce qui favorise une concentration sur des investissements intensifs en capitaux (travaux génie civile/rurale), ce qui augmentent les coûts de transfert des services et répond peu aux besoins de sensibilisation, d'analyse, d'adaptations des mesures et de la diffusion à large échelle ainsi empêchant des impacts importants. L'aspect de rentabilité qui détermine finalement le taux d'adoption et de multiplication ainsi que la durabilité n'est pas assez pris en compte (cf. recommandation 4.2). Les programmes plus récents ont mis plus d'efforts sur l'application des approches participatives que les programmes plus anciens. La durée trop limitée empêche aussi l'application avec succès des approches participatives et l'atteinte d'un niveau de maturité des groupes formés qui permet leur propre prise en charge (cf. recommandation 4.3).</p>			
<p>Recommandations :</p>			
<p>Recommandation QE 4.1 : Pendant que sur l'île Maurice, la concentration des interventions du FED hors agriculture a été plus prometteuse pour créer des emplois et revenus économiquement viables, des interventions dans le secteur agricole/GRN seraient toujours justifiées à Rodrigues. Pourtant pour arriver à des impacts visibles, un programme pointu de conservation des eaux et des sols pourrait répondre au déficit d'eau sur l'île comprenant par exemple des activités de reboisement à large échelle sur terres marginales, des mesures de conservation des eaux et des sols sur terres agro-pastorales, le captage des eaux de pluies des toitures, l'utilisation efficiente de l'eau domestique et d'irrigation accompagnées d'une adaptation du cadre réglementaire et du renforcement des capacités de planification et d'exécution des services concernés.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Recommandation QE 4.2 : La rentabilité économique a été un point faible de nombreuses solutions proposées. Une meilleure prise en compte de la rentabilité économique des solutions proposées augmentera la chance de réplication et de durabilité. Il est proposé d'attribuer plus d'efforts aux calculs de rentabilité financiers et économiques avant l'introduction d'une technologie et de suivre l'évolution de la rentabilité des technologies une fois installées sur le terrain pour faire des adaptations nécessaires.</p> <p>Recommandation QE 4.3 : Avoir plus de persévérance dans les interventions cherchant l'amélioration des systèmes et un changement des habitudes au moins dans le milieu rural en planifiant une durée plus longue des programmes. Une durée entre 10 et 15 ans est souvent nécessaire pour des programmes ruraux qui travaillent avec des groupes-cible peu formés et souvent les plus défavorisés. Une durée suffisante permettra aussi l'application plus concentrée des approches participatives permettant une meilleure durabilité des mesures et groupes formés.</p>			
<p>CJ 4.1: Les interventions de la CE ont contribué à l'adoption de systèmes de production agricole plus rentables et plus pérennes</p>			<p>Interventions</p>
<p>Les interventions de la CE ont contribué en partie à rendre les systèmes de production agricole plus rentables et pérennes puisque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes ont partiellement utilisé des approches participatives (groupes de recherche-actions, groupes d'intérêt, comité de gestion). Mais la participation n'a pas été un élément accentué dans tous les programmes et le succès a été très limité. Les groupes créés ne sont pas arrivés à un niveau de maturité permettant leur prise en charge. ▪ Au niveau institutionnel, les programmes ont contribué au perfectionnement professionnel et la coopération des services gouvernementaux. ▪ La réhabilitation et l'extension de l'infrastructure d'irrigation par les programmes d'irrigation a ouvert des possibilités d'augmenter les rendements <u>et</u> la production notamment de la canne à sucre. La plupart des investissements dans l'irrigation a servi à la culture du sucre qui a été déjà subventionnée depuis longtemps par le protocole sucre. ▪ La diversification du secteur agricole est important pour diminuer la dépendance de la monoculture de sucre, qui fait face à des réductions de subventions des protocoles sucre. Le volet de diversification maraîchère et fruitière a pourtant occupé une place négligeable dans les investissements d'irrigation. Le renforcement du secteur semencier par ce volet a contribué aux objectifs de diversification et d'augmentation des rendements maraichers. L'objectif de diversification dans l'intervention de la CE a été bien fondé mais insuffisamment analysé dans son contexte avec peu de résultats dans la réalisation. La contribution de la CE à la diversification a été plus le renforcement des institutions non-sucre, l'attribution de plus d'importance au sujet de diversification dans la discussion nationale et le démarrage d'une réflexion plus approfondie sur les possibilités de diversification. ▪ La production fruitière notamment des petits producteurs qui vise aussi la diversification du secteur agricole et un meilleur équilibre du bilan extérieur a été renforcée en améliorant l'environnement phytosanitaire en appliquant des méthodes efficaces et écologiquement soutenables de lutte contre les nuisibles. ▪ A Rodrigues, le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles occupent une priorité beaucoup plus importante qu'à Maurice. L'économie est rurale avec un petit secteur artisanal et un secteur de plus en plus important touristique. Les programmes CE du secteur agricole et gestion des ressources naturelles ont continué à renforcer le secteur agricole de Rodrigues. ▪ Des innovations testées avec les producteurs sont restées souvent au niveau de test mais sans adaptation aux conditions locales. Les possibilités de la réplication, l'extension et le renouvellement de quelques mesures intéressantes restent donc limités. ▪ Une augmentation, diversification et professionnalisation de la production agricole de Rodrigues ainsi que la conservation des eaux 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>demandent pourtant des interventions plus pointues.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A Maurice et à Rodrigues, la durée limitée des projets favorise une concentration sur des investissements intensifs en capitaux (travaux génie civile/rurale), augmente les coûts de transfert des services et répond peu aux périodes nécessaires pour sensibiliser les groupes cible, analyser leurs contraintes, introduire des méthodes, faire la formation des bénéficiaires, adapter les méthodes et les diffuser à large échelle. <p>Conclusion :</p> <p>Les programmes de la CE dans le secteur agricole ont contribué à l'amélioration des systèmes de production mais pas au degré espéré. Notamment les programmes récents ont essayé d'appliquer plus des approches participatives que les programmes plus anciens. Pourtant, la participation n'est pas encore un élément de principe dans les interventions et a eu peu de succès jusqu'à maintenant. A l'île Maurice, la grande partie des efforts dans le secteur a servi de subvention et de renforcement du secteur sucre. Le volet diversification a été négligeable par rapport au volet sucre.</p> <p>C'est surtout le Programme Mouche Fruitière qui a eu un impact important sur un grand nombre de bénéficiaires du secteur non-sucre. Les rendements des bénéficiaires ont pu être augmentés par les mesures même si une quantification n'est pas possible à l'exception du sucre (30 t supplémentaires à l'hectare irrigué). Pourtant, il n'est pas connu si l'augmentation des rendements a aussi entraîné une amélioration des revenus pour les bénéficiaires des programmes d'irrigation.</p> <p>A Rodrigues, le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles occupent une priorité beaucoup plus importante qu'à Maurice. L'économie est rurale avec un petit secteur artisanal et un secteur de plus en plus important touristique. Les programmes CE du secteur agricole et gestion des ressources naturelles ont continué à renforcer le secteur agricole de Rodrigues faisant suite à des interventions dans le secteur depuis les années 80. Un nombre d'innovations a été introduites par les programmes CE du 7^e et 8^e FED et des améliorations ponctuelles des ressources naturelles ont été atteintes. Des innovations testées avec les producteurs sont restées au niveau de test mais sans adaptation aux conditions locales. La réplication, l'extension et le renouvellement de quelques mesures intéressantes restent donc limités sinon impossibles. L'intégration des mesures agricoles dans le Programme de Coopération Décentralisation offre des possibilités de poursuivre et approfondir quelques initiatives. Une augmentation, diversification et professionnalisation de la production agricole de Rodrigues ainsi que la conservation des eaux demanderont pourtant des interventions plus pointues.</p> <p>A Maurice et à Rodrigues, la durée limitée des projets favorise une concentration sur des investissements intensifs en capitaux (travaux génie civile/rurale), augmentent les coûts de transfert des services et répond peu aux périodes nécessaires - au moins dans le milieu rural - pour sensibiliser les groupes cible, analyser leurs contraintes, introduire des méthodes, faire la formation des bénéficiaires, adapter les méthodes et les diffuser à large échelle. Les activités des programmes s'arrêtent souvent après la phase d'introduction. L'adaptation et la diffusion à large échelle qui sont nécessaires pour avoir des impacts importants ne se font pas suffisamment. L'aspect de rentabilité qui détermine finalement le taux d'adoption et de multiplication ainsi que la durabilité n'est pas assez pris en compte.</p>			
<p>I 4.1.1 Évolution du taux de pénétration et d'appropriation des techniques introduites pendant et après projet</p>	<p>Interventions / impact et durabilité</p>	<p>Analyse qualitative/quantitative de l'adoption des mesures retenues dans la programmation en termes de diffusion auprès de la population-cible ; description des nouvelles techniques ou méthodes introduites ; identification</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
		des mesures qui ont renforcé l'appropriation des nouvelles techniques, la comparaison de la situation avant, pendant et après projet permet d'apprécier si l'adoption des techniques est définitive	bénéficiaires
<p>Conclusion : Les programmes financés par la CE dans le domaine de l'agriculture ont essayé d'appliquer des approches participatives mais l'approche n'a pas été un principe de base dès le début et les groupes créés ne sont pas arrivés à un niveau de maturité permettant une prise en charge complète de leurs activités. Dans le Programme Irrigation des Plaines du Nord, l'approche participative a été introduite par la composante diversification qui a commencé avec un retard. L'approche participative du Programme Lutte contre l'Erosion n'a pas eu de succès. Finalement le programme a été obligé de payer pour les travaux. Au niveau institutionnel, les programmes ont contribué au perfectionnement professionnel et la coopération des services gouvernementaux.</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>La chance qu'une intervention par un programme après sa fin est poursuivie par les bénéficiaires ou même copiée devient généralement plus forte si (i) les bénéficiaires participent à la planification et à la prise des décisions, (ii) s'ils sont responsabilisés dans l'exécution et le financement des activités et (iii) s'ils ont atteint une certaine organisation pour l'exécution des activités pendant et après le projet. Le niveau de participation intellectuelle, physique et financière ainsi que le degré d'organisation des bénéficiaires donnent des premières indications sur la durabilité éventuelle des résultats et effets d'un programme. Elles seront analysées par la suite ensemble avec des évidences directes de l'appropriation des mesures par les bénéficiaires.</p> <p>Le Programme d'Irrigation des Plaines du Nord a encouragé les bénéficiaires à s'organiser en groupes d'intérêt ou groupes commerciaux qui ont été regroupés par la suite en association. Comme confédération des différents groupes, l'<i>Association des Paysans du Nord</i> a été créée en 2003. Les projets pilotes exécutés avec le Programme ont été cofinancés en moyenne à 75% par les bénéficiaires, ce qui constitue un fort taux de participation. Les bénéficiaires des projets pilotes ont été structurés en groupes ou petits entreprise. Sur demande d'IFAD qui voulait prendre en charge le système d'irrigation du bloque 8a, deux Coopératives d'Utilisateurs d'Eau ont été créées (Water User's Cooperative Society – WUC). Les WUCs ont signé un agrément avec IA qui leur a donné la responsabilité d'opérer et de maintenir le système d'irrigation interne pendant initialement 7 ans à frais propres. L'organisation des paysans a été difficile. L'objectif de former des groupes a été l'accès au financement du projet. Jusqu'à maintenant, la plupart des membres des groupes est restée individualiste sans esprit distinct de groupe.</p> <p>Le programme a amélioré les capacités des producteurs de produire, de transformer et de commercialiser par un nombre de formations techniques et organisationnelles, par la mise à disposition des informations de marché, par l'augmentation de la qualité des produits et la mise en contact des producteurs avec des acheteurs internationaux (p.e. Max Havelaar fair trade).</p> <p>L'orientation globale du Programme a été effectuée par un Comité de Gestion intégrant les acteurs gouvernementaux (MSIRI, FSC, SPMPC, AREU, FARC, AMB, APEXHOM, IA, CA, MAFTNR), ce qui montre un esprit d'intégration. Cela est vrai même si le nombre de participants au Comité a été trop élevé pour permettre une prise de décision rapide.³</p>			

³ Vakakis International (2005), p. 13

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>La capacité professionnelle et de gestion d'AREU a pu être améliorée par le projet. Le personnel a bénéficié d'un nombre de formations et le transfert des connaissances entre le dernier ATI et les collaborateurs locaux a été bien apprécié. Le projet a introduit l'approche microprojets pilotes comme système de test et de démonstration/vulgarisation, ce qui a été nouveau pour AREU.</p> <p>Le Programme Mouche Fruitière a surtout travaillé avec les services techniques du Ministère d'Agriculture (Agricultural Research and Extension Unit, Entomology Division, quarantine section) pour développer les campagnes contre les mouches fruitières. La population a été impliquée par des campagnes d'information et de sensibilisation et la mise à disposition du matériel de lutte pour les petites exploitations qui ont pris l'intérêt économique à appliquer ces techniques. Le programme a ouvert la possibilité de produire des fruits de qualité pour des petits producteurs dont les fruits ont été attaqués par quatre espèces de mouches des fruits. Une cinquième espèce qui a été introduit en 1996 a pu être éradiquée. Le programme a développé et introduit une méthode intégrée de contrôle des mouches des fruits y inclut une mouche nuisible sur les potirons (cucurbitacées) en appliquant des abats (BAT) et une technique de destruction des mâles (MAT). Le programme a initialement visé trois districts avec 600 km², ce qui correspond à environ un tiers de Maurice. En 1996, le programme a été étendu à Rodrigues et un autre district de Maurice (Moka district). La zone de Port Louis et les autres districts de Maurice ont été intégrés dans le programme à partir de 1997,</p> <p>Le Programme de Lutte Contre l'Erosion à Rodrigues a essayé une approche participative qui n'a pas été bien accepté par les bénéficiaires. La volonté à s'investir dans des actions d'intérêt commun a été limitée. Finalement, le projet a été obligé de rémunérer les travaux exécutés par les bénéficiaires. Les groupes de bénéficiaires des microprojets existent encore, utilisent les investissements (p.e. jardin d'irrigation) et assurent un certain entretien. Pourtant, les groupes n'ont pas vraiment pris en charge les investissements. Les cotisations ne suffisent pas pour amortir et refinancer les investissements. Le projet a été limité à trois zones géographiques d'intervention (La Ferme, Bassin de Morou et Rivière Banane). Cette limitation géographique a empêché le projet de travailler avec des groupes très intéressés à l'extérieur de ces zones. La possibilité d'inciter les groupes par rapport au niveau de leur participation a été ainsi limitée et une mentalité d'assistantat a survécu qui compte sur l'intervention d'un projet futur.</p> <p>Le programme a contribué au renforcement des capacités des services agricoles/élevage, forestiers, environnementaux et de cadastre en améliorant les bases de planification (SIG, banques de données), les connaissances méthodologiques et la collaboration entre les services.</p>			
I 4.1.2 Évolution de la performance des systèmes de production (sucre, cultures maraîchères et fruitières, etc.) en termes d'augmentation des rendements, de diversification de la production et d'amélioration de l'organisation de la commercialisation	Interventions / impact	Analyse des améliorations apportées au fonctionnement des systèmes de production agricole dans la perspective d'une meilleure productivité, d'une substitution des imports-et de leur contribution au PIB	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; entretiens avec les responsables sectoriels ou déconcentrés ; études des effets des techniques introduites ; entretiens avec les bénéficiaires
<p>Conclusion : Les actions de la CE ont contribué à améliorer la performance des systèmes de production. La plupart des efforts sur l'île Maurice a bénéficié à la production de la canne à sucre qui a aussi déjà fortement et longtemps bénéficié des subventions du protocole sucre. La question se pose si ce secteur avait besoins des subventions supplémentaires du FED ou s'il devrait être capable de s'autofinancer (cf. QE 10). La durabilité économique des investissements dans l'irrigation n'est pas encore assurée parce que le prix de l'eau reste fortement subventionné. L'objectif de diversification dans l'intervention de la CE a été bien fondé mais insuffisamment analysé dans son contexte. La contribution de la CE à la diversification a été plus le renforcement institutionnel de l'AREU, l'attribution de plus d'importance au sujet de diversification dans la discussion nationale et le démarrage d'une réflexion plus approfondie sur les possibilités de diversification que des résultats concrets sur le terrain (à part de quelques projets pilotes). Le Programme Mouche Fruitière malgré son financement limité et son intervention bien ciblé a eu un impact important</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>point de vue économie et extension. Sans avoir des chiffres, on peut conclure qu'il a contribué à augmenter la production et la qualité des fruits à travers son contrôle des mouches de fruits existantes et l'éradication d'une mouche nouvellement introduite.</p> <p>A Rodrigues, le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles occupent une priorité beaucoup plus importante qu'à Maurice. L'économie est rurale avec un petit secteur artisanal et un secteur de plus en plus important touristique. Les programmes CE du secteur agricole et gestion des ressources naturelles ont continué à renforcer le secteur agricole de Rodrigues faisant suite à des interventions dans le secteur depuis les années 80. Un nombre d'innovations a été introduites par les programmes CE du 7^e et 8^e FED et des améliorations ponctuelles des ressources naturelles ont été atteintes. Des innovations testées avec les producteurs sont restées au niveau de test mais sans adaptation aux conditions locales. La réplification, l'extension et le renouvellement de quelques mesures intéressantes restent donc limités sinon impossibles. L'intégration des mesures agricoles dans le Programme de Coopération Décentralisation offre des possibilités de poursuivre et approfondir quelques initiatives. Une augmentation, diversification et professionnalisation de la production agricole de Rodrigues ainsi que la conservation des eaux demandent pourtant des interventions plus pointues.</p>			
<p>A Maurice et à Rodrigues, la brève durée des projets a favorisé une concentration sur des investissements intensifs en capitaux (travaux génie civile/rurale), a augmenté les coûts de transfert des services et répond peu aux périodes nécessaires - au moins dans le milieu rural - pour sensibiliser les groupes cible, analyser leurs contraintes, introduire des méthodes, faire la formation des bénéficiaires, adapter les méthodes et les diffuser à large échelle. Les activités des programmes s'arrêtent souvent après la phase d'introduction. L'adaptation et la diffusion à large échelle qui sont nécessaires pour avoir des impacts importants n'occupent pas assez de temps. L'aspect de rentabilité qui détermine finalement le taux d'adoption et de multiplication ainsi que la durabilité n'est pas assez pris en compte.</p>			
<p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p>			
<p>La performance des systèmes agricoles peut s'exprimer par une diversité de paramètres qualitatifs et quantitatifs. Pour apprécier la performance dans le cadre de cette évaluation, nous avons utilisé les critères adressés par les objectifs formulés pour chaque programme.</p>			
<p>Le Programme Irrigation des Plaines du Nord comprenait la réhabilitation et l'extension des infrastructures d'irrigation pour rationaliser la production surtout de la canne à sucre et une composante de diversification de la production.</p>			
<p>La plupart des fonds (7 M€ sur 9 M€) a été dépensée pour la construction des conduites M1 et A5, ce qui a amélioré la disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement pour des superficies déjà irriguées et des nouvelles superficies. Ce résultat a été possible à cause de la mise en service du Midland Dam en 2002 comme une pré-condition pour assurer une disponibilité suffisante d'eau. Avant la réhabilitation des conduites, la fiabilité de l'eau n'était pas assurée, ce qui rendait aussi difficile l'application d'un prix à l'eau. Toutefois, la viabilité économique des investissements n'est pas encore assurée. L'eau d'irrigation est toujours fortement subventionnée. Le prix réel a été donné avec 5,5 RS/m³ (0,15 €)⁴. Les grands planteurs payent 1 RS/m³ (0,027 €). Les petits planteurs payent un prix plus élevé de 1,7 RS/m³ (0,046 €) parce que l'IA a installé le système de distribution latéral que les grands planteurs sont obligés d'installer eux-mêmes. 80 % des parcelles de la phase 2 du Programme (NPIP-2) ont été assignés à la canne à sucre, ce qui faisait que les systèmes installés de distribution d'eau ont été adaptés à la production du sucre mais peu aux besoins des cultures maraîchères et fruitières du deuxième volet du programme.</p>			

⁴ 1 € = 37 RS

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>En total, 170 ha sur 700 ha planifiés ont pu être mise en cultures diversifiées. A l'arrivée de la composante diversification, une partie des planteurs avait déjà signé l'obligation de cultiver la canne à sucre afin de bénéficier du dépierrage fin. L'installation des systèmes de distribution avait pris un retard. IA avait procédé avec un taux de 140 ha/an au lieu de 320 ha/an programmé.⁵ Les systèmes dans les blocs 2, 3 et 8a n'étaient pas adaptés à la diversification mais aux besoins de petits producteurs de canne. Les systèmes de diffusion interne opérationnels ont été prévus dans trois blocs jusqu'à 2004. En réalité, bloc 3 et la moitié du bloc 2 ont été seulement terminés à la fin 2004 et un financement supplémentaire a été cherché à la BAD et à la BADEA.</p>			
<p>Le volet diversification du programme NPIP a introduit des techniques plus efficaces d'irrigation goutte à goutte ou par arroseur.⁶ D'autres mesures ont été le dépierrage grossier de parcelles de petits exploitants et des démonstrations de dépierrage fin qui permet aussi la production mécanisée de ces cultures ayant besoins d'un sol meuble comme par exemple oignons et carottes.⁷ Un programme de production de semences de qualité certifiée a été initié avec un groupe de paysans. Des premières semences ont été produites en 2004 (concombre, tomates, piment, courges, potiron) et deux pépinières pour la production des plantules de qualité ont été installées. La fertigation (fertilisation par irrigation) a été introduit pour des cultures extérieures et 17 projets de cultures de serres (dont 14 avec hydro-cultures) ont été promus pour le maraichage et des fruits (fraises, melons). Plusieurs plantations pilotes fruitières ont été installées avec des litchis, mangues, papayes, ananas et grenadilles en appliquant des innovations comme des brises vents, la plantation serrée, la taille des arbres et d'autres. Deux projets de transformation des fruits (banana chips) ont été initialisés et des paysans formés en normes de qualité (EUREPGAP, HACCP). Neuf projets pilotes pour des groupes de paysans ont été démarrés (achat des tracteurs et motoculteurs, achat du matériel de traitement phytosanitaire/pulvérisateurs, équipement d'emballage etc.) dont 103 paysans ont profité.⁸ Les subventions accordées correspondaient à 812 € par paysans dans les projets de groupes et à 6.900 € pour les microprojets individuels. La contribution moyenne des paysans a été 49 % pour les projets en groupe et 71% pour les microprojets individuels.</p>			
<p>Une évaluation de l'impact n'est pas disponible et la plupart des microprojets/projets pilotes est encore au début. Des calculs de rentabilité pour les spéculations non-sucre ne sont pas disponibles.⁹</p>			
<p>L'idée de diversifier les cultures a été peu acceptée par les petits planteurs à l'arrivée de la composante de diversification puisque peu de paysans croyaient à la réduction du prix de sucre. De l'autre côté, peu d'information est disponible sur l'ampleur de la demande des produits non-sucre pour le marché national ou international. Maurice importe une quantité non-négligeable de produits alimentaires qui utilisent les ressources limitées en devises du pays. Mais seulement cette partie des importations peut être substituée dont la production locale est possible. D'autres (par exemple du blé) ne peuvent pas être produits dans le pays. Selon les réponses du terrain, la demande locale en produits maraichers sera rapidement saturée si quelques producteurs se mettaient à intensifier et éteindre leur production. Pour les marchés (de niche) internationaux, la Maurice semble avoir certains potentiels. La production des litchis à Maurice commence plus tôt que dans les autres pays de la région. Maurice pourrait profiter de cette récolte hâtive pour approvisionner les marchés du Nord et le secteur touristique des pays voisins. Un autre produit potentiel semble être l'exportation</p>			

⁵ Eureka (2005), p. 36

⁶ EU-Republic of Mauritius (sans Date), p. 11-12

⁷ Vakakis International (2005), p. 8

⁸ Eureka (2005), p. 33 et 87 - 89

⁹ Eureka (2005), p. 39

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>du cœur palmiste emballé sous vide. Pourtant il manque les études de marché pour sonder les possibilités.</p> <p>Les « microprojets » servent aujourd’hui comme projets de démonstrations. Une réplication d’un nombre de microprojets n’est pourtant pas évidente pour des petits exploitants puisqu’ils demandent trop d’investissements. Que l’objectif de diversification a été pertinent montre la réaction des grands planteurs qui ont aussi entretemps commencé avec la diversification sur initiative propre. Cinq propriétaires terriens au sud de l’île se sont réunis dans un « projet pommes de terre » pour produire des chips et frites.</p> <p>Le renforcement du secteur semencier par le NPIP a contribué aux objectifs de diversification et à l’augmentation des rendements maraichers. Le système d’information des marchés qui a été développé existe encore et publie des prix des produits agricoles. L’approche de mener des projets de groupe et des microprojets individuels comme projets pilotes de démonstration a changé le concept de vulgarisation de l’AREU. En plus l’AREU a commencé à réagir seulement sur demande formulée des paysans.</p> <p>Enfin, l’impact majeur du projet est vu dans l’extension des superficies irriguées de canne à sucre avec une augmentation des rendements de 60 t/ha sous pluies à 90 t/ha sous irrigation.</p> <p>Les actions du Programme d’Irrigation de la Côte Occidentale se limitaient apparemment à l’amélioration de l’approvisionnement en eau et de l’efficacité de l’utilisation d’eau. Un support direct à la diversification et bonne application des nouvelles méthodes ne faisait pas partie des activités. Le projet réhabilitait une partie de la conduite principale qui avait été endommagé par un glissement de terres. Les travaux de réhabilitation du système de distribution ont été pris en charge par le Gouvernement. En dehors de la Convention de financement, la mission d’évaluation n’avait pas de documents disponibles. Une visite de terrain n’était pas possible non plus dans le temps réduite sur le terrain. Une appréciation du niveau d’atteinte des objectifs par rapport à l’augmentation des rendements et de la production ainsi que à la diversification n’est pas possible avec les informations disponibles.</p> <p>Le Programme Mouche Fruitière a réussi a rapidement diminué le taux d’infection des fruits par les mouches fruitières sur l’île de Maurice et à Rodrigues et d’avoir un effet secondaire de lutte contre <i>Bactrocera curcurbitae</i> qui cause des dégâts sur le melon. Une incursion inattendue d’une nouvelle mouche (<i>Bactrocera dorsalis</i>) a été arrêtée. Il est estimé que les 54.000 ménages produisant des fruits ont bénéficié du programme.</p> <p>Le Programme de Lutte Contre l’Erosion à Rodrigues a renforcé et diversifié la production agricole et la conservation des ressources par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une extension de l’irrigation à travers des jardins liés à des bassins de rétention, ▪ l’introduction des variétés améliorées, résistantes contre la sécheresse (tomates, maïs, gombo, haricots) ; ▪ des techniques de conservation des terres (bandes enherbées avec l’herbe de Guatemala (<i>tripsacum laxum</i>), herbes d’éléphant et d’ananas, ▪ plantation en courbe de niveau des cultures et paillage, ▪ réhabilitation des terrasses et plantations d’arbres sur des terrasses abandonnées ; ▪ amélioration de la fertilité des sols par le compostage ; ▪ amélioration des pâturages par l’introduction des légumineuses, le déstockage des bœufs, la mise en défens par des clôtures ; ▪ construction des murs en pierres sèches dans les canaux de drainage des sites pour éviter l’érosion des bords ; ▪ construction des pistes d’accès aux habitations éloignées. <p>Pendant la visite de terrain, un nombre de réalisations a été visité et des entretiens avec des bénéficiaires et techniciens ont été menés. Les impressions suivantes y sont sorties :</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pistes d'accès (track roads) aux habitations ont été bien appréciées et supportés par les bénéficiaires. ▪ Le bassin de rétention pour l'irrigation des jardins maraichers n'est économiquement pas viable. La cotisation des utilisateurs du bassin (14 personnes avec 10 RS (0,27 €) par mois ne suffira pas pour amortir l'investissement. En plus, la durabilité est peu probable, parce qu'une réparation des bâches en plastiques importées sera difficile puisqu'il n'y a pas des réserves en stock et le matériel n'est localement pas disponible. ▪ La serre dans la Rivière Banane est opérée par une paysanne très engagée qui a reçu l'équipement à 100 % subventionné. La serre a été importée de l'Espagne et il y a des forts doutes sur sa rentabilité. Pourtant c'est une innovation intéressante qui a besoin d'être adapté aux conditions locales par une réduction des coûts d'investissement et la substitution des matériaux importés. ▪ Les ressources naturelles ont été améliorées par des mises en défens, des reboisements et l'application des mesures de conservation des eaux et des sols. Les mesures CES contribuent aussi à la recharge des nappes phréatiques et donc à une meilleure disponibilité d'eau qui constitue un problème majeur à Rodrigues. ▪ Le programme Lutte Contre l'Erosion a été très diversifié, ce qui a d'un côté renforcé la collaboration entre les services techniques de la Commission Régionale à Rodrigues mais de l'autre côté a compliqué la gestion des activités et limité leur impact. La courte durée des programmes, les ruptures dans la continuité des interventions et des démarrages ralentis ont diminué l'efficacité et l'efficience des programmes. 			
I 4.1.3 Évolution du revenu agricole dans les zones/unités de production bénéficiaires	Interventions / efficacité et impact	Analyse qualitative/quantitative des bénéfices financiers de l'amélioration des performances des systèmes agricoles	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné ; entretiens avec les responsables sectoriels et collaborateurs des programmes ; entretiens avec les bénéficiaires
<p>Conclusion : L'effet du Programme Mouche sur les revenus a été positif. Pour les autres programmes, il y a une augmentation de la production de la canne à sucre et des cultures maraichères sur l'île Maurice mais avec peu de quantifications physiques ou financières. A Rodrigues, les groupes organisés par les projets ont bénéficié des microprojets. Un effet positif sur les revenus à l'immédiat est supposé pourtant sans prendre en compte les coûts des investissements.</p>			
<p><i>Éléments de réponse à l'indicateur :</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des calculs de rentabilité du Programme Mouche Fruitière ont estimé un taux coûts du traitement phytosanitaire par rapport aux bénéfices d'une production augmentée de 1 à 2,8 – 3,0. Une application de la technique sur tout le territoire produirait ainsi une valeur additionnelle fruitière de 23,75 million Rs (0,64 M€) (sans compter la valeur additionnelle en cultures maraichères). Au niveau des ménages des coûts de traitement par arbres de 8 à 11 Rs (0,22 – 0,3 €) ont été calculés. Ils sont couverts par une production supplémentaire de 2 à 3 fruits par arbre, ce qui est facilement atteint.¹⁰ Il n'y avait pas d'informations sur les augmentations réelles des revenus mais on peut supposer que les chiffres planifiés sont proches de la réalité comme le projet a entièrement atteint ses objectifs. ▪ Le Programme Irrigation des Plaines du Nord a augmenté la production de la canne à sucre par 30 t/ha sur des superficies nouvellement irriguées (60 t/ha sous pluies, 90 t/ha sous irrigation). L'effet financier de cette production supplémentaire n'est pas inclus dans la 			

¹⁰ Landell Mill (1999), p. 33

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>documentation disponible. Il y a mention d'une production augmentée des cultures maraichères mais pas d'informations quantitatives ni financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'information disponible pour le Programmes Irrigation de la Côte Occidentale. 			
<p>I 4.1.4 Degré de correspondance entre les bénéficiaires ciblés par la programmation au sein des filières et les bénéficiaires effectivement atteints par les programmes.</p>	Interventions / efficacité	Analyse qualitative des rapports d'exécution et d'évaluation et des opinions des bénéficiaires	Entretiens avec les bénéficiaires ; analyse des rapports d'exécution et d'évaluation
<p>Conclusion : Il est estimé que les deux projets d'irrigation ont atteint environ 1.500 bénéficiaires directs. Le programme d'irrigation des Plaines du Nord a bénéficié à la moitié aux producteurs de la canne à sucre industriels. L'autre moitié a été des moyens et petits producteurs de canne. Le programme d'Irrigation de la Côte Occidentale a été programmé avec 940 familles dont rien est connu sur le nombre effectivement atteint ni sur leur répartition. C'est le programme Mouche Fruitière qui a atteint un grand nombre (54.000) de petits producteurs fruitiers. Les groupes-cible avec les quels les projets agricoles de la CE ont travaillé à Rodrigues étaient des petits et moyens exploitants dont rien est connu sur le nombre. Une orientation ciblée vers des ménages moins aisés n'a pas été évidente dans aucuns de projets.</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Dans la plaine du Nord, ou le Programme Irrigation des Plaines du Nord est intervenu, à peu près la moitié de la production de la canne à sucre provient des petits et moyens exploitants. Le reste est produit par des propriétaires agro-industriels. Pour les petits et moyens exploitants le sucre constitue souvent une occupation à temps partiel qui contribue autour de 40 % de leur revenu annuel.¹¹ En dehors des ménages qui ont bénéficié du dépierrage de leurs parcelles, neuf groupes d'intérêt (TDG – Technology Development Groups) ont été initiés avec 103 paysans avec lesquels des tests pilotes ont été planifiés et exécutés. Avec 40 individus des microprojets ont été initiés. Un autre neuf groupes commerciaux ont été créés qui se sont formalisés en association, coopérative ou société privée avec l'objectif d'entreprendre la transformation et la commercialisation de leur produits, le labour mécanisé et des traitements phytosanitaires d'une façon communautaire.¹²</p> <p>Le groupe-cible du Programme d'Irrigation de la Côte Occidentale ont été 940 familles. Le Programme de Contrôle des Mouches de Fruits a initialement visé trois districts avec 600 km², ce qui correspond à environ un tiers de Maurice. En 1996, le programme a été étendu à Rodrigues et un autre district (Moka district). A partir de 1997, la zone de Port Louis et les autres districts de Maurice ont été intégrés dans le programme. Les bénéficiaires du programme sont surtout des petits producteurs avec des plantations type jardins (10 à 30 arbres) et des petits producteurs de sucre ayant un intérêt à diversifier leurs cultures. Pour eux, le programme a ouvert une nouvelle voie potentielle pour des revenus. Pour la première zone de traitement 600 km², les petits producteurs de fruits ont été estimés à 54.000 ménages.</p> <p>Pas d'information a été disponible sur le nombre de bénéficiaires atteints par les programmes à Rodrigues.</p>			
<p>CJ 4.2 : Les appuis de la CE ont contribué à améliorer la gestion des ressources naturelles</p>			Interventions

¹¹ Vakakis International (2005), p. 7

¹² Vakakis International (2005), p. 8

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Les deux programmes de gestion des ressources naturelles ont contribué au renforcement des services de l'état et à la sensibilisation de la population sur les effets de la dégradation des ressources naturelles. Ils ont exécutés des mesures de gestion sur environ 10 à 15% de la superficie de Rodrigues, ce qui devrait laisser un impact visible. Ils ont essayé d'appliquer une approche participative en impliquant la population et des organisations civiles. Le résultat a été mitigé par rapport à la population qui s'est appropriée de quelques activités mais a demandé des compensations pour d'autres activités. Positif pour la durabilité des effets a certainement été l'implication forte des organisations civile diverses et l'ancrage des programmes au sein des services étatiques.</p>			
<p>Conclusion :</p> <p>Les deux programmes ont touchés environ 10 à 15% de la superficie de Rodrigues avec des mesures de gestion des ressources naturelles, ce qui devrait laisser des emprunts visibles. L'encrage des activités au sein des services de l'état, leur renforcement ainsi que l'implication des organisations civiles permet une certaine durabilité de quelques activités. L'appropriation au niveau de la population a été partielle, ce qui est aussi lié à la courte durée des interventions.</p>			
<p>I 4.2.1 Évolution des superficies concernées par les mesures de conservation et de gestion des ressources naturelles introduites</p>	<p>Interventions / impact</p>	<p>Analyse quantitative de l'adoption des mesures retenues dans la programmation en termes de diffusion auprès de la population-cible ; description des nouvelles techniques ou méthodes introduites</p>	<p>Rapports de l'organisation chargée du service et des documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires</p>
<p>Conclusion : Les deux programmes de gestion des ressources naturelles ont contribué au renforcement des services de l'état et à la sensibilisation de la population sur les effets de la dégradation des ressources naturelles. Par rapport aux superficies touchées, il est estimé que les programmes sont intervenus sur une superficie totale d'environ 1.000 ha avec des mesures de gestion et conservation. Cela correspond à environ 10 % de la superficie de Rodrigues, ce qui devrait laisser des empreints mais reste derrière les prévisions. Ce qu'on constate pourtant est une grande diversité d'activités au sein de deux programmes. Si les interventions individuelles au sein de nombreux volets ont permis un impact dans l'ensemble ne peut se vérifier que sur place.</p>			
<p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Il y a eu deux programmes avec des composantes majeures de gestion des ressources naturelles :</p> <p>Le <i>Programme Gestion des Ressources Naturelles et Agricoles de Rodrigues</i> a eu comme objective la restauration, protection et l'amélioration des ressources naturelles et de l'agriculture. En 1998, il avait protégé 49 ha de bas-fonds, construit 5 km des pistes d'accès et reboisé 400 ha de superficies sylvo-pastorales. 60 ha de mangroves ont été plantés et quatre digues construites. Les reliquats du Programme ont été utilisés en 1999 pour restaurer le système de réfrigération pour le stockage des semences et de pommes de terre étant détruit par un cyclone. Le Programme a été repris sous le 8^e FED comme Programme de Lutte contre l'Erosion Rodrigues en valorisant les expériences du programme précédente.</p> <p>Le Programme de Lutte contre l'Erosion à Rodrigues est intervenu à trois niveaux. Le premier niveau a été un appui institutionnel aux services gouvernementaux avec lesquels un SIG a été instauré, des photos aériennes ont été produites et digitalisées et différentes cartes établies (carte d'occupation des sols, carte des habitations, carte des sols). Une banque de données de la production agricole et un système de gestion d'information forestière ont été développés. Les services ont reçu des formations dans divers domaines.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Le deuxième niveau d'intervention a concerné la population d'initialement 9 communautés dans trois zones qui ont été étendus à 14 communautés après l'évaluation à mi-parcours. Avec ceux groupes-cible une partie des champs et des surfaces fortement dégradées ont été clôturés (36 km de clôture), 89.000 plants produits pour des haies vives et 161 ha de terraces ont été réhabilitées. L'accès entre les habitations isolées a été facilité par la construction des pistes (road tracks : 14,9 km) et des sentiers (2,8 km). 3.000 arbres fruitiers ont été plantés pour stabiliser et valoriser des terraces abandonnées et le drainage (15,5 km) pour 228 ha de surfaces agricoles a été réhabilité. Quelques tests avec des variétés tolérantes à la sécheresse ont été menés.</p> <p>Le troisième domaine a été le niveau inter-villageois. Ici, le programme a amélioré l'hydrologie de la Rivière Banane et du bassin de Pistache en réhabilitant neufs et construisant trois réservoirs et 600 seuils. Le programme supportait le Services Agricole par l'achat du matériel et d'équipement. Un programme de déstockage de bovins a été initié et la gestion des réserves naturelles améliorées. Dans les villages du programme des séances de sensibilisation environnementale ont été menées et un programme de compostage exécuté.</p>			
<p>I 4.2.2 Persistance de l'application des nouvelles méthodes par les bénéficiaires de leur propre initiative ou par la reprise des acquis par de nouveaux projets</p>	<p>Interventions / efficacité / durabilité</p>	<p>Analyse qualitative des éléments dans l'exécution renforçant l'appropriation des techniques introduites ; analyse qualitative des bénéficiaires qui continuent à appliquer les méthodes et à entretenir les réalisations antérieures ; la comparaison de la situation avant, pendant et après projet permet d'apprécier si l'adoption des techniques est définitive</p>	<p>Analyse des rapports d'exécution et d'évaluation, entretiens avec les bénéficiaires et les responsables sectoriels</p>
<p>Conclusion : Le programme AEP a essayé d'appliquer une approche participative mais avec un résultat mitigé, ce qui est aussi lié au temps court du programme. Positif pour la durabilité des effets a certainement été l'implication forte des organisations civile diverses et le fort ancrage du programme au sein des services étatiques.</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Le programme Lutte contre l'Erosion Rodrigues (Anti-Erosion Programme - AEP) a utilisé une approche participative au niveau des communautés en initiant des comités villageois. L'approche a été exécutée par les services gouvernementaux. L'approche participative a été lente par rapport à la production des résultats. Finalement des récompenses avaient été négociées avec les bénéficiaires pour l'exécution des travaux.¹³ Ce sont quelques activités qui ont été acceptées facilement (production d'arbres, construction des sentiers) pendant que d'autres se sont avérées comme difficiles (réhabilitation des terraces). Le programme a travaillé avec un nombre important de services étatiques (service forestier, cadastre, agricole, département d'infrastructure publique, unité environnement, Université de Maurice, AREU) et organisations civiles (Mauritius Wildlife Foundation, Friends of Wildlife, Shoals Rodrigues, Rotary Club, Rodrigues Scouts Movement, ABBRO, RCSS, Associations of planters and livestock farmers).</p> <p>Ce qui concerne le Programme de Gestion des Ressources Naturelles, qui a été exécuté avant le Programme Lutte contre l'Erosion, il n'y avait pas d'informations disponibles.</p>			
<p>QE 5</p>			

¹³ Vakakis, p. 7

Dans quelle mesure l'intervention d'appui à la coopération décentralisée et des programmes de microréalisations peuvent contribuer (i) à porter une démarche participative (ii) à conduire à bonne fin des initiatives locales (mobilisation et organisation des populations ; choix, gestion rationnelle et pérenne des réalisations) (iii) au renforcement des capacités de la société civile et des acteurs locaux et (iv) à la réduction de la pauvreté ?

L'exécution de ce programme est en cours et à un fort potentiel en matière de réduction de la dégradation des conditions de vie de ceux que les mutations économiques récentes ont exclus de l'augmentation générale du niveau de vie. Cette question vise à capitaliser sur les acquis de l'expérience de la Commission à Maurice et dans ses autres zones d'intervention (bonnes pratiques) pour apprécier l'adaptation au contexte mauricien des activités et modalités d'intervention envisagées ou qui se mettent en place.

Deux programmes de microréalisations ont été mis en œuvre au cours du 7^{ème} et 8^{ème} FED avec des volumes respectifs de 923.000 € (7 ACP.MAS 3) et de 3.665.000 € (8 ACP.MAS 9).¹⁴ Le PMR 8^e FED, intitulé A nou diboute ensam¹⁵, a réalisé 165 microprojets et a alloué 312 microcrédits pour financer des AGR. Sur les fonds totaux engagés, 15 % ont été attribués aux microcrédits et 85 % à la réalisation des microprojets. Plus de 33.000 bénéficiaires ont profité directement des microprojets. 312 personnes ont contracté un microcrédit. Les microprojets portaient majoritairement sur la construction des infrastructures sociales (majoritairement des centres communautaires et la construction ou réhabilitation des écoles maternelles, primaires ou secondaires) et le financement des activités génératrices de revenus (AGR, projets agricoles et de l'élevage, de la pêche et des activités artisanales). Quelques formations ont été financées – mais cette composante était largement minoritaire.

Répartition microprojets sur Maurice:

Type de projet	nombre de réalisations	%
infrastructures sociales	69	53%
autres équipements	9	7%
formation - capacity building	14	11%
AGR	38	29%
Recherche	1	1%
Total réalisations	131	100%

Source : Final evaluation of the Micro-Project Programme "A Nou Dibout Ensam" – Annexes

Rodrigues a fortement profité des réalisations d'ANDE, bien que le programme s'y soit installé seulement en 2001. Les Rodriguais ont reçu un peu plus de 15 % du montant total alloué aux microprojets, environ 350.000 €. En ce qui concerne les microcrédits, le taux rodriguais était un peu plus

¹⁴ Pour le PMR 7e FED aucun document d'analyse n'a pu être recueilli, la réponse à la question évaluative se réfère alors essentiellement au PMR 8e FED.

¹⁵ Titre en créole – en français : « A nous debout ensemble! »

-
- 16 Un critère appliqué était par ex. que les bénéficiaires ne devaient pas avoir un revenu au delà de 6000 Rs/mois.
- 17 Stratégie pour atteindre le groupe cible à travers l'information, la communication, l'accessibilité et la disponibilité de l'équipe du programme.
- 18 Le choix d'un nom très parlant « A nous debout ensemble » a certainement contribué à ce que les populations connaissent le programme et ne le confondent pas avec d'autres. Il s'agit certainement d'un très bon outil pour le renforcement de la visibilité des activités de la CE.
- 19 Le grand « turn-over » du staff, et notamment des social facilitators (il y a eu 4 social facilitators en 4 ans sur Rodrigues et 3 changements au niveau du top-management à Port Louis) a néanmoins produit des effets négatifs sur les relations entre le programme, les bénéficiaires et autres partenaires.
- 20 En ce qui concerne le microcrédit, il n'a été introduit que fin 2002 – donc toutes les activités microcrédit se sont concentrées sur les deux dernières années du programme.
- 21 Néanmoins, la recommandation du rapport d'évaluation à mi-terme et d'une mission de monitoring en 2003 de renforcer la participation au niveau décisionnel du programme et d'intégrer des représentants des bénéficiaires et de la société civile dans les comités techniques et de pilotage n'a pas été suivie.
- 22 A Rodrigues un système de parrainage sous forme de bénévolat a été pratiqué avec des personnes proches des communautés et engagées dans une association ou ONG. La communauté choisissait- en coordination avec l'équipe d'ANDE – un parrain, qui suivait la mise en œuvre du projet et contrôlait l'écoulement des fonds.
- 23 Elle était alors plus faible qu'aux PPMR Comores, pays bien plus pauvre, ou même sur Anjouan un taux plus élevé a été exigé – généralement 25 % qui pouvaient être réduits – dans des cas exceptionnels – jusqu'à 15 % du montant total de la réalisation.
- 24 Voir également critère de jugement 5.3. et 5.4.
- 25 Le programme ne disposait pas de système de monitoring pour un suivi étroit des projets et mesurer les effets sur la réduction de la pauvreté des populations atteintes. L'évaluation finale du programme a pu constater qu'un grand nombre de réalisations visitées ont été fonctionnelles et qu'il existe un grand engouement de la population pour les projets réalisés. Une demande de la Délégation de la CE à Maurice adressée au NAO en juin 2005 afin de faire une visite de quelques microprojets pour avoir une idée plus précise de la durabilité des interventions est restée sans réponse jusqu'à présent.
- 26 Dans le sens d'une amélioration des conditions de scolarisation,
- 27 Cette observation concerne notamment les nombreuses activités féminines dans le domaine de la couture et de la broderie sur Rodrigues. Plusieurs centres et boutiques de femmes ont été visités par l'évaluatrice – tous étaient caractérisés par une quasi-absence d'acheteurs et donc une production d'une offre sans analyse de la demande.
- 28 La structure et les procédés de la composante microcrédit n'étaient néanmoins pas viables pour plusieurs raisons :
- Le montage de la composante n'était pas construit sur la base de meilleures expériences dans ce domaine
 - La DBM, responsable pour la gestion des fonds, n'était pas impliquée dans les procédures de préparation des dossiers, l'évaluation de la rentabilité des activités économiques financées, ni dans le suivi des dossiers
 - Le taux de non-remboursement - 40%²⁸ - a été beaucoup trop haut car il ne doit pas dépasser 5 % si l'on veut garantir la viabilité du système des microcrédits.
- 29 Certains conflits ont été dus à la tentative des politiciens locaux d'accaparer le programme et d'influencer très fortement le choix des microprojets à financer.
- 30 Ce problème a été notamment évoqué par l'équipe de CARITAS qui avait reçu plusieurs financements pour différents projets en faveur des populations les plus exclues de la société mauricienne.
- 31 Il faudrait distinguer entre des formations à la gestion et au suivi des projets dispensés pour les NGO et OSB et des formations plus techniques et sectorielles telles qu'un training professionnel en « housekeeping » d'une cinquantaine de personnes qui a permis à au moins deux tiers des participants de trouver ensuite un travail dans l'hôtellerie.
- 32 La plupart des ministères sectoriels se sont engagés au niveau central à appuyer la mise en œuvre des microprojets sélectionnés dans le Comité technique. Malheureusement cet engagement n'a que partiellement été suivi par les services sectoriels déconcentrés au niveau local et régional.
- 33 Le Trust Fund était le seul programme représenté dans le comité de pilotage d'ANDE. A part cela – à connaissance de l'évaluatrice - aucun mécanisme formel n'existait pour la coordination des activités entre ces différents programmes. Néanmoins les programmes se connaissaient et s'envoyaient mutuellement les « clients » dans le cas où leur besoin ne correspondait pas aux activités proposées de l'un ou de l'autre. Quelques projets ont également été financés ensemble, notamment entre ANDE et le Trust Fund. ANDE a de plus servi de fait comme « lieu de formation » pour les cadres d'IFAD. Plusieurs personnes employées initialement chez ANDE ont ensuite travaillé chez IFAD et ont fait valoir leur première expérience dans ce programme...
- 34 Construction de 3500 logements bon marché (low cost housing) entre 2000 et 2005.
- 35 Fourniture de 1000 réserves d'eau domestiques pour des familles rodriguaises.
- 36 Par ex. construction des centres communautaires et des écoles maternelles.
- 37 Le programme "Loan to needy students for Tertiary Education".
- 38 Development Bank of Mauritius.
- 39 Voir le rapport d'activités du Trust Fund sur la période de juin 2000 à novembre 2005.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>faible : 10% du montant total.</p> <p>A nou diboute ensam était un programme pertinent. Il s'est inscrit dans la politique gouvernementale de lutte contre le phénomène de pauvreté provoqué par la crise économique et la transformation rapide de la société (chômage, diminution de la cohésion sociale, augmentation substantielle des foyers monoparentaux, phénomène des enfants de rue, etc.). Ces problèmes sont visés par le « Action plan for poverty alleviation », élaboré en 2001 par le « Trust Fund for Social Integration of Vulnerable Groups » sur un mode participatif avec de nombreux stakeholder. ANDE s'est inscrit dans les objectifs du Plan d'Action en prenant en compte plusieurs activités, notamment dans le domaine du microcrédit et des infrastructures sociales. Son champ d'action était les zones géographiques les plus pauvres indiquées dans le « Regional Deprivation Index ».</p> <p>Le programme A nou diboute ensam a mis en œuvre des initiatives locales de manière participative qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des communautés pauvres plus ou moins durablement</p> <p>Dès le début de son activité, ANDE a cherché à atteindre les « poorest of the poor », ce qui a majoritairement réussi grâce à des critères de choix des microprojets relativement stricts¹⁶ et à sa « reach-out-stratégie »¹⁷ à travers une politique de communication basée sur une forte médiatisation des activités du programme, le travail de communication des ONG et des associations de développement, l'utilisation des volontaires pour l'accompagnement proche des populations et par la communication « bouche à l'oreille » qui a rendu ANDE très connu auprès de ces populations.¹⁸ L'équipe d'ANDE s'est rendue facilement accessible aux populations par une approche de « porte ouverte » et a pu réussir à gagner la confiance des groupes sociaux très vulnérables.¹⁹</p> <p>Globalement, la mise en œuvre d'ANDE a été <i>efficace</i>. Après un début lent et une installation tardive sur Rodrigues, le programme a fortement pris de la vitesse à partir de 2002. Plus de deux tiers des projets ont été réalisés au cours des deux dernières années.²⁰ La prolongation de la DAG de deux années, décidée en mai 2002, a été justifiée et nécessaire.</p> <p>La conception du programme ANDE a été basée sur plusieurs « participatory poverty assessments » réalisés après l'élaboration du PIN et DSP 8^{ème} FED qui ont permis de concevoir le programme de manière à atteindre les couches de la population les plus vulnérables. Le programme a fait des efforts importants pour permettre une appropriation des initiatives dès la phase de conception des microprojets. Les populations bénéficiaires ont</p>			

⁴⁰ Et spécialement dans le secteur du microcrédit, des AGR (notamment le marketing) et de la formation.

⁴¹ Une amélioration dans la prise en compte de la particularité rodriguaise a été le fait de faire participer la facilitatrice rodriguaise aux réunions du comité technique pour la sélection des projets.

⁴² Voir note n° DEV/C/2 (HR/SDS-VB (2004) et différents compte-rendus. Certaines de ces réunions (notamment la dernière) ont été programmées de manière très tardive de sorte qu'il n'était plus possible d'intégrer les commentaires des ANE présents dans la proposition de financement envoyée à Bruxelles. Certains ANE interrogés avaient d'ailleurs commenté qu'ils avaient vécu cette « participation » plutôt comme une information sur les différentes étapes du programme et/ou sur le programme quasiment ficelé. Il ne leur était pas possible de réellement suivre si leurs remarques avaient été prises en compte.

⁴³ La composition du steering committee, telle qu'indiquée dans le Programme estimate No 1 inclus de nombreux acteurs non-étatiques et para-étatiques (notamment dans le domaine des droits des femmes) – néanmoins aucune ONG (ou organisation fédératrice telle que le MACOSS) n'est représentée.

⁴⁴ Sans compter la participation du GoM et des groupes cibles.

⁴⁵ La réponse à cette question se base essentiellement sur le PMR 8^{ème} FED et le Programme de renforcements des capacités des ANE 9^{ème} FED. En ce qui concerne le PMR 7^{ème} FED, aucun document descriptif ou évaluatif n'a pu être trouvé.

⁴⁶ Notamment des organisations de défense des droits des groupes vulnérables, tels que les femmes vivant seules

⁴⁷ Ceci est dû à différentes raisons telles que des appels d'offre qui n'aboutissent pas et à la complexité du montage du premier dossier d'appel à proposition, notamment suite à la publication des nouvelles procédures en février 2006.

⁴⁸ Logique qui est encore plus renforcée par la nouvelle règle M+3.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
participé à tous les stades de la mise en œuvre des microprojets : ²¹	L'identification des projets se faisait généralement sur la base des propositions de personnes ou groupes venant spontanément au bureau d'ANDE ou aux CAB. Les travailleurs sociaux et facilitateurs aidaient ensuite les communautés à bien définir leur projet et à rédiger une proposition de projet sur la base d'un formulaire unique. Une fois la proposition acceptée par le comité technique, les communautés bénéficiaires, aidées et accompagnées par des « social facilitateurs » et/ou d'ONG sous contrat, étaient chargées de la mise en œuvre, pendant laquelle les communautés ont néanmoins été étroitement suivies. ²² La contribution des bénéficiaires au coût de la réalisation se faisait généralement sous forme de travail, mais dans certains cas, notamment à Maurice, également en espèces. Elle a été fixée sur Maurice à 25 % du montant total de la réalisation et à 10-15 % sur Rodrigues. ²³		
Après la finition des travaux les bénéficiaires étaient en règle générale responsables de l'entretien et de la gestion des infrastructures réalisées. A cette fin, des comités de gestion ont été constitués et parfois formés par le programme. La gestion des microprojets fonctionne apparemment le mieux dans le cadre des écoles. Pour les autres microréalisations, la gestion durable a posé plus de problèmes suite au manque de cohésion dans l'association des bénéficiaires, au manque de capacité de gestion, au manque de suivi de la part du programme et aux difficultés de mobiliser les ressources suffisantes pour l'entretien et les réparations. ²⁴			
<i>L'impact</i> sur la réduction de la pauvreté et <i>la viabilité</i> des projets sont très variables et n'ont pas pu être mesurés de manière systématique et fiable. ²⁵ Les visites de terrain dans le cadre de cette mission et de l'évaluation finale d'ANDE ont néanmoins fait ressortir qu'il y a eu une « valeur ajoutée considérable » et une complémentarité des microréalisations financées. ²⁶			
Parmi les infrastructures sociales, la construction et rénovation des écoles paraît avoir un impact visible et à long terme. Les centres communautaires, construits en grand nombre, semblent être plus au moins utilisés pour des réunions des groupements et la réalisation des activités génératrices de revenus. Mais leur entretien ne paraît pas être à la portée de toutes les associations villageoises. Le montant des cotisations mensuelles est souvent beaucoup trop faible pour couvrir les frais courants et totalement insuffisant pour des réparations d'envergure. Certaines associations reçoivent une subvention annuelle des autorités locales ou régionales qui leur permettent de combler le déficit dans la gestion courante. Mais en cas de travaux plus importants, on fait à nouveau appel à un bailleur... La viabilité se joue alors en grande partie sur la qualité de l'œuvre construite.			
Ces centres facilitent le développement d'une vie communautaire vivante et le lancement des activités économiques communes (notamment par des groupes de femmes). Mais sans conseil ni suivi, ces activités ressemblent plus à des occupations communautaires qu'à des activités permettant de générer un réel revenu supplémentaire. L'appui d'ANDE semble parfois avoir été réalisé sans réelle réflexion économique et stratégique pour la création d'emplois rentables et viables. ²⁷ Cette situation semble être différente pour la plupart des AGR financées par des microcrédits, dont la rentabilité a été généralement soigneusement analysée en amont. ²⁸			
Dans certains cas, les populations qui avaient mis en œuvre un microprojet n'ont pas réussi à finaliser la réalisation et/ou à mettre en place une structure de gestion viable. Plusieurs raisons ont été évoquées :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La grande charge de travail, notamment pendant les deux dernières années du programme, :l'équipe d'ANDE s'est fortement concentrée sur l'instruction et la mise en œuvre des microprojets au détriment d'un suivi rapproché et prolongé. Les bénéficiaires n'étaient alors pas suffisamment appuyés quand des difficultés imprévues ont entravé la réalisation des microprojets. Ceci a bloqué ou fait échouer certaines initiatives.²⁹ ▪ Certaines organisations de bénéficiaires et/ou ONG, chargées d'accompagner la mise en œuvre des microprojets, n'avaient pas les capacités techniques et/ ou financières suffisantes pour être les porteurs du projet, situation qui se présentait surtout dans les zones les 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>plus démunies et/ ou reculées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains groupes de bénéficiaires se sont constitués uniquement pour réaliser un projet, sans avoir une expérience et une histoire de travail et de fonctionnement communes. Les conflits apparaissant lors de la mise en œuvre du projet risquaient alors de détruire la cohésion du groupe et de porter atteinte à la gestion de la microréalisation à moyen et long terme. ▪ La mise en œuvre des microréalisations n'a pas été suffisamment appuyée par les services ministériels compétents au niveau local. Les autorités locales, absentes dans les procédures d'instruction et de décision d'ANDE, ne se sentaient généralement pas concernées par la gestion des infrastructures financées par le programme. <p>Certains projets d'ONG spécialisées et engagées dans la lutte contre la pauvreté ont reçu des financements par ANDE. Ces projets paraissent généralement être bien gérés suite à la présence durable de ces ONG après la finalisation de la mise en œuvre. Mais ce suivi a néanmoins un coût pour les ONG qui – parce que non inclus dans le financement initial du projet – pose des difficultés sérieuses de prise en charge pour ces organisations malgré leur volonté de maintenir une présence nécessaire auprès des groupes cibles afin de garantir la durabilité des activités engagées.³⁰</p> <p><i>ANDE n'a que ponctuellement contribué à un renforcement des capacités des populations et des organisations cibles.</i></p> <p>Le renforcement des capacités des organisations de base et des NGO constitue un des axes principaux du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté. Pour cette raison, des activités d'éducation et de formation étaient une des trois composantes du programme. Mais les formations n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la mise en œuvre d'ANDE. L'accent a été mis sur la construction d'infrastructures (microprojets) et le lancement des activités génératrices de revenus. Sur les 131 microprojets de l'île Maurice, seuls 14 ont été des activités de renforcement de capacités (formations, appui organisationnel, etc.). Leur part, dans le budget alloué, est très réduite. – Pourtant, les quelques formations financées ont apparemment eu un impact individuel important en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine visé.³¹ Mais elles étaient trop peu nombreuses pour produire des effets plus que ponctuels.</p> <p>L'exercice de la maîtrise d'ouvrage des microprojets par les populations bénéficiaires aurait également pu constituer un élément important dans le renforcement des capacités des OSB si un accompagnement et donc un suivi étroit des acteurs avait été mis en place. Celui-ci étant souvent défaillant, l'effet d'apprentissage a été réduit.</p> <p><i>Les interventions d'ANDE ont peu contribué à ce que les projets réalisés s'inscrivent dans un cadre stratégique et concerté du développement local et de la lutte contre la pauvreté</i></p> <p>ANDE n'a pas joué le rôle d'animateur d'une concertation et de coopération entre les différentes organisations engagées dans la lutte contre la pauvreté. Quelques cas de coopérations ont eu lieu sur des projets ponctuels, mais n'ont pas abouti à un développement d'un réseau de coopération stratégique dans le domaine, tel qu'inscrit dans le National Action Plan.</p> <p>La concertation et le développement d'un cadre stratégique pour les activités de lutte contre la pauvreté se sont appliqués à différents niveaux : la concertation verticale, avec les ministères sectoriels et les autorités locales et la coordination et coopération horizontale, avec les différents programmes engagés également dans la lutte contre la pauvreté.</p> <p>La concertation verticale a plus ou moins bien fonctionné. ANDE a été approuvé et soutenu par les autorités nationales et des représentants des ministères siégeaient dans le comité de pilotage.³² Mais au niveau local et régional (surtout en ce qui concerne Rodrigues), il n'existait pas de mécanisme formel de concertation et de choix des projets. L'équipe du programme a pratiqué une approche participative proche du groupe-cible</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>(populations les plus vulnérables se situant souvent dans des « poches de pauvreté ») pour identifier leurs besoins au détriment d'une approche plus stratégique et concertée mettant au centre le développement d'une localité entière. La concertation avec les autorités locales s'est souvent limitée à la demande d'un permis de construire. Par conséquent, l'attitude de celles-ci était plutôt distante et même réticente en ce qui concerne la prise en charge de la gestion des infrastructures sociales construites par ANDE. Ce manque d'appui de la part des responsables publics a affecté considérablement la mise en place d'une structure de gestion viable de certaines infrastructures.</p>			
<p>La concertation et la coopération entre les différents programmes engagés dans la lutte contre la pauvreté ont existé, mais ont été plutôt ponctuelles et basées sur des contacts personnels (notamment à Rodrigues).³³ Cette concertation horizontale a concerné les programmes suivants :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le « Trust Fund for Social Integration of Vulnerable Groups » qui a été mis sur place par le gouvernement comme un instrument de lutte contre le phénomène de la pauvreté et de coordination des activités de réduction de la pauvreté. Le Trust Fund emploie 40 travailleurs sociaux sur Maurice et Rodrigues et intervient à différents niveaux : au niveau des familles pauvres identifiées (« pochettes de pauvreté ») par ex. à travers un programme de logement social³⁴ et d'approvisionnement en eau³⁵, au niveau des communautés³⁶ et pour permettre aux étudiants issus des familles modestes de faire des études supérieures.³⁷ Le Trust Fund intervient également dans le secteur du microcrédit géré à travers la DBM.³⁸ Entre 2000 et 2005 le Trust Fund a engagé environ 11 millions d'€ pour ses activités.³⁹ ▪ Le Programme de diversification rurale d'IFAD est engagé dans le domaine de microcrédit pour des activités de développement agricole et du développement communautaire. ▪ Le PNUD en coopération avec l'Afro Asian Rural Development Organization finance à Rodrigues le Programme « L'élevé Déboute » qui crée au niveau communautaire des banques villageoises et groupes d'entraides et soutient des projets communautaires à travers un fonds de développement. 			
<p><i>Le manque d'efficacité était la faiblesse majeure d'ANDE</i></p>			
<p>Le programme a démarré réellement ses activités de terrain avec un retard de deux ans. L'équipe d'ANDE a changé à maintes reprises au niveau du top management et au niveau des facilitateurs qui étaient en contact direct avec les populations-cibles. La gestion financière et comptable du programme a été marquée par de grandes lacunes et n'a pas permis un suivi réel des financements engagés, ce qui a provoqué des sur-engagements notamment à la fin du programme. ANDE a souffert d'un manque d'assistance technique, notamment en ce qui concerne le management du cycle de projet et des expertises sectorielles et d'une gestion nationale souvent exposée à des pressions politiques.⁴⁰ L'équipe a dû travailler pendant longtemps sans disposer de tout l'équipement nécessaire (voiture, ordinateurs).</p>			
<p>Ce manque d'efficacité a eu des effets quantitatifs et qualitatifs négatifs sur la mise en œuvre du programme :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les délais étaient très importants entre l'identification des projets et la libération des fonds avec une tendance vers l'amélioration dans la seconde moitié du programme (WP 3 et 4) ▪ Certains microprojets ne sont pas pertinents ou ont été mal conçus ▪ Absence quasiment complète d'un système de monitoring des projets ▪ Le grand retard dans la mise en œuvre du programme pris pendant les deux premières années a fortement mis sous pression l'équipe du programme durant les deux dernières années. L'équipe en place était obligée d'accélérer très fortement l'écoulement des fonds et de concentrer ses efforts sur l'instruction et sur la mise en œuvre des projets constructifs au détriment de la composante « soft » du programme moins coûteux mais plus intensif en travail (suivi rapproché et prolongé des bénéficiaires, activités pour renforcer les capacités) 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>La forte centralisation du programme au niveau de Port Louis a encore renforcé la problématique de l'efficacité défaillante sur Rodrigues. S'y est ajouté un manque de transparence et d'implication institutionnelle des autorités locales, notamment depuis l'application du statut d'autonomie interne en septembre 2002.⁴¹</p>			
<p><i>Le nouveau Programme de Coopération Décentralisée prend en compte la plupart des enseignements du programme ANDE mais souffre également de problèmes de démarrage</i></p>			
<p>Le nouveau Decentralised Cooperation Programme (DCP, 9 ACP.MAS 6) a été conçu dans l'esprit de l'accord de Cotonou qui préconise la mise en pratique d'un développement participatif et exige alors un niveau de participation des acteurs non-étatiques bien au-delà de ce qui a été pratiqué dans les périodes de programmation antérieures. Cette nouvelle donne a également été appliquée dans la conception du DCP. Entre avril 2003 et avril 2004 sept réunions de concertation et d'information sur le nouveau programme ont été organisées par l'Ordonnateur National et/ou la délégation de la CE, dont une sur Rodrigues.⁴² L'accord de Cotonou prévoit également une participation des ANE aux instances décisionnelles de la coopération au développement. Dans le cas du DCP, ceci est concrétisé par une participation des représentants des ANE au comité de pilotage et « des personnes indépendantes » au comité technique chargé de l'évaluation des propositions des projets.⁴³</p>			
<p>Le DCP a été conçu sur la base d'expériences et en « prolongation » de trois projets du 8^e FED : ANDE (8 ACP.MAS 9), « Appui aux PME » (8 ACP.MAS 10) et « Lutte anti-érosive Rodrigues » (8 ACP.MAS 3) avec un volume de 13,5 millions d'€⁴⁴ financé sur les fonds du 9^{ème} FED et des reliquats des FED précédents.⁴⁵ Le DCP met l'accent sur le renforcement des capacités des ANE, l'appui technique, l'appui au dialogue et à la concertation entre les organisations de la société civile.</p>			
<p>Sa modalité de mise en œuvre est la formule « d'appel à proposition » ouverts aux ANE et organisations communautaires de base. Les bénéficiaires directs du programme seront alors dans la plupart des cas des ONG, des collectivités locales et d'autres organisations de la société civile. Ceux-ci travailleront avec les populations pauvres les plus démunies (notamment en ce qui concerne la première composante qui vise plus spécifiquement des activités pour l'allègement de la pauvreté). La participation des communautés démunies dans l'identification et la mise en œuvre des microprojets devra alors être un critère essentiel dans les termes de référence des appels à proposition dans cette composante.</p>			
<p>Le DCP est structuré de manière déconcentrée. Une succursale de l'unité de coordination du programme, représentée par un « project officer » a récemment été ouverte à la Rodrigues Regional Assembly pour créer localement une présence du programme et le traitement des dossiers. La Rodrigues Regional Assembly est représentée au niveau du comité de pilotage. Le comité technique pour l'évaluation et la sélection des propositions de projets sera composé des représentants du NAO, de la Délégation et de personnes variées selon le type d'appel à proposition. L'UCP est appuyé par un assistant technique international.</p>			
<p>Le focus principal du PCD est la lutte contre la pauvreté à travers le renforcement des capacités des ANE et l'empowerment des organisations de la société civile⁴⁶ par la mise en réseau et le lobbying. Il s'inscrit explicitement dans les objectifs du Action Plan for Poverty Alleviation. Une analyse du budget du projet (budget alloué aux quatre composantes) : 1) Microréalisations pour la réduction de la pauvreté, 2) Renforcement des ANE et bonne gouvernance, 3) Renforcement des capacités des PME, 4) Amélioration de la GRN à Rodrigues en intégrant tous les acteurs) fait ressortir que la moitié des fonds alloués (5,2 ME sur 10,5 M€) sera dépensée pour des formations, l'appui-conseil, la promotion des structures de concertation et des organisations fédératrices et l'appui au lobbying dans différents domaines.</p>			
<p>La mise en œuvre du programme, avec quatre composantes couvrant des secteurs très différents, est particulièrement complexe. De plus, les activités de renforcement des capacités nécessitent une durée d'intervention relativement prolongée si l'on veut produire des effets visibles et</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>durables. Or, le programme court déjà sa première année sans disposer d'un équipement de travail complet et sans qu'un premier appel à proposition n'ait pu être publié.⁴⁷ Ce déficit d'efficacité au début du programme se répète alors de nouveau et entrave d'ores et déjà une mise en œuvre non précipitée orientée vers l'atteinte des résultats et non pas dans une logique primaire d'écoulement des fonds.⁴⁸</p>			
<p><u>PPMR – ANDE (A Nou Diboute Ensam)</u></p>			
<p>Le PPMR n'a pas été programmé dans le PIN 8^{ème} FED. Un appui non défini aux efforts du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté a été prévu.</p>			
<p>Selon le rapport monitoring de février 2003 le PPMR était mal conçu et ne dispose pas de documents de programmation nécessaires tels que le cadre logique ou un calendrier d'activités. L'objectif principal et les résultats ne sont pas définis de manière précise. (Rap Mon 2/03)</p>			
<p>Objectif (selon proposition de financement) : « appuyer les efforts du gouvernement de protéger les groupes les plus vulnérables de la société ; intervenir dans les domaines dans lesquels le gouvernement ne peut pas intervenir »</p>			
<p>Trois types d'intervention ont été prévus :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures sociales ▪ Appui à la formation initiale et professionnelle et renforcement des capacités (notamment dans la gestion durable des projets) ▪ Activités génératrices de revenus 			
<p>Deux types de financement mis en place :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subventions pour les microprojets pour les trois secteurs d'intervention ▪ Micro-crédits : pour financer AGR (lancé en 9/02 dans le cadre du « Micro Credit Scheme » : 10 millions Rs. Du budget ANDE) 			
<p>Mid-term evaluation : nov/dec 2001</p>			
<p>Evaluation finale: juillet/août 2004</p>			
<p>Zones d'intervention : les 24 moins développés « council areas », quelques zones péri-urbaines et villages de la côte (essentiellement à Rodrigues et les parties est, nord-est et ouest de Maurice.</p>			
<p>Critères d'attribution :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à un besoin prioritaire d'une communauté ▪ La réalisation doit bénéficier aux pauvres et groupes vulnérables de la société ▪ Les participants du projet doivent donner leur accord à l'initiative financée ▪ Le projet doit être durable dans l'avenir 			
<p>Modalités d'attribution : EC maximum 75% du coût total – la participation de la population peut être en argent ou service. Contribution maximal : 300.000€</p>			
<p>Condition for micro-credits : 8% Mauritius, 7% Rodrigues – moratorium de 6 mois, durée de crédit : 4 ans</p>			
<p>Coût du programme : 3.665.000 € (ou 3.800.000 € ?), contribution du GoM : 175.000 € (support logistique et mise à disposition de cadres)</p>			
<p>Durée du programme : sept. 1999 – août. 2004</p>			
<p>Bilan : Financement de 165 Micro-Projets et 312 Micro-crédits</p>			
<p>Montage du programme :</p>			
<p>Trois opérateurs : l'ON, Délégation Européenne, Project Management Unit</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ (PMU) - Unité de programme (1 gestionnaire de projet, 1 travailleur social, 1 économiste, personnel d'appui financier et administratif ; assistance court-terme par des ingénieurs, architectes et experts en sciences sociales ▪ Comité de pilotage avec l'ON, représentant de la délégation, project manager, représentants des ministères concernés (pas de représentant de la société civile) 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Mise en œuvre des microréalisations par des organisations locales, des communautés de base, des autorités locales, des ONGs.</p>			
<p>Eval finale : Non-existence d'une méthodologie adéquate pour l'analyse des micro-projets – pas de cadre logique élaboré – grosso modo essai de connecter les microprojets financés à des objectifs généraux et résultats du projet</p>			
<p>Faiblesse en efficience : beaucoup de changements en ce qui concerne le staff et le Top-management ; la monture institutionnelle n'a pas tj. été respectée – trous d'expertises dans certains secteurs ; faiblesse dans la planification ; problématique d'utilisation des mêmes procédures pour micro-project et micro-crédit ; trop long délais entre conception de projet et mise en œuvre effective (mais amélioré au cours du programme) – surtout problématique dans le cadre des crédits (durée moyenne 2,5 mois) (ont besoin des procédures flexibles) ; également plus d'autonomie pour le programme Rodrigues nécessaire pour augmenter l'efficience</p>			
<p>Projet ouvert jusqu'en février 2005 Bureau du projet à Citronelle – gens le connaissait</p>			
<p>Rôle du social facilitator : avec plusieurs field workers sous le contrôle tâches : rapports, suivi des projets</p>			
<p><i>Commentaires généraux :</i></p>			
<p>Choix des AGR peu pertinent – boutiques peu fréquentés ne produisant pas un réel revenu supplémentaire aux femmes</p>			
<p>Equipement trop coûteux ne pouvant pas être remplacé par les bénéficiaires</p>			
<p>Fonds de roulement et d'entretien minime</p>			
<p>Pas impact pour la lutte contre la pauvreté</p>			
<p>Personnel pas suffisamment encadré à Rodrigues, soumis à des pressions politiques très fortes ; bonne présence de la délégation à travers M. Rey</p>			
<p>Personnel n'était pas suffisamment formé pour mener une analyse profonde des projets – beaucoup de projets « bidons » ont été très difficiles à repérer</p>			
<p>L'accent d'ANDE était sur l'identification et l'analyse des projets – très peu de temps pour le suivi qui était insuffisant (environ 1 fois par mois) – contredit par équipe de CARITAS qui dit que ce qu'on avait apprécié chez ANDE c'était d'une part l'aide pendant le montage du dossier du projet, les délais court entre la demande et le début de mise en œuvre (seulement 2 mois) ainsi que le suivi que de nombreux autres bailleurs ne faisait pas</p>			
<p>Problématique auquel les ONG sont confronté : Financement seulement des projets d'infrastructures nouvelles – mais après l'ONG n'a pas tj. les moyens de supporter les frais de fonctionnement et de personnel pour faire vivre ces projets – ANDE donnait des financements ponctuels : construction d'un abris de nuit, formation des femmes pour l'hôtellerie</p>			
<p>Grande fluctuation du personnel : à Rodrigues en 4 ans 4 facilitators – ce qui a posé des problèmes relationnels avec le groupe cible et avec les autorités et ONG – et à chaque fois le changement provoquait un ralentissement du projet parce que la nouvelle personne devait trouver ses repères, comprendre le projet, ...</p>			
<p>Difficile de refuser de répondre à des demandes de projets quand c'est porté par un homme politique influent</p>			
<p>Approche participative en ce qui concerne l'apport nécessaire de la population à la réalisation de l'infrastructure n'a pas toujours été suffisamment clairement expliquée ou comprises</p>			
<p>Confusion entre l'engagement d'un homme politique « qui amène le projet » et la structure d'ANDE. Le gens croient que c'est l'homme politique qui donne le projet – ne comprennent pas qu'ils doivent alors participer</p>			
<p>Au départ à Rodrigues les demandes de projets des ONG structurées étaient refusées avec l'argument qu'elles étaient déjà trop bien structurés et qu'elles pouvaient chercher des financements ailleurs ; priorité a été donné aux initiatives de base locales – souvent très peu structurées et parfois des groupe constitués uniquement pour la réalisation du microprojet – ces microprojets rencontraient souvent des grands problèmes déjà lors de la mise en œuvre</p>			
<p>Graves problèmes de gestion – les bilans annuels ne sont pas complets – l'équipe de projet n'a pas une vision claire sur ce qui a été engagé – à la fin du projet sur-engagement des fond mène à devoir annuler des projets qui ont déjà été approuvés</p>			
<p>Les bailleurs voient trop haut – des sommes beaucoup trop importants ont été confié aux associations qui n'avaient jamais eu auparavant autant d'argent pour réaliser des activités – les associations ont été souvent surmené à gérer des sommes trop élevées, or souvent il ne faut qu'un petit déclic, une petite formation ou un petit capital de départ pour mener des activités permettant d'augmenter les revenus</p>			
<p>Coût des microréalisations élevé - pour mieux écouler le budget ?</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p><u>National capacity building programme :</u></p> <p>Le programme de coopération décentralisé (National capacity building programme) devait être décidé fin 2002 – il a été révisé en 2004 pour intégrer des reliquats des FED précédents.</p> <p>Programmation initiale : 5 M€ + 8,5 M€ (reliquats des précédents FED) = 13,5 M€ (nouvelle programmation) + 2,6 M€ contribution de l'Etat et des ANE.</p> <p>Nouvelles orientations : L'objectif global reste toujours la diminution de la pauvreté. Les fonds supplémentaires seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour des activités élargies de lutte contre la pauvreté à Rodrigues ▪ d'appuyer la lutte contre le chômage à travers le renforcement des capacités des ANE (incluant le renforcement des capacités et développement des ressources humaines dans le secteur productif (manufacturing export sector)) ▪ pour promouvoir la bonne gouvernance à travers le renforcement des capacités des gouvernements locaux (en 2006 des élections locales devront avoir lieu et s'étendre aux conseils de villages – au départ ces élections ont été prévues pour juin 2004. Pour la première fois les Conseils des villages devront être intégrés dans la structure politique officiel – les district-councils deviendront des municipalités (jusqu'à présent il n'existait que 5 communes urbaines). (Mid-term review) <p>Objectif global : La réduction de la pauvreté à travers le renforcement des capacités des ANE.</p> <p>Objectif du programme : Améliorer les capacités de planification stratégique, advocacy, tooling (« l'outillage ») et de mise en œuvre des ANE impliquées dans les domaines de réduction de la pauvreté, good governance et lutte contre le chômage.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La pauvreté à Maurice et Rodrigues est allégée à travers une meilleure mise à disposition des services sociaux et des ressources complémentaires aux groupes vulnérables ▪ La bonne gouvernance est promue à travers la « conscientisation » et le renforcement des ANE dans le domaine de la formulation participative des politiques et la lutte contre la corruption et la fraude ▪ Le chômage est diminué à travers le renforcement des capacités des organisations du secteur économique et la promotion d'un entrepreneuriat durable, innovatif et plus-value ▪ Un management efficient des ressources naturelles sur Rodrigues est promu à travers une approche intégrant tous les parties prenantes <p>Gestion PCD sera mieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> assistance technique internationale Délégation plus de personnes 			
<p><u>Decentralised Cooperation Programme</u></p> <p>Convention de financement signé en août 2006</p> <p>Mise en place d'une direction depuis octobre 2006-06-21 élaboration d'un Start-up-Programme</p> <p>Naidu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur Agronome + statistique appliquée 35 ans fonctionnaire Directeur de l'AROE et du projet « Irrigation Plaine du Nord » <p><u>Structures du DCP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PCU (Project coordination unit) : 5 personnes – 1 project coordinator, 1 responsable par volet (project officer) avec niveau licence, ATI (Helsinki Consulting Group) avec un contrat de 4 ans jusqu'à mars 2010 Steering committee Comité technique : examine les appels à proposition + évaluation technique <p>Etude sur le framework contract system : comment appuyer PME, politique pour innovation des PME</p> <p>PCD : 30 h/m assistance technique ponctuelle, plus possibilité de mobiliser des personnes à travers le Framework Contract Lot 10</p> <p>Par ex. actuellement seconde étude sur le clustering des PME</p> <p><u>Rodrigues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 project officer, mais pas encore installé ; démarches auprès de Rodrigues Assembly 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Une seule personne qui travaillera avec les ANE et avec la Rodrigues Assembly – pas de social facilitators – différence avec ANDE où il y avait une 20aine de facilitators Il est possible qu'on y aura surtout des petits projets Gros volet gouvernance à Rodrigues : institutionnel, campagne national</p> <p><u>Rôle de la PCU :</u> Suivi avec 4 personnes possible si les bénéficiaires sont bien organisés (ex. Mauritian Social Life Fund) + si limitation des projets Exécution seulement par des intermédiaires Préparer les appels à proposition Faire contrats avec ONG</p> <p><u>Volume projets :</u> Minimum : 3000 €- 100.000 € pour le premier volet (poverty alleviation) Practical Guide for Contract Procedures – procédures simplifiées en dessous de 10.000€ ICAC: indépendant du gouvernement ANE inclu des groupes paraétatiques</p> <p><u>Activités actuelles :</u> Préparation dossier pour appels à proposition et pour grant agreement pour composante lutte contre la pauvreté Critères de sélection et d'éligibilité Propres annexes au practical guide Premier dossier en novembre, nouvelles procédures dossier en février - > nouveau dossier en novembre Une fois accepté publicité pour lancer le programme Les autres dossiers pour l'appel à proposition sont prévus pour la fin d'année</p> <p><u>Problème retard :</u> présentation du programme à Rodrigues – après 6 mois rien, attente Officers sont en place depuis janvier Cette procédure est réalisé ici pour la première fois – c'est pour ca cela prend du temps et nous ne savons pas ce que cela va produire Formation EC seulement en juin !!</p> <p><u>Retard dans démarrage :</u> Maintenant règle M+3 - > donc durée jusqu'en 2008 seulement ? Ne peuvent pas commencer à travailler</p> <p>Problèmes avec les procédures pour les appels d'offre : 2 véhicules, seulement 1 seul soumissionnaire – procédure d'appel d'offre doit être fait 2 fois avant de conclure un marché gré à gré ; les devis-programmes sont pour les sommes de moins de 5000 €</p> <p>19.8.2005 : signature de la convention de financement, le dossier d'appel d'offre a déjà été préparé, prend environ 2 semaines dans la section opérationnelle et contrats financiers</p> <p>Un problème est l'appel d'offre pour le « Project monitoring management information system » (PMMIS) = outil de monitoring des social fund</p> <p>Appels d'offres liés Procédures Appel à proposition -> Aidco C4, microfinance</p> <p><u>Dossier d'appel à proposition :</u> Pour le dossier appel à proposition il faut encore revoir les indicateurs pour mieux les définir Critère d'éligibilité : innovation</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Doit être reformulé : critères d'évaluation + objectifs et + détaillé (par ex. « avoir la capacité technique »)			
En juin formation avec applicants, avenants sont + au – possible			
Programme de Coopération Décentralisée :			
<u>Pertinence :</u>			
Pertinent dans les dimensions de lutte contre la pauvreté et gouvernance. Il existe un nombre important d'ONG bien implanté qui peuvent mettre en œuvre des projets et garantir un suivi à long terme			
Problématique auquel les ONG sont confronté : Financement seulement des projets d'infrastructures nouvelles – mais après l'ONG n'a pas tj. les moyens de supporter les frais de fonctionnement et de personnel pour faire vivre ces projets – ANDE donnait des financements ponctuels : construction d'un abri de nuit, formation des femmes pour l'hôtellerie			
<u>Efficience :</u>			
Grand problème d'efficience dans le lancement du PCD : signature de la convention de financement avec deux ans de retard en août 2005, prise de poste du Coordonateur en octobre 2005, recrutement du staff Maurice et Rodrigues entre janvier et mars 2005, lancement de l'appel d'offre pour achat deux véhicules et élaboration d'un système de monitoring tj. pas abouti, doit être répété – préparation du dossier d'appel à proposition encore en cours			
Cycle de projet trop court – phases de démarrage trop long, chaque projet commence de nouveau à nouveau			
Y a-t-il des mécanismes d'échanges entre les programmes similaires d'une région (échanges des best practises)			
Procédure de l'Union Européenne ne sont pas suffisamment adaptées au contexte économique des différents pays – trop lourd, trop compliqué – handicapes le travail des projets			
Rodrigues :			
37.000 habitants			
Budget actuel de Rodrigues : 3 milliards de Rs			
CE un partenaire très important pour Rodrigues – construction des :			
Routes			
Chemins de terre			
Terrasses agricoles			
Reboisement (dans les années 50 et 60 l'île était complètement déboisé -> grande sécheresse 1974-76)			
Approvisionnement en eau – installation d'un réseau primaire			
> voir la brochure 10 années coopération CE-Rodrigues – l'UE a plus travaillé ici que le gouvernement de Maurice...			
<u>Potentialités de l'île :</u>			
• Rodrigues est une duty-free-island			
• Réserves naturelles, montages			
• Terres fertiles			
• Population à 75 % noire – on est le pays des débrouillards			
<u>Problèmes :</u>			
L'eau – très peu de réserves, très fréquentes coupures, tout le monde a besoin des stocker l'eau dans des réservoirs			
Une mentalité d'assisté – il faut amener les gens à prendre plus de responsabilités			
Un système d'éducation complètement inadapté aux réalités de Rodrigues – « nous avons adopté un système d'un pays industrialisé (anglais), or nous sommes ici plus un pays en voie de développement avec une vocation agricole – ce système nous amène le chômage, parce qu'il forme des jeunes qui veulent travailler dans des bureaux »			
Gros fléau et source de pauvreté : l'alcool			
Rodrigues pris seul peut être classé pour le poverty alleviation programme de la BM			
<u>Interventions nécessaires :</u>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>L'eau Formation des jeunes par ex. en créant un centre de formation agricole qui les encouragent à créer leur propre travail à travers des petites entreprises agricoles Un abattoir répondant aux normes internationales pour que nous puissions exporter nos cabris par ex. à La Réunion Microcrédit afin de stimuler la création de l'emploi Appui aux petites entreprises Le port : il faut le draguer et construire un nouveau dépôt, car le dépôt d'essence à l'intérieur de la ville pose problème</p> <p><i>Rodrigues :</i></p> <p>Notre mission aurait dû être annoncé au gouvernement de Rodrigues par la Délégation Européenne – les autres bailleurs communiquent également directement avec le gouvernement de Rodrigues sans passer par l'ON ; la lettre initiale à l'ON ne mentionnait pas le gouvernement de Rodrigues au moins en copie</p> <p>La problématique en ce qui concerne les priorités de développement sont très différents de ceux rencontrés à Maurice – elles devaient être mieux décrites dans le DSP – les secteurs de concentration à Maurice et Rodrigues devraient être différenciés</p> <p>L'administration de Rodrigues donne une bonne impression – une réelle volonté de développer Rodrigues et de sortir l'île de sa dépendance économique apparait clairement</p> <p>Des secteurs prioritaires à Rodrigues sont l'approvisionnement en eau potable et l'alimentation des nappes phréatiques, une réforme de l'éducation pour y former des jeunes capables de se lancer dans des petites entreprises agricoles ou de transformation (formation professionnelle axée sur la pratique), la promotion du secteur privé (capacity building, promotion de petites entreprises, microcrédits)</p> <p>Des ONS mauriciennes ont reçu un appui de la ligne budgétaires Cofinancement ONGs (avant le DSP 9^{ème} FED – à vérifier)</p> <p>Rodriguais à Maurice : pet. créol, créol africain – créol cabri</p>			
CJ 5.1 - Les interventions de la CE ont contribué à encourager la participation des acteurs			Interventions
<p>Ce critère de jugement est validé. La participation des groupes cibles et des acteurs de développement à la mise en œuvre de A nou diboute ensam (ANDE, 8 ACP.MAS 9) a été possible et effective.</p> <p>Le programme ANDE s'est basé sur plusieurs « participatory poverty assessments » réalisés après l'élaboration du PIN et DSP 8^{ème} FED qui ont permis de concevoir le programme de manière à atteindre les couches de la population les plus vulnérables. Cette population pauvre a été touchée grâce à une « reach-out-stratégie » à travers une politique de communication basée sur une forte médiatisation des activités du programme, le travail de communication des ONG, des associations de développement et par la propagande « bouche à bouche » qui ont rendu ANDE très connu auprès ces populations. L'équipe d'ANDE s'est rendue facilement accessible aux populations par une approche de « porte ouverte » et a pu réussir à gagner la confiance des groupes sociaux très vulnérables.⁴⁹</p> <p>Les populations bénéficiaires ont participé à tous les stades de la mise en œuvre des microprojets : L'identification des projets se faisait généralement sur la base de propositions de personnes ou groupes venant spontanément au bureau d'ANDE ou aux CAB. Les travailleurs sociaux et facilitateurs aidaient ensuite les communautés à bien définir leur projet et à rédiger une proposition de projet sur la base d'un formulaire unique. Une fois la proposition acceptée par le comité technique les communautés bénéficiaires, aidées et accompagnées par des social facilitateurs et/ou d'ONG sous contrat étaient chargées de la mise en œuvre : ouverture d'un compte au nom du groupement, appel d'offre pour la recherche des entreprises, demande des permis de construire et autres, contractualisation avec les entreprises et participation et suivi des travaux, réception des</p>			

⁴⁹ Le grand « turn-over » du staff, et notamment des social facilitators (il y a eu 4 social facilitators en 4 ans sur Rodrigues et 3 changements au niveau du top-management à Port Louis) a néanmoins produit des effets négatifs sur les relations entre le programme, les bénéficiaires et autres partenaires.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>travaux, paiement des entreprises. Pendant toute cette phase les communautés ont néanmoins été étroitement suivies. Par ex. pour chaque paiement engagé il était exigé d'avoir une seconde signature de l'ONG accompagnatrice et/ou de l'équipe d'ANDE.⁵⁰</p> <p>La contribution des bénéficiaires au coût de la réalisation se faisait généralement sous forme de travail, mais dans certains cas, notamment à Maurice, également en espèces. Elle a été fixée sur Maurice à 25 % du montant total de la réalisation et à 10-15 % sur Rodrigues.⁵¹</p> <p>Après la finition des travaux les bénéficiaires étaient en règle générale responsable de l'entretien et de la gestion des infrastructures réalisées. A cette fin des comités de gestion ont été constitués et parfois formés par le programme. L'autogestion des microprojets a généralement mieux réussi dans le cadre des activités génératrices des revenus. En ce qui concerne les infrastructures (notamment celles dans le domaine social), l'autogestion et le désengagement du programme a été parfois difficile et a posé des problèmes suite au manque de capacités de gestion des comités des bénéficiaires et des ONG responsables et au degré de pauvreté des bénéficiaires.⁵²</p> <p>Le nouveau Programme de Coopération Décentralisée (DCP, 9 ACP.MAS 6) a été conçu dans l'esprit de l'accord de Cotonou qui préconise la mise en pratique d'un développement participatif et exige alors un niveau de participation des acteurs non-étatiques bien au-delà de ce qui a été pratiqué dans les périodes de programmation antérieures. Cette nouvelle donnée a également été appliquée dans la conception du DCP. Entre avril 2003 et avril 2004 sept réunions de concertation et d'information sur le nouveau programme ont été organisées par l'Ordonnateur National et/ou la délégation de la CE, dont une sur Rodrigues.⁵³ L'accord de Cotonou prévoit également une participation des ANE aux instances décisionnelles de la coopération. Dans le cas du DCP ceci est concrétisé par une participation des représentants des ANE au comité de pilotage et « des personnes indépendantes » au comité technique chargé de l'évaluation des propositions des projets.⁵⁴</p> <p>Le DCP sera mis en œuvre sous la formule « d'appel à proposition » ouverts aux ANE et organisation communautaires de base. Les bénéficiaires directs du programme seront alors dans la plupart des cas des ONG, des collectivités locales et d'autres organisations de la société civile. Ceux-ci travailleront avec les populations pauvres les plus démunies (notamment en ce qui concerne la première composante qui vise plus spécifiquement des activités pour l'allègement de la pauvreté). La participation des communautés démunies dans l'identification et la mise en œuvre des microprojets devra alors être un critère essentiel dans les termes de référence de l'appel à proposition dans cette composante.</p>			

⁵⁰ A Rodrigues un système de parrainage sous forme de bénévolat a été pratiqué avec des personnes proches des communautés et engagées dans une association ou ONG. La communauté choisissait- en coordination avec l'équipe d'ANDE – un parrain qui suivait la mise en œuvre du projet et contrôlait l'écoulement des fonds.

⁵¹ Elle était alors plus faible qu'aux PPMR Comores, pays bien plus pauvre, ou même sur Anjouan un taux plus élevé à été exigé – généralement 25 % qui pouvaient être réduits – dans des cas exceptionnels – à jusqu'à 15 % du montant total de la réalisation.

⁵² Voir également critère de jugement 5.3. et 5.4.

⁵³ Voir note du chef de la Délégation de la CE à Maurice à Mme Concina, DEV/C/2 (HR/SDS-VB (2004) et différents compte-rendus. Il est néanmoins à constater que certaines de ces réunions (notamment la dernière) ont été programmées de manière très tardive de sorte il n'était plus possible d'intégrer les commentaires des ANE présents dans la proposition de financement envoyée à Bruxelles. Certains ANE interrogés avaient d'ailleurs commenté qu'ils avaient vécu cette « participation » plutôt comme une information sur les différentes étapes du programme et/ou sur le programme quasiment ficelé. Il ne leur était pas possible de réellement suivre si leurs remarques ont été intégrés.

⁵⁴ La composition du steering committee, telle qu'indiqué dans le Programme estimate No 1 inclus de nombreux acteurs non-étatiques et para-étatiques (notamment dans le domaine des droits des femmes) – néanmoins aucune ONG (ou organisation fédératrice telle que le MACOSS) est représentée.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Conclusion : La participation des bénéficiaires dans le cycle complet de la réalisation des microprojets a été un principe essentiel dans la mise en œuvre du programme ANDE. Il a permis – dans la plupart des cas - une forte identification des bénéficiaires avec les projets réalisés et a permis un apprentissage en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des réalisations.</p> <p>L'inclusion d'une démarche participative devra être un critère de sélection important dans les appels à proposition du CDP qui prévoit une participation forte des acteurs non étatiques qui seront les auteurs et metteurs en œuvre des projets.</p> <p>La nouvelle démarche de concertation des ANE dans la phase de programmation, exercée pour la première fois sous le 9^e FED a été globalement respecté dans la préparation du DCP. Néanmoins il serait souhaitable de programmer les réunions de concertation de manière à ce que les observations des ANE consultés puissent être encore prises en considération dans la rédaction des documents de programmation.</p>			
<p>I 5.1.1 Évolution du % d'actions initiées qui mettent l'accent dans leur conception sur une approche participative.</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation et de ceux présidant à la mise en œuvre des projets ; quantification par nature de projets</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; manuels de procédures des projets ; entretien avec les responsables des projets</p>
<p>Dans le cadre de la préparation du PMR des « participatory poverty assessments » ont été réalisés pour mieux identifier la nature et l'étendu du phénomène de la pauvreté à Maurice et pour planifier le PMR dans l'esprit de la coopération décentralisée. (mid-term eval)</p> <p>9MAS06 (Capacity build) : pour la préparation du programme des nombreuses réunions avec des ANE et autorités locales ont été organisées dès 2003 pour expliquer l'approche de la coopération décentralisée. Le programme a été finalisé après validation par des ANE-clé (key-stakeholder) dans une réunion consultative le 20/04/04.</p> <p><u>Instruction PCD :</u></p> <p>Organisation d'une réunion</p> <p>2 réunions ici avec stakeholder pour instruction – approuvé par l'organisation</p> <p><u>Participation des bénéficiaires PCD :</u></p> <p>N'est pas un critère de choix de projet Seulement contribution de 25% (Comores 15-25%) Combien seront touché ?</p> <p>Le projet ANDE n'était parfois pas assez claire en ce qui concerne la participation/ contribution des villageois</p> <p>Le projet a été amené par un homme politique et les gens croyait que c'est un financement de lui et ne comprenaient pas qu'il fallait participer aux travaux et financement</p>			
<p>I 5.1.2 Évolution du % d'actions qui prévoient dès le début une autogestion par les bénéficiaires et le désengagement du programme</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation et de ceux présidant à la mise en œuvre des projets ; quantification par nature de projets</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; manuels de procédures des projets ; entretien avec les responsables des projets</p>
<p><u>Efficacité en terme d'atteindre les groupes cibles :</u></p> <p>ANDE était très connu des la part des groupes cibles : 40 % des bénéficiaires l'ont connu à travers les médias de masse (finalisation des réalisations régulièrement télévisée), 57 % l'ont connu à travers des associations de développement (ONGs, églises) ;</p> <p>Dans ts les cas les bénéficiaires venaient spontanément aux bureaux d'ANDE avec leurs propositions – les bénéficiaires étaient appuyés par des facilitateurs qui jouaient un rôle actif de médiateurs (force du projet). En dehors de Port Louis les bénéficiaires s'adressaient aux CAB.</p> <p>Force : l'équipe du programme était facilement accessible pour le groupe cible et a réussi de gagner la confiance aussi des groupes sociaux très vulnérables et normalement réticents face aux structures</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>publicques et sémi-publicques. – « bootom-up-approach » = important et premier pas pour l'ownership » des projets.</p> <p>Atteinte de l'objectif « répondre aux besoins de base des groupes vulnérables, exprimés et défendus par eux-mêmes » par tous les MR.</p> <p><u>Efficacité en terme de contribution des bénéficiaires au projet :</u></p> <p>Bon respect du principe de cofinancement des bénéficiaires (input financière ou travail) – Problématique : manque d'assistance technique pour la mise en œuvre des projets (a été discuté au plus haut niveau mais les mesures décidées n'ont pas été mise en œuvre). Ce manque a surtout entravé la bonne réalisation des projets pour les plus pauvres disposant le moins de capacités de gestion. Manque d'un monitoring système et des listes de projets uniques pour tous les acteurs font perdre beaucoup de temps aux travailleurs sociaux.</p> <p><u>Gestion comptable ANDE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec comptable ON • Très mauvaise gestion • Des énormités : pas de bilan à la fin d'un devis – comment peut-on programmer sans savoir quel montant est disponible <p><u>Démarche du projet :</u></p> <p>Projet bien connu, gens venaient auprès de nous visites des terrain réunion avec les bénéficiaires remplir les dossiers envoyé rapport à Maurice Board – comité siégeait 1 fois par mois à Maurice</p> <p><u>Critères :</u></p> <p>10-15 % de participation Familles avec un revenu mensuel de max. 6000 Rs 5-6 personnes par famille</p>			
I 5.1.1 3 Approche participative mise en œuvre dans la conception des programmes	Interventions / efficacité		
<p>8MAS9 PMR : ne prévoit pas une participation aux instances décisionnelles du programme (eval final) ; montage du programme : Trois opérateurs : l'ON, Délégation Européenne, Project Management Unit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (PMU) - Unité de programme (1 gestionnaire de projet, 1 travailleur social, 1 économiste, personnel d'appui financier et administratif ; assistance court-terme par des ingénieurs, architectes et experts en sciences sociales ▪ Comité de pilotage avec l'ON, représentant de la délégation, project manager, représentants des ministères concernés (pas de représentant de la société civile) <p>9MAS06 (Capacity build) : Participation des représentants des ANE au Comité de pilotage (composition ne doit excéder 13 personnes) – possibilité de faire participer des « personnes indépendantes » au Comité Technique pour l'évaluation des propositions de projets</p>			
I 5.1.1 4 Existence d'arrangements au sein des programmes garantissant une participation des bénéficiaires/organisations de base aux instances décisionnelles des programmes	Interventions / efficacité		
Pas connus.			
CJ 5.2 - Les interventions de la CE ont contribué à mettre en œuvre des initiatives locales et à assurer durablement leur gestion au bénéfice des acteurs			Interventions
Ce critère de jugement ne peut être confirmé que partiellement.			

Avec le « Action plan for poverty alleviation », élaboré en 2001 par le « Trust Fund for Social Integration of Vulnerable Groups » sur un mode d'atelier ZOPP avec de nombreux stakeholder le gouvernement de Maurice dispose d'un programme pertinent des mesures pour la lutte contre la pauvreté. Le programme ANDE s'est inscrit partiellement dans cette démarche en prenant en compte plusieurs activités, notamment dans le domaine du microcrédit et des infrastructures sociales.

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets pour la population pauvre, les activités du programme peuvent être qualifiées comme efficace. La grande force d'ANDE a été de réussir d'atteindre les « poorest of the poor ». Son champ d'action était les zones géographiques les plus pauvres indiqué dans le « Regional Deprivation Index ». Les recommandations de l'évaluation à mi-terme dans le sens d'une meilleure prise en compte de la situation à Rodrigues ont bien été prises en compte et les activités sur cette île ont été fortement renforcées.

A nou diboute ensam a mis en oeuvre 165 micro-projets et a alloué 312 micro-crédits pour financer des AGR. Plus de 30.000 bénéficiaires ont profité directement de ces activités.

Répartition microprojets sur Maurice:

Type de projet	nombre de réalisations	%
infrastructures sociales	69	53 %
autres équipements	9	7%
formation - capacity building	14	11 %
AGR	38	29 %
Recherche	1	1%
Total réalisations	131	100 %

Source : Final evaluation of the Micro-Project Programme "A Nou Dibout Ensam" – Annexes

Rodrigues a fortement profité des réalisations d'ANDE, malgré le fait que le programme s'y est installé seulement en 2001. Les Rodriguais ont reçu un cinquième du montant total alloué aux microprojets. Ce taux était bien plus faible en ce qui concerne les microcrédits dont 90% du montant ont été attribués à des AGR Maurice. Sur les fonds totaux engagés 15 % ont été attribués aux microcrédits et 85 % à la réalisation des microprojets.

Les microprojets dans le domaine social ont été majoritairement des centres communautaires et la construction ou réhabilitation des écoles maternelles, primaires ou secondaires. Les AGR ont porté essentiellement sur des projets agricoles et de l'élevage, de la pêche et des activités

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>artisanales.</p> <p>L'impact sur la réduction de la pauvreté et la viabilité des projets sont très variables et n'ont pas pu être mesuré de manière systématique et fiable.⁵⁵ Mais les visites de terrain dans le cadre de cette mission et de l'évaluation finale du programme et les discussions avec des stakeholders ont fait ressortir qu'il y a eu une « valeur ajoutée considérable » et une complémentarité des microréalisations financées.</p> <p>En ce qui concerne les infrastructures sociales, la construction et rénovation des écoles paraît avoir un impact visible et à long terme. Les centres communautaires, construits en grand nombre, semblent être plus au moins utilisés pour des réunions des groupements et la réalisation des activités génératrices de revenus. Mais leur entretien ne paraît pas être à la portée de tous les associations villageoises. Le montant des cotisations mensuelles est souvent beaucoup trop faible pour couvrir les frais courants et totalement insuffisant pour des réparations d'envergure. Certaines associations reçoivent une subvention annuelle des autorités locales ou régionales qui leur permettent de combler le déficit dans la gestion courante. Mais en cas de travaux plus importants on fait appel de nouveau à un bailleur... La viabilité se joue alors en grande partie sur la qualité de l'œuvre construit.</p> <p>Dans certains cas, les populations qui avaient mis en œuvre un microprojet n'ont pas réussi à finaliser la réalisation et/ou à mettre en place une structure de gestion viable. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dû à la grande charge de travail, notamment pendant les deux dernières du programme, l'équipe d'ANDE s'est fortement concentré sur l'instruction et la mise en œuvre des microprojets au détriment d'un suivi rapproché et prolongé. Les bénéficiaires n'étaient alors pas suffisamment appuyés quand des difficultés imprévues ont entravé la réalisation des microprojets ce qui a bloqué ou fait échouer certaines initiatives.⁵⁶ • Certaines organisations de bénéficiaires et/ou ONG chargées d'accompagner la mise en œuvre des microprojets n'avaient pas les capacités techniques et/ ou financières suffisantes pour être les porteurs du projet, situation qui se présentait surtout dans les zones les plus démunies et ou reculées. • Certains groupes des bénéficiaires se sont constituées uniquement pour réaliser un projet, sans avoir une expérience et histoire de travail et fonctionnement commun. Les conflits apparaissent lors de la mise en œuvre du projet risquaient alors de détruire la cohésion du groupe porter atteinte à la gestion de la microréalisation à moyen et long terme. • La mise en œuvre des microréalisations n'a pas été suffisamment appuyée par les services ministériels compétents au niveau local. Les autorités locales, absentes dans les procédures d'instruction et de décision d'ANDE, ne se sentaient souvent pas concernées par la gestion durable des infrastructures financées par le programme. <p>Certains projets d'ONG spécialisées et engagées dans la lutte contre la pauvreté ont été financés. Ceux-ci paraissent généralement mieux gérés suite à la présence durable de ces ONG après la finalisation du projet. Mais ce suivi durable avait également un coût qui – parce non inclus dans le</p>			

⁵⁵ Le programme ne disposait pas de système de monitoring pour un suivi étroit des projets et mesurer les effets sur la réduction de la pauvreté des populations atteintes. L'évaluation finale du programme a pu constater qu'un grand nombre de réalisations visitées ont été fonctionnels et qu'il existe un grand engouement de la population pour les projets réalisés. Une demande de la Délégation de la CE à Maurice adressée au NAO en juin 2005 afin de faire une visite des quelques microprojets pour avoir une idée plus précise de la durabilité des interventions n'a pas été répondu jusqu'à présent.

⁵⁶ Certains conflits ont été dus à la tentative des politiciens locaux d'accaparer le programme et d'influencer très fortement le choix des microprojets à financer.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>financement du projet – posait des problèmes de pris en charge pour ces organisations très volontaires de maintenir une présence nécessaire à la durabilité de l’activité engagée.⁵⁷</p> <p>Pour les AGR financées par des microcrédits la durabilité des activités paraît être plus assuré, car la rentabilité des activités à financer a été généralement soigneusement analysée. Néanmoins la structure et les procédés de composante-même n’étaient pas viable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montage de la composante n’était pas construit sur la base de meilleures expériences dans ce domaine • La DBM, responsable pour la gestion des fonds, n’était pas impliquée dans les procédures de préparation des dossiers, l’évaluation de la rentabilité des activités économiques financées, ni dans le suivi des dossiers • Le taux de non-remboursement - 40%⁵⁸ - a été beaucoup trop important.⁵⁹ <p>Les nombreux centres communautaires financés par ANDE facilitent le développement d’une vie communautaire vivante et le lancement des activités économiques communes (notamment par des groupes de femmes), mais sans conseil et suivi à moyen et long terme ces activités ressemblent plus à des occupations communautaires qu’à des activités permettant de générer un réel revenu supplémentaire. L’appui d’ANDE semble parfois avoir été réalisé sans réelle réflexion économique et stratégique pour la création d’emplois rentables et viables.⁶⁰</p>			
<p><u>ANDE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Très communautariste, • programme mal géré • pas de moyen pour le suivre à la délégation (1 personne à la section éco, pas encore du personnel local) <p><u>Evaluation d’ANDE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de 30-40 bénéficiaires -> demande de couvrir des besoins • Pas d’évaluation d’impact, évaluation finale sur personnes touchées • Pas de système de monitoring -Faire une cartographie : outil pour plusieurs projets ? • Jusqu’à présent pas de revisite des projets : demande au NAO en juin 2005 pour faire une visite commune des microréalisations, mais pas de réponse <p>Ownership à travers les 25 % de contributions</p> <p><u>Suivi de l’antenne Rodrigues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour projets difficiles parce implications des politiciens • Formation de groupe pour le projet pour gérer les problèmes de conflits, souvent senti mais pas su (ex. Centre des femmes pour activités économiques) • Gestion des ressources humaines mieux suivi • M. Rey est souvent venu, très présent et il est intervenu dans des situations de conflit <p><u>Ex. projet qui ne marchait pas bien :</u></p>			

⁵⁷ Ce problème a été notamment évoqué par l’équipe de CARITAS qui avait reçu plusieurs financements pour différents projets en faveur des populations les plus exclues de la société mauricienne.

⁵⁸ Portfolio at Risk ratio.

⁵⁹ Il ne doit pas dépasser 5 % si l’on veut garantir la viabilité du système des microcrédits.

⁶⁰ Cette observation concerne notamment les nombreuses activités féminines dans le domaine de la couture et de la broderie sur Rodrigues. Plusieurs centres et boutiques des femmes y intégrées ont été visités par l’évaluatrice – tous étaient caractérisés par une quasi-absence d’acheteurs et donc d’une production d’une offre sans analyse de la demande.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Une jeté, un petit port dans un village de pêcheurs (Anse Nicolas) pour faire sorties touristiques (lieu d'embarquement pour l'île des cocos et l'îles de sable Au départ bq. de personnes étaient dans les réunions, de fur à mesure presque personne venait 1.00.0 Rs sans résultat Coût du projet : 1.750.000 Rs, contribution ANDE : 1.207.000 Rs</p> <p><i>Projet a été porté par une personne politique du village et villageois croyait que c'était financé par lui – le moteur du projet envers ANDE était le président du conseil – il n'arrivait pas à faire comprendre les principes de participation qui pourtant ont été bien expliquées – avait accident de moto lors de la construction – a été très frustré par l'issue du projet</i></p> <p><u>Difficultés :</u> Il fallait avoir une bonne connaissance des localités et d'analyse de projet On avait trop de projets – le suivi était souvent difficile</p> <p>Programme microréalisation 7^e FED a permis la construction de l'étage du bâtiment où est maintenant logé l'école Nouvelle demande auprès d'ANDE a été refusée : l'ONG serait trop bien structuré, peut chercher aussi ailleurs soutien</p> <p><u>Durabilité:</u> Une étude complète sur la durabilité n'a pas pu être faite. La durabilité paraît plus être garantie quand les interventions ont été réalisées au bénéfice d'ONG bien implantées qui peuvent garantir un suivi à long terme.</p> <p>La gestion durable des microréalisations communautaire directement gérées par les bénéficiaires (Rodrigues) n'était pas garanti dans les réalisations visitées (deux centres communautaire, un quai d'embarquement). Les cotisations des bénéficiaires pour l'entretien de ces centres existaient, mais elles ne permettaient pas de couvrir les frais courants annuels causés par l'entretien des bâtiments, l'eau et l'électricité.⁶¹ Certaines associations rodriguaises enregistrées profitent des aides de l'Assemblée Régionale à Rodrigues.</p> <p>La délégation n'a peu d'informations sur la durabilité des projets – une indication par l'évaluation finale qui a visité bq. de projets plus anciens – mais une lettre datant de août 2005 demandant une visite commune d'un certain nombre de microprojets reste non répondue (mais non relancé... ?)</p>			
<p><u>CARITAS :</u> Existe depuis 35 ans à Maurice comme ONG avec l'objectif de lutte contre la pauvreté <u>Projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Abris de nuit St. Jean (réinsertion hommes à Port Louis) ; budget 3,5 M€ Trust Fund, 800.000 M€ Caritas – mais pas d'argent pour le fonctionnement • Relais Espérance (pour familles sans logement, formation sur amélioration de la qualité de vie, épargner monnaie, but : faciliter les démarches pour accéder à un logement (budget mensuel parfois seulement 5000 Rs), construction d'une pâtisserie qui donne travaille pour 6 personnes ; budget : 891 m€ • Alphabétisation fonctionnelle sur aspects de tous les jours, en français : environ 15 % de la population analphabète = 150.000 personnes ; formation théoriques et pratiques des animateurs (15-20) qui doivent créer des centres – sponsoring par ANDE la formation de 8 animateurs = 160.000 Rs + fourniture mobilier pour centres = 180.000 Rs – l'accompagnement des centres par 12 permanents • Services d'écoute : au début un service paroissial, 2001 projet est venu à Caritas – 45 lieux d'écoute = petits projets - > chaque projet décide de leur besoin accumulé des personnes, visites, accompagnement – après suivi, réflexion par comité, paroisse aide un peu ; les responsables reçoivent une petite rémunération <p><u>Projets financés par ANDE :</u> Housekeeping : organisation d'une formation de 40h avec des spécialiste hôteliers en janvier 2004 pour 50 personnes ; budget : 139.000 Rs, financement ANDE : 88.000 Rs Projet enfants mal nourris : projet d'élevage de poules ; financé par Trust Fund et ANDE</p> <p><u>Difficultés avec bailleurs :</u></p>			

⁶¹ A titre d'exemple: pour les associations de femmes les cotisations étaient de l'ordre de 5-10 Rs par mois. Les comités villages recueillaient par leur membres environ 25 Rs par mois.

Les frais courant (essentiellement eau et électricité, parfois le nettoyage et les réparations ont été prévus) d'un centre communautaire ont été évalué à 500-1000 Rs par mois.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Ne s'intéresse pas aux coûts de fonctionnement, seulement coût d'investissement (bâtiments, constructions) • D'avoir des bonnes structures : par ex. les centres d'écoute ne sont pas enregistré 			
<p><u>Expérience avec ANDE :</u></p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne expérience avec ANDE, bonne appui pour montage du dossier, bon suivi (manque généralement) • Il était possible de présenter plusieurs projets dans l'année • Demandes de projets se passent vite : 1-1,5 mois 			
<p><u>Attouts de CARITAS :</u></p>			
<p>Caritas est avec les gens, on vit avec eux - > rôle de canalisateur</p>			
<p>Field workers Trust Fund = agents politiques qui ne connaissent pas le terrain et qui travaillent de 9h-16h – c'est nous qui leur expliquaient tout, c'est nos gens qui avaient toutes les informations</p>			
<p>Nous avons une autres perception de la pauvreté – développement de la personne</p>			
<p><u>D'autres ONG dans le domaine de la lutte contre la pauvreté :</u></p>			
<p>Fondation Espoir et Développement</p>			
<p>Comité de Pauvreté</p>			
<p>Ciel (Fondation Daily)</p>			
<p>Fondation Joseph Le ?</p>			
<p>NGO Trust fund (Ministère Affaires Sociales)</p>			
<p>Eval final critique le Micro-Credit Scheme – l'institution de coopération (DBM) n'a pas d'expérience dans les micro-finances – les modalités adoptées ne prennent pas en compte les bonnes pratiques dans ce domaine, surtout en ce qui concerne l'évaluation des risques des micro-entreprises.</p>			
<p>L'offre donnée est inadéquate pour couvrir les différentes demandes existantes des groupes cibles – le monitoring de cet instrument est inexistant, car le comité de pilotage chargé de cette tâche n'a pas de temps de s'en occuper – DBM n'a que le rôle de déboursier les crédits, aucune responsabilité dans le suivi et de monitoring</p>			
<p>165 microprojets ont été réalisés et ont couvert 30.000 bénéficiaires – le programme a réussi à atteindre « the poorest of the poor », les zones géographiques les plus pauvres ont été pris en compte dans le cadre du « Regional Deprivation Index » et ont même été dépassées. Rodrigues a bien été prise en compte (recommandation de l'évaluation à mi-terme).</p>			
<p>Des AGRs ont été financés dans la plupart des secteurs économiques.</p>			
<p>Pas d'informations précises sur l'impact des mesures financées. La plupart des MR vient d'être finalisées au moment de l'évaluation finale. Discussions avec stakeholders font ressortir qu'il y a eu une « valeur ajoutée considérable » et un certain degré de complémentarité des MR financées.</p>			
<p>Certaines MR ont un impact direct et des impacts (positifs) indirect (ex. de l'école dans le bâtiment de la communauté)</p>			
<p>Durabilité : Problématique de garantir un vrai « ownership » des projets – demande un long travail dans la phase d'identification et de mise en œuvre. Cohésion problématique des groupes constitués uniquement pour la mise en œuvre de la MR – entrave la gestion durable de la MR ; la plus grande durabilité ont les AGR parce qu'ici la question de la rentabilité et durabilité a été attentivement examinée pendant la phase de sélection (éval finale, p.31-32). Problématique dans le management du projet : priorité a été donnée à l'identification des projets au détriment du suivi de ceux-ci et du monitoring (partiellement pour raison d'un staff en nombre insuffisant) (eval final, p.viii)</p>			
<p><i>Pertinence :</i></p>			
<p>Le projet ANDE correspondait à un besoin réel d'atteindre les populations pauvres exclus de la croissance économique pour des diverses raisons : chômage, foyers monoparentaux, maladie, alcoolisme, difficultés de gestion du budget familial restreint,... L'approche choisie était une approche basée sur des initiatives communautaires complétant ainsi les activités du Trust Fund orientées dans de nombreux cas vers une aide individuelle aux personnes les plus vulnérables.</p>			
<p>Des critères sévères d'attribution des fonds permettaient dans la plupart des cas d'atteindre les populations réellement vulnérables.</p>			
<p>Sans disposer d'une liste complète des infrastructures réalisées, il apparait qu'un nombre important était des centres communautaires d'une dimension importante comportant en plus une boutique.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Les centres sont utilisés pour des réunions et mener des activités génératrices de revenu afin de vendre les produits dans les boutiques.			
<u>Pauvreté à Rodrigues :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'eau • alcoolisme 			
les Rodriguais ne sont pas très fort en organisation – il faut qu'on établissent des structures de management, imiter l'étranger			
<u>Problème spécifiques des femmes:</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • femmes n'ont pas suivi l'école jusqu'à l'âge de 30-40 ans • difficulté d'aller au-delà à Rodrigues • villages pauvres bien identifiés, environ 100 familles, problèmes d'alcool, cigarettes • Centre de formation pour les femmes • Proumouvoir des associations régulières : sous-comités National Womens Council 			
<u>Moyens financier pour les associations femmes :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • 8000 Rs ? Fonds pour associations femmes Rodrigues • 200.000 Rs par an pour 20 associations (sur 106) • Montants pour des petits projets au niveau des groupes (AGR : élevage, jardins, artisanat) • Marche relativement bien parce que sens de communauté fort 			
<u>Grands projets :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • infrastructures • écoles • formations professionnelles • élevage 			
1976. fondation du CRF par plusieurs associations de village (poussé aussi par le gouvernement ?)			
Sur Rodrigues 109 associations féminines, ont à peu près 10-15 femmes			
<u>Objectifs CRF :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • faire des réunions • organiser des formations (sur l'alcoolisme, les Droits Humains, la violence, la pauvreté) • gagner l'argent 			
<u>Problèmes :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • pas d'appui financier • donc pas possible d'aller faire des visites des groupes de femmes • manque de matériel pour travailler (matière première, ustensile de cuisine pour préparer pour le school-feeding programme)) 			
<u>Ressources :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • cotisation : 5-10 Rs par mois • grant de l'AR : 100.000 Rs par an • charge : 500 Rs par mois • ONG Trust Fund a financé des machines à coudre 			
<u>Activités :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • journée de la famille 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • fête nationale • journée de la femme (sketches, causeries sur les droits de la femme) <p><u>Trust Fund</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au début lutte contre l'exclusion à partir de 1995 sur 5 ans : 25.000.000 Rs (= 714.000 €) • Maintenant un budget de 500.000.000 Rs sur 5 ans (= 14,3 millions d'€) • Monitoring par Management Committee avec 11 membres des ministères concernés et 1 social worker) • Il gère les fonds • <p><u>Projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Microréalisations • Loans • Structures d'éducatons <p><u>Staff :</u></p> <p>40 travailleurs sociaux à Maurice et Rodrigues (7)</p> <p>22 fieldworkers, 10 social facilitators</p> <p>Social worker : identification des projets + suivi des projets</p> <p>Procédure pour l'instruction des projets : au moins 3 réunions</p> <p><u>Etude :</u></p> <p>A préparé une étude qui a identifié 53 poches de pauvreté avec 202 pochettes de pauvreté ou c'est possible de définir les familles</p> <p>Cela concerne 7000 familles et environ 30.000 personnes</p> <p>On appelle le Trust Fund dès qu'il y a un problème</p> <p>Trust fund a un Financial Officer basé à Rodrigues</p> <p style="padding-left: 20px;">Travail avec ONG expérimenté dans la lutte contre la pauvreté (par ex. Caritas)</p> <p style="padding-left: 20px;">Responsable pour execution des projets</p> <p>Trésorier du Trust Fund: chief finance officer du Ministère des Finances</p> <p>ANDE : aucun projet a fonctionné – au début 7000 Rs, d'un seul coup 200.000 Rs</p> <p>Action Plan of Poverty Alleviation, élaboré par le Trust Fund avec 90 personnes pendant 9 mois – juillet 2001? – minstry plan for poverty alleviation ?</p> <p>Le Trust Fund ne parle pas avec la Délégation Européenne – a assisté à une réunion pour écouter ce qu'ils avaient à dire sur le PCD</p> <p><u>PCD :</u></p> <p>Critiques : 32 études proposées = 8 études par an = 7.000.000 Rs (200.000 €)</p> <p>15 % du budget seulement pour poverty alleviation</p> <p>60% du budget pour Rodrigues</p> <p>Complémentarité :</p> <p>Trust fund est dans le Steering Committee</p> <p>Trust Fund et ANDE = jumeaux</p> <p>Financement comme des projets: collaboration, procédures de coordination</p> <p>Il faut aussi une implication technique dans les projets</p> <p>75.000.000 Rs par an et par projet</p> <p>Approche individuelle et communautaire (50%/50%)</p> <p><u>Microcrédit :</u></p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Benchmarking : IFAD complète, microcrédits – a les mêmes critères que les autres bailleurs, 75% de remboursement, coordination au ministère des finances</p> <p><u>Pauvreté (DCP) :</u></p> <p>Réalisation de deux études pour documenter la pauvreté + développer une méthodologie</p> <p>Pour l'instant pas de définition précise de la pauvreté – étude pour faire constat, développer les indicateurs, collecter les données + mise en place d'un observatoire de veille à la pauvreté par un corps indépendant < - > contre la pauvreté (qui ?)</p>			
<p>I 5.2.1 Existence d'arrangements au sein des programmes garantissant une participation des bénéficiaires/organisations de base aux instances décisionnelles des programmes</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation et de ceux présidant à la mise en œuvre des projets</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; manuels de procédures des projets ; entretien avec les responsables des projets</p>
<p>Voir dans le manuel des procédures .</p> <p>PMR 8 ACP.MAS 9 :</p> <p>Bénéficiaires venaient spontanément aux bureaux d'ANDE avec leurs propositions – bénéficiaires étaient appuyés par des facilitateurs qui jouaient un rôle actif de médiateurs (force du projet). En dehors de Port Louis les bénéficiaires s'adressaient aux CAB.</p> <p>Force : l'équipe du programme était facilement accessible pour le groupe cible et a réussi de gagner la confiance aussi des groupes sociaux très vulnérables et normalement réticents face aux structures publiques et sémi-publiques. – « bootom-up-approach » = important et premier pas pour l'ownership » des projets.</p> <p>Atteinte de l'objectif « répondre aux besoins de base des groupes vulnérables, exprimés et défendus par eux-mêmes » par tous les MR.</p> <p>Participation effective des bénéficiaires à la mise en œuvre des initiatives (rapport d'évaluation finale)</p> <p>Problématique : manque d'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes a été discuté au plus haut niveau mais les mesures décidées n'ont pas été mise en œuvre. Ce manque a surtout entravé la bonne réalisation des projets pour les plus pauvres disposant le moins de capacités de gestion.</p> <p>Manque d'un monitoring système et des listes de projets uniques pour tous les acteurs fait perdre bq. de temps aux travailleurs sociaux.</p> <p>9MAS06 (Capacity building) :</p> <p>La participation des acteurs dès la phase d'identification est le principe constitutif du programme. Le programme met au centre « l'ownership » des activités financées par des ANE et groupes vulnérables à travers des formations et autres mesures. (Convention de financement)</p> <p><u>ANDE :</u></p> <p>Beaucoup de bâtiments fermés – réalisé avec le village council</p> <p>CAB = Citizen advisory bureau, mis en place par le gouvernement – mais bâtiments pas si accessibles</p>			
<p>I 5.2.2 Existence de procédures permettant de répondre aux demandes de projet portées par des bénéficiaires</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation et de ceux présidant à la mise en œuvre des projets</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; manuels de procédures des projets ; entretien avec les responsables des projets</p>
<p>PMR 8 ACP.MAS 9 : Problématique de la gestion des infrastructures mises en œuvre surtout dans le cadre des communautés très pauvres et des ONG petites et plutôt faibles (manque de capacités financières et humaines à garantir la maintenance de ces structures – absence des gouvernements locaux</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Le programme a réussi à apporter des infrastructures sociales non fournies jusqu'à présent par les gouvernements et initiatives du secteur privées (car non rentables à cause de la pauvreté des gens).</p> <p>La durabilité des projets mis en œuvre est incertaine – n'était pas mesurable au moment de l'évaluation finale. Pour un certain nombre de MR réalisées leur durabilité est mise en cause dû au manque de soutien de ANDE par les autorités locales. Le programme est soutenu au niveau national – les autorités locales ont par contre une position plus distante.</p> <p>Les gouvernements locaux n'ont pas directement assisté la mise en œuvre des programmes ANDE car ils avaient leur propres programmes et travaux – principale lacune, car problème de prise en charge des coûts de maintenance des infrastructures sociales qui sont généralement du ressort des communes/districts.</p> <p>Très peu d'ONG travaillent spécifiquement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (mais closely). Seulement qq. ONGs sont réellement bien établies et pouvaient prendre la responsabilité pour la gestion d'une infrastructure sociale. Dans les cas des petites ONGs ou organisations de base problème de capacités financières et humaines – dans les régions pauvres peu de contacts entre OSB et ONGs. Peu d'ONGs ont réussi de jouer un rôle efficace de médiateur dans les cas de conflit.</p> <p>Montage de comités qui généralement travaillent ce qui a montré l'évaluation finale des projets terminés depuis 2003.</p>			
<p>I 5.2.3 Existence de procédures garantissant la participation des bénéficiaires dans l'exécution des initiatives</p>	<p>Interventions / efficacité</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation et de ceux présidant à la mise en œuvre des projets</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; manuels de procédures des projets ; entretien avec les responsables des projets</p>
<p>Cet indicateur ne peut pas être répondu sans faire une étude supplémentaire, car l'évaluation finale a été faite en phase finale du programme – donc au moment de l'arrêt des activités.</p> <p>Viabilité du « micro-credit-scheme » après l'arrêt du programme est incertaine pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ monitoring des preneur de crédit pas garanti/laissé ouvert ▪ DBM n'a pas de volonté institutionnelle de s'engager dans la micro-finance ▪ Pas d'autonomie financière du dispositif micro-crédit - « portfolio at risk ratio » > 40% (référence pour viabilité : 5%) 			
<p>Voir notes précédentes (contribution financière ou par le travail).</p>	<p>Interventions / efficacité</p>		
<p>I 5.2.5 Micro-projets réalisées disposent d'un système de gestion permettant aux groupes-cibles de profiter à long terme des bénéfices</p>	<p>Interventions / efficacité / durabilité</p>		
<p>Voir notes précédentes – très variable.</p>			
<p>CJ 5.3 - Les interventions de la CE ont contribué à renforcer durablement les capacités des acteurs locaux / de la société civile</p>			<p>Interventions</p>
<p>Le renforcement des capacités des organisations de base et des NGO constitue une des axes principaux du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté. Pour cette raison des activités d'éducation et de formation étaient une des trois composantes du programme. Mais dans la mise en œuvre d'ANDE les formations n'ont joué qu'un rôle secondaire. L'accent a été mis sur la construction d'infrastructures (microprojets) et le lancement des activités génératrices de revenu. Sur les 131 microprojets mise en œuvre sur l'île Maurice seulement 14 ont été des activités de renforcement de capacités (formations, appui organisationnel, etc.). Leur part dans le budget allouée n'est pas connue précisément, mais elle est très réduite. - Les quelques formations financées ont eu apparemment un impact individuel important en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine visé.⁶² Mais elles étaient trop peu nombreuses pour produire des effets plus que ponctuels.</p> <p>L'exercice de la maîtrise d'ouvrage des microprojets aurait également pu constituer un élément important pour le renforcement des capacités des</p>			

⁶² Il faudrait distinguer entre des formations à la gestion et au suivi des projets dispensés pour les NGO et OSB et des formations plus techniques et sectorielles telles qu'un training professionnel en « housekeeping » d'une cinquantaine de personnes qui a permis à au moins deux tiers des participants de trouver ensuite un travail dans l'hôtellerie.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>OSB si un accompagnement et donc un suivi étroit des acteurs avait été mis en place. Celui-ci étant souvent défaillant, l'effet d'apprentissage a été réduit.</p> <p>ANDE n'a pas joué le rôle d'animateur d'une concertation et de coopération entre les différentes organisations engagées dans la lutte contre la pauvreté. Les coopérations existantes étaient généralement sur des projets ponctuels et n'ont pas visé de développer ensemble une vision stratégique dans le domaine, tel qu'inscrit dans le National Action Plan.</p> <p>Le nouveau programme de renforcement des capacités (9 ACP.MAS 06) répond à cette faiblesse du PMR en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs, l'appui technique, l'appui au dialogue et à la concertation entre acteurs. Une analyse du budget prévu pour la mise en œuvre de ce projet (budget alloué aux quatre composantes : 1) Microréalisations sociales, 2) Renforcement des ANE et bonne gouvernance, 3) Renforcement des capacités des PME, 4) Amélioration de la GRN à Rodrigues en intégrant tous les acteurs) montre que la moitié des fonds alloués par l'Union Européenne (5,2 ME sur 10,5 M€) sera dépensée pour des formations, de l'appui-conseil, de la promotion des structures de concertation et des organisations fédératrices et de l'appui au lobbying dans différents domaines.</p>			
<p><u>Renforcement capacités :</u></p> <p>Marginal, YMCA formation d'une 100aine de personnes</p> <p>Accent surtout sur infrastructures, équipement</p> <p>Carrefour : siège de plus. Mouvements d'église à caractère social + groupes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créé pour avoir un espace de visibilité pour ces mouvements (ex. l'ACE travaille dans 90 villages sans avoir un propre bureau) • Et pour avoir un centre de formation et de réflexion qui peut être un porte parole et faire réfléchir la population • Mettre à la disposition de la société civile un « chien de garde » <p>Carrefour a contribué au processus de combat à l'autonomie. On ne voulait pas laisser ce processus simplement dans les mains des partis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation du FAR (Front pour l'autonomie de Rodrigues) en 2000 ? – collecte des point importants à introduire dans le projet de loi (premier document) • Voyage d'étude du juge Anni avec A. Prudence à Trinidad de Tobago • Elaboration d'un Guide pour lire le projet de loi et lecture critique de la loi • Déc 2002 : fête de dissolution du FAR – on laisse maintenant faire les politiques élus • 2004 : deux ans autonomie, bilan critique – création du Front pour l'avancement de l'autonomie • 2005 : Fête des 15 ans de Carrefour – chaque groupe de travail présente son bilan – rédaction d'un document « Rodrigues ki positions » • Rencontres avec le Conseil Exécutif et puis avec la minorité (opposition) pour soumettre le document et le discuter, ainsi au ministre de la justice en visite à Rodrigues • Minorité s'engage à ne plus rien faire pour amputer le statut d'autonomie de Rodrigues • Important : de faire dire au ministre d'économie(?) que Rodrigues n'est pas un fardeau pour l'économie mauricienne 			
I 5.3.1 Correspondance des formations réalisées avec les besoins de renforcement des organisations de base (thèmes, supports, volumes,	Interventions / efficacité	Analyse de l'adéquation de la mise en œuvre des appuis en formation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; Compilation

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs etc.)	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
		réalisés par rapport aux problèmes et aux contraintes identifiés dans le diagnostic	des rapports de fin de mission ; entretiens avec les bénéficiaires

Formation en Housekeeping : organisation d'une formation de 40h avec des spécialiste hôteliers en janvier 2004 pour 50 personnes ; budget : 139.000 Rs, financement ANDE : 88.000 Rs

Réalisation de « training programmes » by EPZDA – permettent à ceux qui les ont reçu de préparer une meilleure demande/proposition de projet. A Maurice 11% des microréalisations ont été spécifiquement des formations (Eval final, p.22 et carte dans les annexes)

Répartition microprojets sur Maurice:

Type de projet	nombre de réalisations	
infrastructures sociales	69	53%
autres équipements	9	7%
formation - capacity building	14	11%
AGR	38	29%
Recherche	1	1%
Total réalisations	131	100 %

Source: Final evaluation of the Micro-Project Programme "A Nou Dibout Ensam" - Annexures

Très peu d'ONG travaillent spécifiquement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (mais closely). Seulement qq. ONGs sont réellement bien établies et pouvaient prendre la responsabilité pour la gestion d'une infrastructure sociale. Dans les cas des petites ONGs ou organisations de base problème de capacités financières et humaines – dans le régions pauvres peu de contacts entre OSB et ONGs. Peu d'ONGs ont réussi à jouer un rôle efficace de médiateur dans les cas de conflit.

9MAS06 (Capacity build) : Le programme de CoopDec met de manière très accentuée l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs, l'appui technique, l'appui au dialogue et à la concertation entre acteurs. Une analyse du budget prévu pour la mise en œuvre de ce projet (budget alloué aux quatre composantes) montre que la moitié des fonds (5,2 ME sur 10,5 M€) sera dépensée pour des activités de formation, de l'appui-conseil, de promotion des structures de concertation et des organisations fédératrices, de l'appui au lobbying dans les domaines des droits humains, des enfants et de la femme et dans la promotion de la bonne gouvernance.

Coopération décentralisée :

- on ne voulait pas reproduire un projet microréalisation
- Feedback des ONG : préfèrent des projets de 1-2 ans avec la possibilité de prise en charge des frais de fonctionnement
- Mais ONG étaient beaucoup aidé par ANDE ; certaines ONG viennent avec des projets ficelés : ex. CDP Approche Coop. Dec. Est principalement bien vue, sauf pour composante PME
- Système de monitoring va être mis en place -> développement d'une software

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<u>Composante SC :</u>			
Soutien à la restructuration des ONG			
<u>Appel à proposition :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} appel ouvert : 1-2 ans ouvert sur les thématiques • ANE, non profit organisations • 3000-10.000 € et 10.000 – 100.000 € • Capacité de gestion à Rodrigues plus petit • L'appel à proposition sera un premier teste 			
<u>PCD:</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • 70.000.000 Roupies pour Rodrigues • Il y aura un steering comitée Rodrigues ??? 			
<u>DGP – corporate governance :</u>			
Ministry of Industry, Financial Service ans Corporate Affairs			
Que 2 personnes			
<u>Thèmes :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance par rapport aux entreprises • Influence vers une bonne politique • Lutte conter la corruption (Maurice était à la 33^e position et est tombé à la 52^e position ; Index IC : 5,0 -> 4,1) 			
La Corporate Affaire division mise ne place en 2001-2005			
Financial Reporting Act (2004)			
<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring of Financial Account reporting • Mise en place d'un Financial Reporting Council sous tutelle du Ministère des Finances • Mise en place de l'Ordre des Comptables (Mauritian Institute of Accountants) qui est indépendant, sans financement de l'Etat • National Comitee on Corporate Governance (11 members, 1 seul du secteur parapublique, mais complètement financé par le gouv.) 			
Code of Corporate Governance (pour entreprises) publié en 2003			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionne sur la base du volontariat, complainance • Toutes les entreprises à partir d'une chiffre d'affaire < 250.000.000 Rs/mois rapportent par un « filing » • Objectif de créer une « positif liste » qui permettra aux entreprises d'avoir une bonne réputation (par ex. pour avoir des financements) • Positif list publié dans un annuel report 			
Joint Economic Council a son propre code of conduct, conflict of interest			
Dans les companies paraetatiques les directions sont nommeés			
ICAC : comitee against corruption, commissioner nommé que hier par le présdient...			
<u>Autres activités :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une 10aine de workshops avec des entreprises privées, parapubliques et des ministères -> dans tous les ministères il y a un audit comitee • Promotion, monitoring avec les annuels reports 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Objectif : 25% des compagners participants <p><u>Problèmes :</u> Actuellement délaissé, priorités ailleurs Division n'a pas d'autorité politique, pas de force politique pour mener à bien ces activités – première réunion avec nous six mois après l'installation du nouveau gouvernement Problème de la gestion des entreprises étatiques : ex. Mauritian Aviation : le nouveau directeur a été nommé malgré le code of conduct Shareholder compagnies : jusqu'à présent pas de représentants dans les structures de décision qui ne sont pas les propriétaires Curieux : tous les appels d'offre partent dans le central tender board – malgré cela les coûts des réalisations sont souvent + chers qu'en Europe ! Problème de financement des partis par les entreprises, la loi est discuté depuis 5 ans, remâché par les partis, complaisance présidentielle – c'est un problème de culture - > Or la réputation de l'îles est très important</p> <p>IAS : International accounting standard</p>			
I 5.3.2 Évolution des délais de traitement des requêtes des organisations de la société civile (OSC) avant et après appui	Interventions / impact	Analyse de l'adéquation des requêtes issue des organisations de la société civile par rapport aux exigences des projets	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Pas d'information – pas de système de monitoring.			
I 5.3.3 Présence d'organisations représentatives et fédératrices des OSC au niveau régional et/ou national et éléments d'une contribution positive à l'atteinte des objectifs des programmes	Interventions / efficacité	Analyse du niveau de structuration de l'organisation des initiatives de la société civile et du renforcement des capacités de gestion des projets qui en découle	Entretiens avec les responsables des organisations représentatives ; entretiens avec les bénéficiaires
Il existe une fédération nationale des ONG : MACOSS – mais elle n'est pas le fruit des activités d'ANDE. Le 9MAS06 (Capacity build) a une forte dimension appui organisationnelle (notamment dans la composante 2-4) .			
CJ 5.4 - Les interventions de la CE ont contribué à ce que les projets réalisés s'inscrivent dans une vision stratégique et concertée du développement local			Interventions
<p>Ce critère n'est peut être que partiellement validé. La concertation et le développement d'une vision stratégique et commune des activités de lutte contre la pauvreté concernent deux niveaux, la concertation et coopération verticale avec les ministères sectoriels et les autorités locales et horizontale avec les différents programmes engagés également dans la lutte contre la pauvreté.</p> <p>La concertation verticale a plus au moins bien fonctionné. ANDE a été approuvé et soutenu par les autorités nationales et des représentants des ministères siégeaient dans le comité de pilotage.⁶³ Mais au niveau local et régional (surtout en ce qui concerne Rodrigues) il n'existait pas de mécanisme formel de concertation et de choix des projets. L'équipe du programme a pratiqué une approche participative proche du groupe-cible (populations les plus vulnérables se situant souvent dans des « poches de pauvreté ») pour identifier leurs besoins au détriment d'une approche plus stratégique et concertée mettant au centre le développement d'une localité entière. La concertation avec les autorités locales s'est souvent limitée à</p>			

⁶³ La plupart des ministères sectoriels se sont engagés au niveau central à appuyer la mise en œuvre des microprojets sélectionnés dans le Comité technique. Malheureusement cet engagement n'a que partiellement été suivi par les services sectoriels déconcentrés au niveau local et régional.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>la demande d'un permis de construire. Par conséquent, l'attitude des celles-ci était plutôt distante et même réticente en ce qui concerne la prise en charge de la gestion des infrastructures sociales construites par ANDE. Ce manque d'appui de la part des responsables publics a affecté considérablement la mise en place d'une structure de gestion viable de certaines infrastructures.</p> <p>La concertation et coopération entre les différents programmes engagés dans la lutte contre la pauvreté a existé, mais a été plutôt ponctuelle et sur la base des contacts personnels (notamment à Rodrigues).⁶⁴ Cette concertation horizontale a concerné les programmes suivants :</p> <p>Le « Trust Fund for Social Integration of Vulnerable Groups » qui a été mis sur place par le gouvernement comme un instrument de lutte contre le phénomène de la pauvreté et de coordination des activités de réduction de la pauvreté. Le Trust Fund emploie 40 travailleurs sociaux sur Maurice et Rodrigues et intervient à différents niveaux : au niveau des familles pauvres identifiées (« pochettes de pauvreté ») par ex. à travers un programme de logement social⁶⁵ et d'approvisionnement en eau⁶⁶, au niveau des communautés⁶⁷ et pour permettre aux étudiants issus des familles modestes de faire des études supérieures.⁶⁸ Le Trust Fund intervient également dans le secteur du microcrédit géré à travers la DBM.⁶⁹ Entre 2000 et 2005 le Trust Fund a engagé environ 11 millions d'€ pour ses activités.⁷⁰</p> <p>Le programme de diversification rurale d'IFAD est engagé dans le domaine de microcrédit pour des activités de développement agricole et du développement communautaire.</p> <p>Le PNUD en coopération avec l'Afro Asian Rural Development Organization finance à Rodrigues le programme « Lévé Déboute » qui crée au niveau communautaire des banques villageoises et groupes d'entraides et soutien des projets communautaires à travers un fonds de développement.</p> <p>Conclusion : La concertation avec les autres programmes de lutte contre la pauvreté a été peu développée, malgré des contacts personnels ponctuels entre les responsables des différents programmes et la présence du Trust Fund dans le Comité de Pilotage d'ANDE. Les différents programmes se sont partiellement complétés, mais ont également proposé des activités concurrentielles, notamment dans le domaine de microcrédit. Malgré l'existence de l'« Action Plan for Poverty Alleviation » qui prévoit une étroite coordination entre les différents programmes et projets dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, chaque programme semble « to act for him-self » et les nombreuses possibilités de synergies ne sont exploitées que très ponctuellement.</p>			

⁶⁴ Le Trust Fund était le seul programme représenté dans le comité de pilotage d'ANDE. A part cela – à connaissance de l'évaluatrice – aucun mécanisme formel n'existait pour la coordination des activités entre ces différents programmes. Néanmoins les programmes se connaissaient et s'envoyaient mutuellement les « clients » dans le cas où leur besoin ne correspondait pas aux activités proposées de l'un ou de l'autre. Quelques projets ont également été financés ensemble, notamment entre ANDE et le Trust Fund. ANDE a de plus servi de fait comme « lieu de formation » pour les cadres d'IFAD. Plusieurs personnes employées initialement chez ANDE ont ensuite travaillé chez IFAD et ont fait valoir leur première expérience dans ce programme...

⁶⁵ Construction de 3500 logements bon marché (low cost housing) entre 2000 et 2005.

⁶⁶ Fourniture de 1000 réserves d'eau domestiques pour des familles rodriguaises.

⁶⁷ Par ex. construction des centres communautaires et des écoles maternelles.

⁶⁸ Le programme « Loan to needy students for Tertiary Education ».

⁶⁹ Development Bank of Mauritius.

⁷⁰ Voir le rapport d'activités du Trust Fund sur la période de juin 2000 à novembre 2005.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>La concertation avec les autorités locales a souffert d'une absence d'un cadre formel local pour l'instruction et la sélection des projets. Les responsables publics locaux étaient généralement absents dans les étapes de mise en œuvre des microprojets. Par conséquent les municipalités et districts ont été très réticents pour réceptionner des infrastructures construites par le programme.</p>			
<p>La durabilité des projets mis en œuvre est incertaine – n'était pas mesurable au moment de l'évaluation finale. Pour un certain nombre de MR réalisées leur durabilité est mise en cause dû au manque de soutien de ANDE par les autorités locales. Le programme est soutenu au niveau national – les autorités locales ont par contre une position plus distante.</p>			
<p>Les gouvernements locaux n'ont pas directement assisté la mise en œuvre des programmes ANDE car ils avaient leur propres programmes et travaux – principale lacune, car problème de prise en charge des coûts de maintenance des infrastructures sociales qui sont généralement du ressort des communes/districts.</p>			
<p>Mais pas de duplications connues entre les réalisations d'ANDE et les gouvernements locaux à cause du fait que les facilitateurs sociaux doivent s'assurer qu'il n'y a pas de « duplication o activities with other ongoing programmes » et le fait qu'il fallait demander des permis des construire de la part des autorités locales pour les infrastructures sociales.</p>			
<p>Les « Citizens Advisory Bureaux » ont efficacement joué leur rôle de faire rencontrer les personnes/organisations touchées par une réalisation, ont arrangé des meetings et procuré des informations. Leurs bâtiments ont également été utilisés par les groupes cibles. (eval final p.24)</p>			
<p>Faiblesses dans l'appui du gouvernement à ANDE. MFD (Finance and Development) a joué un rôle central en tant que président, mais n'a pas exercé une pression suffisante pour que les autres ministères fournissent l'appui technique nécessaire à la réussite du programme. Accords dans ce sens entre le comité de pilotage et le PMU n'ont pas pu être matérialisés -> a diminué l'efficacité du programme (eval final, p.23)</p>			
<p><u>Concertation ANDE :</u></p>			
<p>Association des autorités locales représentée dans le steering committee ?</p>			
<p><u>Coordination PCD avec d'autres bailleurs :</u></p>			
<p>Maurice non, 2-3 rencontres d'information réciproques par ex. avec PNUD « Programme d'appui à la SC (à travers MACOSC)</p>			
<p>Mécanisme formel à travers le steering committee</p>			
<p><u>Coopération avec bailleurs :</u></p>			
<p>Problème : les bailleurs voient souvent trop haut – c'est souvent les choses très simples qui peuvent provoquer des changements importants ; bq. d'associations sont complètement dépassées quand elles doivent d'un seul coup gérer des énormes budget de 100.000 Rs</p>			
<p>Ex : femmes vendeuses d'Ourites ne maîtrisant pas les calcul en décimal – capacity building est très important !</p>			
<p>Certains projets d'associations féminines ont été financé par ANDE – appui par le Carrefour dans le montage du dossier</p>			
<p><u>Bailleurs présents à Rodrigues :</u></p>			
<p>Lux Développement (depuis 1982) PNUD (à travers l'IFAD = International Fund for Agriculture Development) – fait du microcrédit, développement communautaire, agriculture GEF: environmental facility</p>			
<p><u>Local government :</u></p>			
<p>Lois decentralisation: 89/2003: section 52f: duties of villages councils</p>			
<p>Municipalité pour régions urbaines, district councils pour régions rurales</p>			
<p>2003 : loi cadre sur les collectivités locales pour faire des élections (conseils communaux et district councils)</p>			
<p>11 déc. 2005 : élections générales - > nouveau régime ne veut continuer la réforme</p>			
<p><u>Structures :</u></p>			
<ul style="list-style-type: none"> • 126 village councils, district councils • Villages : 12 élus qui élisent parmi eux un pour le district council (volontaires) 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Le district council vote un chief executive officer qui est nommé par le ministry of local government, mais qui suit en général le vote du DC • 3 district councils avec 36 villages sur Rodrigues ? • Maurice : 4 district councils et 5 municipalités (répartis en arrondissements, yards) • 6000 employés pour 9 district et municipalités • ADC : Association of urban authorities (informel) • Comités locales ? <p>80 national development units</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'argent dépensé pour les infrastructures dans le monde rural • National Development Unit mène des projets dans les régions urbaines et rurales, a bq. d'argent <p>Gouvernement donne un budget dotation au DC + argents des fees</p> <p>Municipalities : environ 20 % du budget sont des taxes municipales (local rate = taxe d'habitation)</p> <p>Les DC peuvent faire des prêts, reçoivent une garantie par l'Etat</p> <p>Lors de la discussion sur la réforme des DC = protestation contre l'introduction des taxes municipales – maintenant il y a bq. de gens riches dans les districts, mais c'est l'Etat qui y dépense toujours</p> <p><u>Tâches des districts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Preprimary • Chemins • Sont plus réactifs que proactifs <p><u>Ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dotations pour projets capitaux : 5.000.000 Rs • Grand diem : 1.245.000 Rs <p><u>PNUD :</u></p> <p>Social integrated dev. Progr. Rodrigues (SIDPR), EC est dans le steering committee</p> <p>A fait une étude de 9 mois sur Rodrigues</p> <p>PNUD travaille sur la pauvreté -> Millenium developpement goals</p> <p><u>Composition du Steering Committee :</u></p> <p>choix par NAO -> MACOSS, Trust Fund</p> <p>Plus de microfinance</p> <p>Pas de coopération directe entre Trust Fund et PCD</p> <p><u>Critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 10-15 % de participation Familles avec un revenu mensuel de max. 6000 Rs 5-6 personnes par famille <p><u>Collaborateurs :</u></p> <p>Microcrédit : IFAD</p> <p>Complémentaire : Trust Fund et IFAD</p> <p>ANDE a été complètement indépendant de l'Assemblée Régionale</p> <p>IFAD : microcrédits, petits projets, formations</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
I 5.4.1 Évolution du % de communes disposant d'un plan de développement local	Interventions / efficacité et impact	Analyse du degré de généralisation des documents de base pour une approche concertée aux différents niveaux	Statistiques du service chargé des collectivités locales ; documents des projets
Une coopération occasionnelle a existé avec la Trust Fund et l'IFAD.			
I 5.4.2 Évolution du % des projets réalisés avec dans le cadre d'une approche de concertation local/communal et/ou régional	Interventions / impact	Analyse du degré d'utilisation des documents de base	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
PMR 8 ACP.MAS 9 : Selon la documentation disponible le projet n'a pas soutenu l'élaboration des plans de développement local. Il existe seulement 5 municipalités urbaines aux Comores disposant des organes élus. Les zones rurales sont gouvernées par des districts gouvernés par des administrateurs déconcentrés. Selon l'éval final les gouvernements locaux n'ont pas été impliqués dans la planification et mise en œuvre des MR. 9MAS06 (Capacity build) ne prévoit pas explicitement l'appui à l'élaboration des plans de développement local mais met en avant l'importance de la concertation des acteurs. De plus un appui direct aux autorités locales est prévu à Rodrigues dans le cadre du management des ressources naturelles.			
I 5.4.3 Évolution du % des réalisations correspondant à des priorités locales et/ou nationales de développement	Interventions / impact		Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Les réalisations du PMR 8 ACP.MAS 9 répondaient à la priorité nationale de la lutte contre la pauvreté. Les priorités locales ou régionales n'ont – d'après les documents disponibles – pas (toujours) été prises en comptes.			
CJ 5.5 - Les interventions de la CE ont contribué à ce que les actions réalisées améliorent durablement les conditions de vie des communautés ciblées			Interventions
Pas d'étude d'impact réalisée.			
I 5.5.1 Évolution du ratio d'accès aux infrastructures/services de base	Interventions / impact		Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Pas d'informations dans les documents disponibles.			
I 5.5.2. Proportion des réalisations fonctionnelles 3 ans après l'arrêt des appuis prodigués par les programmes	Interventions / durabilité		Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Quelques impressions personnelles, mais pas d'étude ou suivi sur ce sujet.			
I 5.5.3 Évolution du revenu moyen des bénéficiaires avant et après la mise en œuvre du programme	Interventions / impact		Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; entretiens avec les bénéficiaires
Information non existante.			
Efficiences			
QE 6			
Dans quelles mesures les modalités de mise en œuvre des interventions de la Commission (ressources, instruments financiers, procédures et cadre réglementaire) ont-elles réalisé un équilibre entre la facilitation de la réalisation de leurs			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
objectifs et la garantie de la bonne utilisation des fonds?			
<p>Les modalités de mise en œuvre des activités influencent nécessairement la réalisation des objectifs des programmes. Elles peuvent jouer un rôle positif, notamment par une meilleure adaptation au contexte local, par une meilleure implication des parties prenantes, par un calendrier en phase avec celui des autorités locales. Elles peuvent également affecter négativement la réalisation des objectifs en accroissant les délais, en posant des restrictions réglementaires pénalisantes, en n'intégrant pas suffisamment la chaîne de mise en œuvre (par exemple du niveau central à l'échelon local) ou encore parce qu'elles ne permettent pas l'allocation optimale des ressources entre acteurs et interventions. Cette question cherche à apprécier la performance des modalités de mise en œuvre de la Commission. Elle porte une attention particulière aux relations de la Commission avec les autorités gouvernementales et autres agences ainsi qu'aux effets des procédures sur l'exécution des programmes et des interventions.</p>			
<p>L'équipe d'évaluation a mis au point, sur la base de son expérience et des analyses menées sur les projets, un tableau récapitulatif des problèmes les plus courants relevant de l'efficacité. Chaque expert a ainsi pu identifier et hiérarchiser les éléments identifiés pour chacun des projets (Cf. ci-après).</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère		Méthode		Sources, commentaires		
PROBLEMES D'EFFICIENCE	7 ACP MAS 05	7 ACP MAS 32	8 ACP MAS 03	8 ACP.MAS 9	9 ACP.MAS 6	8 ACP MAS 05	8 ACP MAS 011
	Programme de contrôle des mouches fruitières	Projet d'irrigation des plaines du nord	Programme de lutte contre l'érosion à Rodrigues	A nou diboute ensam	Decentralised Cooperation Programme	St MARTIN WWTP	Rehabilitation of Sewerage in CHA Housing Estates
Concernant les ressources financières et physiques							
Délai de mobilisation des équipements et finances du fait (i) de procédures d'appel d'offres de fournitures inadaptées, (ii) de non disponibilité	XX	XXX		X	XXX	XX	
Manque de flexibilité dans l'allocation des ressources financières au sein du projet				X	?		
(i) Insuffisance des ressources financières allouées au projet ou (ii) mauvaise répartition par poste (gestion, investissements, études, ATI, suivi-évaluation, etc.)		XX		X			
Corruption, situation de conflits d'intérêt, manque de transparence dans l'affectation des ressources du projet				X			
Concernant les ressources humaines							
Délai de mobilisation (i) de l'ATI, (ii) du personnel local du projet		XX	XX	X			
Rythme élevé de rotation de l'ATI (i) départs volontaires, (ii) remplacements requis par les autorités			XXX	XX			
(i) Déficit de capacité technique du personnel international du projet, (ii) inadéquation profil poste						X	
Déficit de capacité technique du personnel national du projet, (ii) inadéquation profil poste (pénurie de compétences ou interférences politiques dans le recrutement)				XX			
Déficit (i) de capacité ou de familiarité en matière de procédures FED ou (ii) de gestion des projets (programmation, AO, sélection, notification, suivi, paiements)		XX		XX			
Concernant la coordination avec acteurs concernés (services locaux, Ministères)						XX	XX
Arbitrage insuffisant entre la demande politique du bénéficiaire et les besoins stratégiques du pays				XX			
Insuffisante (i) consultation ou (ii) prise en compte des parties prenantes				?		X	
Déficit de dialogue de politique sectorielle avec le gouvernement ou blocage du projet par les autorités nationales				X			
Prise en compte insuffisante des dysfonctionnements dans la politique et les pratiques locales d'attribution ou de gestion des marchés publics				XX			
Déficit de concertation et de coordination avec les autorités locales et régionales				XX			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère			Méthode		Sources, commentaires	
PROBLEMES D'EFFICIENCE	7 ACP MAS 05	7 ACP MAS 32	8 ACP MAS 03	8 ACP.MAS 9	9 ACP.MAS 6	8 ACP MAS 05	8 ACP MAS 011
	Programme de contrôle des mouches fruitières	Projet d'irrigation des plaines du nord	Programme de lutte contre l'érosion à Rodrigues	A nou diboute ensam	Decentralised Cooperation Programme	St MARTIN WWTP	Rehabilitation of Sewerage in CHA Housing Estates
Concernant les procédures, les outils de gestion et l'administration							
a) préparation des projets							
Délai d'instruction du projet attribué (i) au siège, (ii) à la Délégation, (iii) à l'ON ou (iv) aux parties prenantes				X	XX		
Centrage insuffisant des activités		X	XXX		XX		
Inputs d'expertise technique ou institutionnelle insuffisants en amont de la stratégie de niveau national ou du projet					X	XX	
Insuffisante prise en compte ou analyse des alternatives pour la mise en œuvre du projet				?	?		
Perte de mémoire technique ou institutionnelle, duplication d'études ou de composantes			XXX	X	X		
b) exécution des projets						XX	XX
Cadre logique et indicateurs inadaptés comme outil de gestion		XX	XX	XX		X	
Insuffisante flexibilité dans la définition des activités à mettre en œuvre par le projet				?		X	
Délais dans l'identification de situations (i) de blocage de l'exécution du projet ou (ii) de biais dans la mise en œuvre				X		X	
Faiblesse dans le contrôle des travaux : (i) mission de contrôle ou suivi par les autorités nationales				?		XX	XX
Absence de système de monitoring		X	XX	XXX		X	
Primat du décaissement sur la recherche de solutions moins coûteuses, plus risquées, mais plus locales et reproductibles		XX	XX	?			
Absence de conditionnalités pour les engagements financiers							
Durée insuffisante du projet		XX	XXX	X	XX		
c) finalisation des projets							
Clôture prématurée de la convention de financement pour raison administrative		XXX					

Les procédures sont bien systématiquement à la base de retards pris dans l'exécution des projets. La question qui se pose n'est naturellement pas celle-ci, mais bien plutôt, à procédures donnée, la qualité et le réalisme des plannings initiaux. L'expérience montre que les perspectives retenues dans les PIN, pourtant considérées comme larges pour leurs concepteurs, sont encore sous-évaluées. A court terme, il y a donc lieu d'être plus réaliste dans les chronogrammes d'exécution, d'éviter les effets d'annonce en direction du partenaire (toujours impatient pour des raisons internes) et de ne pas introduire de ce fait une incertitude quant à la réalité de l'engagement pris par la CE.

L'identification précise des goulots d'étranglement des procédures non financières (identification, programmation, suivi) n'est pas à la portée de la

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>présente étude. Ils ne sont par ailleurs pas spécifique au pays. Chacun des goulots relève cependant du même facteur : insuffisance de temps disponible au traitement approprié de chacun des dossiers. Cette cause élémentaire demande à être analysée plus finement en termes (i) de budget-temps nécessaire pour atteindre le degré d'expertise nécessaire au bon traitement d'un dossier sans appui extérieur, (ii) de priorisation des tâches quotidiennes de gestion sur les temps forts du cycle des projets, (iii) d'organisation du travail d'équipe.</p>			
<p>Un élément déterminant dans les délais d'identification et d'instruction est la relative impréparation des interventions sur les secteurs tels que retenus dans le PIN. Sauf poursuite relativement rare d'une intervention précédente, chaque période de programmation doit abriter chacune des phases du cycle du projet, ce qui n'est pas réaliste sachant que la décision de financement est couramment acquise après deux ans de préparation et que la mise en place du dispositif d'exécution requiert fréquemment une autre année.</p>			
<p>L'apprentissage des procédures de la CE est clairement identifié comme une étape consommatrice de temps et d'énergie par les services chargés de les mettre en œuvre. Sur la période sous évaluation, les seules formations dispensées pour surmonter ces difficultés ont été mises en œuvre en 2005 et n'ont pas représenté un volume d'heures significatif. Pour autant, ces procédures sont bien acceptées et sont considérées au même titre que celles des autres bailleurs de fonds. Une forte stabilité du personnel au sein des services de l'Ordonnateur National a permis de faire l'économie d'apprentissages successifs et un fonctionnement efficace des relations de travail avec la Délégation.</p>			
<p>La question de l'insuffisance des ressources n'a jamais été évoquée par les gestionnaires comme par les bénéficiaires des projets. La dotation budgétaire est systématiquement jugée adaptée, au même titre que son affectation par poste. Cette appréciation est d'autant plus étonnante que les missions d'identification ne disposent en général pas des éléments pour anticiper correctement le futur déroulement du projet et appliquent largement la technique du doigt levé et intégrée en amont des considérations normatives sans lien avec le contexte.</p>			
<p>Les procédures financières et contractuelles ne sont pas identifiées, par rapport aux procédures d'instruction et de décision, comme les principaux facteurs de retards dans la mise en œuvre des projets. Elles introduisent cependant des délais, mais qui sont demeurés relativement prévisibles. Le tableau de bord des contrats réalisé par les services de la Délégation établit approximativement à un an en moyenne le délai entre la date de décision de financement et le début d'exécution des contrats. Il n'est pas possible d'aller très au-delà en termes d'analyse statistique dans la mesure où les nécessités du déroulement des activités peuvent justifier un certain nombre de délais (études techniques après les études de faisabilité ou d'APS, par exemple).</p>			
<p>Un élément bien identifié de retard dans la mise en place des projets est le recrutement des équipes d'assistants techniques internationaux. Les délais de la procédure sont normatifs et ne sauraient être accélérés sauf à perdre les garanties qui ont présidé à leur définition. Une procédure d'introduction de clause suspensive peut être utilisée pour anticiper sur la date de décision de financement sans pour autant lier la CE. Cette procédure a pu être utilisée occasionnellement, mais les services centraux tiennent à lui conserver un caractère exceptionnel. Une réflexion, à mener en commun avec les bureaux d'études, serait souhaitable pour déterminer des formes de compensation adaptées en cas de généralisation de la clause suspensive (largement utilisée par d'autres bailleurs pour partie des prestations d'appui technique).</p>			
<p>Les taux de décaissements tels qu'ils apparaissent dans le tableau de bord tenu par les services de la Délégation ne font pas apparaître de contreperformance particulière. Les sommes non-engagées ou non payées correspondent à des contrats dont la date de décision de financement ne remonte pas au-delà de 2003 et dont la majorité ont été lancés en 2005 ou 2006.</p>			
<p>Il n'y a pas eu de contentieux sur les projets de la CE pendant la période sous revue. Le projet d'appui aux PME a engagé des contentieux avec les mauvais payeurs, sans modifier significativement la situation.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>L'analyse des alternatives constitue une étape de la définition des projets, mais elle ne donne pas lieu à une formalisation ou une restitution dans les documents de la CE. Il n'y a pas à proprement parlé une mise à l'étude, mais plutôt des confrontations d'opinions ou d'avis avec un arbitrage final par le responsable direct du projet. Les travaux des consultants sont utilisés, si la qualité de la prestation le permet, mais sans caractère d'obligation. Les consultants ont eux-mêmes rarement le temps de réaliser une étude ne serait-ce que comparative du type force-faiblesse des différentes options envisageables.</p> <p>L'équilibre entre le poids des procédures et la bonne utilisation des fonds a été trouvé pour la gestion des contrats et il est jugé acceptable et justifié par le gouvernement et, sous réserve d'une explication pédagogique, par les bénéficiaires. Il n'en va pas de même pour les procédures de préparation et d'instruction des projets. Dans ce domaine, il y a un clair déséquilibre entre le temps consommé (jusqu'à 2 ans) et la qualité du produit issu de ces procédures. Ce n'est pas tant la réponse technique apportée au problème identifié ou le volume de ressources mobilisées (ni la répartition par poste de ces ressources), que le dispositif d'encadrement et de suivi qui y est associé. La CE ne dispose pas, à travers notamment du cadre logique, des indicateurs, des études de situation de référence et des mécanismes de transmission qui permettent d'une part d'apprécier objectivement les effets de ses actions et, d'autre part, d'être informé et de réagir en cas dysfonctionnement interne, de blocage ou d'introduction de biais par des éléments contextuels.</p>			
<p>CJ 6.1 - Suffisance des moyens humains, financiers, administratifs nécessaires à la bonne gestion des projets/programmes par les acteurs concernés et à l'atteinte des résultats escomptés.</p>			<p>Pratiques</p>
<p>Les procédures sont bien systématiquement à la base de retards pris dans l'exécution des projets. La question qui se pose n'est naturellement pas celle-ci, mais bien plutôt, à procédures données, la qualité et le réalisme des plannings initiaux. L'expérience montre que les perspectives retenues dans les PIN, pourtant considérées comme larges pour leurs concepteurs, sont encore sous-évaluées. A court terme, il y a donc lieu d'être plus réaliste dans les chronogrammes d'exécution, d'éviter les effets d'annonce en direction du partenaire (toujours impatient pour des raisons internes) et de ne pas introduire de ce fait une incertitude quant à la réalité de l'engagement pris par la CE.</p> <p>L'identification précise des goulots d'étranglement des procédures non financières (identification, programmation, suivi) n'est pas à la portée de la présente étude. Ils ne sont par ailleurs pas spécifique au pays. Chacun des goulots relève cependant du même facteur : insuffisance de temps disponible au traitement approprié de chacun des dossiers. Cette cause élémentaire demande à être analysée plus finement en termes (i) de budget-temps nécessaire pour atteindre le degré d'expertise nécessaire au bon traitement d'un dossier sans appui extérieur, (ii) de priorisation des tâches quotidiennes de gestion sur les temps forts du cycle des projets, (iii) d'organisation du travail d'équipe. Dans le cas particulier des Seychelles, l'éloignement de la Délégation, sans relais sur place à partir de 1998, augmente les temps nécessaires de gestion des dossiers.</p> <p>Un élément déterminant dans les délais d'identification et d'instruction est la relative impréparation des interventions sur les secteurs tels que retenus dans le PIN. Sauf poursuite relativement rare d'une intervention précédente, chaque période de programmation doit abriter chacune des phases du cycle du projet, ce qui n'est pas réaliste sachant que la décision de financement est couramment acquise après deux ans de préparation et que la mise en place du dispositif d'exécution requiert fréquemment une autre année.</p> <p><u>L'apprentissage des procédures de la CE</u> est clairement identifié comme une étape consommatrice de temps et d'énergie par les services chargés de les mettre en œuvre. Sur la période sous évaluation, les seules formations dispensées pour surmonter ces difficultés ont été mises en œuvre en 2005 et n'ont pas représenté un volume d'heures significatif. Pour autant, ces procédures sont bien acceptées et sont considérées au même titre que celles des autres bailleurs de fonds. Une forte stabilité du personnel au sein du Ministry of Foreign Affairs a permis de faire l'économie</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>d'apprentissages successifs et un fonctionnement efficace des relations de travail avec la Délégation. Les guides de procédures propres à chacune des périodes de programmation se sont avérés des aides de plus en plus utiles en même temps que les procédures devenaient de plus en plus contraignantes (avec un seuil pour le 9^{ème} FED).</p> <p>Les règles de durée de vie des projets et les délais d'instruction et démarrage <u>raccourcissent la période de mise en œuvre d'activités</u> généralement trop ambitieuses (Cf. QE 1). Elles mettent sous pression les unités de gestion des projets qui se focalisent alors sur les décaissements plutôt que sur les processus, la démarche participative, le dialogue, avec un impact négatif sur les résultats et surtout sur la durabilité des interventions de la CE. Les taux de décaissements sont quant à eux, sauf contentieux ou blocage exogène majeur, pratiquement toujours satisfaisants. Il y a généralement sur cet aspect une convergence d'intérêt avec l'attente la plus élémentaire de l'administration et du personnel politique.</p> <p>Les procédures de suivi ont été très généralement mises à défaut autant lors des dysfonctionnements au sein d'un projet (pas de système d'alerte pour le projet PME ou Anse Royale) que pour une appréciation des effets des interventions par la présente évaluation. Un des éléments explicatifs a été le caractère restreint du personnel en Délégation avant 2004, donc pour tous les PIN de la période sous revue. Le dispositif de suivi pourrait ainsi avoir été conçu de manière inappropriée. La récurrence au-delà du cas étudié de ce constat (Mali, Bénin, etc.) suppose cependant des causes plus structurelles dont l'identification ne relève pas de la présente évaluation.</p>			
<p>I 6.1.1 Incidence des procédures d'identification, de programmation et de suivi dans le respect du planning dans la mise en place et exécution des programmes (délais des conventions de financement, mise en place de l'assistance technique, délais de décaissement etc.).</p>	<p>Pratiques / efficacité</p>	<p>Analyse du déroulement des projets par rapport aux prévisions initiales ;</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation ; bases de données CE</p>
<p>La phase d'instruction des propositions de financement est identifiée comme trop consommatrice de temps. Les durées ne font pas l'objet d'une estimation précise au niveau de la Délégation.</p> <p>Les procédures sont bien systématiquement à la base de retards pris dans l'exécution des projets. La question qui se pose n'est naturellement pas celle-ci, mais bien plutôt, à procédures données, la qualité et le réalisme des plannings initiaux. L'expérience montre que les perspectives retenues dans les PIN, pourtant considérées comme larges pour leurs concepteurs, sont encore sous-évaluées. A court terme, il y a donc lieu d'être plus réaliste dans les chronogrammes d'exécution, d'éviter les effets d'annonce en direction du partenaire (toujours impatient pour des raisons internes) et de ne pas introduire de ce fait une incertitude quant à la réalité de l'engagement pris par la CE.</p> <p>L'identification précise des goulots d'étranglement des procédures non financières (identification, programmation, suivi) n'est pas à la portée de la présente étude. Ils ne sont par ailleurs pas spécifique au pays. Chacun des goulots relève cependant du même facteur : insuffisance de temps disponible au traitement approprié de chacun des dossiers. Cette cause élémentaire demande à être analysée plus finement en termes (i) de budget-temps nécessaire pour atteindre le degré d'expertise nécessaire au bon traitement d'un dossier sans appui extérieur, (ii) de priorisation des tâches quotidiennes de gestion sur les temps forts du cycle des projets, (iii) d'organisation du travail d'équipe. Dans le cas particulier des Seychelles, l'éloignement de la Délégation, sans relais sur place à partir de 1998, augmente les temps nécessaires de gestion des dossiers.</p> <p>Un élément déterminant dans les délais d'identification et d'instruction est la relative impréparation des interventions sur les secteurs tels que retenus dans le PIN. Sauf poursuite relativement rare d'une intervention précédente, chaque période de programmation doit abriter chacune des phases du cycle du projet, ce qui n'est pas réaliste sachant que la décision de financement est couramment acquise après deux ans de préparation et que la mise en place du dispositif d'exécution requiert fréquemment une autre année.</p> <p><u>L'apprentissage des procédures de la CE est clairement identifié comme une étape consommatrice de temps et d'énergie par les services chargés</u></p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>de les mettre en œuvre. Sur la période sous évaluation, les seules formations dispensées pour surmonter ces difficultés ont été mises en œuvre en 2005 et n'ont pas représenté un volume d'heures significatif. Pour autant, ces procédures sont bien acceptées et sont considérées au même titre que celles des autres bailleurs de fonds. Une forte stabilité du personnel au sein du Ministry of Foreign Affairs a permis de faire l'économie d'apprentissages successifs et un fonctionnement efficace des relations de travail avec la Délégation. Les guides de procédures propres à chacune des périodes de programmation se sont avérés des aides de plus en plus utiles en même temps que les procédures devenaient de plus en plus contraignantes (avec un seuil pour le 9^{ème} FED).</p>			
<p>La question de l'apprentissage des procédures se pose avec au moins autant d'acuité pour ce qui est des projets. Malgré les exigences d'expérience sur le personnel sélectionné, la pratique de la gestion des devis-programmes s'est appris fréquemment sur le tas, avec les pertes de temps pour la gestion des autres activités et les bénéficiaires des DP. La Délégation et les services de l'ON ont fait un travail d'appui en amont pour préformater les documents, mais les compétences locales ou au sein des projets n'ont pas toujours correspondu aux besoins.</p>			
<p>Les règles de durée de vie des projets et les délais d'instruction et démarrage <u>raccourcissent la période de mise en œuvre d'activités</u> généralement trop ambitieuses (Cf. QE 1). Elles mettent sous pression les unités de gestion des projets qui se focalisent alors sur les décaissements plutôt que sur les processus, la démarche participative, le dialogue, avec un impact négatif sur les résultats et surtout sur la durabilité des interventions de la CE. Les taux de décaissements sont quant à eux, sauf contentieux ou blocage exogène majeur, pratiquement toujours satisfaisants. Il y a généralement sur cet aspect une convergence d'intérêt avec l'attente la plus élémentaire de l'administration et du personnel politique.</p>			
<p>Les procédures de suivi ont été très généralement mises à défaut autant lors des dysfonctionnements au sein d'un projet (pas de système d'alerte pour le projet PME ou Anse Royale) que pour une appréciation des effets des interventions par la présente évaluation. Un des éléments explicatifs a été le caractère restreint du personnel en Délégation avant 2004, donc pour tous les PIN de la période sous revue. Le dispositif de suivi pourrait ainsi avoir été conçu de manière inappropriée. La récurrence au-delà du cas étudié de ce constat (Mali, Bénin, etc.) suppose cependant des causes plus structurelles dont l'identification ne relève pas de la présente évaluation. L'exercice de l'évaluation mi-parcours, financée par le budget des projets, s'est souvent avéré un exercice utile, d'autant qu'il a parfois été mobilisé sur la base de signaux d'alerte.</p>			
<p>8MAS9 PPMR : beaucoup de changements en ce qui concerne le staff et le Top-management ; la monture institutionnelle n'a pas toujours été respectée – trous d'expertises dans certains secteurs ; faiblesse dans la planification ; problématique d'utilisation des mêmes procédures pour micro-projet et micro-crédit ; trop long délais entre conception de projet et mise en œuvre effective (mais amélioré au cours du programme) – surtout problématique dans le cadre des crédits (durée moyenne 2,5 mois) (ont besoin de procédures flexibles) ; également plus d'autonomie pour le programme Rodrigues nécessaire pour augmenter l'efficacité. Procédures pour les micro-projets au départ trop lourdes- donc trop long délai entre la conception et la mise en œuvre- amélioration suite à plusieurs mesures prises : simplification des dossiers pour le MR, participation des facilitateurs dans le comité technique, plus grande expérience dans l'identification et la mise en œuvre des projets (selon eval finale). Pour microcrédits le délai d'attribution était en moyenne 2,5 mois – beaucoup trop long (normalement 2 semaines dans des projets de micro-crédits de référence) ; dû à des procédures peu inspirées des bonnes pratiques des microcrédits et trop similaires des micro-projets (eval final, p.20, etc.)</p>			
<p>I 6.1.2 Évaluation correcte ou non, quantitative et qualitative, des moyens nécessaires à la réalisation des interventions lors de la programmation (moyens matériels, humains, financiers,...).</p>	<p>Pratiques / efficacité</p>	<p>Analyse des difficultés identifiées par le dispositif de monitoring et des modifications apportées en cours de projet aux moyens mobilisés pour la réalisation des interventions</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation ; bases de données CE ; entretiens avec les chargés de projet ; entretiens avec l'ON et les responsables sectoriels</p>
<p>De manière générale, les montants mobilisés pour la réalisation des interventions communautaires sont considérés comme suffisants pour la réalisation des résultats attendus. La répartition entre investissements, appui technique et études ne suscite également que peu de remarques de la part des parties prenantes (sauf exceptionnellement sur l'importance des fonds dédiés aux études). Le caractère de dons des financements FED est naturellement plébiscité et fonde la</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>spécificité des interventions communautaires par rapport à celles des autres bailleurs de fonds.</p> <p>Ces appréciations recueillies auprès des bénéficiaires et des responsables sectoriels sont cependant à nuancer sur la base de l'analyse de certains projets réalisée par la mission. Les projets de microréalisations en particulier ont souffert de provisions insuffisantes de personnel.</p> <p>La question de l'insuffisance des ressources n'a jamais été évoquée par les gestionnaires comme par les bénéficiaires des projets. La dotation budgétaire est systématiquement jugée adaptée, au même titre que son affectation par poste. Cette appréciation est d'autant plus étonnante que les missions d'identification ne disposent en général pas des éléments pour anticiper correctement le futur déroulement du projet. Elles appliquent largement la technique du doigt levé et intègrent qui plus est en amont des considérations normatives sans lien avec le contexte. Le caractère incontournable du contenu de la décision de financement dans le système de la CE amène les équipes à adapter leur organisation et leurs activités aux moyens disponibles.</p>			
<p>L'insuffisance de ressources pose cependant un problème aigu pour le fonctionnement de la Délégation dans sa dimension régionale (frais de déplacement et disponibilité). L'estimation initiale faite du volume financier nécessaire en frais de déplacement ayant été soumise à des arbitrages qui ont fortement réduit l'enveloppe (pour des besoins qui n'avaient pas été volontairement surestimés), les temps de présence aux Seychelles sont peu importants et jugés très insuffisants par le Gouvernement et les États-membres sur place. La question de la disponibilité se pose en termes de vacances de postes (le poste de responsable de section de la infrastructure est vacant depuis 4 ans et les responsabilités de la direction de la section sont partagées par le responsable de la section économique et celui de la section développement rural), d'externalisation de tâches de contrôle et d'audit (initiée, mais pouvant être approfondie en tenant compte de la qualité des ressources humaines et des compétences disponibles à Maurice) et d'organisation du travail en interne aux sections (clarification des fonctions de dialogue de politique, de communication, de gestion des dossiers, de suivi-évaluation par niveau hiérarchique). Une amélioration significative a déjà été atteinte dans cette direction avec la création du service finances et contrats. D'autres pistes doivent être explorées (tel qu'un service suivi-évaluation, par exemple).</p>			
<p>La même question des ressources se pose dans les activités de dimension nationale de la Délégation. Celle-ci à une capacité trop faible de mobilisation de ressources financières sur <u>TCF</u> pour des appuis ponctuels et pointus en expertise pour assurer la qualité nécessaire à ses activités. Le volume des ressources sur TCF est décidé par le partenaire, avec une préoccupation naturelle de préserver au maximum les réalisations concrètes par rapport à des travaux d'expertise qui, pour utiles qu'ils soient, sont considérés comme de l'argent qui bénéficie à des bureaux d'études pour l'essentiel européens. Des reprogrammations de l'affectation annuelle sont possibles, mais appellent des négociations inter-section et avec l'ON qui les rendent difficiles. Les ressources disponibles sont donc très généralement insuffisantes et sont difficilement utilisables à des fins identifiées comme propres à la CE ou sa représentation sur place. De manière plus générale, l'affectation des ressources budgétaires à la préparation de la programmation des projets et des investissements est un pas difficile à franchir dans les pays ACP, même sur ressources propres du Budget. La Délégation s'est trouvée donc de manière chronique limitée à ses compétences internes pour élaborer des documents de politique, de programme sectorielle et de projet avant de les transmettre au siège où des limitations équivalentes sont prévalentes (disponibilité, capacité à mobiliser rapidement des appuis en expertise).</p>			
<p>8MAS9 PPMR : Difficultés dans le fonctionnement du PMR suite à une grande fluctuation du staff du programme. Les deux premières phases l'équipe du projet était trop peu nombreux (dédoublage de la première année à la troisième année – 4 à 8 personnes). Elle est aussi restée trop peu nombreux pour permettre un suivi suffisant des microréalisations accordées suite au fort accroissement des MR identifiés et mise en œuvre (70% des fonds programmés ont été libérés la dernière année). L'équipe de projet s'est donc concentré sur l'identification au détriment du suivi de la mise en œuvre.</p>			
<p>9MAS06 (Capacity building) : Le programme prévoit des dépenses pour les ANE d'environ 10,5 M€, dont la moitié devra être des mesures dans le domaine de la formation, l'appui-conseil, le développement organisationnel et le lobbying et le monitoring – 5,2 M€ seront alloués aux microréalisations. L'Unité de gestion du programme sera composée d'un coordinateur, de l'assistant technique international, de 4 gestionnaires de projet (pour les 4 composantes) et d'un comptable. Des</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>expertises court terme pourront être mobilisées pour des questions spécifiques. La succursale du programme à Rodrigues sera gérée par le gestionnaire de projet de la composante 4. Vu les résultats de l'évaluation finale du PMR par rapport au manque de suivi des micro-réalisations avec un staff allant jusqu'à 8 personnes le nouveau programme Capacity Building (9MAS06) avec un volume triplé, un fort accent aux activités de renforcement des capacités et quatre composantes très différentes le programme paraît être peu gérable par une équipe aussi réduite. Il est à craindre que la nouvelle équipe du programme devra également se concentrer sur l'identification des projets et activités au détriment du suivi de la mise en œuvre et de l'appui-conseil.</p>			
CJ 6.2 – Les exigences de la bonne utilisation des fonds n'ont pas fait obstacle à l'atteinte des résultats			Pratiques
<p>Les procédures financières et contractuelles ne sont pas identifiées, par rapport aux procédures d'instruction et de décision, comme les principaux facteurs de retards dans la mise en œuvre des projets. Elles introduisent cependant des délais, mais qui sont demeurés relativement prévisibles. Le tableau de bord des contrats réalisé par les services de la Délégation établit approximativement à un an en moyenne le délai entre la date de décision de financement et le début d'exécution des contrats. Il n'est pas possible d'aller très au-delà en termes d'analyse statistique dans la mesure où les nécessités du déroulement des activités peuvent justifier un certain nombre de délais (études techniques après les études de faisabilité ou d'APS, par exemple).</p>			
<p>Un élément bien identifié de retard dans la mise en place des projets est le recrutement des équipes d'assistants techniques internationaux. Les délais de la procédure sont normatifs et ne sauraient être accélérés sauf à perdre les garanties qui ont présidé à leur définition. Une procédure d'introduction de clause suspensive peut être utilisée pour anticiper sur la date de décision de financement sans pour autant lier la CE. Cette procédure a pu être utilisée occasionnellement, mais les services centraux tiennent à lui conserver un caractère exceptionnel. Une réflexion, à mener en commun avec les bureaux d'études, serait souhaitable pour déterminer des formes de compensation adaptées en cas de généralisation de la clause suspensive (largement utilisée par d'autres bailleurs pour partie des prestations d'appui technique).</p>			
<p>Les taux de décaissements tels qu'ils apparaissent dans le tableau de bord tenu par les services de la Délégation ne font pas apparaître de contreperformance particulière. Les sommes non-engagées ou non payées correspondent à des contrats dont la date de décision de financement ne remonte pas au-delà de 2003 et dont la majorité ont été lancés en 2005 ou 2006.</p>			
<p>Il n'y a pas eu de contentieux sur les projets de la CE pendant la période sous revue. Le projet d'appui aux PME a engagé des contentieux avec les mauvais payeurs, sans modifier significativement la situation.</p>			
<p>8MAS9 PPMR : Problématique du montage institutionnel du programme : Surcentralisation de la prise de décision sur les projets au niveau de Port Louis a entravé la réalisation des projets à Rodrigues (délais d'identification et de mise en œuvre encore plus longues, problèmes de communication – amélioration dû à la participation du travailleur social de Rodrigues aux réunions du comité technique. Également problématique était la centralisation du management financier à Port-Louis qui affecte le bon fonctionnement du bureau à Rodrigues – c'était bien mieux géré pour la composante microcrédit où le management financier a été fait par le bureau de la DBM à Rodrigues. Les fonds sont normalement directement versés aux organisations bénéficiaires – plusieurs cas problématiques ont été relevés où les travailleurs sociaux accompagnateurs n'ont pas été informés de l'arrivée des fonds aux groupes cibles. (eval final, p.20ff.)</p>			
<p>I 6.2.1 Incidence des procédures financières et contractuelles dans le respect du planning dans la mise en place et exécution des programmes (délais des conventions de financement, mise en place de l'assistance technique, délais de décaissement etc.).</p>	Pratiques / efficacité	Analyse du déroulement des projets par rapport aux prévisions initiales ;	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation ; bases de données CE ; entretien avec le responsable finances et contrats à la Délégation
<p>Les procédures financières et contractuelles ne sont pas identifiées, par rapport aux procédures d'instruction et de décision, comme les principaux facteurs de retards dans la mise en œuvre des projets. Elles introduisent cependant des délais, mais qui sont demeurés relativement prévisibles. Le tableau de bord des contrats réalisé par les services de la Délégation établit approximativement à un an en moyenne le délai entre la date de</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>décision de financement et le début d'exécution des contrats. Il n'est pas possible d'aller très au-delà en termes d'analyse statistique dans la mesure où les nécessités du déroulement des activités peuvent justifier un certain nombre de délais (études techniques après les études de faisabilité ou d'APS, par exemple).</p>			
<p>Un facteur d'aggravation des délais a été jusqu'à <u>la création du service finances et contrats</u> le fait que ces aspects étaient pris en charge par les responsables opérationnels (conseillers) sans que ceux disposent de compétences particulières en la matière. Outre les durées d'apprentissage inhérentes à la maîtrise des procédures et de leurs évolutions, des délais étaient introduits par les allers-retours avec le siège pour ajuster les produits, ainsi que des requêtes de dérogation. La nouvelle organisation est plus à même de maximiser l'utilisation des procédures, même si ce potentiel n'a émergé que progressivement et reste limité par la charge de travail résultant notamment d'un recours encore insuffisant (quoiqu'initié pour la vérification des pièces justificatives des devis-programmes, ce qui a été une étape importante) à l'externalisation. L'orientation actuelle de la Délégation en faveur du renforcement des relations fonctionnelles entre les services opérationnels et le service finances et contrats, par exemple dans des missions conjointes (2006), a un potentiel important d'amélioration de la mise en œuvre des interventions en anticipant sur les difficultés contractuelles et en apportant les solutions les mieux adaptées aux problèmes liés à la mobilisation des ressources des projets.</p>			
<p>La mise en place <u>d'un outil informatique sur Excel</u> pour suivre et archiver les données de base de la gestion des contrats passés à partir de 2004 a amélioré la visibilité de la gestion financière et a constitué une base de données utiles pour la présente évaluation. Elle pourrait naturellement être améliorée comme outils de suivi de l'efficience en introduisant notamment des champs permettant de mesurer les durées d'engagement, d'identifier le point de départ de la mise en œuvre de la programmation (signature du PIN), etc. Il serait particulièrement utile d'introduire une différenciation entre les délais imputables à la Délégation, au gouvernement et au siège de manière à pouvoir cibler les mesures d'amélioration, ce qui n'est pas le cas dans la situation actuelle.</p>			
<p>Un élément bien identifié de retard dans la mise en place des projets est le <u>recrutement des équipes d'assistants techniques internationaux</u>. Les délais de la procédure sont normatifs et ne sauraient être accélérés sauf à perdre les garanties qui ont présidé à leur définition. Par contre, ils connaissent des difficultés (offre infructueuse) qui peuvent porter les délais de mobilisation jusqu'à deux ans (aux Comores). Une procédure d'introduction de clause suspensive peut être utilisée pour anticiper sur la date de décision de financement sans pour autant lier la CE. Cette procédure a pu être utilisée occasionnellement, mais les services centraux tiennent à lui conserver un caractère exceptionnel. Une réflexion, à mener en commun avec les bureaux d'études, serait souhaitable pour déterminer des formes de compensation adaptées en cas de généralisation de la clause suspensive (largement utilisée par d'autres bailleurs pour partie des prestations d'appui technique).</p>			
<p>I 6.2.2 Taux de décaissement des projets et des lignes de crédit.</p>	<p>Pratiques / efficience</p>	<p>Analyse de la capacité d'absorption et identification des goulots d'étranglement récurrents</p>	<p>Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation ; bases de données CE et Délégation</p>
<p>Les taux de décaissements tels qu'ils apparaissent dans le tableau de bord tenu par les services de la Délégation ne font pas apparaître de contreperformance particulière (hormis quelques contrats sur PPMR). Les sommes non-engagées ou non payées correspondent pour l'essentiel à des contrats dont la date de décision de financement ne remonte pas au-delà de 2003 et dont la majorité ont été lancés en 2005 ou 2006.</p> <p>8ème FED : la plupart des programmes a environ six mois de retard en ce qui concerne le décaissement programmé suite à un retard de ratification de Lomé IVbis (mid-term evaluation, p.4)</p> <p>8MAS9 PPMR : Difficultés dans le décaissement des fonds. Durant les trois premières années seulement un tiers des ressources disponibles ont été dépensées – dans la seule dernière année 68% des fonds programmés pour les microprojets et micro-crédits ont été déboursés (donc une forte concentration sur l'identification</p>			

des projets, mais une équipe insuffisante pour garantir un suivi étroit de tous les projets financés.

TABLE 1 ANDE MICRO-PROJECTS CUMMULATIVE EXPENDITURE, AS OF END OF JULY 2004 (FINAL EVALUATION OF THE MICRO-PROJECTS PROGRAMME "A NOU DIBOUTE ENSAM")

Work Plans	Cum. Expensed Rs.	%	
1st Sept, 1999-31st. Aug 2000 1.1.1	2,716,932	3%	53%
WP 1st January 2001-31st. Dec 2001	16,014,333	18%	
WP 1st Sept, 2002-31st. Aug 2003 3	29,263,218	32%	
WP 1st Sep. 2003-31 Aug. 2004 4	91,174,586	100%	47%

Source: PMU. Estimated by consultants based on data provided by PMU

I 6.2.3 Existence et pourcentage de contentieux contractuels liés à la gestion financière et contractuelle

Pratiques / efficience	Identification des dysfonctionnements de la gestion financière et de la gestion des contrats ; analyse des facteurs générateurs de ces dysfonctionnements, notamment en termes de pression pour la facilitation des interventions	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation ; bases de données CE ; entretien avec le responsable finances et contrats à la Délégation
------------------------	---	---

Il y a eu un contentieux avec le contrat de la Sté COLAS pour la construction d'une route à Anjouan. Le contentieux est lié aux durées d'immobilisation du chantier du fait des troubles sociopolitiques sur l'île en 1997-98, ou plutôt au montant de l'indemnisation demandée par l'entreprise. Celle-ci a donné lieu à plusieurs contre-expertises et un accord a été acquis seulement en 2005. L'indemnisation reste à verser.

Le second cas est celui d'Hydroplan pour la non prolongation de son contrat au-delà des DAO (inutilisables). En principe l'arrêt des prestations est lié à la date de clôture de la CF. Il apparaît pour certains que c'est plutôt l'inadéquation de la prestation qui a justifié de ne pas prolonger la CF et les prestations du bureau d'études. Un accord à l'amiable a été rapidement trouvé et une compensation a été versée à l'entreprise.

CJ 6.3 – Les alternatives en termes de moyens à mobiliser sont systématiquement identifiées et argumentées dans la programmation des interventions

Pratiques

L'analyse des alternatives constitue une étape de la définition des projets, mais elle ne donne pas lieu à une formalisation ou une restitution dans les documents de la CE. Il n'y a pas à proprement parlé une mise à l'étude, mais plutôt des confrontations d'opinions ou d'avis avec un arbitrage final

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>par le responsable direct du projet. Les travaux des consultants sont utilisés, si la qualité de la prestation le permet, mais sans caractère d'obligation. Les consultants ont eux-mêmes rarement le temps de réaliser une étude ne serait-ce que comparative du type force-faiblesse des différentes options envisageables.</p>			
<p>I 6.3.1 Existence d'un argumentaire détaillé du choix retenu en termes d'instruments d'intervention (programmes, projets, approche sectorielle, appui budgétaire, et leurs combinaisons possibles).</p>	Pratiques / efficacité	Analyse des documents de programmation et mise en correspondance avec les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les modifications apportées	Documents de programmation ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ;
<p>Les documents finaux ne font pas état de l'argumentaire détaillé des choix retenus ni des alternatives envisagées mais pas retenues. Sur la base des entretiens, il apparaît que la phase de préparation et d'instruction des projets est un espace d'échanges où les différentes approches sont considérées.</p> <p>Il y a cependant une part des options retenues qui relèvent d'orientations plus générales en termes de mise en œuvre de l'aide programmable, comme l'approche sectorielle ou l'appui budgétaire. Une partie des décisions de financement est prise sur cette base plutôt que par des analyses fines au niveau du projet.</p> <p>PMR 8 ACP.MAS 9 : Pas d'information – nous disposons seulement d'un document « microproject proposal » - pas de convention financière. La conception du programme est faite selon les modalités du PPMR. Les secteurs choisis sont probablement ceux identifiés dans le « Participatory Poverty Assessment » (supposition).</p>			
<p>I 6.3.2 Existence d'un argumentaire détaillé du choix retenu des moyens physiques et non physiques pour la réalisation des interventions.</p>	Pratiques / efficacité	Analyse des documents de programmation et mise en correspondance avec les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les modifications apportées	Documents de programmation ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ;
<p>Dans les conventions de financement, il n'y a pas d'argumentaire spécifique relatif au choix des moyens physiques et non physiques retenus. Là-encore, leur identification fait partie du processus de préparation des projets et donnent lieu à des contributions et des échanges qui ne sont pas reportés dans le document final (et n'ont d'ailleurs pas à l'être).</p>			
<p>CJ 6.4 : Les instances étatiques et civiles de contrepartie qui bénéficient de la coopération de la CE sont satisfaites des modalités de mise en œuvre de celle-ci et des résultats obtenus</p>			Pratiques
<p>Les opinions recueillies font état à la fois d'une insatisfaction par rapport aux procédures, pondérée par le constat du bien-fondé de la majorité d'entre elles, et d'une satisfaction quant aux résultats généralement atteints.</p> <p>Les critiques relatives aux procédures portent sur leur lenteur, principalement pour la préparation des propositions de financement. Les délais évoqués sont de l'ordre de deux ans entre la signature du PIN et la décision de financement. Elles concernent également la charge de travail induite par ces mêmes procédures et le caractère changeant qu'elles ont revêtu à chaque phase de programmation. Les appuis prodigués pour familiariser avec ces procédures ont été inexistantes jusqu'à 2006. Il n'y a pas de perception particulière relative aux instruments utilisés.</p> <p>Pour ce qui est des résultats, la perception est fortement négative, ce qui s'explique bien par les problèmes rencontrés à Anse Royale comme pour l'appui aux PME. Le fait de ne pas avoir de contacts suffisamment rapprochés avec la CE, et particulièrement les responsables de la Délégation à Maurice, est fortement critiqué et est identifié comme un obstacle à une exécution efficace des projets.</p> <p>Sur la base des opinions recueillies, relativement distantes par rapport aux projets soit du fait du temps passé, soit de l'interposition d'un opérateur dans la mise en œuvre des services, le suivi par la CE de ses projets est le principal sujet de préoccupation. Il était apparemment attendu des prises de positions plus fermes face aux difficultés et dysfonctionnements identifiés, tout particulièrement lors des problèmes d'octroi des crédits aux PME. Il y a une forme de demande d'exigence en matière de bonne gouvernance et de transparence dans l'utilisation des ressources à laquelle la CE n'a</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>pas été en mesure de répondre. Pour un plus large public, la visibilité des actions de la CE s'avère très réduite.</p>			
<p>I 6.4.1 Perception des Ministères et autres partenaires institutionnels ayant bénéficié du financement de projets/programmes quant aux instruments utilisés, aux procédures de mise en œuvre de la coopération de la CE et aux résultats obtenus.</p>	Pratiques / efficacité	Analyse qualitative a posteriori des appréciations portées par les parties prenantes ; triangulation entre opérateurs (CE) et usagers (Gouvernement)	Entretiens avec les responsables nationaux impliqués dans les interventions de la CE ;
<p>Les opinions recueillies font état à la fois d'une insatisfaction par rapport aux procédures, pondérée par le constat du bien-fondé de la majorité d'entre elles, et d'une satisfaction quant aux résultats généralement atteints. Les critiques relatives aux procédures portent sur leur lenteur, principalement pour la préparation des propositions de financement. Les délais évoqués sont de l'ordre de deux ans entre la signature du PIN et la décision de financement. Elles concernent également la charge de travail induite par ces mêmes procédures et le caractère changeant qu'elles ont revêtu à chaque phase de programmation. Les appuis prodigués pour familiariser avec ces procédures ont été inexistantes jusqu'à 2006. Il n'y a pas de perception particulière relative aux instruments utilisés. Pour ce qui est des résultats, la perception est fortement négative, ce qui s'explique bien par les problèmes rencontrés à Anse Royale comme pour l'appui aux PME. Le fait de ne pas avoir de contacts suffisamment rapprochés avec la CE, et particulièrement les responsables de la Délégation à Maurice, est fortement critiqué et est identifié comme un obstacle à une exécution efficace des projets.</p>			
<p>I 6.4.2 Perception des bénéficiaires finaux des interventions quant aux procédures de mise en œuvre de la coopération de la CE et aux résultats obtenus (aussi efficacité, impact)</p>	Pratiques / efficacité	Analyse qualitative a posteriori des appréciations portées par les parties prenantes ; triangulation entre opérateurs (CE) et bénéficiaires	Entretiens avec les bénéficiaires concernés par les interventions de la CE (focus groups)
<p>Sur la base des opinions recueillies, relativement distantes par rapport aux projets soit du fait du temps passé, soit de l'interposition d'un opérateur dans la mise en œuvre des services, le suivi par la CE de ses projets est le principal sujet de préoccupation. Il était apparemment attendu des prises de positions plus fermes face aux difficultés et dysfonctionnements identifiés, tout particulièrement lors des problèmes d'octroi des crédits aux PME. Il y a une forme de demande d'exigence en matière de bonne gouvernance et de transparence dans l'utilisation des ressources à laquelle la CE n'a pas été en mesure de répondre. Pour un plus large public, la visibilité des actions de la CE s'avère très réduite. PMR 8 ACP.MAS 9 :: L'accord intégral des communautés aux projets à financer est une base obligatoire pour la réalisation des activités dans le cadre du PMR (Proposition de financement). L'évaluation finale témoigne une grande satisfaction des bénéficiaires et une très bonne réputation auprès des groupes-cibles.</p>			
<p>Cohérence, complémentarité, coordination (3c)</p>			
<p>QE 7 Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles évolué vers plus de cohérence avec ses priorités globales et ses documents sectoriels d'orientation?</p>			
<p>Le Parlement et le Conseil adoptent des documents d'orientation des politiques sectorielles ou de niveau supérieur qui lui sont soumis par la Commission. Ces décisions constituent un ensemble de principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre des interventions de la Commission dans le domaine de la coopération. A un autre niveau, la Commission produit des guides sectoriels plus techniques ou de directives qui doivent fonder une approche commune des interventions dans les</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
différents pays partenaires. Cette question permet d'apprécier la prise en compte de cet ensemble d'orientation dans la programmation des interventions de la Commission et dans la mise en œuvre de ces interventions.			
Le contexte à la question évaluative :			
Le Parlement et le Conseil Européen adoptent des documents d'orientation des politiques sectorielles ou de niveau supérieur qui lui sont soumis par la Commission. Ces décisions constituent un ensemble de principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre des interventions de la Commission dans le domaine de la coopération. A un autre niveau, la Commission produit des guides sectoriels plus techniques ou de directives qui doivent fonder une approche commune des interventions dans les différents pays partenaires.			
Les politiques et stratégies sectorielles qui cadrent l'intervention de la CE à Maurice sont les suivants :			
Le <i>Traité d'Amsterdam</i> du 1 ^{er} Mai 1999 détermine dans son article 177 les priorités de la politique de développement de l'UE qui sont :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement social et économique durable en faveur des pays en voie de développement ; ▪ l'intégration progressive de pays en voie de développement dans l'économie mondiale ; ▪ la lutte contre la pauvreté. 			
Le Conseil et la Commission précisent dans leur <i>Déclaration du 20 Novembre 2000</i> la solidarité de la communauté avec les pays en voie de développement par un partenariat respectant les principes démocratiques, les droits de l'homme, l'état de droit et une gestion saine des affaires publiques. L'objectif principal reste en cohérence avec les objectifs de millénaires visant la réduction de la pauvreté. Pour cette raison, la CE supporte les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) des pays à condition qu'elles se basent sur une analyse des obstacles et potentialités du pays, qu'elles contribuent au renforcement de la bonne gouvernance, à la paix et à l'intégration des aspects transversaux comme l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement équitable social et la conservation de l'environnement. L'appropriation des processus de développement par les pays est un facteur regardé comme clé pour le succès des interventions. La Déclaration concentre les efforts de la communauté sur les secteurs suivants :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation entre le commerce et le développement ; ▪ Intégration et coopération régionale ; ▪ Support aux politiques macro-économiques et accès équitable aux services sociaux ; ▪ Transport ; ▪ Sécurité alimentaire et développement durable rurale ; ▪ Renforcement de capacités. 			
Suite à la <i>Déclaration de Paris</i> en Mars 2005 qui a été formulé par 90 pays et une vingtaine d'institutions multilatérales, le <i>Consensus Européen pour le Développement</i> a été signé en Décembre 2005. Il réaffirme au nom de la Commission et des Etats Membres de l'UE, l'objectif de réduction et éventuelle éradication de la pauvreté et les autres <i>Objectifs Millénaires pour le Développement</i> (OMD). Les principes communs des pays de l'UE régissant leur coopération au développement sont définis comme suit :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'appropriation des mesures par les bénéficiaires locaux ; ▪ le partenariat et le dialogue politique ; 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la participation de la société civile ; ▪ l'égalité des sexes ; ▪ l'engagement continu afin de prévenir la fragilité des Etats.⁷¹ <p>L'UE entreprendra des efforts pour améliorer la coordination, l'harmonisation et la cohérence des politiques. La politique de développement est regardée par le <i>Consensus Européen</i> comme un élément majeur d'un ensemble plus large d'actions extérieures qui doivent être toutes reflétées dans les documents de programmation nationales et régionales de la CE. L'intervention de la CE respectera le principe de concentration sur neuf domaines selon les besoins exprimés du pays partenaire et des avantages comparatifs de la CE par rapport à d'autres intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerce et intégration régionale ; ▪ Environnement et gestion durable des ressources naturelles ; ▪ Infrastructures, communication et transports ; ▪ Eau et énergie ; ▪ Développement rural, aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire ; ▪ Gouvernance, démocratie, droits de l'homme, appui aux réformes économiques et institutionnelles ; ▪ Prévention des conflits et de la fragilité des états ; ▪ Développement humain ; ▪ Cohésion sociale et emploi. <p>A part des politiques générales qui déterminent la coopération au développement, ce sont les prévisions de la <i>Convention de Lomé IV</i> (1990) et de <i>l'Accord de Cotonou</i>. La Convention de Lomé IV est la première convention avec une durée de 10 ans couvrant deux protocoles financiers. Le 7^e FED entre 1990 et 1995 et le 8^e FED entre 1995 et 2000. Le premier protocole englobe 12 milliards d'Euro dont 10,8 milliards du 7^e FED et le reste de la BEI. Le deuxième protocole rend disponible une somme de 14,625 milliards d'Euro par le 8^e FED. L'accent de la Convention de Lomé a été sur la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et bonne gouvernance, le renforcement de la position des femmes, la protection de l'environnement, la coopération décentralisée, la diversification des économies des pays ACP, la promotion du secteur privé ainsi que la coopération régionale.⁷²</p> <p>L'<i>Accord de Cotonou</i> a été signé en juin 2000 pour une durée de vingt ans. Il prévoit la promotion du développement économique, culturel et social des États ACP et vise à contribuer à la paix et à la sécurité et à un environnement politique stable et démocratique. Le partenariat est centré sur la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Comme acteurs de la coopération sont identifiés les autorités locales, nationales et régionales, les acteurs non étatiques, le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et la société civile.⁷³</p> <p>La coopération avec Maurice s'est concentrée dans les secteurs (i) agriculture (7^e, 8^e FED), (ii) environnement (7^e, 8^e et 9^e FED), (iii) appui aux PME</p>			

⁷¹ Parlement, Conseil, Commission (2005), p. 3-5

⁷² http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/lome_history_en.htm

⁷³ http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/index_en.htm

(8^e FED) et (iv) coopération décentralisée (9^e FED).

Les principaux textes sectoriels cadrant ces actions de développement de la CE sont :

(i) Communication [COM\(2002\) 429 final](#) : *Lutte contre la pauvreté rurale* ;

Une grande partie des pauvres habite les zones rurales. C'est pourquoi la réduction de la pauvreté dépendra largement du développement durable rural, de la production alimentaire et de la croissance de l'économie rurale. La *COM 429, 2002* définit les grandes lignes de la politique et de la stratégie de la Commission Européenne en faveur du développement rural. Puisque les causes de la pauvreté rurale sont multiples, le caractère de la COM(2002), 429 est plurisectoriel. Dans le respect des thèmes relatifs au développement durable, la CE vise d'apporter une solution aux six causes suivantes de la pauvreté rurale :

- Appui aux politiques économiques afin de stimuler la croissance pour le plus grand nombre ;
- Accès plus équitable aux biens de production, aux marchés et aux services ;
- Investissements dans les ressources humaines ;
- Gestion durable des ressources naturelles ;
- Gestion des risques et renforcement des « filets de sécurité » ;
- Création des institutions efficaces, responsables, décentralisées et participatives.

(ii) Communication [COM\(2002\) 132 final](#) : *La gestion de l'eau dans les pays en développement*.

Les principes de la CE dans le secteur eau ont été synthétisés dans la COM(2002) 132 ainsi : « *La politique d'aide de la CE par rapport aux ressources en eau a passé d'une approche par projet centrée sur l'approvisionnement en eau et traitant essentiellement de problèmes techniques, à une approche par programme reflétant de plus fortes préoccupations sociales et environnementales et soucieuse d'améliorer la gestion des ressources.* » Les principes directeurs de la gestion des ressources et des services dans le domaine de l'eau forment six catégories:

- principes institutionnels et de gestion,
- principes sociaux,
- principes économiques et financiers,
- principes environnementaux,
- principes d'information, d'éducation et de communication,
- principes technologiques.

L'application de ces principes nécessite que l'on prête une attention particulière à certains aspects de la gestion intégrée, et notamment à l'intégration entre (i) utilisation des terres et utilisation de l'eau, entre (ii) amont et aval des bassins versants, entre (iii) exigences en rapport avec la

⁷⁴ COM(2002) 132 final, p. 8

⁷⁵ Country strategy paper 2001-2007, p. 12

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
quantité et avec la qualité de l'eau et entre (iv) préoccupations sociales et environnementales. ⁷⁴			
(iii) Communication <u>COM(2000) 264</u> : <i>Intégrer l'environnement et le développement durable dans la politique de coopération en matière d'économie et de développement.</i>			
La Communication expose les éléments d'une stratégie qui vise à assurer que la préservation de l'environnement naturel soit intégrée dans les politiques et actions de développement de la CE. En général, les programmes de coopération de la CE en matière d'économie et de développement doivent appuyer les efforts des pays en développement pour protéger leur propre environnement et l'environnement global commun. Les actions de la CE ciblent à :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer les capacités institutionnelles et administratives afin d'assurer une gestion efficace de l'environnement ; ▪ élaborer et de mettre en place les réglementations nécessaires et de contrôler leur application ; ▪ veiller à la cohérence de toutes les politiques CE envers les pays tiers et d'analyser les incidences, y compris sur l'environnement ; ▪ soutenir les efforts des pays en développement pour participer pleinement aux négociations en la matière et pour élaborer des politiques et des mesures appropriées leur permettant de mettre en œuvre les accords. 			
Les efforts de l'UE pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale devraient également refléter l'engagement à l'égard de l'environnement durable, particulièrement dans le cadre du prochain cycle de l'Organisation mondiale du commerce. Le défi majeur est d'accorder systématiquement une place à l'environnement. Dès lors, il faut poursuivre et renforcer l'intégration des considérations environnementales dans toutes les actions auxquelles est consacrée l'aide communautaire.			
(iv) Communication <u>COM(2003) 267 final</u> : <i>Coopération de la Communauté européenne avec les pays tiers : Comment la Commission envisage de soutenir, à l'avenir, le développement des entreprises.</i>			
La CE attribue une grande importance au rôle des entreprises et du secteur privé dans le développement et a clarifié sa politique dans le domaine dans plusieurs documents (<i>Communication sur le développement du secteur privé dans les pays ACP</i> (1998); <i>Résolution sur la stratégie de la Communauté Européenne pour le développement du secteur privé dans les pays en développement</i> (1999); <i>Communication sur la politique de développement de la Communauté et la déclaration du Conseil et de la Commission</i> (2000); <i>Communication Promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation</i> (2001); <i>Communication sur la responsabilité sociale des entreprises</i> (2002)). Suite à la <i>Communication Commerce et Développement</i> (2002), la Communauté s'est engagée à élargir l'accès au marché pour les pays les moins avancés, à renforcer l'assistance technique liée au commerce et à faciliter les échanges Nord-Sud et Sud-Sud. La COM(2003), 267 définit cinq principales domaines d'intervention :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue général sur les mesures à prendre et appui, notamment en ce qui concerne la politique macroéconomique et commerciale ainsi que la bonne gouvernance, prévoyant le cadre réglementaire nécessaire, le renforcement des institutions et les activités de conseil ; ▪ Activités de promotion de l'investissement et de la coopération entre entreprises ; ▪ Facilitation du financement de l'investissement et développement des marchés financiers ; ▪ Appui aux petites et moyennes entreprises sous la forme de services non financiers ; ▪ Appui aux micro-entreprises ; 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>La Facilité d'Investissement, introduit par l'Accord de Cotonou en 2000 et essentiellement gérée par la BEI est un des instruments importants pour la promotion du secteur privé. Pour la mise en œuvre et la gestion des instruments financiers, notamment le micro-financement et les services non financiers (services de développement des entreprises), il est envisagé d'impliquer des intermédiaires.</p>			
<p>(v) Communication <u>COM(2002) 598 final</u> : <i>Participation des acteurs non-étatiques à la politique communautaire de développement.</i></p>			
<p>Les acteurs non gouvernementaux sont associés à la politique de développement de la CE dans le cadre de divers programmes et des dialogues politiques avec les pays partenaires. Il est estimé qu'environ 20 % de fonds annuels de la CE pour le développement sont gérés par les ANE ou en coopération avec eux. La politique au développement de la CE respecte le principe de participation des ANE au processus de développement. Cela demande l'adoption d'approches spécifiques par pays et la prise en compte de contextes politiques différents, des degrés d'organisation de ces acteurs et des traditions ou mécanismes de dialogue existants. Le renforcement de la participation des acteurs non-étatiques demande des actions dans les domaines suivants :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adoption de flux d'information adéquats, la sensibilisation et le soutien à la structuration des ANE dans des plates-formes, des fora ou des associations à différents échelons ; ▪ la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un soutien et un suivi adéquats des processus de dialogue à l'échelon des gouvernements des pays partenaires, des ANE et des délégations ; ▪ l'instauration des systèmes de suivi appropriés reposant sur des indicateurs réalistes et simples permettant de vérifier la qualité du processus de participation et sa valeur ajoutée en termes de formulation et de mise en œuvre des politiques ; ▪ la promotion de la participation des ANE aux travaux préparatoires de la stratégie nationale de développement ou des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ; ▪ la participation des ANE aux discussions sur les politiques commerciales et la coopération économique ; ▪ le renforcement des capacités ; ▪ l'encouragement des ANE à participer à la mise en œuvre des projets et des programmes de coopération. 			
<p>Il convient de trouver un équilibre dans la représentation des partenaires sociaux et économiques et des associations ou ONG représentant différents groupes ou domaines de préoccupation.</p>			
<p>Réponse à la question évaluative :</p>			
<p><i>Les stratégies communautaires nationales suivent les orientations globales et sectorielles de la CE</i></p>			
<p>Regardant le niveau planification pays, on constate une amélioration des documents de planification pays entre le PIN du 7^e et 8^e FED et le DSP/PIN du 9^e FED par rapport à la prise en compte du cadre plus large des politiques de la CE au développement et celles du pays partenaire. Les PIN du 7^e et 8^e FED se sont uniquement référés à la Convention de Lomé d'une façon standardisée (cf. <u>CJ 7.1</u>). C'est le DSP/PIN du 9^e FED qui donne explicitement une orientation vers les objectifs généraux de développement fixée par les différents textes politiques et qui décrit d'une façon détaillée les objectifs de la coopération de la CE avec la Maurice. Le document insère cet engagement dans le cadre plus large des politiques de développement de la CE en se référant au Traité d'Amsterdam, à l'Accord de Cotonou de 23 juin 2000 et à la Déclaration du 20 Novembre 2000 du Conseil et de la Commission. A base d'une analyse du contexte du pays, une stratégie de réponse est déduite expliquant davantage l'intégration des</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>actions de la CE à Maurice dans le contexte des politiques internationales, européennes et nationales.⁷⁵ La cohérence et la complémentarité, deux principes auxquels la CE s'est souscrit, sont spécifiquement analysées.</p>			
<p>Au niveau des programmes, c'est l'objectif global de la réduction de la pauvreté qui se retrouve dans la plupart des planifications. L'insertion formelle du cadre politique et sectoriel dans les documents de programmation des programmes est en général faible en comparaison avec les documents pays. Les conventions de financement des programmes se réfèrent uniquement à la Convention de Lomé ou de Cotonou. Des références à d'autres textes politiques et stratégiques ne figurent pas ni une référence aux stratégies sectorielles qui régissent les différents Programmes. Malgré le fait que les documents de planification des programmes se réfèrent peu aux documents politiques et sectoriels de la CE, l'exécution des programmes contribue à l'atteinte des objectifs formulés dans les différents documents cadre.</p>			
<p>On constate néanmoins, que les documents généraux et sectoriels mettent plus d'accent sur le développement des ressources humaines, des capacités institutionnelles, le cadre réglementaire et les aspects transversaux (gouvernance, genre, environnement) pendant que une partie importante des programmes attribue plus d'importance aux travaux de réhabilitation et de construction. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'amélioration du cadre réglementaire occupent une place moins importante. Le ciblage des ménages les plus pauvres soit par une sélection préférentielle soit par des activités spécifiques pro-pauvres est encore faible.</p>			
<p>Conclusions :</p>			
<p>Entre 7^e et 9^e FED la qualité des documents de planification pays (DSP/PIN) s'est en général améliorée, également par rapport à la mise en relation du programme pays avec le contexte plus large des politiques générales de la CE.</p>			
<p>C'est au niveau de la planification des programmes que les principes formulés par les politiques générales et concepts sectoriels de la CE ne sont formellement pas encore pris en compte et ne sont pas connus par les acteurs concernés. Contrairement aux intentions des politiques et aux concepts qui attribuent une grande importance au renforcement des capacités humaines, institutionnelles et à l'ajustement du cadre réglementaire, les programmations des programmes mettent un fort accent sur les travaux de génie civil et les réalisations physiques. Ni l'implication des aspects transversaux de l'état de droit et du genre, ni le ciblage spécifique des ménages les plus pauvres n'est explicite.</p>			
<p>Recommandations :</p>			
<p>Mettre plus en évidence les stratégies et concepts sectoriels existants dans la planification des programmes. Rendre les documents politiques et sectoriels disponibles aux équipes de mise en œuvre facilitera l'exécution des programmes selon les principes de la CE et fera prendre conscience du cadre politique et conceptuel déjà existant aux équipes de terrain.</p>			
<p>Faire attention à ce que le renforcement des capacités organisationnelles et professionnelles reçoive assez d'importance dans la planification par rapport aux mesures techniques. Encourager l'application plus accentuée des principes de participation et des aspects transversaux (gouvernance, genre, environnement)</p>			
<p>CJ 7.1 : Les stratégies communautaires nationales sont en conformité avec les concepts et les modalités d'exécution inscrits dans les priorités globales et orientations sectorielles de la CE.</p>			<p>Cohérence</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Conclusion :</p> <p>La qualité des documents de planification pays (DSP/PIN) a évolué en général et aussi par rapport à la mise en relation avec le contexte plus large des stratégies générales et sectorielles de la CE sur lesquelles les planifications doivent s'aligner. Pendant que les documents du 7^e et 8^e FED se sont seulement référés d'une façon standardisée à la Convention de Lomé ou à l'Accord de Cotonou, le 9^e FED se base sur une analyse du contexte plus large décrit dans son temps par le Traité d'Amsterdam et la Déclaration du Novembre 2000. La cohérence et la complémentarité sont aussi prises en compte par le document.</p> <p>La planification des programmes prend formellement peu en compte le contexte politique et sectoriel fixé par les stratégies générales et sectorielles de la CE. Les conventions de financement se réfèrent presque uniquement aux contrats de Lomé et de Cotonou et à l'objectif global de réduction de la pauvreté. Des références aux concepts sectoriels n'existent guère.</p> <p>Une impression générale des planifications est que l'accent est mis sur des travaux de génie civil pendant que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles joue un rôle relativement moins important. L'Etat de droit et la promotion du genre qui sont des principes transversaux ne sont pas explicitement pris en compte et le ciblage des ménages les plus pauvres soit par une sélection préférentielle soit par des activités spécifiques pro-pauvres est faible.</p>			
<p>I 7.1.1 Nombre et types des politiques et d'orientation prises en compte dans les documents de planification</p>	<p>Programmation / cohérence</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation nationale et ceux qui figurent dans les documents d'orientation générale ou sectorielle de la CE</p>	<p>Documents de programmation stratégiques</p>
<p>Conclusion : (cf. conclusion CJ 7.1)</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Une nette amélioration dans les <u>documents de planification pays</u> se constate entre 7^e, 8^e et 9^e FED par rapport à la prise en compte du cadre plus large des politiques de la CE au développement et du pays partenaire. Les PIN du 7^e et 8^e FED se sont uniquement référés à la Convention de Lomé d'une façon standardisée. Les documents de planification ne se réfèrent pas explicitement à d'autres documents stratégiques. L'orientation vers les objectifs généraux de développement est devenue explicite avec le lancement du DSP du 9^e FED 2001-2007 qui est un document de planification avec une meilleure qualité par rapport aux documents antérieurs. Il décrit d'une façon détaillée les objectives de la coopération de la CE avec la Maurice et met cet engagement dans le cadre plus large des politiques de développement de la CE en se référant au Traité d'Amsterdam, à l'Accord de Cotonou de 23 juin 2000 et à la Déclaration du 20 Novembre 2000 du Conseil et de la Commission. Ces politiques et stratégies de la CE plus les politiques de Maurice sont prises en compte pour la formulation du DSP. A base d'une analyse du contexte du pays, une stratégie de réponse est déduite expliquant davantage l'intégration des actions dans le pays dans le contexte large des politiques internationales et européennes.⁷⁶ La cohérence et la complémentarité, deux principes auxquels la CE s'est souscrits sont traitées dans des chapitres spécifiques. Le DSP montre donc une évolution qualitative de la planification de la coopération entre la Maurice et la CE.</p> <p>Au <u>niveau des programmes</u>, toutes les conventions de financement se réfèrent à la Convention de Lomé ou de Cotonou d'une façon standardisée.</p>			

⁷⁶ Country strategy paper 2001-2007, p. 12

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Des références à d'autres textes politiques et stratégiques ne figurent guère ni une référence aux stratégies sectorielles qui régissent les différents Programmes.</p> <p>L'objectif global de la réduction de la pauvreté se retrouve dans tous les objectifs généraux des programmes. Une partie importante des programmes met son accent sur des travaux de réhabilitation et de construction. Les éléments « doux » comme le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'appui au cadre réglementaire semble prendre une place moins importante.</p>			
<p>I 7.1.2 Références aux priorités globales et orientations sectorielles CE dans les documents de planifications (DSP, CF)</p>	<p>Programmation / cohérence</p>	<p>Identification des mentions relatives aux principes figurant dans les documents d'orientation générale ou sectorielle de la CE</p>	<p>Documents de programmation stratégiques et au niveau des projets</p>
<p>(se référer à I 7.1.1)</p>			
<p>Le contexte à la question évaluative</p> <p>Le Parlement et le Conseil Européen adoptent des documents d'orientation des politiques sectorielles ou de niveau supérieur qui lui sont soumis par la Commission. Ces décisions constituent un ensemble de principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre des interventions de la Commission dans le domaine de la coopération. A un autre niveau, la Commission produit des guides sectoriels plus techniques ou de directives qui doivent fonder une approche commune des interventions dans les différents pays partenaires.</p> <p>Les politiques et stratégies sectorielles qui cadrent l'intervention de la CE à Maurice sont les suivants :</p> <p>Le <i>Traité d'Amsterdam</i> du 1^{er} Mai 1999 détermine dans son article 177 les priorités de la politique de développement de l'UE qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement social et économique durable en faveur des pays en voie de développement ; ▪ l'intégration progressive de pays en voie de développement dans l'économie mondiale ; ▪ la lutte contre la pauvreté. <p>Le Conseil et la Commission précisent dans leur <i>Déclaration du 20 Novembre 2000</i> la solidarité de la communauté avec les pays en voie de développement par un partenariat respectant les principes démocratiques, les droits de l'homme, l'état de droit et une gestion saine des affaires publiques. L'objectif principal reste en cohérence avec les objectifs de millénaires visant la réduction de la pauvreté. Pour cette raison, la CE supporte les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) des pays à condition qu'elles se basent sur une analyse des obstacles et potentialités du pays, qu'elles contribuent au renforcement de la bonne gouvernance, à la paix et à l'intégration des aspects transversaux comme l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement équitable social et la conservation de l'environnement. L'appropriation des processus de développement par les pays est un facteur regardé comme clé pour le succès des interventions. La Déclaration concentre les efforts de la communauté sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation entre le commerce et le développement ; ▪ Intégration et coopération régionale ; ▪ Support aux politiques macro-économiques et accès équitable aux services sociaux ; ▪ Transport ; ▪ Sécurité alimentaire et développement durable rurale ; ▪ Renforcement de capacités. 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Suite à la <i>Déclaration de Paris</i> en Mars 2005 qui a été formulé par 90 pays et une vingtaine d'institutions multilatérales, le <i>Consensus Européen pour le Développement</i> a été signé en Décembre 2005. Il réaffirme au nom de la Commission et des Etats Membres de l'UE, l'objectif de réduction et éventuelle éradication de la pauvreté et les autres <i>Objectifs Millénaires pour le Développement</i> (OMD). Les principes communs des pays de l'UE régissant leur coopération au développement sont définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'appropriation des mesures par les bénéficiaires locaux ; ▪ le partenariat et le dialogue politique ; ▪ la participation de la société civile ; ▪ l'égalité des sexes ; ▪ l'engagement continu afin de prévenir la fragilité des Etats.⁷⁷ <p>L'UE entreprendra des efforts pour améliorer la coordination, l'harmonisation et la cohérence des politiques. La politique de développement est regardée par le <i>Consensus Européen</i> comme un élément majeur d'un ensemble plus large d'actions extérieures qui doivent être toutes reflétées dans les documents de programmation nationales et régionales de la CE. L'intervention de la CE respectera le principe de concentration sur neufs domaines selon les besoins exprimés du pays partenaire et des avantages comparatifs de la CE par rapport à d'autres intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerce et intégration régionale ; ▪ Environnement et gestion durable des ressources naturelles ; ▪ Infrastructures, communication et transports ; ▪ Eau et énergie ; ▪ Développement rural, aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire ; ▪ Gouvernance, démocratie, droits de l'homme, appui aux réformes économiques et institutionnelles ; ▪ Prévention des conflits et de la fragilité des états ; ▪ Développement humain ; ▪ Cohésion sociale et emploi. <p>A part des politiques générales qui déterminent la coopération au développement, ce sont les prévisions de la Convention de Lomé IV (1990) et de La <i>Convention de Lomé IV</i> date de 1990. Elle est la première convention avec une durée de 10 ans couvrant deux protocoles financiers. Le 7^e FED entre 1990 et 1995 et le 8^e FED entre 1995 et 2000. Le premier protocole englobe 12 milliards d'Euro dont 10,8 milliards du 7^e FED et le reste de la BEI. Le deuxième protocole rend disponible une somme de 14,625 milliards d'Euro par le 8^e FED. L'accent de la Convention de Lomé a été sur la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et bonne gouvernance, le renforcement de la position des femmes, la protection de l'environnement, la coopération décentralisée, al diversification des économies des pays ACP, la promotion du secteur privé ainsi que la coopération régionale.⁷⁸</p> <p>L'<i>Accord de Cotonou</i> a été signé en juin 2000 pour une durée de vingt ans. Il prévoit la promotion du développement économique, culturel et social des États ACP et vise à contribuer à la paix et à la sécurité et à un environnement politique stable et démocratique. Le partenariat est centré sur la</p>			

⁷⁷ Parlement, Conseil, Commission (2005), p. 3-5

⁷⁸ http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/lome_history_en.htm

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Comme acteurs de la coopération sont identifiés les autorités locales, nationales et régionales, les acteurs non étatiques, le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et la société civile.⁷⁹</p>			
<p>La coopération avec Maurice s'est concentrée dans les secteurs (i) agriculture (7^e, 8^e FED), (ii) environnement (7^e, 8^e et 9^e FED), (iii) appui aux PME (8^e FED) et (iv) coopération décentralisée (9^e FED).</p>			
<p>Les principaux textes sectoriels cadrant les actions de développement de la CE sont :</p>			
<p>(i) Communication <u>COM(2002) 429 final</u> : <i>Lutte contre la pauvreté rurale</i> ;</p>			
<p>Une grande partie des pauvres habite les zones rurales. C'est pourquoi la réduction de la pauvreté dépendra largement du développement durable rural, de la production alimentaire et de la croissance de l'économie rurale. La Communication <i>Lutte contre la pauvreté rurale (COM 429, 2002)</i> définit les grandes lignes de la politique et de la stratégie de la Commission Européenne en faveur du développement rural. Puisque les causes de la pauvreté rurale sont multiples, le caractère de la COM(2002), 429 est plurisectoriel. Dans le respect des thèmes relatifs au développement durable, la CE vise d'apporter une solution aux six causes suivantes de la pauvreté rurale :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux politiques économiques afin de stimuler la croissance pour le plus grand nombre ; ▪ Accès plus équitable aux biens de production, aux marchés et aux services ; ▪ Investissements dans les ressources humaines ; ▪ Gestion durable des ressources naturelles ; ▪ Gestion des risques et renforcement des « filets de sécurité » ; ▪ Création des institutions efficaces, responsables, décentralisées et participatives. 			
<p>(ii) Communication <u>COM(2002) 132 final</u> : <i>La gestion de l'eau dans les pays en développement</i>.</p>			
<p>Les principes de la CE dans le secteur eau ont été synthétisés dans la COM(2002) 132 ainsi : « <i>La politique d'aide de la CE par rapport aux ressources en eau a passé d'une approche par projet centrée sur l'approvisionnement en eau et traitant essentiellement de problèmes techniques, à une approche par programme reflétant de plus fortes préoccupations sociales et environnementales et soucieuse d'améliorer la gestion des ressources.</i> » Les principes directeurs de la gestion des ressources et des services dans le domaine de l'eau forment six catégories:</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ principes institutionnels et de gestion, ▪ principes sociaux, ▪ principes économiques et financiers, 			

⁷⁹ http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/index_en.htm

⁸⁰ COM(2002) 132 final, p. 8

⁸¹ Country strategy paper 2001-2007, p. 12

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ principes environnementaux, ▪ principes d'information, d'éducation et de communication, ▪ principes technologiques. <p>L'application de ces principes nécessite que l'on prête une attention particulière à certains aspects de la gestion intégrée, et notamment à l'intégration entre (i) utilisation des terres et utilisation de l'eau, entre (ii) amont et aval des bassins versants, entre (iii) exigences en rapport avec la quantité et avec la qualité de l'eau et entre (iv) préoccupations sociales et environnementales.⁸⁰</p> <p>(iii) Communication <u>COM(2000) 264</u>: <i>Intégrer l'environnement et le développement durable dans la politique de coopération en matière d'économie et de développement.</i></p> <p>La Communication expose les éléments d'une stratégie qui vise à assurer que la préservation de l'environnement naturel soit intégrée dans les politiques et actions de développement de la CE. En général, les programmes de coopération de la CE en matière d'économie et de développement doivent appuyer les efforts des pays en développement pour protéger leur propre environnement et l'environnement global commun. Les actions de la CE ciblent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer les capacités institutionnelles et administratives afin d'assurer une gestion efficace de l'environnement ; ▪ élaborer et de mettre en place les réglementations nécessaires et de contrôler leur application ; ▪ veiller à la cohérence de toutes les politiques CE envers les pays tiers et d'analyser les incidences, y compris sur l'environnement ; ▪ soutenir les efforts des pays en développement pour participer pleinement aux négociations en la matière et pour élaborer des politiques et des mesures appropriées leur permettant de mettre en œuvre les accords. <p>Les efforts de l'UE pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale devraient également refléter l'engagement à l'égard de l'environnement durable, particulièrement dans le cadre du prochain cycle de l'Organisation mondiale du commerce. Le défi majeur est d'accorder systématiquement une place à l'environnement. Dès lors, il faut poursuivre et renforcer l'intégration des considérations environnementales dans toutes les actions auxquelles est consacrée l'aide communautaire.</p> <p>(iv) Communication <u>COM(2003) 267 final</u> : <i>Coopération de la Communauté européenne avec les pays tiers : Comment la Commission envisage de soutenir, à l'avenir, le développement des entreprises.</i></p> <p>La CE attribue une grande importance au rôle des entreprises et du secteur privé dans le développement et a clarifié sa politique dans le domaine dans plusieurs documents (Communication sur le développement du secteur privé dans les pays ACP (1998); Résolution sur la stratégie de la Communauté Européenne pour le développement du secteur privé dans les pays en développement (1999) ; Communication sur la politique de développement de la Communauté et la déclaration du Conseil et de la Commission (2000) ; Communication Promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation (2001) ; Communication sur la responsabilité sociale des entreprises (2002)). Suite à la Communication Commerce et Développement (2002), la Communauté s'est engagée à élargir l'accès au marché pour les pays les moins avancés, à renforcer l'assistance technique liée au commerce et à faciliter les échanges Nord-Sud et Sud-Sud. La COM(2003), 267 définit cinq principales domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue général sur les mesures à prendre et appui, notamment en ce qui concerne la politique macroéconomique et commerciale ainsi 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>que la bonne gouvernance, prévoyant le cadre réglementaire nécessaire, le renforcement des institutions et les activités de conseil ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de promotion de l'investissement et de la coopération entre entreprises ; ▪ Facilitation du financement de l'investissement et développement des marchés financiers ; ▪ Appui aux petites et moyennes entreprises sous la forme de services non financiers ; ▪ Appui aux micro-entreprises ; <p>La Facilité d'Investissement, introduit par l'Accord de Cotonou en 2000 et essentiellement gérée par la BEI est un des instruments importants pour la promotion du secteur privé. Pour la mise en œuvre et la gestion des instruments financiers, notamment le micro-financement et les services non financiers (services de développement des entreprises), il est envisagé d'impliquer des intermédiaires.</p> <p>(v) Communication COM(2002) 598 final : Participation des acteurs non-étatiques à la politique communautaire de développement.</p> <p>Les acteurs non gouvernementaux sont associés à la politique de développement de la CE dans le cadre de divers programmes et des dialogues politiques avec les pays partenaires. Il est estimé qu'environ 20 % de fonds annuels de la CE pour le développement sont gérés par les ANE ou en coopération avec eux. La politique au développement de la CE respecte le principe de participation des ANE au processus de développement. Cela demande l'adoption d'approches spécifiques par pays et la prise en compte de contextes politiques différents, des degrés d'organisation de ces acteurs et des traditions ou mécanismes de dialogue existants. Le renforcement de la participation des acteurs non-étatiques demande des actions dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adoption de flux d'information adéquats, la sensibilisation et le soutien à la structuration des ANE dans des plates-formes, des fora ou des associations à différents échelons ; ▪ la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un soutien et un suivi adéquats des processus de dialogue à l'échelon des gouvernements des pays partenaires, des ANE et des délégations ; ▪ l'instauration des systèmes de suivi appropriés reposant sur des indicateurs réalistes et simples permettant de vérifier la qualité du processus de participation et sa valeur ajoutée en termes de formulation et de mise en œuvre des politiques ; ▪ la promotion de la participation des ANE aux travaux préparatoires de la stratégie nationale de développement ou des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ; ▪ la participation des ANE aux discussions sur les politiques commerciales et la coopération économique ; ▪ le renforcement des capacités ; ▪ l'encouragement des ANE à participer à la mise en œuvre des projets et des programmes de coopération. <p>Il convient de trouver un équilibre dans la représentation des partenaires sociaux et économiques et des associations ou ONG représentant différents groupes ou domaines de préoccupation.</p> <p>Réponse à la question évaluative</p> <p><i>Les stratégies communautaires nationales suivent les orientations globales et sectorielles de la CE</i></p> <p>Regardant le niveau planification pays, on constate une amélioration des documents de planification pays entre le PIN du 7^e et 8^e FED et le DSP/PIN du 9^e FED par rapport à la prise en compte du cadre plus large des politiques de la CE au développement et celles du pays partenaire. Les PIN du 7^e</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>et 8^e FED se sont uniquement référés à la Convention de Lomé d'une façon standardisée (cf. CJ 7.1). C'est le DSP/PIN du 9^e FED qui donne explicitement une orientation vers les objectifs généraux de développement fixée par les différents textes politiques et qui décrit d'une façon détaillée les objectifs de la coopération de la CE avec la Maurice. Le document insère cet engagement dans le cadre plus large des politiques de développement de la CE en se référant au Traité d'Amsterdam, à l'Accord de Cotonou de 23 juin 2000 et à la Déclaration du 20 Novembre 2000 du Conseil et de la Commission.</p> <p>A base d'une analyse du contexte du pays, une stratégie de réponse est déduite expliquant davantage l'intégration des actions de la CE à Maurice dans le contexte des politiques internationales, européennes et nationales.⁸¹ La cohérence et la complémentarité, deux principes auxquels la CE s'est souscrit, sont spécifiquement analysées.</p> <p>Au niveau des programmes, c'est l'objectif global de la réduction de la pauvreté qui se retrouve dans la plupart des planifications. L'insertion de la programmation des programmes dans le cadre politique plus large et sectoriel est faible en comparaison avec les documents pays. Les conventions de financement des programmes se réfèrent uniquement à la Convention de Lomé ou de Cotonou. Des références à d'autres textes politiques et stratégiques ne figurent pas ni une référence aux stratégies sectorielles qui régissent les différents Programmes.</p> <p>Contrairement aux intentions des documents généraux et sectoriels qui mettent aussi l'accent sur le développement des ressources humaines, des capacités institutionnelles, le cadre réglementaire et les aspects transversaux (gouvernance, genre, environnement), une partie importante des programmes attribue plus d'importance aux travaux de réhabilitation et de construction. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'amélioration du cadre réglementaire occupent une place moins importante. Le ciblage des ménages les plus pauvres soit par une sélection préférentielle soit par des activités spécifiques pro-pauvres est encore faible.</p>			
<p>CJ 7.1 : Les stratégies communautaires nationales sont en conformité avec les concepts et les modalités d'exécution inscrits dans les priorités globales et orientations sectorielles de la CE.</p>			<p>Cohérence</p>
<p>Conclusion</p> <p>La qualité des documents de planification pays (DSP/PIN) a évolué en général et aussi par rapport à la mise en relation avec le contexte plus large des stratégies générales et sectorielles de la CE sur lesquelles les planifications doivent s'aligner. Pendant que les documents du 7^e et 8^e FED se sont seulement référés d'une façon standardisée à la Convention de Lomé ou à l'Accord de Cotonou, le 9^e FED se base sur une analyse du contexte plus large décrit dans son temps par le Traité d'Amsterdam et la Déclaration du Novembre 2000. La cohérence et la complémentarité sont aussi prises en compte par le document.</p> <p>La planification des programmes prend peu en compte le contexte politique et sectoriel fixé par les stratégies générales et sectorielles de la CE. Les conventions de financement se réfèrent presque uniquement aux contrats de Lomé et de Cotonou et à l'objectif global de réduction de la pauvreté. Des références aux concepts sectoriels n'existent guère.</p> <p>Une impression générale des planifications est que l'accent est mis sur des travaux de génie civil pendant que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles joue un rôle relativement moins important. L'Etat de droit et la promotion du genre qui sont des principes transversaux ne sont pas explicitement pris en compte et le ciblage des ménages les plus pauvres soit par une sélection préférentielle soit par des activités spécifiques pro-pauvres est faible.</p>			
<p>I 7.1.1 Nombre et types des politiques et d'orientation prises en compte dans les documents de planification</p>	<p>Programmation / cohérence</p>	<p>Analyse de correspondance entre les principes retenus dans la programmation nationale et ceux qui</p>	<p>Documents de programmation stratégiques</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
		figurent dans les documents d'orientation générale ou sectorielle de la CE	
<p>Conclusion : (cf. conclusion CJ 7.1)</p> <p><i>Éléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Une nette amélioration dans les documents de planification pays se constate entre 7^e, 8^e et 9^e FED par rapport à la prise en compte du cadre plus large des politiques de la CE au développement et du pays partenaire. Les PIN du 7^e et 8^e FED se sont uniquement référés à la Convention de Lomé d'une façon standardisée. Les documents de planification ne se réfèrent pas explicitement à d'autres documents stratégiques. L'orientation vers les objectifs généraux de développement est devenue explicite avec le lancement du DSP du 9^e FED 2001-2007 qui est un document de planification avec une meilleure qualité par rapport aux documents antérieurs. Il décrit d'une façon détaillée les objectifs de la coopération de la CE avec la Maurice et met cet engagement dans le cadre plus large des politiques de développement de la CE en se référant au Traité d'Amsterdam, à l'Accord de Cotonou de 23 juin 2000 et à la Déclaration du 20 Novembre 2000 du Conseil et de la Commission. Ces politiques et stratégies de la CE plus les politiques de Maurice sont prises en compte pour la formulation du DSP. A base d'une analyse du contexte du pays, une stratégie de réponse est déduite expliquant davantage l'intégration des actions dans le pays dans le contexte large des politiques internationales et européennes.⁸² La cohérence et la complémentarité, deux principes auxquels la CE s'est souscrits sont traitées dans des chapitres spécifiques. Le DSP montre donc une évolution qualitative de la planification de la coopération entre la Maurice et la CE.</p> <p>Au niveau des programmes, toutes les conventions de financement se réfèrent à la Convention de Lomé ou de Cotonou d'une façon standardisée. Des références à d'autres textes politiques et stratégiques ne figurent pas en général ni une référence aux stratégies sectorielles qui régissent les différents Programmes.</p> <p>L'objectif global de la réduction de la pauvreté se retrouve pratiquement dans tous les objectifs généraux des programmes. Une partie importante des programmes dans le secteur agricole met son accent sur des travaux de réhabilitation et de construction. Les éléments « doux » comme le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'appui au cadre réglementaire semble prendre une place moins importante au sein des programmes.</p>			
I 7.1.2 Références aux priorités globales et orientations sectorielles CE dans les documents de planifications (DSP, CF)	Programmation / cohérence	Identification des mentions relatives aux principes figurant dans les documents d'orientation générale ou sectorielle de la CE	Documents de programmation stratégiques et au niveau des projets
(se référer à I 7.1.1)			
QE 8 Dans quelle mesure la stratégie communautaire a-t-elle été établie et mise en œuvre en coordination avec les autres bailleurs dans un souci de complémentarité de leurs initiatives ? MH			
La coordination et la complémentarité sont mentionnées dans les documents de politique communautaire comme un moyen essentiel pour accroître l'efficacité des interventions mises en œuvre dans le cadre de la coopération au développement. Plusieurs bailleurs de fonds interviennent dans divers domaines et cette question vise à apprécier (i) l'ampleur et l'efficacité de la coordination au sein de la communauté des bailleurs et (ii) le degré de complémentarité entre leurs interventions			

⁸² Country strategy paper 2001-2007, p. 12

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs respectives.	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Les stratégies développées par la CE sont quant à elles cohérentes entre elles. Si le potentiel en termes de synergies ou les risques de duplication ou de contradiction entre projets ne sont pas identifiés dans les documents de programmation, la probabilité qu'ils aient des effets est de plus en plus réduite avec la concentration croissante de l'aide programmable de la CE. Les capacités de gestion de la coordination des appuis des bailleurs du fonds du gouvernement se basent sur le dialogue de politique plutôt que sur des procédures formelles. Le gouvernement n'a pas été appuyé spécifiquement par la CE pour conduire la coordination.</p>			
<p>CJ 8.1 Des mécanismes de coordination entre les différents bailleurs de fonds et le gouvernement en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies/programmes existent, sont exploités et contribuent à la complémentarité effective des interventions.</p>	Coordination		
<p>Le leadership de la coordination est clairement exercé par le gouvernement, sans appui particulier pour cela. Il s'est imposé progressivement et fonde sa légitimité sur une forte capacité d'élaboration des politiques publiques, ainsi que sur, bien sûr, les succès économiques et sociaux enregistrés par le pays depuis 20 ans. La coordination concerne principalement les organisations internationales et la CE car les Etats-membres n'ont pas de politique de coopération significative. La coordination est effective et l'évaluation a pu constater plusieurs formes de complémentarité : dans le temps, entre secteurs, dans un pool d'appui budgétaire. Sauf à mettre en œuvre des mécanismes de programmation et d'évaluations conjoints, les modalités de coordination maximisent la complémentarité entre les bailleurs en prenant en compte leurs secteurs privilégiés ou adaptés d'intervention, les calendriers d'intervention ou de déclenchement et la nature des appuis (dons/prêts).</p>			
<p>I 8.1.1 Existence, modalités de fonctionnement et intensité de mécanismes de coordination entre les interventions communautaires, les autres bailleurs de fonds (en particulier les États Membres de l'UE) et le gouvernement au niveau de la conception des stratégies/ programmes, et au niveau de leur mise en œuvre.</p>	Coordination	Analyse des modalités par l'identification du chef de file, de la fréquence des réunions, de la participation aux réunions, du type de décisions prises et des mécanismes de correction ; analyse des modalités par l'appréhension des démarches adoptées : consultation, coopération, démarches conjointes, etc.	Entretien avec les responsables de la programmation au sein des bailleurs de fonds ; entretiens avec les responsables sectoriels ; documents de programmation
<p>Les bailleurs de fonds présents et actifs à Maurice sont principalement les institutions financières internationales (IFI) multilatérales. Les coopérations bilatérales actives dans le champ du développement se limitent à la France, et encore jusqu'à présent avec un champ d'action très limité (installation de l'AFD en cours). Il n'y a donc pratiquement pas d'objet à une concertation formalisée et opérationnalisée entre la CE et les États-membres. Les relations existent cependant, mais ne se positionnent pas sur une coordination opérationnelle (échanges d'information).</p> <p>Les IFI multilatérales sont beaucoup plus présentes, et particulièrement la Banque mondiale sur la période. Les organisations régionales et thématiques montent en puissance depuis 4-5 ans, mobilisées par la forte capacité diplomatique de Maurice et par son caractère de modèle de réussite économique. Ces organisations se positionnent sur pratiquement tous les secteurs et donc recoupent des interventions de la CE. Plusieurs cas de figure ont été constatés : complémentarité active dans le cadre d'un pool de financement mobilisés pour un secteur (l'assainissement, Cf. Q2), continuité chronologique où les nouvelles ressources sont affectée dans la continuité d'un intervention de la CE (irrigation), complémentarité technique comme par exemple le financement des réticulations d'irrigation à partir des canalisations principales financées par la CE et enfin complémentarité thématique en se positionnant sur des secteurs pour lesquels il n'y a pas eu d'intervention de la CE.</p> <p>Malgré cette multiplicité d'interventions, il n'a pas été noté de cas de duplication ou de synergie négative alors que la seule forme institutionnalisée de concertation globale entre le gouvernement et les bailleurs de fonds est une réunion semestrielle. La coordination est pleinement assurée par le</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>gouvernement sur la base d'une centralisation des échanges (Ministère des Finances et du Développement Économique) et de l'élaboration de politiques sectorielles et de plans d'investissement qui déterminent un cadre commun aux interventions d'appui extérieur.</p> <p>Ce leadership du gouvernement n'exclut naturellement pas les relations horizontales entre les bailleurs de fonds, mais le contexte institutionnel est suffisamment porteur pour l'exécution dans de bonnes conditions des projets pour ne pas susciter de formes plus élaborée de concertation des bailleurs de fonds. L'absence de représentations permanentes des principales institutions financières contribue à réduire les surfaces d'échanges non institutionnalisées. Les contacts s'établissent lors des missions de programmation et de suivi des chargés de projets. La procédure d'invitation réciproque aux temps forts de la coopération est acquise.</p>			
<p>I 8.1.2 Objectifs poursuivis par les mécanismes de coordination en distinguant les niveaux stratégie/programmation et mise en œuvre.</p>	<p>Coordination</p>	<p>Analyse de la portée de la coordination : échange informel d'information, maximisation des complémentarités, amélioration de l'efficience ...</p>	<p>Entretien avec les responsables de la programmation au sein des bailleurs de fonds ; entretiens avec les responsables sectoriels ; documents de programmation</p>
<p>La coordination étant gérée très largement par le gouvernement, ses objectifs formels en termes de programmation sont ceux des principaux documents de stratégie économique et de politiques sectorielles. Les hauts fonctionnaires ayant une maîtrise certaine des négociations internationales, leur objectif est naturellement de maximiser l'utilité des ressources potentielles dans les secteurs prioritaires pour le gouvernement. En termes de stratégie, il est à noter que la capacité de conception d'une politique adaptée au contexte global est très contrastée selon le niveau considéré. Il y a une forte concentration des compétences dans la définition des grandes options (sur la base d'un personnel ayant une large expérience internationale) et leur mise en pratique au niveau sectoriel et de l'exécution des projets où les capacités des responsables sont limitées en termes de conception des politiques et d'adaptation des réglementations, des procédures et des profils de poste aux exigences d'efficacité et de bonne fin. Des inerties importantes ont ainsi pu être identifiées dans la plupart des secteurs sous évaluation.</p>			
<p>I 8.1.3 Contribution des mécanismes de coordination à la maximisation de la complémentarité</p>	<p>Coordination</p>	<p>Analyse de la complémentarité effective et identification des mentions explicite de recherche de la complémentarité dans des documents-programmes des bailleurs de fonds</p>	<p>Entretien avec les responsables de la programmation au sein des bailleurs de fonds ; entretiens avec les responsables sectoriels ; documents de programmation</p>
<p>Le leadership effectif du gouvernement dans la coordination des appuis extérieurs induit de fait une maximisation de la complémentarité. Une étape supplémentaire permettrait de maximiser cette complémentarité : des exercices de revue et de programmation conjoints aux principaux bailleurs de fonds, tel que cela est préconisé par exemple par la Déclaration de Rome de février 2003.</p>			
<p>CJ 8.2 Les interventions de la CE sont complémentaires de celles des autres bailleurs de fonds (en particulier de celles des autres États membres) et du gouvernement de telle sorte qu'elles répondent mieux à l'ensemble des contraintes et besoins du pays.</p>			<p>Complémentarité</p>
<p>Les interventions des différents bailleurs de fonds sont positionnées dans les secteurs prioritaires pour le développement économique et la lutte contre l'exclusion dans le pays : appui PME (BEI), agriculture (FIDA, FAO), éducation, etc ; certains secteurs, parmi les plus à risque tels que les NTIC, ou parmi les plus controversés pour l'aide publique (banques offshore) sont pris en charge directement par le budget de l'Etat, ce qui n'est rendu possible que par l'existence des appuis extérieurs pour les secteurs de base.</p> <p>Il est cependant difficile d'apprécier le degré d'optimisation des interventions extérieures dans la mesure où la coordination est soumise à des procédures variées, avec des calendriers propres. En dehors des coûts de transaction induits, il y a lieu de considérer que cette approche plurielle conduit à des pertes d'efficacité qui peuvent être importantes</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Il n'a pas été identifié de situation réellement conflictuelle ou contreproductive entre les interventions des bailleurs de fonds. Dans le domaine de l'irrigation, des décalages entre les programmations ont pu retarder la mise en place des réseaux de distribution, mais ne les ont pas remis en cause.			
I 8.2.1 Couverture des besoins du pays par les interventions des bailleurs et du gouvernement.	Complémentarité	Analyse de recouvrement entre besoins identifiés et l'ensemble des interventions des bailleurs de fonds ; appréciation des volumes mobilisés en comparaison des besoins à moyen terme	Documents de programmation ; entretien avec les responsables de la programmation au sein des bailleurs de fonds ; entretiens avec les responsables sectoriels
<p>Les interventions des différents bailleurs de fonds sont positionnées dans les secteurs prioritaires pour le développement économique et la lutte contre l'exclusion dans le pays : appui PME (BEI), agriculture (FIDA, FAO), éducation, etc ; certains secteurs, parmi les plus à risque tels que les NTIC, ou parmi les plus controversés pour l'aide publique (banques offshore) sont pris en charge directement par le budget de l'Etat, ce qui n'est rendu possible que par l'existence des appuis extérieurs pour les secteurs de base.</p> <p>Il est cependant difficile d'apprécier le degré d'optimisation des interventions extérieures dans la mesure où la coordination est soumise à des procédures variées, avec des calendriers propres. En dehors des coûts de transaction induits, il y a lieu de considérer que cette approche plurielle conduit à des pertes d'efficacité qui peuvent être importantes.</p>			
I 8.2.2 Identification de double emploi, de conflits entre opérations ou de manque de synchronisation entre : (i) les interventions des différents bailleurs et du gouvernement dans les différents secteurs d'intervention visant le développement et (ii) les interventions des différents bailleurs et du gouvernement au sein d'un même secteur.	Complémentarité	Analyse des chevauchements entre programmes de différents bailleurs de fonds et du gouvernement	Documents de programmation ; entretien avec les responsables de la programmation au sein des bailleurs de fonds ; entretiens avec les responsables sectoriels
Il n'a pas été identifié de situation réellement conflictuelle ou contreproductive entre les interventions des bailleurs de fonds. Dans le domaine de l'irrigation, des décalages entre les programmations ont pu retarder la mise en place des réseaux de distribution, mais ne les ont pas remis en cause.			
CJ 8.3 Les objectifs de la CE dans le cadre de la stratégie de niveau national en matière de politique de développement sont cohérents entre eux.			Cohérence
Les synergies et les conflits potentiels ne sont pas explicitement analysés par les documents de programmation de la CE. Il n'est pas non plus fait mention de cas d'interaction, positive ou négative. Les possibilités d'interaction sont devenues de plus en plus restreintes avec les PIN successifs avec la réduction du nombre de secteurs d'intervention et, au 9 ^{ème} FED, la mise en place d'une aide budgétaire.			
I 8.3.1 Identification par les documents de stratégie/programmation de la CE de possibles complémentarités, synergies, contradictions et doubles emplois entre les différents objectifs qu'elle poursuit dans sa stratégie de niveau national.	Cohérence	Analyse de la cohérence interne aux documents de programmation	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables de la programmation à la Délégation et à la Commission
Les documents de stratégie de la CE ne mettent pas en évidence les recoupements possibles entre ses différents domaines d'intervention. La possibilité d'articulation ou de double-emploi s'est d'ailleurs trouvée progressivement réduite par la concentration de plus en plus forte des interventions (un secteur unique pour le 9 ^{ème} FED).			
I 8.3.2 Identification d'effets d'actions mises en œuvre par la CE sur les effets d'autres actions qu'elle supporte.	Cohérence	Analyse du degré d'anticipation des recouvrements entre interventions au niveau des résultats	Documents de programmation ; documents de monitoring et de suivi des projets ; entretiens avec les

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
responsables de la programmation à la Délégation et à la Commission			
Il n'y a pas mention dans la documentation de cas particuliers relevant de cette situation. À vérifier sur place.			
CJ 8.4 Le gouvernement a été appuyé par la CE dans son rôle de chef de file pour la coordination de l'aide			3C
Il n'y a pas de projet ou de composante identifiée dans les interventions de la CE qui couvre cet aspect. Le leadership a été pris en charge par le gouvernement de sa propre initiative.			
I 8.4.1 Identification de support (formation, séminaire...) fourni par les bailleurs de fonds à des représentants du gouvernement afin de permettre à ceux-ci de mieux comprendre les enjeux de la coordination de l'aide au développement et le rôle du pays bénéficiaire en la matière.	3C	Analyse documentaire, interviews semi-structurés	Entretien avec les responsables de la coordination au sein des bailleurs de fonds
Il n'y a pas de projet ou de composante identifiée dans les interventions de la CE qui couvre cet aspect.			
I 8.4.2 Éléments indiquant d'un changement d'attitude du gouvernement, vers une plus grande implication dans la coordination de l'aide : participation plus active, organisation et présidence des réunions de coordination, production de documents en support de ces réunions, définition des agendas des réunions...	3C	Analyse documentaire, interviews semi-structurés	Entretien avec les responsables de la coordination au sein des bailleurs de fonds ; entretien avec les responsables de la coordination de l'aide au gouvernement
Le gouvernement mauricien a toujours pris une place importante dans le dialogue avec les bailleurs de fonds. Des faiblesses dans la coordination ont été identifiées dans le 7 ^{ème} FED, constat que n'a pas été reconduit ultérieurement.			
QE 9 Dans quelle mesure les stratégies et programmes régionaux ont-ils été programmés, préparés et mis en œuvre en recherchant la cohérence avec les stratégies communautaires de niveau national (et réciproquement) ?			
Cette question vise à apprécier si (i) le niveau régional s'est imposé comme un référent des interventions de niveau national et, réciproquement, si (ii) les moyens mobilisés au niveau régional (pour le plaidoyer comme pour les interventions) ont été de nature à être suffisamment incitatifs par rapport à l'importance des enjeux.			
Le contexte à la question évaluative : Le principe de subsidiarité et les procédures d'élaboration et d'adoption des PIR et des PIN visent à garantir des effets de levier par la recherche de synergies entre les activités sur financements communautaires au niveau national et au niveau régional. Dans le contexte particulier de l'Océan Indien, des problèmes spécifiques de gestion des ressources naturelles partagées imposent des actions concertées. L'intégration économique régionale et globale des pays-membres est un facteur essentiel de pérennisation des acquis de la croissance économique ou d'accélération de cette même croissance, tout particulièrement en fin de période sous revue où les préférences commerciales sont réduites et mise en question à moyen terme. Le défi d'une programmation régional est l'identification des domaines d'intérêts communs des pays de la COI mais aussi des domaines dans lesquels les pays se trouvent dans une situation concurrentielle pour identifier un programme régional qui répond aux besoins communs et essaye de régler les domaines de concurrence au bénéfice de la région. Cet exercice d'une planification régionale est devenu plus complexe avec			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>l'élargissement de la « région » de cinq pays de la COI pendant le 7^e et 8^e FED à une programmation qui cherche à répondre aux intérêts communs des 21 pays de la région de l'Afrique Australe et Orientale couvert par les organisations régionales CAO, COI, COMESA et IGAD.⁸³</p> <p>En dehors du programme de coopération direct entre Maurice et la CE, le pays bénéficie aussi des allocations régionales étant membre de la COI, du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) et au même temps de la Southern African Development Community (SADC).</p> <p>La COI a été créée en 1984 regroupant d'abord Madagascar, Maurice et les Seychelles. En 1986, l'actuelle Union des Comores et la Réunion (France) sont aussi devenus membres. Le but de la COI est la promotion du développement durable des îles du Sud Ouest de l'Océan Indien. Elle contribue à l'intégration régionale des quatre pays insulaires plus La Réunion et vise à accélérer le processus de la création d'une union douanière de la COMESA. Les domaines de coopération ont été définis comme suit :⁸⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la coopération diplomatique ; ▪ la coopération économique et commerciale ; ▪ la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes ; ▪ la coopération dans les domaines culturels, scientifique, technique, de l'éducation et en matière de justice. <p>La COI est gérée par un Secrétariat Permanent avec un Secrétaire Général et des Chargés de Mission pour la gestion des projets. Le Secrétaire Général est au même temps Ordonnateur Régional pour les activités de la CE. Une Unité Technique de Gestion (UTG) financée par la CE supporte le Secrétaire Général dans la gestion des programmes CE.</p> <p>La COMESA a été créée en 1994 en vue de développer les ressources naturelles et humaines au bénéfice des populations de la région. A cette fin, l'organisation vise des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ promouvoir la paix et la sécurité dans la région ; ▪ supprimer tous les tarifs et barrières internes au commerce; ▪ libéraliser le commerce et la coopération douanière ; ▪ améliorer l'administration des transports et de la communication afin de faciliter le mouvement des biens, des services et des personnes ; ▪ créer un environnement favorable et un cadre légal qui encouragent la croissance du secteur privé, un environnement sûr pour les investissements et l'adoption de normes communes ; ▪ harmoniser les politiques macroéconomiques et monétaires de la région. <p>La Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) existe depuis 1980. La transformation de l'organisation d'une Conférence de Coordination vers une Communauté de Développement (SADC) a eu lieu en Août 1992, à Windhoek. Les objectifs de la SADC tel que formulés dans l'Article 5 du Traité ont été complétés par la volonté des États Membres de prévoir l'allègement de la pauvreté dans toutes les activités et programmes de la SADC. Le VIH/SIDA qui est une menace majeure dans les pays de la région a été aussi nommé comme priorité Les objectifs de la SADC prévu dans le Traité sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ atteindre le développement et la croissance économique, alléger la pauvreté, augmenter le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique Australe et soutenir les plus démunis socialement, par le biais de l'intégration régionale; ▪ développer des valeurs politiques, systèmes et institutions communs; ▪ promouvoir et défendre la paix et la sécurité; ▪ promouvoir le développement autosuffisant basé sur l'entraide collective, et l'interdépendance entre les États Membres; 			

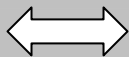


Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ parvenir à une complémentarité entre des stratégies et programmes nationaux et régionaux; ▪ promouvoir et maximiser l'exploitation et l'utilisation productive des ressources de la Région; ▪ parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles et à la protection effective de l'environnement; ▪ renforcer et consolider les affinités et liens historiques, sociaux et culturels de longue date entre les peuples de la Région. <p>Dans la période sous analyse, Maurice a bénéficié des projets régionaux suivant du 7^e FED :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de Développement des Echanges entre les Pays de l'Océan Indien (PRIDE) ; ▪ Programme Régional Environnement (PRE) ; ▪ Projet Régional Tourisme ; ▪ Projet Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA). <p>Sous le 8^e FED, les activités principales suivantes ont été financées par la CE avec une enveloppe totale pour les cinq pays de la COI de 25,5 M€ plus 4,5 M€ « hors COI » :⁸⁵</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ECO Unité Technique de Gestion d'Aide Communautaire auprès de la COI ▪ ECO Programme Cadre de Coopération Technique ▪ Programme Régional de Protection des Végétaux (pour ce projet les Comores ne remplissaient pas les conditions préalables) ; ▪ Bourbon Axa Investment Fund ▪ Programme Régional Pêche ; ▪ Programme d'Education à l'Environnement (ARPEGE) ; ▪ Projet d'Appui à l'Intégration Régionale (faisait suite au PRIDE) ; ▪ Programme Culturel de la COI ; ▪ Programme d'Appui Régional aux Initiatives Télématicque des pays Membres de la COI (PARITE) ; ▪ Programme de Coopération Météorologique. ▪ I&P Capital Investment Fund 			
<p>L'enveloppe régional du 9^e FED comprend la somme importante de 223 M€ qui ont été planifié pour les domaines majeurs suivants :⁸⁶</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation des statistiques douanières et commerciales ▪ Support budgétaire pour la libéralisation économique ▪ Facilitation des investissements ▪ Suivi et surveillance des espèces pélagiques ▪ Programme de marquage du thon ▪ Pêche côtière et régionale ▪ Education environnementale ▪ Régulation environnementale et renforcement des capacités de gestion ▪ Gestion des ressources transfrontalières ▪ Transport et communication 			

Réponse à la question évaluative :

Cohérence des objectifs de la stratégie nationale et régionale de la CE

Les documents de planification pays commencent à prendre en compte la planification régionale à partir du DSP/PIN du 9^e FED (2001-2007). Dans les documents antérieurs du 8^e et 7^e FED, il n'y a pas encore des références au contexte régional. Contrairement, les documents de planification régionale mettent plus d'accent sur les interfaces et la nécessité de cohérence avec les interventions aux niveaux nationaux mais aussi au niveau suprarégional. Ce sont aussi bien le PIR du 8^e que du 9^e FED qui mentionne le contexte plus large.

Une analyse des objectifs de la CE au niveau national et régional indique que la plupart des objectifs du 7^e FED sont bien complémentaires. La planification régionale se limite aux actions qui concernent les aspects inter-îles à l'exception de l'éducation environnementale qui pouvait se faire aussi au niveau national de chaque pays. C'est l'agriculture qui n'a pas de pendant direct au niveau régional.

7 ^e FED	Objectifs PIN Maurice		Objectifs PIR COI
	Environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de pollution minimisée (déchets solides) ▪ Ressources naturelles exploitées de manière durable (GRN) 		Environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les problèmes environnementaux dépassant le cadre national sont maîtrisés Le cadre réglementaire et les procédures administratives favorisent les échanges entre les îles ; ▪ Les connaissances et les savoir-faire environnementaux sont communs.
	Economie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement touristique facilité ; ▪ Potentiel de diversification de l'économie développée (formation) ; ▪ Ecoulement des produits agricoles facilité. 		Appui aux PME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérateurs économiques de différentes îles entretiennent des échanges ; ▪ Les échanges économiques et commerciaux inter-îles sont développés ; ▪ Le cadre réglementaires et les normes nationales sont harmonisés.
	Agriculture <ul style="list-style-type: none"> ▪ Productivité agricole, particulièrement celle des petits producteurs rentabilisée. ▪ Conditions de vie des petits producteurs incitative pour ne pas abandonner l'agriculture. 		

Pendant le 8^e FED, les objectifs sont aussi complémentaires, ce qui concerne l'aspect environnement. Pourtant, la complémentarité n'est pas si directe si on regarde que c'est l'éducation environnementale qui continue être soutenue au niveau régional et le sous-secteur eau et assainissement au niveau national. La complémentarité semble plus évidente dans le deuxième domaine où la CE appuie la capacité professionnelle et production des PME au niveau national et renforce le cadre réglementaire et les échanges au niveau régional.

8 ^e FED	Objectifs PIN Maurice		Objectifs PIR COI
	Environnement/ eau et assainissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement protégé des pollutions des eaux usées ▪ Cadre de vie plus sain dans les quartiers (égouts) 	↔	Environnement/ GRN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources naturelles sont exploitées et valorisées de manière soutenable (programme d'éducation environnementale)
	Renforcement aux PME et ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et échanges réalisés par le secteur privé ; ▪ Productivité de la main d'œuvre améliorée. 	↔	Echanges des biens et services <ul style="list-style-type: none"> ▪ La libéralisation des échanges est effective ; ▪ Les flux commerciaux et les investissements sont importants ; ▪ Les politiques, les réglementations et les actions sont coordonnées au niveau régional :

Pendant le 9^e FED, c'est encore le secteur environnement qui se retrouve aussi bien au niveau national que régional mais encore dans deux sous-secteurs différents. Le deuxième domaine de la coopération décentralisée est un amalgame dont les sous-composantes se complètent avec les actions du niveau régional.

9 ^e FED	Objectifs PIN Maurice		Objectifs PIR (21 pays)
	Environnement/Eau et assainissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion durable des ressources en eau ▪ Protection des ressources en eau 	↔	Environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies et des instruments communs fondent la gestion durable des ressources naturelles
	Coopération décentralisée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement restauré et protégé par les initiatives communautaire ▪ Initiatives économiques viables 	↔	
		↔	Intégration économique et commerce <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intégration des marchés communs et création d'une union douanière ▪ Respect des dispositions de l'OMC ▪ Négociation d'accords de partenariat économiques ▪ Les politiques sont harmonisées dans le cadre d'un plan régional ▪ La politique de pêche est soutenable ▪ Les coûts de transport sont plus faibles

Au niveau des objectifs des documents de planification, on constate donc une bonne complémentarité entre niveau régional et national. Cela laisse la question ouverte si cette complémentarité conceptuelle s'est traduite en effets positifs pendant l'exécution des programmes. Des informations au moins partielles ont été disponibles sur les programmes suivants :

- Le projet *Appui aux Programmes Environnementaux dans les Pays de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI)* a été signé en juin

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>1993 et effectivement exécuté entre janvier 1995 après une longue période de mise en place en juin 2000. Le projet a été géré par une Direction Régionale à Maurice et des antennes nationales dans les cinq pays (Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice, La Réunion).⁸⁷ Le projet visait le renforcement des activités nationales sur deux entités écologiques à savoir la sauvegarde et la gestion de la zone côtière et la préservation des espèces végétales endémiques et des associations végétales menacées. Il a été prévu d'établir des bilans environnementaux des milieux côtiers ainsi que des flores pour en déduire des opérations pilotes. La réalisation des plans directeurs d'aménagement des espaces côtiers, la formation des cadres nationaux, la création d'un réseau d'échanges d'information et d'expérience, l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation et le renforcement des institutions nationales et régionales ont été planifiés par la Convention de financement. Le projet a été peu intégré dans les institutions nationales. A Maurice, le Ministère de Tutelle et les autres institutions gouvernementales n'ont pas coopéré avec le projet et la participation mauricienne s'est arrêtée avant la fin du projet. Toutefois, il semble que le PRE a contribué indirectement à la création d'une Unité de Gestion Intégrée des Zones Côtières.⁸⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>Programme Régional Intégré de Développement des Echanges</i> (PRIDE) a été exécuté entre 1996 et 10/2002. La durée a été prévue initialement sur 5 ans avec financement de 9,3 M€ du 7^e FED. Sur recommandation de l'évaluation à mi-parcours le programme a été prolongé de 18 mois avec un financement additionnel de 1,5 M€ sur les ressources du 8^e FED. Le programme devrait contribuer à augmenter le taux de croissance économique entre les pays de la région et d'appuyer le processus d'intégration des marchés. Il visait spécifiquement de favoriser le développement des échanges économiques et commerciaux entre les pays de la COI et avec des pays tiers par un rapprochement des opérateurs économiques de la région, une amélioration des services fournis au secteur privé, l'amélioration de la qualité et compétitivité des produits et la mise à disposition de l'information commerciale. L'évaluation finale du programme arrive à un bilan plutôt négatif point de vue pertinence et viabilité. Néanmoins, Maurice a pu tirer une partie importante des fonds du PRIDE puisque 80 % de demandes de services soumises au PRIDE ont été instruit par Madagascar et Maurice. ▪ Le projet <i>Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement</i> (ARPEGE) a démarré en 2003 pour trois ans avec un budget de 1,98 M€. Le projet élabore ensemble avec des écoles pilotes des outils pédagogiques et d'animation pour la sensibilisation environnementales des jeunes. Le projet a formé des enseignants et organise des campagnes de communication. ▪ Le <i>Programme Régional de Marquage du Thon</i> cherche à marquer un nombre suffisant de thons pour suivre les caractéristiques de leurs mouvements et pour développer un modèle d'estimation des réserve en thon dans les eaux des pays de la COI. Le programme a une durée de cinq ans à partir de janvier 2005. ▪ Le <i>Projet Pilote Régional de Suivi, Contrôle et Surveillance de Grands Pélagiques Migrateurs de l'Océan Indien</i> (SCS) dispose d'un budget total de 5,46 M€ dont 3,5 M€ sur 9^e FED et a une durée de 4 ans (01/2005 à 12/2008). Le projet cherche à définir et tester la mise en place d'une collaboration régionale du suivi, contrôle et surveillance des ressources notamment thonières pour permettre une gestion plus durable. Il est planifié d'harmoniser le cadre administratif et réglementaire pêche, d'établir un suivi coordonné des navires dans les eaux de la COI, d'échanger les données et informations techniques, scientifiques et de mener des actions contre la pêche illégale.⁸⁹ Le projet est actuellement dans sa phase initiale.⁹⁰ ▪ Le <i>Programme Régional de Protection des Végétaux dans l'Océan Indien</i> (PRPV) a visé à contribuer à l'augmentation du niveau de vie des producteurs horticoles grâce à l'amélioration qualitative et quantitative des produits horticoles par la création d'un réseau d'échanges « Protection des Végétaux Océan Indien » entre les pays, l'harmonisation des législations phytosanitaires, le contrôle de qualité des matériaux végétaux et pesticides, la recherche appliqué à l'expérimentation des pesticides et des méthodes de lutte alternative ainsi que l'appui conseil et des formations. La durée prévue du programme est de cinq ans. Le projet a travaillé avec une Unité de Coordination Régionale et des points focaux nationaux (en général les chefs des Services de Protection Phytosanitaire). La mission de monitoring 			

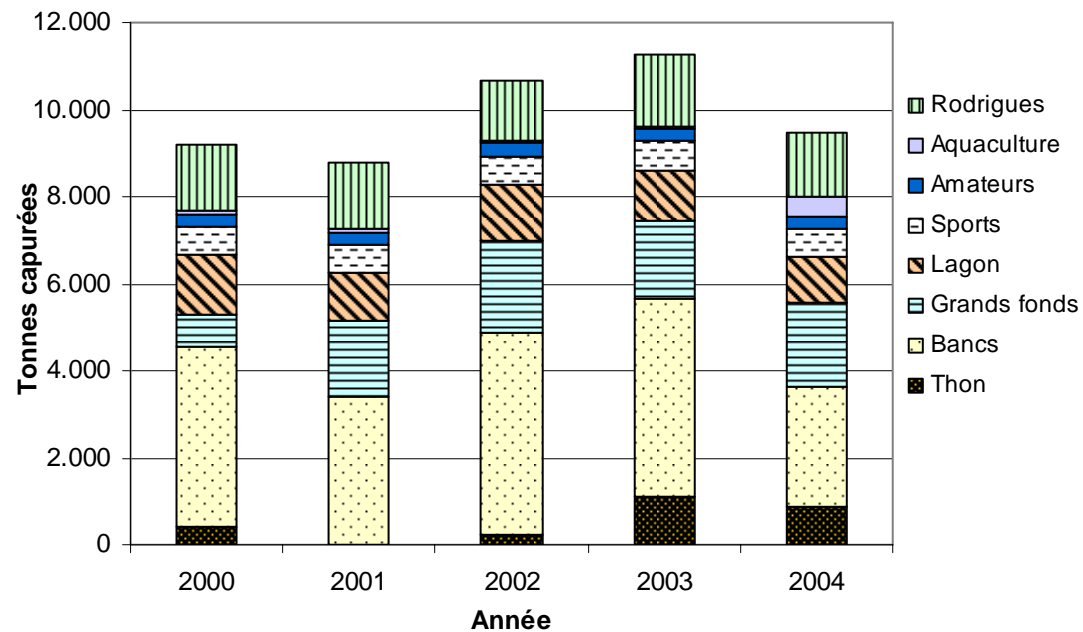
Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>après deux ans constate que les activités se sont jusque-là concentrées sur les points focaux dont leur charge s'est augmentée par des activités pour le programme supplémentaire aux activités quotidiennes. Les bénéficiaires finaux (horticulteurs) n'avaient pas encore bénéficié d'une façon significative.⁹¹</p> <p>Des indications directes sur des complémentarités entre programmes régionaux et nationaux ont été trouvées entre les deux programmes régionaux <i>Marquage de Thons</i> et le projet <i>Suivi, Contrôle et Surveillance</i> (SCS) financés sur le 9^{ième} FED qui tous les deux contribuent à une meilleure gestion des ressources en thons. Les actions des deux programmes régionaux sont renforcées par la mise en place d'un système de suivi des bateaux à Maurice sur fonds du 4^e Accord Pêche⁹². Un autre exemple de complémentarité est l'utilisation des recommandations du Programme Mouche Fruitière par le par le Programme Régional PRPV. Toutefois, on constate que le nombre de contacts directs entre programmes régionaux et nationaux n'est pas élevé.</p> <p>Conclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes de la CE au niveau régional et national devraient se compléter d'une façon cohérente en évitant des doublons ou des chevauchements et en utilisant les possibilités de complémentarité et de synergie. La cohérence entre les documents de planification régionale et nationale s'est améliorée entre le 7e et le 9e FED. Les PIN et PIR du 9e FED analysent et prennent réciproquement en compte la planification l'une de l'autre. ▪ Une analyse des objectifs formulés par les PIN et PIR du 7e au 9e FED révèle une bonne complémentarité conceptuelle entre les niveaux régional et national pour la grande partie des domaines d'intervention à Maurice. ▪ Regardant les interactions entre les programmes sur le terrain, il n'y a pas d'indications de recoupement ou d'influences négatives entre les programmes des deux niveaux. Toutefois, il y a un nombre restreint d'exemples d'effets de complémentarité entre les programmes des deux niveaux. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a des complémentarités possibles entre les programmes régionaux et nationaux de la CE à Maurice. Sur le plan pratique, on trouve quelques exemples concrets de collaboration entre des projets régionaux et nationaux mais le nombre est limité. Il est recommandé de veiller à ce que les programmes complémentaires aient des échanges actifs visant plus d'actions conjointes dans leur mise en œuvre. 			
CJ 9.1 : Les objectifs de la CE dans le cadre de la stratégie de niveau national en matière de développement sont cohérents avec les objectifs de la CE dans la région.			3C
<p>Conclusion</p> <p>Les documents de planification pays commencent à prendre en compte la planification régionale à partir du DSP/PIN du 9^e FED (2001-2007). Dans les documents antérieurs du 8^e et 7^e FED, il n'y a pas encore des références au contexte régional. Contrairement, les documents de planification régionale mettent plus d'accent sur les interfaces et la nécessité de cohérence avec les interventions aux niveaux nationaux mais aussi au niveau suprarégional. Ce sont aussi bien le PIR du 8^e que du 9^e FED qui mentionne le contexte plus large.</p> <p>Pendant qu'il n'y a pas d'indications sur des effets négatifs entre programme nationaux et régionaux de la CE, on trouve des exemples de complémentarité entre des programmes.</p>			
I 9.4.1 Les documents de stratégie/programmation de la CE analysent les possibles complémentarités, synergies,	3C	Analyse qualitative des documents de programmation régionale et nationale	Documents régionaux et nationaux de programmation ; entretiens avec les responsables de la programmation à la

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
contradictions et doubles emplois entre les objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie de niveau national de la CE et les objectifs de la CE dans le cadre de programmes régionaux.			Délégation, au COI et à la Commission ;
<p>Conclusion : (cf. CJ 9.1)</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes régionaux du 7^e et 8^e FED ont été préparés par plusieurs séances des représentants des pays membres de la COI qui ont abouti à une séance finale pour établir les PIR⁹³. Pour l'exécution des programmes, par exemple le Programme Régional Environnement, il y a une Direction Régionale et des coordinations nationales dans chaque pays. Un comité de gestion qui regroupe des représentants de chaque pays supervise la mise en œuvre⁹⁴. ▪ Le PIR pour le 8^e FED souligne la nécessité de chercher une cohérence entre le financement régional et d'autres financements notamment communautaires dont les pays pourraient en bénéficier p.e. des financements suprarégionaux couvrant plusieurs régions. Il demande aussi une prise en compte de la dimension régionale dans les planifications nationales et dans les programmes d'ajustement structurel.⁹⁵ ▪ Le fait que le programme régional 9^e FED suit deux secteurs de concentration (environnement, intégration régionale) qui correspondent bien avec les secteurs à Maurice permet une cohérence et complémentarité avec le programme bilatéral (environnement, coopération décentralisée).⁹⁶ ▪ Le DSP/PIN 9^e FED entreprend comme premier document de planification pays une brève appréciation de la cohérence entre programme national et régional de la CE mais sans analyse approfondie. 			
I 9.4.2 Identification d'effets des programmes régionaux de la CE sur les effets de sa stratégie de niveau national.	3C	Analyse qualitative des effets des interactions entre programmes régionaux et nationaux	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation et au point focal de la COI
<p>Conclusion : En général, il y a apparemment peu de contacts entre les programmes régionaux et bilatéraux. Pendant qu'il n'y a pas d'indications sur des effets négatifs entre programme nationaux et régionaux de la CE, on trouve quelques exemples de complémentarité.</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <p>Dans le cadre de l'analyse des effets entre les programmes régionaux financés par la CE et les programmes nationaux en collaboration avec la Maurice, ceux projets et programmes régionaux ont été pris en compte pour lesquels un minimum d'informations a été disponible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet <i>Appui aux Programmes Environnementaux dans les Pays de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI)</i> a été signé en juin 1993 et effectivement exécuté entre janvier 1995 après une longue période de mise en place en juin 2000. Le projet a été géré par une Direction Régionale à Maurice et des antennes nationales dans les cinq pays (Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice, La Réunion).⁹⁷ Le projet visait le renforcement des activités nationales sur deux entités écologiques à savoir la sauvegarde et la gestion de la zone côtière et la préservation des espèces végétales endémiques et des associations végétales menacées. Il a été prévu d'établir des bilans environnementaux des milieux côtiers ainsi que des flores pour en déduire des opérations pilotes. La réalisation des plans directeurs d'aménagement des espaces 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>côtiers, la formation des cadres nationaux, la création d'un réseau d'échanges d'information et d'expérience, l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation et le renforcement des institutions nationales et régionales ont été planifiés par la Convention de financement. Le projet a été peu intégré dans les institutions nationales. A Maurice, le Ministère de Tutelle et les autres institutions gouvernementales n'ont pas coopéré avec le projet et la participation mauricienne s'est arrêtée avant la fin du projet. Toutefois, il semble que le PRE a contribué indirectement à la création d'une Unité de Gestion Intégrée des Zones Côtières.⁹⁸</p> <p>2. Le <i>Programme Régional Intégré de Développement des Echanges</i> (PRIDE) a été exécuté entre 1996 et 10/2002. La durée a été prévue initialement sur 5 ans avec financement de 9,3 M€ du 7^e FED. Sur recommandation de l'évaluation à mi-parcours le programme a été prolongé de 18 mois avec un financement additionnel de 1,5 M€ sur les ressources du 8^e FED. Le programme devrait contribuer à augmenter le taux de croissance économique entre les pays de la région et d'appuyer le processus d'intégration des marchés. Il visait spécifiquement de favoriser le développement des échanges économiques et commerciaux entre les pays de la COI et avec des pays tiers par un rapprochement des opérateurs économiques de la région, une amélioration des services fournis au secteur privé, l'amélioration de la qualité et compétitivité des produits et la mise à disposition de l'information commerciale. L'évaluation finale du programme arrive à un bilan plutôt négatif point de vue pertinence et viabilité. Néanmoins, Maurice a pu tirer une partie importante des fonds du PRIDE puisque 80 % de demandes de services soumises au PRIDE ont été instruit par Madagascar et Maurice.</p> <p>3. Le projet <i>Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement</i> (ARPEGE) a démarré en 2003 pour trois ans avec un budget de 1,98 M€. Le projet élabore ensemble avec des écoles pilotes des outils pédagogiques et d'animation pour la sensibilisation environnementales des jeunes. Le projet a formé des enseignants et organise des campagnes de communication.</p> <p>4. Le <i>Programme Régional de Marquage du Thon</i> cherche à marquer un nombre suffisant de thons pour suivre les caractéristiques de leurs mouvements et pour développer un modèle d'estimation des réserve en thon dans les eaux des pays de la COI. Le programme a une durée de cinq ans à partir de janvier 2005.</p> <p>5. Le <i>Projet Pilote Régional de Suivi, Contrôle et Surveillance de Grands Pélagiques Migrateurs de l'Océan Indien</i> (SCS) dispose d'un budget total de 5,46 M€ dont 3,5 M€ sur 9^e FED et a une durée de 4 ans (01/2005 à 12/2008). Le projet cherche à définir et tester la mise en place d'une collaboration régionale du suivi, contrôle et surveillance des ressources notamment thonières pour permettre une gestion plus durable. Il est planifié d'harmoniser le cadre administratif et réglementaire pêche, d'établir un suivi coordonné des navires dans les eaux de la COI, d'échanger les données et informations techniques, scientifiques et de mener des actions contre la pêche illégale.⁹⁹ Le projet est actuellement dans sa phase initiale.¹⁰⁰</p> <p>6. Le <i>Programme Régional de Protection des Végétaux dans l'Océan Indien</i> (PRPV) a visé à contribuer à l'augmentation du niveau de vie des producteurs horticoles grâce à l'amélioration qualitative et quantitative des produits horticoles par la création d'un réseau d'échanges « Protection des Végétaux Océan Indien » entre les pays, l'harmonisation des législations phytosanitaires, le contrôle de qualité des matériaux végétaux et pesticides, la recherche appliqué à l'expérimentation des pesticides et des méthodes de lutte alternative ainsi que l'appui conseil et des formations. La durée prévue du programme est de cinq ans. Le projet a travaillé avec une Unité de Coordination Régionale et des points focaux nationaux (en général les chefs des Services de Protection Phytosanitaire). La mission de monitoring après deux ans constate que les activités se sont jusque-là concentrées sur les points focaux dont leur charge s'est augmentée par des activités pour le programme supplémentaire aux activités quotidiennes. Les bénéficiaires finaux (horticulteurs) n'avaient pas encore bénéficié d'une façon significative.¹⁰¹</p>			
<p>Quelles ont été les interactions entre ces programmes régionaux et les programmes du niveau pays (bilatéraux) à Maurice ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un bon exemple d'une complémentarité entre la planification régionale et bilatérale avec Maurice ainsi que entre des différents 			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>instruments de la CE sont le <i>Programme Régionale de Marquage de Thons</i> et le <i>Programme Régionale de Contrôle et Surveillance</i> financés sur le 9^{ème} FED qui ensemble visent une meilleure gestion des ressources en thons. Les deux programmes régionaux se complètent avec la mise en place d'un système de suivi des bateaux à Maurice sur fonds du 4^e accord pêche¹⁰².</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelques recommandations élaborées par le Programme Mouche Fruitière ont été prise en compte par le Programme Régional PRPV.¹⁰³ 			
<p>QE 10 Dans quelle mesure, les stratégies développées par l'aide programmable ont-t-elles été affectées par la mise en œuvre d'autres politiques communautaires (accord commerciaux, accords pêche, normes sanitaires, etc.) et d'autres instruments horizontaux d'intervention (et réciproquement) ?</p>			
<p><u>Justification et couverture de la question</u> : Cette question vise à apprécier le degré de cohérence entre les stratégies de développement (sur l'aide programmable FED de niveau national et régional) et d'autres politiques et instruments communautaires.</p>			
<p>Le contexte à la question évaluative :</p>			
<p>La cohérence fait partie, dans les documents de politique communautaire, des moyens essentiels pour accroître l'efficacité de la coopération au développement. Les conventions entre les pays ACP et la CE prévoient plusieurs instruments pour le financement des actions de développement dont l'application devrait être complémentaire et cohérente. L'article 61 de l'Accord de Cotonou définit les natures suivantes de support au développement:</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le financement des projets et programmes, des lignes de crédit, des mécanismes de garantie et prises de participation, une aide budgétaire directe ou indirecte, des ressources humaines et matérielles pour l'administration et à la supervision des projets et programmes et des programmes sectoriels et généraux d'appui aux importations ; ▪ L'aide budgétaire directe en appui aux réformes macroéconomiques ou sectorielles ; ▪ Une aide budgétaire directe apportée progressivement aux politiques sectorielles en remplacement des projets individuels. 			
<p>Avant d'essayer une réponse à la question d'évaluation, la gamme d'instruments les plus importants appliqués dans la coopération avec Maurice sera brièvement présentée (cf. <u>Ind. 10.1.2</u>) :</p>			
<p><i>Le Protocole Sucre et l'Accord Préférentiel Sucre</i></p>			
<p>Depuis 1975, Maurice a bénéficié dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) du Protocole Sucre. Le quota annuel de Maurice s'est élevé à 491.000 t de sucre brut, ce qui a couvert plus de 90% du sucre mauricien destiné à l'exportation (517.506 t en 2003). En plus, Maurice a pu livrer du sucre supplémentaire pour le marché européen sous les Accords Préférentiels Sucre signé en 1995 pour une durée de six ans. Dans les accords, des quotas annuels ont été fixés par la CE pour satisfaire la demande sucrière de l'industrie européenne.¹⁰⁴</p>			
<p>Les revenus du sucre ont joué un rôle important dans le développement du pays. Le sucre contribue actuellement 3,8% au PIB du pays et il produit une partie importante des devises. Avec le changement du marché sucrier décidé par la CE début 2005, la situation du secteur sucrier risque de se dégrader. Le prix européen du sucre sera réduit de 36 % à partir de 2007. Pour alléger les changements induits par la baisse de prix, la CE a mis à disposition un fonds de récompense de 230 M€ aux pays ACP producteurs de sucre.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Le gouvernement mauricien et les producteurs de sucre ont pris conscience des changements des tarifs qui s'approchent. En 2001 déjà, le plan stratégique sucre a été lancé qui prévoit une structuration profonde du secteur sucrier mauricien. Parmi les prévisions, il y a une réduction des prix de production par 44%, la concentration de l'industrie sucrière dans un nombre réduits d'unités appelées « sugar clusters » ainsi que la réduction et le perfectionnement du personnel. Entre 2001 et 2005, il y avait un premier schéma de mise en retraite d'une partie du personnel (voluntary retirement scheme) et un deuxième se trouve actuellement en préparation. Dans les <i>sugar clusters</i>, on prévoit en dehors de la production du sucre, la production des produits secondaires comme d'éthanol et d'énergie à base de la bagasse. Une réduction des usines est prévue de 11 à 4 qui se trouveront dans les parties nord, sud, est et ouest du pays. A l'Usine Savannah, une station électrique bagasse-charbon la plus grande du monde est en construction avec un financement de la BEI. Pour améliorer la rentabilité de la production, une mécanisation plus forte et le regroupement des petits planteurs est prévu pour permettre le traitement mécanisé de leurs parcelles. La planification pour la restructuration du secteur sucre a été réalisée par le Gouvernement en collaboration avec la Délégation Européen.</p>			
<p>Les Accords Multifibres (AMF)</p>			
<p>Les accords multifibres, une mesure de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ont pris fin le 1^{er} janvier 2005. Depuis 1973, les accords ont permis à certains pays, dont l'Ile Maurice, de pouvoir exporter vers l'Europe un quota de leurs productions textiles. Avec la fin de ce traitement préférentiel, qui a bénéficié au secteur textile mauricien, la Maurice sera obligée de renforcer sa compétitivité sur le marché mondial pour résister la concurrence des pays à bas coûts de production notamment la Chine.</p>			
<p>Les Accords Pêche</p>			
<p>L'Océan Indien contient environ 1,5 million de tonnes de thon, ce qui représente un tiers des ressources mondiales en thon. L'industrie de pêche mauricienne contribue 1% au PIB du pays (environ 33 M€). C'est une somme non-négligeable si on la compare avec la contribution du sucre de 3,8% et si on prend en compte en plus les recettes supplémentaires que toutes la filière pêche créent. A peu près 10.000 personnes trouvent directement ou indirectement leur emploi dans le secteur pêche. La pêche artisanale capte environ 1.000 à 1.500 t/an. En plus, il y a plusieurs centaines de vedettes de la pêche sportive dont les captures ne sont qu'approximativement connues. L'aquaculture produit 1.000 t/an dans des cages flottantes en eau de mer et envisage de doubler la production. Les captures totales mauriciennes en 2004 ont été de 9.487 t (cf. diagramme ci-dessous) qui ne suffisent pas pour satisfaire la demande interne. Maurice a besoin des importations de poisson et de crustacées pour son industrie de transformation et la consommation domestique et touristique.¹⁰⁵</p>			
<p><i>Figure : Captures poissons mauriciennes</i></p>			



Les flottes étrangères taïwanaise, japonaise, coréenne et chinoise qui pêchent dans les eaux mauriciennes créent des recettes importantes. Il y a entre 450 et 650 visites de port par an des bateaux étrangers qui s’approvisionnent à Port Louis. Ils dépensent annuellement environ 200 M€ en frais de port et en équipement. Environ 60% des captures de ces bateaux sont transportés dans les pays de consommation. 40% arrivent dans les chambres froides de Maurice pour être transformés et réexportés comme poisson congelé ou en conserve. La mise en conserve se fait par les deux conserveries du pays. Cette importation – réexportation explique la quantité importante de poisson importé qui s’élève à plus de 80.000 t/an (voir tableau).

Tableau: Les importations et exportations de poissons

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Importations [t]	42.138	52.050	83.753	62.323	80.943
Exportations [t]	18.167	27.281	49.560	48.719	54.242

Source : Communication SCS

Pendant que la plupart des bateaux pêchent à la palangre, il y a des bateaux modernes européens qui pêchent au filet. Une concurrence entre captures européennes et captures mauriciennes n’existent pas. La pêche moderne demande des investissements importants (15 – 20 M€ par bateau) et une technologie avancée qui n’est pas encore accessible aux opérateurs mauriciens. Des essais d’opérations mixtes entre des entrepreneurs mauriciens et étrangers n’ont pas réussies jusqu’à maintenant. Une première opération mixte avec trois bateaux s’est arrêtée en

2001.

Depuis 1993, quatre protocoles pêche ont été signés entre la CE et Maurice pour un tonnage de thon de référence entre 5.500 et 7.500 t. Le nombre de bateaux européens a été augmenté d'une vingtaine en 1993 à plus de 80 en 2003. La CE a accordé une décompensation de 6,8 M€ à la Maurice pour cette période. S'y ajoute les frais des opérateurs pour la licence et par tonne capturée. La synthèse des protocoles de pêche est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau: Protocoles pêche conclu avec Maurice

Protocole	Type	Unités de pêche	Tonnes par an	Contribution CE (€)	Part pour des actions visées (€) ¹⁰⁶
No. V : 3.12.03 - 2.12.07	Thon	41 thoniers senneurs et 49 palangriers	6.500	1.950.000	780.000
No. IV : 3.12.99 - 2.12.02	Thon	43 thoniers senneurs et 40 palangriers*	5.500	1.650.000	825.000
No. III : 1.12.96 – 30.11.99	Thon	43 thoniers senneurs **	7.500	1.746.750	528.000
No. II : 1.12.93 – 30.11.96	Thon	20 thoniers senneurs **	6.000	1.455.000	480.000

* Prolongé au 02.12.2003

** Le Protocole a offert la possibilité d'établir des licences pour les thoniers senneur et des palangriers.

Le nombre de licences données aux bateaux européens est légèrement inférieure au nombre d'unités de pêche prévues dans les protocoles. En 2004, il y avait 74 licences achetées par la flotte européenne par rapport à 144 licences pour des bateaux non-européens (voir tableau ci-dessous).

Tableau : Licences achetées par des bateaux étrangers à Maurice

Année	Senneurs UE	Handliners UE	Palangriers UE	Palangriers non-UE	Trawler non-UE
2000	28	3	13	36	1
2001	32	0	21	121	1
2002	34	1	31	151	0
2003	39	1	39	117	0
2004	34	1	39	144	0

Source : Communication SCS

Les protocoles de pêche ont payé d'abord des compensations pour la pêche de bateaux européens sans ciblage spécifique par rapport à l'utilisation

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>des fonds par le Gouvernement mauricien. Après des actions ciblées (targeted actions) ont été définies dans les protocoles. Le protocole actuel sera le dernier de ce type. Il sera remplacé par le nouvel instrument de la CE – les accords de partenariat qui sont déjà utilisés avec les Seychelles et les Comores et dont les négociations commenceront fin de l'année.</p> <p>Les fonds versés sur la base des protocoles pêche ont servi au renforcement du secteur pêche mauricien. Les objectifs sont des formations de pêcheurs, des supports en équipements pour les pêcheurs et les services de l'état, le financement des systèmes de suivi et contrôle des bateaux, des programmes de recherche et la participation aux conférences et séminaires internationaux.</p>			
<p>La Banque Européenne d'Investissement</p>			
<p>La BEI a alloué depuis 1993 un total de 82,6 M€ sur fonds propres pour des projets qui ont été encore en exécution fin 2005.¹⁰⁷ Des projets financés sont entre autre dans le secteur eau et assainissement, la réhabilitation et extension de l'Aéroport International Sir Seewoosagur et le terminal pour container de Port Louis (cf. <u>Ind. 10.1.2- BEI</u>). Un prêt de 10 M€ a été rendu disponible pour la construction d'une station électrique charbon-bagasse au nord de l'île qui a commencé son opération en 2000.¹⁰⁸ Les projets en cours à la fin 2005 sur capitaux à risque ont été des investissements dans le secteur touristique, dans l'énergie et l'eau et des prêts à la Banque de Développement Mauricien pour des crédits aux PME. La coordination entre BEI et Délégation se fait régulièrement pendant des visites des responsables de la BEI à Maurice. C'est surtout un échange d'information pendant que les décisions sont finalement prises individuellement par chaque institution.</p>			
<p>Réponse à la question évaluative :</p>			
<p>En appliquant parallèlement plusieurs instruments, la CE devrait s'assurer que les instruments ne causent pas des duplications et de chevauchements entre les actions mais plutôt des effets de complémentarité et de synergies. Pour y arriver, il est nécessaire d'analyser déjà les domaines d'action et les effets des différents instruments pendant la phase de planification. En regardant les documents de planification pays, on constate que c'est à partir du 9^e FED que les interventions des différents instruments de la CE ont été prises en compte avec plus de détails. Les PINs du 7^e et 8^e FED faisaient peu ou pas de références aux interfaces entre les instruments (cf. <u>Ind. 10.1.1</u>). Les conventions de financements des programmes individuels ne mentionnent pas les effets des financements parallèles par d'autres instruments de la CE.</p>			
<p>Les subventions européennes de la production sucrière mauricienne ont fortement encouragé l'orientation presque unique du secteur agricole du pays sur le sucre en négligeant la diversification par le développement d'autres cultures. Par exemple, le développement de la plaine du Nord où la CE s'est aussi engagée avec des fonds du 7^e FED (cf. QE 4) poursuivait le développement du secteur sucrier pour pleinement utiliser le quota pour le sucre offert par l'UE. Le design des périmètres a été adapté aux besoins de la production de la canne. Le Protocole Sucre a donc d'un côté beaucoup contribué au développement du pays pendant des longues années. De l'autre côté, il a causé un faux développement structurel du secteur agricole et mené à une forte dépendance d'une seule culture en négligeant la diversification des cultures. En plus des subventions du Protocole Sucre, la coopération de la CE pendant le 7^e FED a financé deux programmes qui pour la grande partie ont bénéficié aussi à la production sucrière en causant une double subvention. Le Programme d'Irrigation des Plaines du Nord (NPIP) avait une composante diversification, ce qui a été progressif comme objectif en anticipant déjà les risques d'une forte dépendance sur une seule culture. Le volet diversification du NPIP a eu peu de succès face aux intérêts prédominants et les structures bien organisées du secteur sucre. Finalement les interventions des deux projets ont surtout bénéficié au sucre et peu à la diversification. La CE a reconnu et pris en compte cet antagonisme dans le DSP/PIN du 9^e FED qui formule «<i>Reform</i></p>			

of the agricultural sector – such as diversification of the product base – remains difficult to implement so long as the well organised sugar sector remains profitable ». ¹⁰⁹ Les interventions dans le secteur agricole à Maurice ont été abandonnées par la suite. Ce n'est qu'à Rodrigues qu'un projet a été financé dans le secteur agricole pendant le 8^e FED.

En dehors des paiements des compensations au secteur pêche, les Protocoles Pêche visent aussi une pêche durable. La recherche des bases scientifiques et le conseil constituent un élément important. Cela demande d'un part des données sur les ressources halieutiques disponibles et de l'autre part des mesures de gestion, y inclut la surveillance. Les activités financées sur fonds des protocoles pêche ont été complémentaires aux activités du Programme Régional de Surveillance et Contrôle, ainsi que le Programme de Marquage de Thons. Par exemple le système de suivi des bateaux (VMS – Vessel Monitoring System) financé sur fonds des protocoles a démarré en Mars 2005 et son application efficace pour la gestion est actuellement améliorée. Il servira à surveiller le respect des règles définis avec le support des programmes régionaux. Toutefois, il est clair que les fonds rendu disponible au secteur pêche à travers les accords ne suffisent pas pour un développement du secteur pêche mauricien et l'exploitation d'une ressource importante du pays d'une façon peu efficace. Cela se montre d'un côté par les captures mauriciennes qui stagnent et l'augmentation des importations de l'autre côté. Les acteurs du secteur ont certaines craintes que les Protocoles Pêche empêchent des financements plus importants pour le secteur par exemple par un programme FED.

Les financements de la BEI sont d'une grande importance. Ils ont constitué 35% des apports de la CE pendant le 7^e et 8^e FED.. Les financements de la BEI forment un outil important et approprié pour Maurice étant un pays qui occupe déjà un niveau économique appréciable. Avec les informations disponibles, une analyse plus poussée n'est pourtant pas possible.

Une analyse complète des différents instruments de la CE est difficile à atteindre dans le cadre d'une évaluation pays. Différentes institutions de la CE gèrent les instruments de financements et disposent de leurs propres services et procédures d'évaluation (par exemple la BEI ou la DG Pêche). Les modalités d'accès et d'échanges d'information ne semblent pas assez réglés pour assurer l'accès rapide aux informations.

Conclusions :

- La structuration de la CE crée des centres de décision par instrument avec une importante marge d'autonomie. La documentation mise à disposition du présent processus d'évaluation a par exemple été largement laissé à la discrétion de la BEI et de la DG Pêche. Cette autonomie n'empêche pas la BEI de se coordonner avec l'aide programmable, mais comme un facteur de décision de second ordre. Les lignes budgétaires sur des orbites propres, indépendants de l'aide programmable.
- Le secteur sucre a bénéficié d'une concentration de subventions par plusieurs instruments de la CE qui ont complété les subventions nationales. Ces subventions ont encouragé un faux développement structurel demandant des ajustements aux conditions futures de prix réduit. Au même temps elles ont restreint le succès des efforts de diversification agricole par la CE et le Gouvernement. Il n'y a pas eu d'actions visant effectivement la convergence ou la complémentarité entre des retombées du protocole sucre et les interventions communautaires de niveau national.
- Conclusion QE9.3 : La BEI ne conditionne pas ses modalités d'action à l'existence d'une coordination avec l'aide programmable, mais ne l'exclut pas en même temps. Sa nature d'institution financière l'amène à développer une gestion par dossier plus que par objectif de développement. Dans le cas de l'appui sectoriel à l'assainissement, un financement BEI a été mobilisé. La BEI a fait du crédit aux PME malgré les échecs répétés de l'aide communautaire.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La programmation quinquennale doit être le moment privilégié d'échange d'informations et de cadrage général des interventions des instruments de la CE. Cette concertation en interne devrait précéder la démarche de définition propre du DSP et du PIN. Elle aurait l'avantage d'introduire des éléments d'analyse macroéconomique et thématiques qui contribueraient à consolider l'analyse du DSP, décloisonnerait l'approche PIN et à promouvoir des domaines de convergence. In fine, cette ouverture à d'autres instruments participerait à revaloriser le partenariat avec le gouvernement et la société civile. ▪ Un dispositif de concentration des informations relatives aux décisions prises au niveau de chacun des instruments serait utilement mis en place au niveau de la Délégation. Cette disposition pourrait éventuellement être élargie aux documents de monitoring et d'évaluation de manière à créer un point de référence où l'ensemble des acquis communautaires pourraient être capitalisés. 			
<p>CJ 10.1 : Degré auquel d'autres politique et instruments communautaires ont influencé l'exécution et l'atteinte des objectifs des programmes sur l'aide programmable.</p>			Cohérence
<p>Conclusion : La plupart des actions de la CE s'exécute en complémentarité et cohérence. Des interactions négatives ont été constaté entre le Protocole sucre et les efforts de la CE visant une diversification du secteur agricole pendant le 7^e FED. Une prise en compte des interactions entre différents instruments au moment de la planification a commencé avec le DSP/PIN du 9^e FED.</p>			
<p>I 10.1.1 Les documents de stratégie/programmation de la CE analysent les possibles complémentarités, synergies, contradictions et doubles emplois entre les objectifs dans le cadre de la stratégie de niveau national de la CE et les objectifs d'autres politiques communautaires.</p>	Cohérence	Analyse des documents de planification des interventions par les différents instruments de la CE	Documents d'orientation sectoriels ; documents de programmation de niveau national ; documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires
<p>Conclusion : Une analyse des relations entre les différents instruments de financements de la CE par les documents de planification a seulement commencé avec le 9^e FED.</p> <p><i>Eléments de réponse à l'indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C'est à partir du 9^e FED que les interventions des différents instruments de la CE sont prises en compte avec plus de détails. ▪ Les documents de planification du 7^e et 8^e FED n'ont pas analysé les interfaces entre les différents instruments de financements de la CE. 			
<p>I 10.1.2 Identification d'effets d'autres politiques de la CE sur les effets de sa stratégie de niveau national.</p>	Cohérence	Analyse et description des politiques et instruments ayant une influence sur l'aide programmable dans le pays ; identification des effets positifs ou négatifs sur l'aide programmable et réciproquement	Documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires ; ; entretiens avec les responsables sectoriels
<p>Conclusion : La plupart des actions de la CE s'exécute en complémentarité. Les investissements de la BEI contribuent à la diversification de l'économie de Maurice et améliorent les conditions pour intensifier les échanges avec l'extérieur (aéroport, terminal) et pour développer les secteurs économiques (par exemple eau, assainissement et énergie pour le tourisme et l'industrie locale). Les actions de surveillance financées sur fonds des</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
---	-----------------	---------	-----------------------

protocoles pêche (VMS) complètent bien les actions du suivi et contrôle des ressources halieutiques du programme régionale. Pourtant, les actions sur fonds des Protocoles Pêche n'ont pas permis une augmentation des captures des pêcheurs locaux et une meilleure participation à l'utilisation des ressources de mer de la Maurice.

Le protocole sucre et les accords préférentiels sucre ont d'un côté beaucoup contribué au développement du pays en fournissant une partie importante des revenus d'exportations. De l'autre côté, ils ont aussi contribué au développement d'une structure peu diversifiée du secteur agricole. Le rôle important du secteur sucrier rend difficile des mesures de diversification visant à réduire la forte dépendance de l'agriculture mauricienne du sucre ; objectif aussi recherché par les financements de la CE pendant le 7^e FED. La CE a réagi en abandonnant les interventions dans le secteur agricole.

Éléments de réponse à l'indicateur :

S'agissant des préférences unilatérales en faveur des pays ACP, il a été conclu dans l'Accord de Cotonou qu'elles seront maintenues jusqu'en 2008, l'année dans laquelle on prévoit l'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Économiques comme nouvel instrument.¹¹⁰

Le Protocoles Sucre et l'Accord Préférentiel Sucre :

Depuis 1975, Maurice a bénéficié dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) du Protocole Sucre. Le quota annuel s'est élevé à 491.000 t de sucre brut, ce qui couvre plus de 90% du sucre destiné à l'export (517.506 t en 2003). Le surplus est vendu aux États Unis et seulement 1% sur le marché mondial. En plus, Maurice a pu livrer du sucre supplémentaire pour le marché européen sous les accords préférentiels sucre signé en 1995 pour une durée de six ans. Dans les accords, des quotas annuels ont été fixés par la CE pour satisfaire la demande sucrière de l'industrie européenne.¹¹¹

Les revenus du sucre ont contribué une partie importante à la croissance économique et au développement du pays. La situation économique du secteur sucrier risque maintenant de se dégrader avec le changement du marché sucrier décidé par la CE début 2005 dans le cadre des discussions du budget de la CE 2007-2013. Il a été décidé de réduire le prix du sucre de 36 % à partir de 2007. Pour adoucir les effets négatifs sur les pays ACP, pour lesquelles les pertes annuelles directes sont estimées à 250 M€ par an, un fonds de 40 M€ à été mis à leur disposition¹¹². De cette somme, Maurice, qui exporte 38% des exportations des pays ACP et dont les bénéfices annuels sont estimé à 150 M€¹¹³, a reçu 5,85 M€ en 2006¹¹⁴. Fin 2005, la CE a proposé un premier fonds supplémentaire de 190 M€ par an pour faciliter les adaptations structurelles du secteur sucrier dans les pays ACP qui a été augmenté à 250 M€.

Le Protocole Sucre a offert à Maurice un secteur économique lucratif mais – comme le montre le changement maintenant – non-durable. La profitabilité de la production sucrière a fortement encouragé l'orientation presque unique du pays sur le sucre en négligeant la diversification. Le développement de la plaine du Nord poursuivait initialement le développement du secteur sucrier pour pleinement utiliser le quota pour le sucre offert par l'UE. Le design des périmètres a été adapté aux besoins de la production de canne.¹¹⁵ Dans ce sens, le Protocole Sucre a contribué à la dépendance actuelle du sucre, au déséquilibre entre des institutions du secteur sucre (SPMPC, MSIRI, FSC, SPCU, SPWF) et celles du secteur non-sucre (AREU, FARC). La forte rentabilité du sucre a influencé la politique agricole mauricienne en faveur du sucre. Par exemple le dépierrage fin des champs est seulement subventionné pour la canne mais pas pour les cultures non-sucre.¹¹⁶ Jusqu'à 2004, le Protocole Sucre a contribué donc aux résultats limités des efforts de diversification des cultures¹¹⁷ qui a été un objectif de la coopération CE pendant le 7^e FED.

La CE a reconnu et pris en compte ce fait dans le DSP/PIN du 9^e FED qui formule «Reform of the agricultural sector – such as diversification of the

product base – remains difficult to implement so long as the well organised sugar sector remains profitable ». ¹¹⁸ Les interventions dans le secteur agricole ont été abandonnées pendant le 9^e FED.

Le gouvernement et les producteurs de sucre ont pris conscience du danger de la réduction des prix à l'horizon 2007. En 2001, le plan stratégique sucre a été lancé qui prévoit une structuration profonde du secteur sucrier. Parmi les mesures planifiées, il y a une réduction des prix de production par 44%, la concentration de l'industrie sucrière dans un nombre réduits d'unités appelées « sugar clusters » et la réduction et le perfectionnement du personnel. Entre 2001 et 2005, il y avait un premier schéma de mise en retraite (voluntary retirement scheme) et un deuxième se trouve actuellement en préparation. Dans les *sugar clusters*, on prévoit en dehors de la production du sucre, la production des produits secondaires comme d'éthanol et d'énergie à base de la bagasse. Une réduction des usines est prévue de 11 à 4 qui se trouveront dans les parties nord, sud, et ouest du pays. A l'Usine Savannah, une station électrique bagasse-charbon la plus grande du monde est en construction avec un financement de la BEI. Pour améliorer la rentabilité de la production, une mécanisation plus forte et le regroupement des petits planteurs est prévu pour permettre le traitement mécanisé de leurs parcelles. La planification pour la restructuration du secteur sucre a été réalisée en collaboration avec la Délégation Européen.

Les Accords Multifibres (AMF)

Les accords multifibres, une mesure de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ont pris fin le 1er janvier 2005. Depuis 1973, les accords ont permis à certains pays, dont l'île Maurice, de pouvoir exporter vers l'Europe un quota de leurs productions textiles. Avec la fin de ce traitement préféré, qui a bénéficié au secteur textile mauricien, le Maurice sera obligé de renforcer sa compétitivité sur le marché globale pour résister la concurrence des pays à bas coûts de production notamment la Chine.

Les Accords Pêche

L'industrie de pêche contribue environ 1 % au PIB du pays et environ 33 M€ par an aux revenus des exportations. A peu près 10.000 personnes trouvent directement ou indirectement leur emploi dans le secteur pêche dont la production a été 10.960 t en 2004. Néanmoins, Maurice dépend de l'importation de poisson pour satisfaire la demande. ¹¹⁹

Depuis 1993, quatre protocoles pêche ont été signé entre la CE et Maurice pour un tonnage de thon de référence entre 5.500 et 7.500 t. Le nombre de bateaux a été augmenté d'une vingtaine en 1993 à plus de 80 en 2003. La CE a accordé une décompensation de 6,8 M€ à la Maurice pour cette période. S'y ajoute les frais des propriétaires de bateau qui ont payé pour le dernier protocole une taxe de 25€ par tonne de thon et une avance par an entre 1.100 € et 2,000 € selon type de bateau. La synthèse des protocoles de pêche est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau: Protocoles pêche conclu avec Maurice

Protocole	Type	Unités de pêche	Tonnes par an	Contribution CE (€)	Part pour des actions visées (€) ¹²⁰
No. V : 3.12.03 - 2.12.07	Thon	41 thoniers senneurs et 49 palangriers	6.500	1.950.000	780.000

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs			Objet / critère	Méthode			Sources, commentaires
No. IV : 3.12.99 - 2.12.02	Thon	43 thoniers senneurs et 40 palangriers*	5.500	1.650.000	825.000		
No. III : 1.12.96 - 30.11.99	Thon	43 thoniers senneurs **	7.500	1.746.750	528.000		
No. II : 1.12.93 - 30.11.96	Thon	20 thoniers senneurs **	6.000	1.455.000	480.000		

* Prolongé au 02.12.2003

** Le Protocole a offert la possibilité d'établir des licences pour les thoniers senneur et des palangriers.

Les fonds versés sur la base des protocoles pêche servent au renforcement du secteur pêche mauricien. Les objectifs sont des formations de pêcheurs, des supports en équipements pour les pêcheurs et les services de l'état, le financement du système de suivi des bateaux, des programmes de recherche et la participation aux conférences et séminaires internationaux.

- La mise en place d'un système de suivi des bateaux (vessel monitoring system – VMS) comme action visée a été complémentaire avec le Programme Régional de Surveillance et Contrôle, approuvé dans le PIR du 9^{ième} FED pour un montant de 3,5 M€, ainsi que le Programme de Marquage de Thons (3,5 M€ du 9^{ième} FED).¹²¹
- Succès des accords pêche avec Maurice dépend aussi des accords pêche avec les Seychelles, les Comores et Madagascar puisque les thons sont une espèce fortement migratoire. L'accord pêche avec les Seychelles a été renégocié en 2004, celui avec le Madagascar renouvelé en 2003 (09/2003 - 08/2006) et l'accord avec les Comores a été prolongé en 2004 pour un an.¹²²

La Banque Européenne d'Investissement

La BEI a alloué depuis 1993 un total de 82,6 M€ sur fonds propres pour des projets qui ont été encore en exécution fin 2005.¹²³ Des projets financés sont entre autre dans le secteur eau et assainissement, la réhabilitation et extension de l'Aéroport International Sir Seewoosagur et le terminal pour container de Port Louis. Un prêt de 10 M€ a été rendu disponible pour la construction d'une station électrique charbon-bagasse au nord de l'île qui a commencé son opération en 2000.¹²⁴

Projets sur fonds propres	Date de signature	Somme verse (€)
CWA approvisionnement en eau	20.09.1993	10.000.000,00
Maurice telecom	29.12.1994	14.000.000,00
Baie du tombeau (assainissement/égouts)	06.11.1995	16.000.000,00
Port Louis terminal container A	18.12.1995	12.000.000,00
SSR Aéroport International	12.09.1996	7.074.673,00
Port Louis terminal container B	07.07.1997	3.000.000,00
Harel Belle Vue Station électrique bagasse charbon	21.09.1998	10.000.000,00
Maurice SSR Aéroport International	10.10.2000	2.584.008,21

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
extension II			
Plaines Wilhelm (assainissement /égouts)	17.12.2001	-	
CWA reduction de l'eau non-revenue (amélioration de six adductions d'eau)	20.12.2002	1.826.141,42	
Bel Ombre Hôtel	12.08.2003	6.100.000,00	
Maurice terminal container II	21.12.2004	-	
SBM prêt global (crédit aux PME)	28.07.2005	-	
		82.584.822	

Les projets en cours à la fin 2005 sur capitaux à risque ont été des investissements dans le secteur touristique, dans l'énergie et l'eau et des prêts à Banque de Développement Mauricien pour des crédits aux PME.

Projets sur capital à risque	Date de signature	Volume versé
Development Bank of Mauritius PG II	12.11.1982	140.000
Development Bank of Mauritius III prêt global	25.08.1986	1.305.186
Socota Textile Mills	16.12.1986	1.500.000
CEB IV	02.12.1987	3.000.000
Maurilait capital production	27.07.1992	600.000
CWA approvisionnement en eau	20.09.1993	2.000.000
Rodrigues station électrique, extension	18.02.2002	1.989.263
Bel Ombre Hôtel B	12.08.2003	3.300.000
Bel Ombre Hôtel	12.08.2003	2.800.000
Albion Resort Mauritius B	11.12.2005	-
		16.634.449

Maurice a aussi pu initier le Programme *Schéma d'Introduction des Technologies* (2,9 M€) sous le 7^{ième} FED qui a été financé sous l'initiative transfrontalière de l'enveloppe intra-ACP¹²⁵. Le pays ayant déjà un secteur de concentration dans l'assainissement est aussi un partenaire approprié pour des supports financés par l'initiative Eau de la CE qui a rendu disponible un fonds de 500 M€ pour les pays ACP.

Priorités transversales

QE 11

Dans quelle mesure la programmation, la préparation et la mise en œuvre des interventions de la Commission (i) ont pris en compte et promu les priorités transversales liées à l'État de droit, au genre et aux aspects environnementaux et (ii) dans quelle mesure cette prise en compte a-t-elle eu un impact positif ou négatif (avancées concrètes) dans chacun des domaines concernés ? (JB+Chacun)

Les Conventions de Lomé, ainsi que l'Accord de Cotonou (article 20) insistent sur une prise en compte active des aspects transversaux liés à la bonne gouvernance, au genre et aux aspects environnementaux pour l'ensemble des activités de développement de la Commission Européenne. Cette prise en compte doit entre autre améliorer l'impact et la durabilité des interventions. Cette question vise donc à mesurer le niveau de prise en compte de ces aspects dans la programmation et la mise en œuvre des activités de la Commission à Maurice. Il s'agira en particulier d'apprécier dans quelle mesure ces aspects font l'objet d'une

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
			<p>attention appropriée dans la stratégie et la manière dont elle se traduit dans les interventions de la Commission (importance donnée à ces questions dans la formulation des activités; capacité et incitations à définir, collecter et analyser des indicateurs liés à ces aspects; capacité à impliquer et à développer la prise de conscience des parties prenantes...). Sous réserve d'une prise en compte, des avancées concrètes peuvent-elles être identifiées associées aux interventions de la Commission dans la mise en place ou la consolidation de l'État de droit, des droits de l'Homme et de l'Enfant, la participation des femmes dans les dimensions stratégiques du développement et de l'organisation sociale et la protection et valorisation de l'Environnement et des ressources naturelles.</p>
			<p>Les priorités transversales ont été prises en compte de manière très différente par chacune des trois périodes de programmation de l'aide communautaire, mais globalement de mieux en mieux. Le PIN 8ème FED n'évoque pas du tout les priorités transversales. Le DSP du 9ème FED rappelle les principes directeurs de l'État de droit dans la brève description qu'il donne des objectifs de la coopération de la Commission, au début du document. Dans son annexe 6, le même document donne un aperçu des textes légaux constitutifs de l'intégration de l'environnement dans la coopération de la Commission avec les pays partenaires. Il semble qu'il se soit agi d'un rappel à l'adresse de qui de droit. Le même document constate que le bénéfice de la forte croissance économique des années 80 et 90 à Maurice a échoué aux hommes et aux femmes de manière inégale. Il n'a pas été donné suite à cette observation dans la formulation des priorités ou des activités à inscrire dans le PIN du 9ème FED.</p>
			<p>Dans le cadre d'une facilité d'assistance technique (dotée de 0,5 M€) pour la période 2002-2007, la possibilité du recrutement de consultants pour des questions d'environnement, genre et autres est mentionnée, mais l'utilisation de cette facilité devra être analysée pendant la phase de terrain. Dans les derniers rapports annuels, il est fait référence systématiquement à l'environnement, aux questions de genre, mais les développements ne sont souvent que recopiés d'une année à l'autre. En résumant, on peut dire que la prise en considération des priorités transversales n'est pas suivie de manière systématique. L'absence d'indicateurs les concernant dans presque tous les projets pourrait être la raison principale pour ce manque de rigueur.</p>
			<p>En ce qui concerne l'état de droit, Maurice est un des états en Afrique avec moins de problèmes concernant la situation de l'état de droit, mais quelques rapports conjoints ont parlé quand même d'une corruption accrue. Maurice est régressé sur la liste de corruption de Transparency International du 34e au 52e rang et l'index est tombé de 5,2 à 4,1 sur 10 dans les derniers 5 années. Cela pourrait aussi seulement signifier une plus grande perception du thème dans le public sans que la situation s'est dégradée. L'index est un index de perception. Il faut quand même noter que le nouveau Gouvernement n'a jusque là pas encore débloqué les moyens nécessaires pour la poursuite du processus de la « Africa Peer Review » dans le cadre du NEPAD ; Maurice était un des pays pilote et elle est le seul qui n'a pas encore terminé la revue. Par contre, Maurice s'est doté d'un Code of Corporate Governance, d'un Financial Reporting Act (2004), d'un National Committee on Corporate Governance, d'un Central Tender Board etc. tous des créations très en ligne avec la volonté de renforcer les bases d'un état de droit pour faire confiance aux investisseurs internationaux. Les rapports annuels conjoints affirment régulièrement que la croissance de l'économie mauricienne a été aussi un effet de la politique de partenariat du gouvernement Mauricien avec le secteur privé et les organisations de la société civile, parallèlement à la création de conditions macroéconomiques favorables.</p>
			<p>Dans les documents de programmation et les rapports annuels (conjointes), il y a quelques peu de mentions de l'état de droit ; l'importance du thème a augmenté dans les rapports, l'information est devenue de plus en plus détaillée. Par contre, il n'y a pas de mécanismes concrets pour suivre le développement de l'état de droit (par ex. : observation permanente à travers des indicateurs) ou pour faire contribuer tous les projets au développement de l'état de droit (par ex. : à travers des indicateurs spécifiques).</p>
			<p>En ce qui concerne les projets exécutés sous le 7^e et 8^e FED, aucune activité n'a été prise en compte dans les projets des secteurs agriculture / ressources naturelles et appui au secteur privé (PME). Le projet Formation des cadres policiers (MAS 7007/001) a été considéré un succès dans les rapports annuels et, probablement, a pu contribuer au renforcement de l'État de droit. Néanmoins le « Country Overview » de l'année 2003 parle du</p>

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>manque de professionnalisme de la police en Maurice. Dans la même période, un projet avec le titre « Enhancing Democracy and the State of Law » était financé. Sur les deux projets, très peu de documents étaient disponibles et aussi de trouver des interlocuteurs n'était pas possible dans le peu de jours de la mission. Enfin, l'appui de la CE aux acteurs non-étatiques a augmenté pendant la période sous revue. Un renforcement de la société civile figure parmi les actions de renforcement de l'État de droit. Dans le cadre de la coopération décentralisée il est prévu de promouvoir les structures décentralisées ainsi que les organisations de la société civile. La composante Bonne Gouvernance dans le cadre de la Coopération Décentralisée aura les activités principales « Conscientisation (awareness) sur la corruption et lutte contre la corruption » ; « Formation et outillage pour les ANE » ; « Assistance aux organisations privées sur la bonne gouvernance », et « Appui aux actions sur les droits de l'homme, femmes et enfants, orientation de la jeunesse ». Des organisations non-gouvernementales intéressées peuvent faire des propositions de projets afin de promouvoir l'idée de la bonne Gouvernance. Jusque là, aucune relation peut être établie entre les actions de la CE et la situation de l'état de droit. L'impact des activités dans le cadre de la coopération décentralisée sera à analyser plus tard.</p>			
<p>Dans le secteur de l'appui d'état de droit, le PNUD appuie le Gouvernement dans l'exécution de la « Africa Peer Review » (voir ci-dessus). En plus, PNUD finance un Projet anti-corruption et le Développement de la Stratégie pour les droits humains. Enfin, aussi en Maurice, le PNUD a mis en place un « Democracy Development Trust Fund ».</p>			
<p>L'intégration des aspects environnementaux dans les actions de développement de la CE a été définie par la COM 264 finale, 2000. L'objectif est d'intégrer les considérations environnementales dans la programmation et exécution de toutes les actions de l'aide communautaire. Une fonction particulière incombe au renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace de l'environnement et l'établissement d'un cadre réglementaire et de contrôle d'application. La CE devrait aussi soutenir les efforts des pays partenaires à participer aux négociations internationales en la matière, notamment dans le cadre de l'OMC.</p>			
<p>La stratégie de la CE à Maurice ne prend pas seulement en compte l'environnement comme un aspect transversal mais a mené une partie importante de ses actions dans le secteur environnement. La préservation de l'environnement et les aspects liés au développement durable ont fait partie des secteurs de concentration des 7, 8 et 9^{ème} FED. Pendant le 7^{ème} FED (50% de financement) l'accent a été mis sur les déchets solides et la gestion des ressources naturelles à Rodrigues. Le Programme Mouche Fruitière a eu un effet positif sur l'environnement. Par rapport aux campagnes complètes de traitement d'arbres, l'application des techniques du programme a beaucoup réduit les quantités de pesticides utilisées. L'éradication précoce de l'incursion de la mouche de fruit orientale a évité une campagne de traitement ultérieure et les mesures de quarantaine réduisent les mesures de lutte subséquentes.</p>			
<p>Pendant le 8^{ème} FED, un secteur de concentration a été l'eau et l'assainissement. Un projet de lutte contre l'érosion a continué avec les mesures de gestion des ressources naturelles à Rodrigues. L'environnement est le secteur le plus important des actions du 9^{ème} FED avec deux grands projets d'assainissement. Les projets hors du secteur de l'agriculture, des ressources naturelles, et de l'environnement ne parlent guère des aspects environnementaux et aucune action n'est prévue à ce niveau.</p>			
<p>En 2000, le gouvernement Mauricien a adopté une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan d'investissement pour l'environnement.</p>			
<p>En ce qui concerne le thème transversal du genre, on peut constater, que Maurice est un pays sensible à la question de genre et de la mobilisation des femmes pour le développement au moins en relation avec les autres pays de la sous-région. La constitution garantit l'égalité de tous les citoyens et la discrimination sexuelle est illégale. La législation est proche de normes européennes et comporte par ex. des lois sur la violence domestique. La</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>« Politique nationale de genre » a été publié en mars 2005 avec un plan d'action de sa mise en oeuvre. Depuis, il y a des points focaux de genre dans chaque Ministère et il y avait des guidelines et des formations sur le montage de budgets en considération des questions genre (gender sensitive budgeting). Le National Women's Council existe depuis 1985 et le National Women Entrepreneur Council a été également créé. La durée de la mission n'a pas permis de visiter les deux organismes.</p>			
<p>En regardant les indicateurs genre du pays, la situation des femmes égale à la situation des hommes dans beaucoup de domaines. Les chiffres sur le taux de scolarisation montrent un ratio proportionnel au primaire et des chiffres plus forts pour les filles au niveau secondaire et tertiaire ! Les indicateurs pour la population féminine atteignent ceux de la population mâle et les dépassent parfois. Mais il reste quand même aussi des problèmes. Dans la vie politique, les femmes sont toujours sous représentées. Il n'y a que 15% de femmes dans le parlement. Aussi dans l'économie, les femmes gagnent moins que les hommes et elles sont plus concernées par le chômage par ex. : à cause de la crise dans le secteur de textile. Parmi les pauvres du pays, en compte plus de femmes que des hommes.</p>			
<p>Quelques documents de programmation et les rapports annuels ainsi que quelques projets font attention à la situation des femmes. Mais il n'y a pas de mécanismes pour assurer que l'aspect genre est suivi régulièrement dans la programmation des projets. Il n'y a guère des indicateurs concernant le genre, d'autres indicateurs ne distinguent pas selon le sexe (parmi les indicateurs de la Coopération Décentralisée, il n'y a qu'un seul qui parle des femmes et qui est difficile à comprendre « Gender neutrality of microprojects »).</p>			
<p>Aucun projet n'adresse expressivement l'aspect genre. L'aspect est partie intégrante dans plusieurs projets, mais souvent très peu visible. Les femmes profitent parfois même plus que les hommes. L'aspect est négligé dans les programmes du secteur agricole/gestion des ressources naturelles, de la promotion du secteur privé. Il n'est pas pris en compte au niveau de la planification ou pendant l'exécution. Aussi le rapport d'évaluation à mi parcours du projet Appui aux PME ne donne aucune information spécifique au genre. Les termes de référence pour la mission ne prévoient même pas des analyses selon le genre comme une tâche des consultants.</p>			
<p>Le projet d'appui au « Clothing Technology Centre » a concerné les PME du secteur textile qui emploient surtout des femmes. La réussite du projet qui s'est traduit par une forte demande des services du CTC a certainement aidé à rendre les emplois de milliers de femmes plus sûrs, sans pour autant cibler spécifiquement les femmes et sans même les mentionner dans les documents de programmation. Néanmoins, beaucoup de femmes ont perdu leur travail et sont entrées dans l'armée de chômeurs. Il est évident que les femmes sont les plus concernées par la crise du secteur de textile. En même temps où les femmes comoriennes perdent leur travail, des femmes de la Chine sont importées et travaillent sous des conditions proche de l'esclavage. Beaucoup de femmes sont aussi Chefs d'entreprises, mais les projets n'ont pas eu des programmes spécifiquement aux femmes. Aucune données n'existent sur la question comment les femmes étaient considérées par le CTC. Les microréalisations ont été les projets les plus favorables au genre mais sans que les documents de programmation ne le mentionnent et des chiffres exacts n'existent non plus.</p>			
<p>Dans le cadre de la Coopération Décentralisée, les femmes et leurs organisations peuvent bien profiter d'un appui. Mais elles doivent avoir la capacité de formuler des projets. Il y aura des formations dans ce sens et le Ministère des femmes souligne que les organisations des femmes comme le National Women's Council n'ont pas la capacité de formuler des projets, elles auront besoin d'appui dans ce domaine.</p>			
<p>Au niveau des autres bailleurs, les femmes sont directement adressées par un Projet d'IFAD (Poverty Alleviation Programme) et du PNUD (Capacity Building for Gender Equality and Empowerment of Women).</p>			
<p>Le Ministère des femmes voit la nécessité d'appuyer les femmes dans la création des petites entreprises (micro entreprises) ou sur le plan AGR : « Les femmes ont besoin de l'emploi » (aussi pour réussir dans la lutte contre la pauvreté). Le ministère de la Femme demande d'être plus associé</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<p>aux débats sur le 10e FED.</p> <p>L'observation principale qui donne aussi à la recommandation principale est celle que les aspects « Etat de droit », « Environnement » et « Genre » ne sont pas suivis au niveau des indicateurs spécifique à ces thèmes au niveau de chaque projet et programme afin de forcer le respect de ces thèmes. Il faut alors systématiquement suivre les priorités transversales à travers des indicateurs au niveau de chaque projet pour avancer.</p>			
<p>CJ 11.1: Les stratégies et programmes de la CE contribuent à la prise en compte et la promotion de l'État de droit</p>	<p>Transversal</p>		
<p>Au niveau du 7^e FED, la promotion de l'état de droit était touché par deux projets : Un projet de formation de la police de 1.000.000ECU et un projet avec le titre « Enhancing Democracy and the State of Law » avec une enveloppe de 450.000ECU. Sur les deux projets, très peu de documents étaient disponible et aussi de trouver des interlocuteurs n'était pas possibles dans le peu de jours de la mission. Au niveau du 8^e FED aucun projet n'était formulé d'adresser le thème directement. Dans l'avenir, alors au niveau du 9^e FED, l'aspect de la promotion de l'état de droit sera pris en compte par la composante Bonne Gouvernance du Programme de la Coopération Décentralisée.</p> <p>Pour les autres projets, on peut conclure que l'aspect Etat de droits n'est pas pris en compte dans le secteur agricole/gestion des ressources naturelles ni au niveau des projets d'appui au secteur privé. Les programmes et projets des secteurs n'ont pas prévu des actions visant la promotion de l'Etat de droit. L'aspect n'est pas intégré ni dans la planification ni dans l'exécution des programmes. Des indicateurs spécifiques n'ont pas été formulés.</p> <p>Quand même, il se dégage une progression claire vers une prise en compte de l'aspect comme un élément clef de la stratégie de coopération entre la CE et la Maurice. Au début, il y avait des projets « isolés », mais quand même importants et positifs. Seule le type de Programme de Coopération Décentralisée est un moyen d'adresser les différents niveaux du thème de manière intégrée. Le programme adresse le grand public, les associations de base, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales etc.</p>			
<p>I 11.1.1 Les documents de programmation prévoient des stratégies pour promouvoir l'État de droit.</p>	<p>Transversal</p>	<p>Identification dans les documents de programmation de niveau national et spécifiques aux projets de référence explicite à cette priorité transversale</p>	<p>Documents de programmation ;</p>
<p>L'Etat de droit n'est pas explicitement pris en compte par les documents de planification des secteurs agricole/gestion des ressources naturelles. Il y a des mentions du thème dans la partie descriptive de la situation. Les documents de planification des programmes du secteur agricole/gestion des ressources naturelles ne prévoient pas des actions pour la promotion de l'Etat de droit.</p>			
<p>I 11.1.2 Existence de mécanismes spécifiques vivant à intégrer la promotion de l'État de droit.</p>	<p>Transversal</p>	<p>Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes et projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer cette priorité transversale</p>	<p>Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels</p>
<p>Pas de mécanismes proprement dit pour l'intégration de la promotion de l'état de droit</p>			
<p>I 11.1.3 Existence de projets/programmes spécifiquement liés à la promotion de l'État de droit.</p>	<p>Transversal</p>	<p>Identification et quantification des affectations budgétaires en % ; évolution sur la période</p>	<p>Documents de programmation ; liste des projets communautaires</p>
<p>7^e FED Formation de police (1.000.000) ; considéré une réussite, mais les détails ne sont connus 7^e FED Enhancing Democracy and the State of Law (450.000); pas d'information</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Composante sur la Bonne Gouvernance dans le Programme de la Coopération Décentralisée			
I 11.1.4 Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la promotion de l'État de droit dans les projets/programmes financés par la CE.	Transversal	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Pas d'indicateur spécifique à l'Etat de droit dans le secteur agricole/gestion des ressources naturelles.			
I 11.1.5 Évolution des indicateurs liés à la problématique de l'État de droit.	Transversal	Analyse statistiques, mise en correspondance sommaire chronologique avec les interventions de la CE sur la base d'appréciation des parties prenantes	Statistiques nationales ; Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretien avec les représentants de la société civile ;
Indicateur pas informé.			
CJ 11.2: Degré de prise en compte et de contribution à la préservation de l'environnement.			Transversal
<p>Les aspects environnementaux jouent un rôle central dans la coopération entre la CE et la Maurice. C'est pendant toute la période entre 1995 et 2005 qu'il y avait des programmes environnementaux dans les programmes en exécution. Les domaines couverts ont été les déchets solides et la gestion des ressources naturelles (7^e FED), l'eau et l'assainissement et la gestion des ressources naturelles (8^e FED) ainsi que deux grands projets d'assainissement pendant le 9^e FED. C'était donc déjà pendant la planification des programmes pays que l'importance des aspects environnementaux a été prise en compte. Les effets des programmes sur l'environnement ont été suivis par des indicateurs regardant les superficies traitées, l'utilisation efficace des ressources ou l'envergure des phénomènes de dégradation.</p> <p>Un effet des actions sur l'évolution des indicateurs environnementaux n'est pas possible. D'un côté, pendant la phase documentaire des indicateurs mesurant les effets nécessaires n'ont pas été disponibles. De l'autre côté, l'extension des interventions du secteur gestion des ressources naturelles ont été trop réduites dans la superficie pour influencer les indicateurs du niveau national (cf. I 11.2.5).</p> <p>Hors des programmes et projets de l'environnement, on ne trouve pas une considération des aspects environnementaux dans les documents décrivant les projets sauf au niveau du Programme de Coopération Décentralisée. Dans ce cadre, il existe la composante Gestion de Ressources Naturelles à Rodrigues.</p>			
I 11.2.1 Les documents de programmation prévoient des stratégies pour promouvoir la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable.	Transversal	Identification dans les documents de programmation de niveau national et spécifiques aux projets de référence explicite à cette priorité transversale	Documents de programmation ;
<p>La stratégie de la CE à Maurice ne prend pas seulement en compte l'environnement comme un aspect transversal mais a mené une partie importante de ses actions dans le secteur environnement. La préservation de l'environnement et les aspects liés au développement durable a fait partie des secteurs de concentration de tous les trois FED sous analyse. Pendant le 7^e FED l'accent a été mis sur les déchets solides et la gestion des ressources naturelles à Rodrigues. Le Programme Mouche Fruitière a eu un effet positif sur l'environnement. Par rapport aux campagnes complètes de traitement d'arbres, l'application des techniques du programme a beaucoup réduit les quantités appliquées de pesticides. L'éradication précoce de l'incursion des la mouche de fruit orientale a évité une campagne de traitement ultérieure et les mesures de quarantaine réduisent les mesures de lutte subséquentes.¹²⁶</p> <p>Pendant le 8^e FED, un secteur de concentration a été l'eau et l'assainissement. Un projet de lutte contre l'érosion a continué avec les mesures de gestion des ressources naturelles à Rodrigues. L'environnement est le secteur le plus important des actions du 9^e FED avec deux grands projets d'assainissement.</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
I 11.2.2 Existence de mécanismes spécifiques visant à intégrer la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable de manière transversale dans les interventions financées par la CE.	Transversal	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes et projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer cette priorité transversale	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
En Maurice, l'aspect environnement est au centre des activités réalisées entre 1995 et 2005. A coté des projets oeuvrant directement dans le secteur. Des mécanismes spécifiques visant à intégrer la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable de manière transversale dans les interventions financées par la CE n'ont pas pu être identifiés. Probablement ils n'existent pas.			
I 11.2.3 Existence de projets/programmes spécifiquement liés à la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable.	Transversal	Identification et quantification des affectations budgétaires en % ; évolution sur la période	Documents de programmation ; liste des projets communautaires
A Maurice, l'aspect environnement est au centre des activités réalisées entre 1995 et 2005. Il est inconnu si dans le cadre des micro-réalisations des projets spécifiques ont été identifiés.			
I 11.2.4 Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable dans les projets/programmes financés par la CE.	Transversal	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Pratiquement tous les programmes liés à la gestion des ressources naturelles qui ont eu des cadres logiques ont eu des indicateurs sur l'environnement. En général c'étaient des indicateurs d'activité suivant les superficies traitées avec des mesures de conservation et de gestion, l'utilisation efficiente des ressources (par exemple l'efficacité d'eau) ou mesurant les phénomènes de dégradation (glissements, sédiments). Dans les documents des autres projets on ne trouve aucun indicateur parlant de l'environnement.			
I 11.2.5 Évolution des indicateurs liés aux questions de préservation de l'environnement et de prise en compte des aspects liés au développement durable.	Transversal	Analyse statistiques, mise en correspondance sommaire chronologique avec les interventions de la CE sur la base d'appréciation des parties prenantes	Statistiques nationales ; Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretien avec les représentants de la société civile ;
Maurice a très peu de forêts. La superficie boisée a été seulement 8,4 % en 1995. Malgré la faible étendue des forêts, le déboisement a continué. En 2002, les forêts occupaient seulement 7,9 % du pays. La relation entre superficies cultivées et pâturées n'a pas changé dans la période indiquant que la pression sur les terres marginales n'a pas augmenté. La superficie irriguée a augmenté à Maurice de 18.000 à 22.000 ha en 2002 aussi avec le support de la CE. Les superficies irriguées jouent aussi un rôle dans l'application d'une quantité élevée d'engrais qui a été en train d'augmenter davantage entre 1995 et 2002 contribuant à un indice de production alimentaire croissant de 18% par rapport à 1989/91. Le fait que les captures de poissons n'ont pas augmenté entre 1995 et 2002 est surprenant si on considère que Maurice est obligé d'importer des poissons.			
		Année	
Indicateurs		1995	2002
Superficie (ha)		203	203
Superficie cultivable (mille ha)		100	100

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Forêts (%)		8,4	7,9
Cultures (%)		3	3
Pâturages (%)		3,4	3,4
Superficies irriguées (mille ha)		18	22
Utilisation d'engrais (kg/ha)		319	372
Indice de production alimentaire (89-91 = 100)		106	118
Année		1989	1995
Capture poisson (t)		16.980	16.571
Exportation poisson (t)		123	34
Importations poisson (t)		756	517
Source http://siteresources.worldbank.org/INTEEI/Data/20858333/Mauritius.pdf			
I 11.2.6 Éléments indiquant la compensation d'impacts négatifs en termes d'environnement et de développement durable dans les interventions de la CE.	Transversal	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des projets ayant un impact direct sur l'environnement naturel et social (construction d'infrastructures en particulier) pour identifier les mesures concrètes prises pour compenser les impacts négatifs	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
N'existent pas dans le secteur agricole/gestion des ressources naturelles. Ni dans d'autres projets.			
CJ 11.3: Degré de prise en compte et de contribution à l'égalité hommes-femme en matière de participation à la vie politique, économique, sociale ou culturelle.	Transversal		
<p>En Maurice il existe une très grande sensibilité à la question genre, au moins en relation avec les autres pays de la sous-région. La constitution garantit l'égalité de tous les citoyens et la discrimination sexuelle est illégale. La législation est proche de normes européens et comporte par ex. des lois sur la violence domestique. La « Politique nationale de genre » a été publié en mars 2005 avec un plan d'action de sa mise en oeuvre. Depuis, il y a des points focaux de genre dans chaque Ministère et il y avait des guidelines et des formations sur le montage de budgets en considération des questions genre (gender sensitive budgeting).</p> <p>En regardant les indicateurs genre du pays, la situation des femmes égale à la situation des hommes dans beaucoup de domaines, mais il reste quand même des problèmes.</p> <p>Dans la vie politique, les femmes sont toujours sous représentées. Il n'y a que 15% de femmes dans le parlement. Aussi dans l'économie, les femmes gagnent moins que les hommes et elles sont plus concernées par le chômage par ex. à cause de la crise dans le secteur de textile. Parmi les pauvres du pays, en compte plus de femmes que des hommes.</p> <p>Au niveau de projets, la situation des femmes n'est pas directement adressée. Certes, on sait que les femmes profitent plus des micro-projets dans le cadre de l'ancien PPMR, mais l'aspect genre ne figure pratiquement pas dans les programmes du secteur agricole/gestion des ressources naturelles malgré l'importance des femmes dans le domaine. Ce constat est pareil pour les projets de l'appui aux entreprises et les PME, bien que beaucoup de PME sont gérées par des femmes. Malheureusement, aucune statistique n'était disponible pour évaluer le taux exact. Il n'y a pas d'activités dans les projets et programmes qui visent spécifiquement les conditions des femmes dans les secteurs ni des indicateurs qui suivent les résultats d'une façon désagrégée selon hommes et femmes. Une seule fois, on reçoit l'information sur des planteurs-femmes (women planters) qui ont profité d'une considération spécifique, par ex. à travers d'un appui technique à la préservation et la transformation de la nourriture. Au niveau du cadre logique pour la Coopération Décentralisée on trouve la formulation d'un indicateur que les micro-projets</p>			

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
devraient être « genderneutral » (neutre concernant le genre).			
I 11.3.1 Les documents de programmation prévoient des stratégies pour promouvoir la dimension genre.	Transversal	Identification dans les documents de programmation de niveau national et spécifiques aux projets de référence explicite à cette priorité transversale	Documents de programmation ;
Non. Dans le secteur agriculture/gestion des ressources naturelles, l'aspect genre n'est pas pris en compte ni dans les projets d'appui au secteur privé.			
I 11.3.2 Existence de mécanismes spécifiques visant à intégrer de manière transversale la dimension genre dans les interventions financées par la CE.	Transversal	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes et projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer cette priorité transversale	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
Selon la responsable au niveau de la délégation, ils n'existent pas de mécanismes spécifiques pour intégrer l'aspect genre sauf les chapitres à remplir dans les formats pour la programmation, les annexes de la convention de financement, les rapports annuels etc. L'observation montre que le nombre de lignes octroyés pour les questions genre a augmenté.			
I 11.3.3 Existence de projets/programmes spécifiquement liés aux questions de genre.	Transversal	Identification et quantification des affectations budgétaires en % ; évolution sur la période	Documents de programmation ; liste des projets communautaires
Non. Mais PPMR et Coop.Déc. beaucoup de projets adressent les femmes. Spécifiquement l'appui aux AGR est surtout adressé aux femmes.			
I 11.3.5 Distinction hommes/femmes dans les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation des projets/programmes financés par la CE.	Transversal	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Dans les projets pour lesquels on a pu le vérifier, les indicateurs ne sont pas désagrégés selon genre. Coop.Déc. ???			
I 11.3.6 Évolution des indicateurs liés aux questions de genre (taux de scolarisation des filles, index de participation politique des femmes).	Transversal	Analyse statistiques, mise en correspondance sommaire chronologique avec les interventions de la CE sur la base d'appréciation des parties prenantes	Statistiques nationales ; Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretien avec les représentants de la société civile ;
Les indicateurs genre à Maurice sont beaucoup plus performants par rapport aux pays sous sahariens. Presque la totalité de la population est alphabétisée et a accès à l'éducation. Les chiffres sur le taux de scolarisation montrent un ratio proportionnel au primaire et des chiffres plus forts pour les filles au niveau secondaire et tertiaire ! Les indicateurs pour la population féminine atteignent ceux de la population mâle et les dépassent parfois.			
		Mauritius	Afrique sous-saharien
		1980 1990 1995 2003	1980 2003
Produit brut national par capita (US\$)		1210 2,3 3,69 4,1	650 510

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Objet / critère			Méthode		Sources, commentaires
Population						
Total (millions)	1.0	01. Jan	01. Feb	01. Feb	383.2	704.7
Femmes (% of total)	50.7	50.1	50.5	50.5	50.4	50.3
Espérance de vie à la naissance (ans)						
Hommes	64	66	68	69	47	45
Femmes	70	73	75	76	50	46
Taux d'alphabétisation adultes (% de personne âgées 15+)						
Hommes	88	68
Femmes	81	51
Taux de scolarisation net à l'éducation primaire						
Hommes	..	95	95	96	..	68
Femmes	..	95	96	98	..	60
Taux de réussite à la primaire (% du groupe d'âge respectif)						
Hommes	..	103	109	105	..	65
Femmes	..	102	107	105	..	54
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de personnes entre 15 et 24 ans)						
Hommes	94	77
Femmes	95	67

Par contre, les femmes participent moins dans la politique. Elles n'occupent que 15% des sièges dans le parlement.